

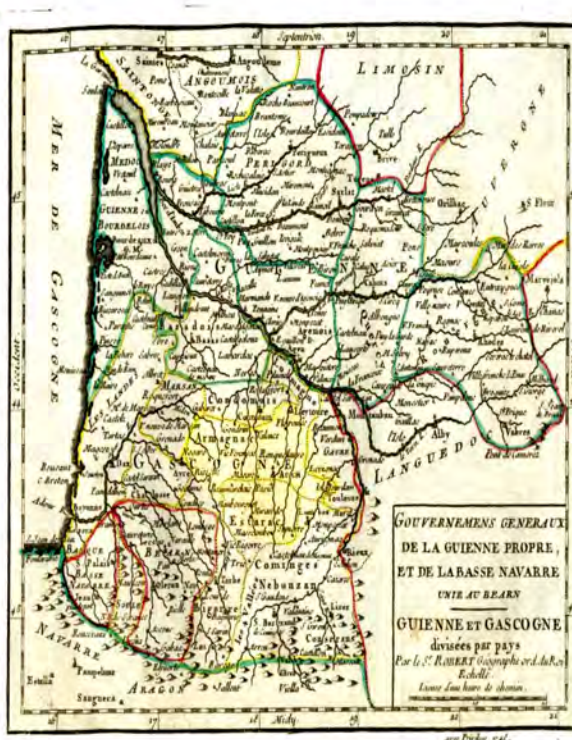


Généalogie Gasconne Gersoise

30^{ème}
Année

Armagnac-Comdomois-Lomagne-Fezensac-
Astarac Gaure-Comminges-Pardiac

2021



<http://genealogie32.net>

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur, de ses ayants droit ou de ses ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

ISBN : 978-2-9536133-0-8

Dépôt légal : 3 -ème trimestre 2021

© **Généalogie Gasconne Gersoise 2021**
7 rue Aristide Briand
333230 COUTRAS

<http://genealogie32.net>

Hors série



Nous devons les travaux de recherche compilés dans cet ouvrage à nos administrateurs passionnés par la matière mais aussi à nos adhérents qui contribuent à faire de notre Association ce qu'elle est aujourd'hui.

Nous pensons tous à Robert RUHLMANN, Pierre de VERNEJOL, Elie DUCASSE, Guy SENAC de MONSEMBERNARD, Jean-Jacques DUTAUT BOUE et bien d'autres...

Quel contentement ce serait d'ouïr quelqu'un qui me récitât les souvenirs, le visage, la contenance, les plus communes paroles et les fortunes de mes ancêtres. Combien j'y serais attentif.
Vraiment cela partirait d'une mauvaise nature d'avoir à mépris les portraits de mes prédécesseurs.

Michel de Montaigne

LA GÉNÉALOGIE GASCONNE GERSOISE

Généalogie Gasconne Gersoise (GGG), est une Association à but non lucratif régie par la loi de 1901. Enregistrée à la sous-préfecture de CONDOM le 2 Décembre 1991 sous le N° 02517. Son siège Social est situé à l'Abbaye de Flaran, 32310 Valence-sur-Baïse.

Tout le courrier doit être adressé à :

Généalogie Gasconne Gersoise
7 rue Aristide Briand
33230 COUTRAS

Le but de GGG est de réunir les généalogistes familiaux pour s'entraider dans les recherches et d'accueillir les personnes s'intéressant aux activités d'ordre culturel, social ou scientifique liées à la généalogie.

Présidente honoraire : Madame GAZEAU

Membres du Conseil d'Administration

Mrs Guy PECHBERTY, Christian SUSSMILCH, Jean Jacques SUSSMILCH, Yves TALFER,

Membres du Bureau

Président	SUSSMILCH Christian
Vice-Président	PECHBERTY Guy
Secrétaire/Trésorier	SUSSMILCH J. Jacques

Responsables des services

Recherches	BAQUÉ Frédéric
Publications	SUSSMILCH Christian
PNDS (<i>Programme de Numérisation et Dépouillement Systématique</i>)	TALFER Yves, SUSSMILCH Christian
Webmestre	TALFER Yves

AVANT PROPOS

Depuis sa création, en décembre 1991 à l'Abbaye de FLARAN, la Généalogie Gasconne Gersoise s'est particulièrement attachée d'une part à l'exploitation et la diffusion des fonds d'archives détenus par les Archives Départementales, les communes ou les particuliers et d'autre part à effectuer divers travaux d'études ou de recherches qui intéressent la Gascogne Gersoise.

L'exploitation de l'Etat Civil ancien issu des registres paroissiaux tenus par le clergé jusqu'en 1792 a fait l'objet d'une attention spéciale de la part de notre association.

Le programme d'exploitation des données qui a été mis en place - Programme de Dépouillement et de Numérisation Systématique, en abrégé PNDS- permet de connaître le contenu de plus de 771 000 actes (Baptême, Mariage, Sépulture) provenant de 343 communes. Effectués par des chercheurs passionnés et motivés, ces travaux sont informatisés et donc facilement transférables et exploitables. Ils font l'objet d'une publication annuelle sur DVD (*dernière mise à jour disponible au 31.12.2020*).

Mais notre association ne s'est pas limitée aux recherches locales et s'est rapidement orientée, en collaboration avec des associations extérieures, vers des travaux permettant de mieux connaître les phénomènes migratoires et le parcours des nombreux gascons allant chercher fortune ailleurs, notamment dans les Iles ou en Amérique. Dès 1998 nous collaborons avec la Société Généalogique Canadienne Française au programme Québécois de recherche en démographie Historique sur les pionniers Canadiens venus de Midi Pyrénées ; en 2008 nous collaborons au Programme Montcalm (*à l'occasion du 250ème anniversaire de la bataille des plaines d'Abraham et de la mort de Montcalm*) destiné à identifier les soldats ayant participé à la bataille des plaines d'Abraham et notamment ceux du Gers.

Notre présence sur Internet depuis 1998 n'est pas étrangère à notre ouverture sur le monde. A une époque où généalogie et histoire s'entremêlent plus que jamais que ce soit au niveau local ou mondial, la compréhension des différents sujets qui nous occupent ne peut passer que par une vision globale. Pour accélérer les recherches et les résultats, nous avons donc accru notre présence sur le réseau en donnant accès :

- à une version allégée du PNDS pour tout public
- à la version complète du PNDS par le biais du DVD annuel destiné à nos adhérents.
- à VISAGe (Visualiser, Indexer ,Saisir un acte Généalogique) destiné à nos adhérents.

En 2020 cette activité a été impactée par les mesures prises pour lutter contre l'épidémie de coronavirus. Le module de recherche d'acte a été interrogé 1 029 fois chaque jour en moyenne. Les dépouillements en ligne ont aussi pu continuer.

Ainsi la présence de notre association sur le réseau offre un accès numérique direct aux documents et aux fonds que nous détenons et nos adhérents sont ici chez nous comme chez eux...365 jours par an et 24heures sur 24heures.

Nous présentons ici une compilation nécessairement sommaire du travail effectué par tous mais qui permet d'apprécier les résultats obtenus.

ChristianSUSSMILCH

SOMMAIRE

1^{ère} Partie	La Généalogie Gasconne Gersoise	19
-	Génétique et généalogie	23
-	Arbres cognatiques et agnatiques	41
-	Entraide (questions/réponses)	44
-	Listes Patronymiques	47
-	Onomastique	48
-	Armorial gascon	53
-	Graphogénéalogie	58
-	PNDS (<i>Programme de numérisation et Dépouillement Systématique</i>)	61
-	Thèmes Particuliers	79
2^{ème} Partie	Gascogne Gersoise et Histoire	95
-	Il était gascon c'est tout dire	97
-	La famille de Peyrecave	98
-	Pierre de Vernejoul , un témoin de la révocation de l'Edit de Nantes	112
-	Thibaud d'Armagnac	126
-	Jules de Rességuier	133
-	La Moundino	153
-	Charivari à Lectoure	169
-	La Cigalo et la Hourmic	173
-	Arnaud de Moles	175
-	L'aviateur Jean Cazes	180
-	Les aviateurs gersois	184
-	Pierre- Jean Lacassagne	200
3^{ème} Partie	L'Emigration	213
-	Autour de l'émigration gersoise en Amérique	215
-	L'odyssée de Pierre Loubère	220
-	Emigration gersoise en Amérique au 19 ^{ème} s.	233
-	De St Michel à St Michel ou la vie agitée d'Antoine Thérout	241
-	Les Gaston de Mauvezin	252
-	Les migrations gasconnes : le Québec et la place royale	255
-	Aux-Aussat et Lannefrancon	261
-	Charles et Joseph Dupaty	267
-	Les Faget de Berdoues	286
	Annexes	
-	Bibliographie	307
-	Index des bulletins de 1 à 15	309
-	Administrateurs et chercheurs	321

1^{ÈRE} PARTIE

LA GÉNÉALOGIE GASCONNE GERSOISE

(Modes d'investigation et ressources)

Cette première partie donne une vision sur les moyens utilisés par la Généalogie Gasconne Gersoise dans :

- les investigations généalogiques,
- les travaux entrepris et réalisés depuis 1991
- les ressources mises à la disposition des adhérents.

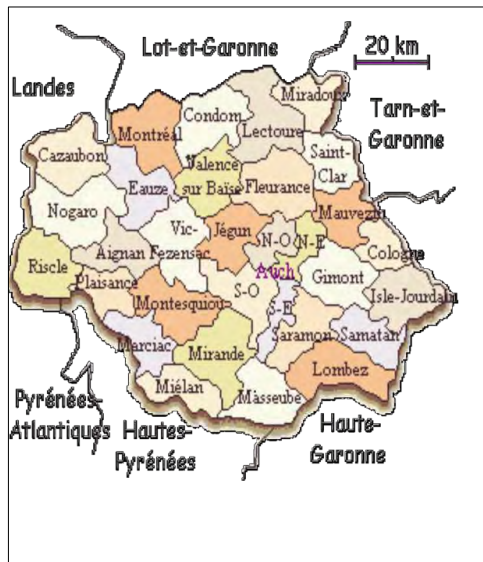
Ainsi sont abordés tour à tour les sujets suivants :

- Génétique et Généalogie
- Onomastique
- Arbres cognatiques et agnatiques
- Listes patronymiques
- Entraide (*Questions/Réponses*)
- Armorial gascon
- Graphogénéalogie
- PNDS (*Programme de Numérisation et de Dépouillement Systématique*)
- Sites WEB

Le Gers en Gascogne

Le Gers est au cœur de la Gascogne

Le Gers est composé de 31 cantons et 462 communes



Informations accessibles sur notre site :

<https://www.genealogie32.net/?q=gers>

GÉNÉTIQUE ET GÉNÉALOGIE

Docteur R. Bourse

La généalogie est considérée comme une science auxiliaire de l'histoire qui traite des origines d'un individu, c'est à dire de son hérédité. Elle est purement descriptive.

Science de l'hérédité comme elle, la génétique (selon un néologisme de 1906) a pour but d'étudier les lois qui régissent la transmission des caractères d'un individu, ou autrement dit d'étudier pourquoi les individus apparentés ont « un air de famille ». Née surtout des travaux d'un moine autrichien, frère Grégor Mendell (1822-1884), cette science nouvelle a véritablement explosé dans ses applications actuelles – comme le génie génétique – laissant entrevoir des possibilités extraordinaires, mais aussi d'inquiétantes perspectives.

Alors que la généalogie a toujours ignoré la génétique, la génétique au contraire est issue des études généalogiques dont elle a toujours besoin car elles constituent pour elle une source indispensable d'informations.

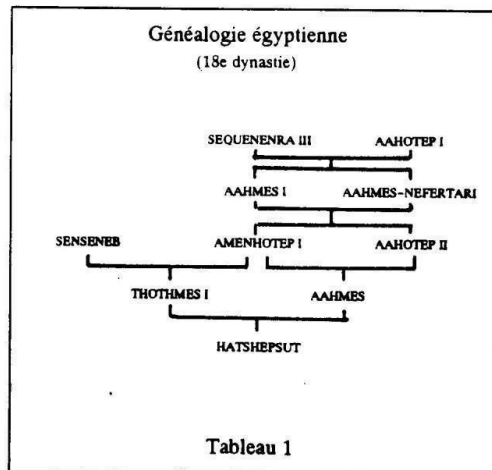
Mais, il n'est pas utopique de prédire que les généalogistes futurs y trouveront à leur tour les moyens d'établir avec certitude les preuves de leur filiation.

Tenter d'exposer en quelques lignes la génétique est une gageure qui frise l'inconscience. Aussi ne trouvera-t-on ici que des rudiments de base de la génétique actuelle; trop simplistes pour les lecteurs avertis, ils paraîtront peut-être encore trop ésotériques à certains. Nous espérons que ni les uns ni les autres ne nous en tiendront rigueur.

L'HEREDITE HIER

Jusqu'à une époque très récente, on pensait que l'hérédité se transmettait par le sang ; nombreuses sont encore les expressions où sang et hérédité sont synonymes.

C'est pour conserver la pureté de leur dynastie que les pharaons égyptiens pratiquaient le mariage consanguin. Au lieu du résultat escompté, ils précipitaient au contraire la disparition de leur lignée. Ainsi, la reine Hatshepsut était fille de frère et sœur consanguins (nés du même père). Sa mère Aahmes descendait elle-même de deux générations successives de mariages entre frères et sœurs germains (tableau 1). Quant au père de Toutankhamon, Amenophis III « Akhenaton », il épousa successivement sa mère, sa demi-sœur (Nefertiti) et la fille qu'il eut de cette dernière. Né d'un quatrième mariage, Toutankhamon épousa lui aussi Nefertiti qui était à la fois sa tante et sa belle-mère. Les égyptologues généalogistes ne doivent pas craindre les implexes !



Le code civil français, de même que beaucoup de religions, notamment la religion catholique, ont prohibé les mariages consanguins. Cependant la recherche de la pureté de lignage a toujours guidé certaines classes sociales dans le choix de leurs alliances, comme ce fut le cas entre autres pour la noblesse sous l'ancien régime. Mais plus on s'élevait dans l'échelle sociale, plus le cercle des alliances possibles se rétrécissait. En même temps, le risque de transmission d'une maladie héréditaire augmentait, l'exemple fameux est le nombre d'hémophiles que l'on trouve dans la descendance de la reine Victoria (Tableau 2).

DESCENDANCE DE LA REINE VICTORIA

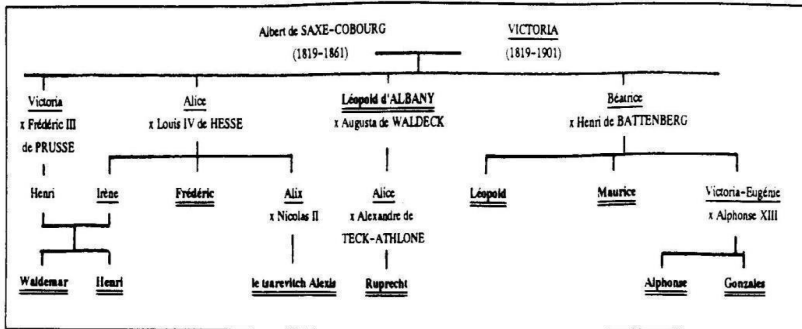


Tableau 2 – (souligné conductrice, double souligné hémophile)

La consanguinité peut être aussi la conséquence de conditions géographiques. On connaît des peuplades africaines où se pratique l'endogamie. Chez nous, autrefois, dans les zones rurales à faible densité de population, les conjoints avaient de grandes chances de posséder un ancêtre commun.

IL A SUFFI D'UN CHROMOSOME

La découverte des éléments responsables chez les êtres vivants de leurs caractères héréditaires, que l'on appelle les gènes (mot encore inconnu des dictionnaires Larousse en 1922 !) constitue la base de la génétique. Il fut rapidement démontré (1903) qu'ils étaient contenus dans de micro-structures des cellules, les chromosomes (découverts à la fin du XIXe siècle) et qu'ils étaient constitués d'un matériau unique, l'acide désoxy-ribonucléique ou ADN.

Toute cellule humaine – l'homme n'est qu'un ensemble de cellules regroupées en tissus qui forment à leur tour les organes – renferme 23 chromosomes en double exemplaire, soit au total 46 chromosomes. Ceux-ci contiennent en tout plus de 100 000 gènes, eux aussi en double exemplaire (on dit de deux gènes appariés qu'ils sont « allèles»). Ceci n'est vrai en réalité pour toutes les cellules qu'à une exception près, celle des cellules reproductrices (ovule chez la femme ou spermatozoïde chez l'homme) qui ne contiennent en tout que 23 chromosomes : car au moment de leur formation, elles ne reçoivent de leur cellule-mère qu'un jeu de 23 chromosomes différents.

Un nouvel être vivant apparaît lorsqu'une cellule mâle fusionne avec une cellule femelle pour donner la cellule primitive de l'organisme, qui reçoit ainsi le stock normal de 46 chromosomes, moitié du père et moitié de la mère. Tout individu est ainsi le résultat d'une division par 2 suivie d'une addition ! Il est essentiel de noter qu'au moment de la conception, chaque chromosome maternel a la propriété de s'apparier avec le chromosome paternel homologue. De cette fusion des cellules reproductrices provient la vie, au sens où celle-ci est, pour une cellule, la capacité de s'auto-reproduire en se différenciant peu à peu de ses congénères.

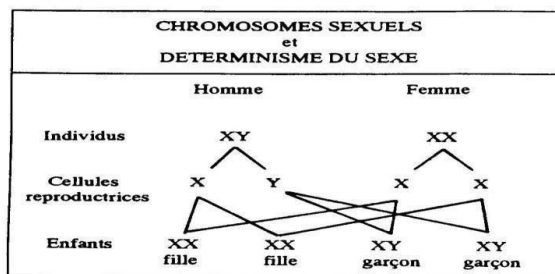


Figure 1 – C'est le père qui détermine le sexe de l'enfant

En fait, il est plus exact de dire que toute cellule féminine possède 22 paires de chromosomes identiques à ceux de l'homme (ils sont encore nommés « autosomes »), et une paire de chromosomes sexuels appelés chromosomes X. L'homme possède lui aussi dans chacune de ses cellules 22 paires d'autosomes. Mais la dernière paire associe un chromosome X à un chromosome différent, appelé chromosome Y. On peut donc dire qu'à près de 98 pour cent, l'espèce humaine est génétiquement « unisexe », ou encore qu'un homme et une femme sont semblables à un chromosome près. Quand on voit les caractères spécifiques, morphologiques et hormonaux, qu'entraîne cette seule différence, on peut entrevoir la complexité de la formation de la machine humaine !

La Génèse nous enseigne que Dieu créa d'abord l'homme ; puis le voyant seul et triste, il prit une de ses côtes dont il fit la femme. La génétique nous inciterait plutôt à penser que Dieu créa d'abord la femme ; puis la voyant seule et triste (?), il lui donna un compagnon. Il lui suffit pour cela de remodeler un seul de ses quarante-six chromosomes.

Une conséquence essentielle de la constitution hétérogène de la 23^e paire de chromosomes chez l'homme est que le père est seul responsable du sexe génétique de l'enfant (*figure 1*) : si les femmes s'auto-reproduisaient, elles ne pourraient concevoir que des filles !

UNE VARIETE INFINIE D'INDIVIDUS

A première vue, on pourrait penser qu'un couple ne peut avoir que deux sortes d'enfants : soit des garçons tous identiques, soit des filles toutes semblables. L'observation de tous les jours montre que la ressemblance des enfants se borne généralement à «l'air de famille» ; ceci à une exception près, celle de vrais jumeaux. Et ce pour de nombreuses raisons.

Ainsi, lors de la « fabrication » d'une cellule reproductrice par l'organisme, les 23 chromosomes qui la constituent se séparent de leurs homologues au hasard. Si nous prenons comme exemple une cellule imaginaire qui ne renfermerait que 6 chromosomes (trois paires), les deux cellules reproductrices qui en seraient issues, et qui contiendraient chacune trois chromosomes, seraient non pas de deux, mais de huit types différents (figure 3). De telle sorte que les organismes qu'elles pourraient engendrer à leur tour après fusion avec une cellule du sexe opposé seraient de 64 types. On peut calculer qu'avec le stock total de chromosomes paternels et maternels, le nombre de combinaisons possibles pour un enfant du même couple dépasse 25 000 milliards !

En outre, les chromosomes eux-mêmes ne sont pas immuables : ils peuvent subir des transformations (figure 4). Lorsque celles-ci se produisent dans une cellule reproductrice, elles deviennent transmissibles à leur descendance. Enfin, il faut se rappeler qu'un chromosome renferme un très grand nombre de gènes (on en a dénombré en moyenne plus de 2 000) qui peuvent eux-aussi se transformer, c'est ce que l'on appelle subir une mutation. C'est aussi dire que les différences génétiques d'un individu à l'autre avoisinent l'infini.

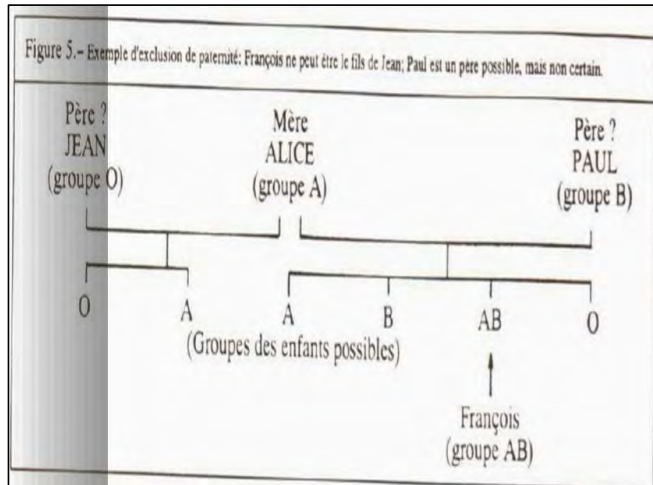
Grâce à une discipline toute récente, la biologie moléculaire , il est possible de déterminer la constitution génétique d'un individu avec une précision qui augmente de jour en jour, et ce à partir d'une seule goutte de sang séché. On appelle cela établir son « empreinte génétique ». C'est une sorte de code-barre inscrit dans tout organisme et qui permet de l'identifier de manière quasi certaine. En effet, il n'y a seulement qu'une chance sur 30 milliards pour que deux individus étrangers l'un à l'autre possèdent la même empreinte génétique, et encore une sur 300 000 s'il s'agit de deux frères non jumeaux. On conçoit tout l'intérêt de ces méthodes ainsi que les dangers qu'elles font courir à la liberté.

LE FILS DE SON PERE

Un acte de naissance (ou de baptême) ne constitue à vrai dire qu'une présomption de paternité. Quel est celui qui peut affirmer que son arbre généalogique n'a subi aucune « greffe » ? Il est même probable qu'au Moyen-âge, l'aîné d'une famille roturière avait des chances d'être, non pas le fils de son père, mais plutôt le fils de son seigneur, dans les communes où la coutume reconnaissait à ce dernier un droit de « cuissage » ! Mais la revanche, quoique rare sans doute, n'était pas inconcevable : sinon aurait-on inventé la ceinture de chasteté ? Il est vrai que peu de généalogies peuvent remonter assez haut pour poser de tels problèmes.

Si cette incertitude a de grandes chances de persister très longtemps dans l'établissement d'une généalogie ascendante, on sait par contre établir aujourd'hui la preuve d'une filiation. Mais ce ci est tout récent. Jusqu'à ces dernières années, un spécialiste généticien était seulement capable de déceler une impossibilité de paternité, c'est-à-dire d'établir par exemple que François ne peut être le fils de Jean, grâce à l'étude de leurs groupes sanguins (systèmes ABO, Rhésus, etc ...), tissulaires (système HLA) ou autres. Et encore ce n'était réalisable que dans des cas favorables, avec toujours un risque d'erreur. On appelle cette démarche, qui est toujours mise en œuvre en première intention, « exclusion de paternité ». Mais on ne pouvait par aucune méthode prononcer une affirmation de paternité, c'est-à-dire établir que François,

déclaré fils de Paul, est bien le fils de son père. (Figure 5)



QUELQUES "ERREURS" DU CODE GENETIQUE
Le code génétique (ensemble des gènes d'un individu) est analogue à un lexique qui décrirait les consignes imposées à l'embryon pour reconstituer un adulte semblable à ses parents. Nombreuses sont les erreurs de transcription; mais la plupart d'entre elles n'ont aucune conséquence apparente. Quelques exemples:
Code normal: LA COULEUR DES YEUX EST LE BLEU
Déficiencie: LA COULEUR EST LE BLEU
Duplication: LA COULEUR DES YEUX DES YEUX EST LE BLEU
Inversion: LA COULEUR XUEY SED EST LE BLEU
Translocation: LA COULEUR DES YEUX EST LE NOIR LA COULEUR DES CHEVEUX EST LE BLEU

Aujourd'hui, grâce à la biologie moléculaire, il est possible de prouver une filiation quasi certaine par la comparaison des empreintes génétiques. Utilisées pour la première fois dans ce but en 1985, les empreintes génétiques ont permis de confirmer qu'un jeune Ghanéen était bien le fils d'une femme qui prétendait être sa mère pour obtenir le droit de le faire venir chez elle en Angleterre. Les méthodes antérieures ne permettaient pas d'établir s'il était bien son fils ou seulement son neveu.

ET VOILA POURQUOI VOTRE FILLE EST MUETTE

L'hérédité ne se traduit pas seulement par la transmission des traits du visage, de la couleur des cheveux ou des yeux : un couple peut transmettre à sa progéniture certaines maladies dont l'un des parents ou l'un des ancêtres étaient atteint. On connaît aujourd'hui environ 3 000 maladies héréditaires d'expression et de gravité très variable ; certaines d'entre elles peuvent être reconnues avant même la naissance : c'est ce que l'on appelle le diagnostic anté-natal des affections héréditaires. La reconnaissance d'une telle maladie chez un enfant à naître peut constituer le motif légal d'une interruption volontaire de grossesse (cas du mongolisme). Pire, le responsable médical d'une erreur en la matière peut être poursuivi par les parents en demande de dommages et intérêts, voire être condamné à payer une pension à vie à l'enfant né handicapé, comme on a pu le voir dans une affaire très récente ! (tableau 3).

On sait également reconnaître les gènes impliqués dans la prédisposition à certaines maladies, lesquelles ne se révéleront qu'à l'âge adulte, voire au troisième âge. L'importance de leur détection précoce vient du fait que leur éclosion est largement favorisée par un environnement particulier (mode de vie, d'alimentation, abus de toxiques mineurs tels qu'alcool, tabac, etc...). La prévention de ces maladies sera d'autant plus efficace que cet environnement de « facteurs de risque » aura été évité plus tôt (tableau 4).

Il est essentiel de distinguer parmi les maladies héréditaires celles qui se transmettent selon le mode dit « dominant » (où des cas se manifestent à chaque génération), de celles qui n'apparaissent que de manière en apparence isolée en sautant plusieurs générations (transmission selon le mode dit « récessif »). On comprend que, dans ce dernier cas, le risque d'avoir dans sa descendance un enfant atteint est beaucoup moins grand, mais aussi beaucoup plus insidieux. L'explication de cette différence réside dans le rôle joué par les gènes allèles.

MALADIE	TRANSMISSION	FREQUENCE pour 100 000
Hémophilie A et B	ChromosomeX	5
Dystrophie Musculaire de Duchenne	ChromosomeX	2.5
Phényl-cétonurie	Autosome (récessive)	1
Mucoviscidose	Autosome (récessive)	5
Spina bifida	Multifactorielle	15

Tableau 3 Quelques affections à transmission héréditaire

Athérosclérose (maladies cardio-vasculaires)
Cancers (certaines formes)
Certains diabètes
Certains troubles neurologiques: certains cas de:
Retard mental
Epilepsie
Schizophrénie

Tableau 4 – Quelques maladies à prédisposition héréditaire

Deux gènes allèles, c'est-à-dire situés chacun sur deux chromosomes appariés, et responsables du même caractère, ou de la même maladie, peuvent toutefois être différents l'un de l'autre ne serait-ce que par un infime détail de structure chimique. Lorsqu'ils sont identiques, le caractère apparaît (par exemple groupe sanguin O) ou la maladie se manifeste (par exemple la mucoviscidose). Lorsqu'au contraire ils sont différents, l'un des deux prend le pas sur l'autre : c'est le gène « dominant », l'autre étant dit « récessif ». Le parent porteur d'un gène récessif sera indemne de la maladie que provoque ce gène, mais il pourra néanmoins le transmettre à sa descendance : on dit aussi qu'il est « conducteur » de la maladie en cause.

Un cas particulier est celui de l'hémophilie (voir encadré) dont le gène responsable réside dans le chromosome X de la paire de chromosomes sexuels. L'homme porteur d'un gène X malade ne peut compter sur le secours d'un allèle sain porté par le chromosome homologue, puisqu'il n'a qu'un chromosome X. Il sera donc fatalement hémophile, et donnera la vie à des garçons toujours sains et à des filles toujours conductrices. Par contre, la femme porteuse d'un gène X malade bénéficiera de la suppléance de son autre chromosome X et ne sera jamais en pratique hémophile (sauf si ce dernier est lui-même atteint, probabilité infime et semble-t-il incompatible avec la vie ; l'hémophilie de la femme est en règle générale une fausse hémophilie). Par contre, elle pourra transmettre la maladie à un de ses fils sur deux ; une de ses filles sur deux pourra être conductrice comme elle (figure 6).

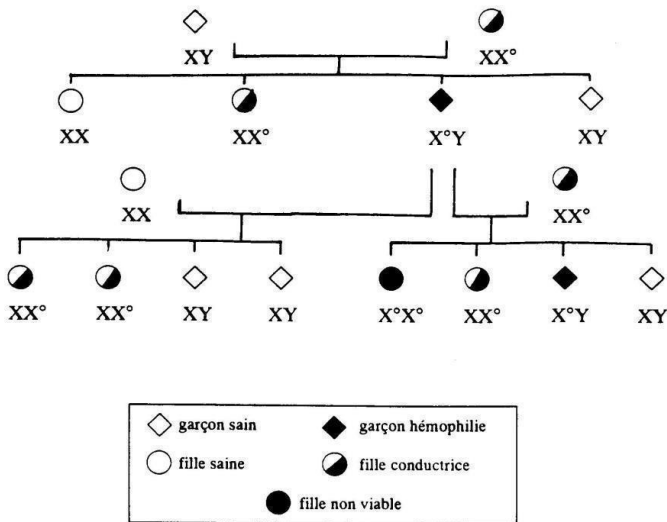


Figure 6.- Transmission d'une maladie liée au chromosome sexuel X; exemple de l'hémophilie (le chromosome responsable est symbolisé par X^{*})

UN VICE CACHE

Pour qu'un caractère (par exemple la couleur des cheveux) se manifeste chez un enfant ou qu'une maladie héréditaire se déclare chez lui, il n'est donc pas nécessaire que l'un de ses parents présente ce caractère ou soit atteint de cette maladie. Mais on en retrouvera fatalement la trace chez l'un de ses aïeux pourvu que leur étude puisse fournir suffisamment d'informations.

Les maladies à transmission récessive sont à la fois les plus fréquentes des maladies héréditaires, mais aussi les moins bien connues. Nombre d'entre elles nécessitent la présence simultanée de plusieurs gènes malades (on dit que leur hérédité est multifactorielle). Mais ici aussi les progrès sont constants.

Une maladie se reconnaît aux signes pathologiques qu'elle provoque. Aujourd'hui, on s'efforce toujours d'identifier sa cause. Ce peut être un microbe ou un virus ; ce peut être aussi un dérèglement de la machine humaine par défaut de fabrication d'un « rouage ». Ensuite, il est possible de remonter au gène qui l'a provoquée, puis à sa localisation sur un chromosome particulier. De là à envisager le « traitement médical voire chirurgical » de ce chromosome, il n'y a qu'un pas qu'il n'est pas utopique de franchir un jour. Il reste toutefois encore beaucoup à découvrir !

Il faut également insister sur le fait que « maladie génétique » n'est pas synonyme de « maladie héréditaire transmissible ». On connaît de nos jours des altérations des gènes responsables (au moins en partie) de cancers ou de leucémies et qui n'atteignent pas ou trop tard les cellules reproductrices pour pouvoir être transmises à la postérité. Mais on connaît aussi des gènes prédisposant à ces maladies qui, eux, sont transmissibles.

COUSIN COUSINE

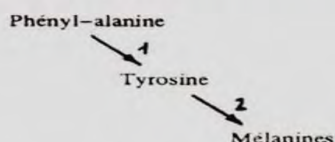
Une maladie héréditaire d'expression récessive ne peut apparaître chez un individu que si les gènes allèles qui en sont responsables sont tous les deux défectueux : il est nécessaire qu'à la fois le père et la mère lèguent le gène défectueux. Il est aisé dès lors de prévoir qu'une telle éventualité sera plus fréquente lorsque les parents seront issus de la même famille. En d'autres termes, la consanguinité augmente le risque de survenue d'une maladie héréditaire dans la descendance, par rapport à la population générale où les mariages se font au hasard (dite aussi population panmictique).

L'observation confirme cette prévision. Par exemple, « l'idiotie - phényl - pyruvique » (voir encadré) survient dans la population générale avec une fréquence de 1 pour 10 000 naissances. Le calcul statistique prévoit qu'elle doit être de 1 pour 800 chez les enfants issus de cousins germains, et qu'elle doit devenir de 1 pour 36 si les cousins conjoints ont un oncle phényl-cétonurique. Les faits confirment ce calcul : le risque pour un couple d'avoir un enfant phényl-cétonurique est dix fois plus élevé si le couple unit deux cousins germains.

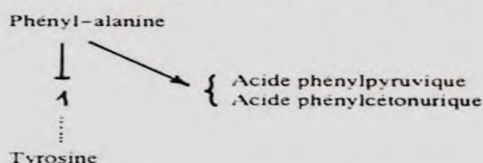
Au-delà du degré de parenté unissant deux cousins germains, le calcul montre que le risque de consanguinité n'est pas plus élevé que celui de la population générale panmictique.

LA PHENYLKETONURIE

Maladie héréditaire autosomique (non liée au sexe) récessive (les deux gènes allèles atteints), elle est due à une erreur innée de la transformation par l'organisme de la phényl-alanine alimentaire en mélanine (pigment noir). Cette transformation s'effectue normalement par un stade intermédiaire: la tyrosine.

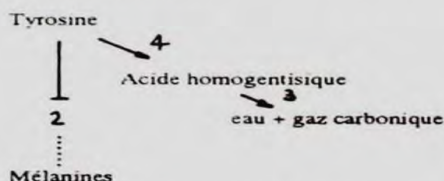


Lorsque la transformation (1) ne peut se produire, la phényl-alanine s'accumule dans l'organisme et se dégrade en produits toxiques pour le cerveau, entraînant une arriération mentale irréversible appelée "idiotie phényl-pyruvique".



Cette affection héréditaire peut être évitée en éliminant de l'alimentation de l'enfant la phénylalanine. Passé l'âge de dix ans, le risque disparaît car d'autres mécanismes suppléent à l'anomalie.

On connaît d'autres maladies familiales provoquées par des anomalies portant sur la même chaîne de réaction, mais à un stade différent (2).



L'absence de mélanine est responsable de l'albinisme, tandis que la tyrosine se dégrade en eau et en gaz carbonique. Si un blocage en (3) intervient simultanément dans cette dernière dégradation, apparaît une alcaptonurie (urines brunissant à l'air, sans gravité).

Enfin, si le blocage se produit en (4), une tyrosinose mortelle se déclare.

L'HEMOPHILIE

L'hémophilie se caractérise par une impossibilité du sang à coaguler, d'où des épanchements sanguins souvent importants lorsqu'un hémophile subit un traumatisme; zone particulièrement exposée, le genou, ce qui provoque des séquelles graves pouvant aboutir à une invalidité.

La coagulation du sang hors des vaisseaux sanguins nécessite la présence dans le sang de substances coagulantes, dont les "facteurs antihémophiliques". Le gène responsable de leur sécrétion réside sur le chromosome sexuel X. S'il est défectueux, il est compensé chez la femme par son allèle sain situé sur l'autre chromosome X qu'elle possède; elle ne sera donc pas hémophile, mais elle transmettra un gène déficient à la moitié de ses filles; par contre, la moitié de ses fils qui hériteront de son chromosome X déficient seront hémophiles. A leur tour, ces derniers procréeront des filles toujours conductrices, et des garçons toujours sains.

Le seul traitement actuel consiste à transfuser à un hémophile le facteur antihémophilique qui lui manque, soit pour stopper un épanchement de sang pouvant mettre sa vie en danger (traitement curatif d'urgence), soit pour prévenir le risque qu'il court en menant une vie normale ou surtout en pratiquant un sport réputé violent (traitement préventif ou "de confort"). Mais il est indispensable de réitérer les transfusions à intervalles réguliers, car le facteur injecté a une durée de vie limitée.

Ces traitements ont été la cause de transfusions de sang contaminé par le virus du SIDA, parce qu'on ne connaissait pas encore son danger et avant que l'on sache l'inactiver par chauffage.

L'hémophilie est donc une maladie héréditaire à transmission dominante (il peut y avoir des hémophiles à chaque génération), portée par le chromosome X (filles conductrices) et atteignant exclusivement le sexe masculin.

ET ILS EURENT DE BEAUX ENFANTS

Les connaissances dont nous disposons actuellement sur les maladies héréditaires et leur transmission permettent à la médecine d'aujourd'hui de proposer aux futurs conjoints qui le désirent un conseil en génétique.

Ce conseil s'adresse bien entendu à ceux qui, pour quelque cause que ce soit, ont des raisons de craindre pour leur descendance la transmission d'une affection héréditaire. Il peut évaluer, en fonction de la maladie redoutée, son risque d'émergence chez un couple déterminé. Mais le résultat n'est que celui de toute statistique : les exceptions sont nombreuses et les incertitudes demeurent souvent.

En ce qui concerne le mongolisme, nous avons vu qu'il s'agit d'une maladie congénitale résultant d'une absence de séparation, lors de la formation de l'ovule, de deux autosomes de la paire 21. On sait aujourd'hui que cette anomalie survient d'autant plus fréquemment que la mère avance en âge. Aussi le législateur a fixé l'âge d'une femme au delà duquel le risque est suffisamment grand pour motiver (et faire prendre en charge par la société) l'établissement de la « carte chromosomique » (le caryotype) de l'enfant à naître. Au vu de ses résultats, il peut être établi avant la quinzième semaine de grossesse si le fœtus est porteur d'une trisomie 21. bien sûr le couple reste seul à décider de l'avenir de l'enfant; mais il peut prendre sa décision en toute connaissance de cause.

TOUS DES CHERCHEURS

Au-delà de la monographie familiale que tout généalogiste amateur peut avoir le souci d'établir, la généalogie d'une famille peut aider puissamment à une meilleure connaissance de la transmission des caractères naturels comme des maladies héréditaires. C'est ainsi que l'étude de la famille d'un couple unique décédé à la fin du XVe siècle et qui compte aujourd'hui 30 000 descendants, a permis de préciser les conditions de la transmission du glaucome héréditaire qui peut conduire à la cécité. Et ceci grâce aux nombreux actes notariés, surtout des testaments, que cette famille avait coutume de rédiger de manière quasi systématique, et qui font état des aveugles.

Mais de tels cas demeurent hélas exceptionnels. Aussi s'adresse-t-on plus souvent à des familles moins étendues, palliant le manque de rameaux au nombre important de familles étudiées comportant chacune plusieurs cas de l'affectation en cause (familles dites multiples). Ainsi, une variété particulière de diabète a pu récemment être rattachée à une anomalie portée par un gène qui contrôle la sécrétion d'insuline du pancréas en réponse à l'ingestion de sucre, et qui se transmet selon le mode autosomique (donc quel que soit le sexe) dominant (présent à chaque génération). Il serait facile de multiplier les exemples de ce genre.

On ne saurait donc trop engager les généalogistes même amateurs à noter, outre les renseignements d'Etat civil de leurs ancêtres, les particularités physiques qu'ils présentaient, chaque fois qu'une indication de cette nature vient à leur connaissance. Gageons que leurs descendants risquent fort un jour de leur en savoir gré.

DESSINE-MOI UN ARBRE



Si notre campagne de publication d'arbres généalogiques se poursuit ainsi depuis une vingtaine d'années - elle avait commencée avec le N°19- c'est qu'elle est porteuse d'échange et de découvertes prometteuses pour nos adhérents.

Combien de membres du GGG se sont retrouvés en se trouvant des parentés certes souvent éloignées mais combien

enrichissantes pour leur propre généalogie.

Dans cet esprit nous avons mis en ligne, sur notre site internet, et cela depuis longtemps, l'ensemble des arbres agnatiques ou cognatiques publiés à ce jour.

Voir rubrique Adhérents : Arbres des adhérents

Nous continuons toujours une double publication à la fois numérique - accessible à nos seuls Adhérents sur le site - et nous poursuivons la diffusion imprimée.

On est en présence là d'un outil de synthèse, souvent négligé par les chercheurs, et qui fait pourtant gagner un temps précieux dans la connaissance des familles de la Gascogne Gersoise. Pourquoi refaire ce qui a déjà été fait ?

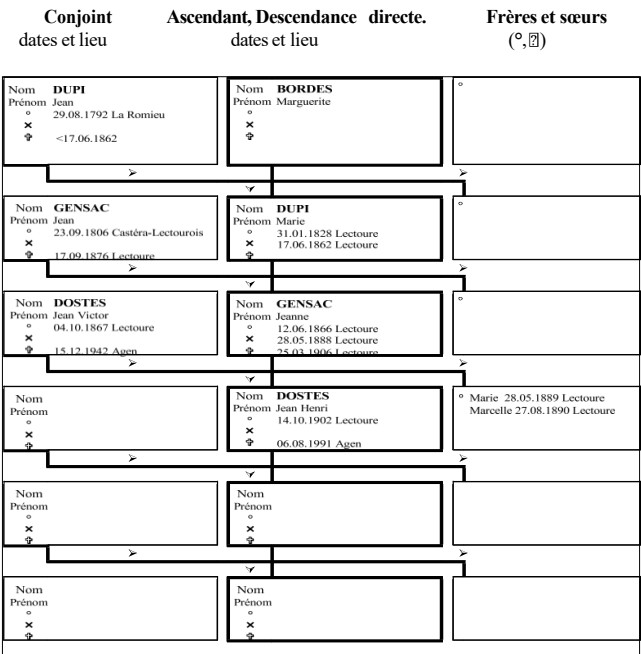
En cette période confinement pourquoi ne pas faire pousser nos arbres ? En continuant d'assurer un lien entre le passé le présent et l'avenir. Nous ne pouvons donc que vous inviter à suivre les traces de vos prédécesseurs en publiant arbres agnatiques ou cognatiques qui sont bien la synthèse de vos travaux à un moment donné.

Les modèles d'arbres sont toujours téléchargeables sur notre site : <http://genealogie32.net/>(Menu principal rubrique Téléchargements)

ChristianSUSSMILCH

ARBRE COGNATIQUE

Par M. DOSTES



ARBRE AGNATIQUE

Par M. LASBATS

Conjoint Ascendant, Descendance directe. Frères et sœurs
dates et lieu dates et lieu (°, 2)

nom LABARTERE Prénom ° ✕	Nom LASBATS dit Bourret Prénom Pierre ° ✕ 26/12/1802 Tieste	
Nom LAFFITE Prénom Claire ° 24/10/1777 ?? ✕ 18/01/1858 Tieste	Nom LASBATS dit Bourret Prénom Jean ° 25/01/1767 Tieste ✕ 09/02/1800 Plaisance 30/11/1832 Tieste	
Nom MONTARDON Prénom Julienne ° 15/02/1819 Hères ✕	Nom LASBATS dit Lafforge Prénom Jean ° 28/01/1814 Tieste ✕ 10/09/1842 Hères 07/08/1861	
Nom DESBONS Prénom Apolline ° 21/01/1842 Goux ✕	Nom LASBATS Prénom Pierre ° 08/12/1844 Hères ✕ 20/01/1869 Goux	
Nom JOURDAN Prénom Marie ° 30/07/1877 Poncharra (Rhône) ✕	Nom LASBATS Prénom Donatien ° 09/08/1872 Goux ✕ 1954 Beaumarchès	
Nom GALOUVE Prénom Yvonne ° 15/07/1907 Plaisance ✕ 27/10/1927 Beaumarchès 12/03/1967 Lourdes	Nom LASBATS Prénom André Marie ° 30/11/1903 Beaumarchès ✕ 27/10/1927 Beaumarchès 16/07/1964 Lourdes	
Nom CARDENAU Prénom Zoé Marie ° 09/11/1932 Lourdes ✕	Nom LASBATS Prénom Jean ° 16/05/1928 Beaumarchès ✕ 07/06/1952 Lourdes	



ENTRAIDE (Questions/ Réponses)

Depuis maintenant 30 ans, le service Recherche de l'association Génomique Gasconne Gersoise, animée par Jean Claude BRETTESS a répondu aux questions posées par les adhérents. De 1991 à 2012 plus de 2 100 questions ont été posées. Toutes les questions n'ont pas trouvé de réponse mais le taux de réussite s'établit cependant à 65% (voir publication CD Hors-Série N°5 toujours disponible). Aujourd'hui Frédéric BAQUÉ a repris le flambeau; nous l'en remercions encore vivement. Une aide d'autres adhérents Gersois serait aussi bienvenue et appréciée.



Jean Claude BRETTESS

Le Hors-série N°5 au format pdf (voir page 29) contient 20 ans de questions -réponses, et permet de répondre aux interrogations basiques sur l'origine et l'histoire des familles.

Ainsi nos adhérents peuvent disposer :

- De l'édition du DVD ROM des dépouillements à jour au 31.12.2020 est disponible (voir le bon de souscription).
- De la publication des arbres agnatiques et cognatiques sur notre site et dans le bulletin.
- De l'utilisation des forums et des blogs sur notre site.
- De l'application **VISAGE** (qui permet, de faire les recherches directement dans les paroissiaux jusqu'en 1792 et par l'intermédiaire des tables décennales jusqu'en 1892, de retrouver la date exacte de l'acte recherché . Ces possibilités sont offertes avec un supplément de cotisation minime par rapport aux services rendus).

Dans la rubrique : **Adhérents du GGG - Service d'entraide**, vous trouverez un formulaire de demande de reproduction numérique d'actes pour la période postérieure à 1792.

Deux types d'actes sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de recherche.

Actes issus des registres paroissiaux ou d'Etat-Civil :

Par courriel une photo numérique de l'acte demandé vous sera transmise. Une seule recherche sera faite pour les personnes authentifiées sur le site mais non encore membres du G.G.G. Pour les adhérents et devant le succès de la formule les demandes sont limitées à 5 par mois et par adhérent. Afin de faciliter le fonctionnement du service seules seront traitées les demandes comportant la date, le lieu, et la nature précise de l'acte

Actes issus des registres notariaux

Frédéric Jean BAQUÉ, s'est spécialisé dans la recherche pour ces actes. Nous privilégions le traitement des demandes comportant le plus de précisions possibles (*actes, date, lieu, notaire...*).

Vous trouverez donc ci-après les questions posées par nos adhérents (*questions auxquelles une réponse n'a pas nécessairement encore été donnée*).

Par le biais du blog ou du forum vous pouvez demander le détail des réponses obtenues à ces questions.

Pour une demande sur notre service d'entraide Internet :

<http://www.genealogie32.net>

Rubrique : **Adhérents du GGG** ° **[Service d'Entraide](#)**

Compléter le formulaire qui vous est proposé avec le plus de précisions possibles. Ainsi vous faciliterez le travail et permettrez d'avoir plus rapidement une réponse.

On pourra consulter l'ensemble des demandes de l'année Généalogique et des années antérieures sur notre site Internet
Rubrique :

Rubrique : **Adhérents du GGG** Télécharger

° **[Télécharger un bulletin](#)**

Exemple de question-réponse :

Adhérent : THEOT	Éléments: Clément Lille né à Marciac le 30 septembre 1838, marié à Paris avec Thaïs Tonnelet le 30 janvier 1869, fils de François Lille cordonnier (ou sabotier) à Marciac et de Marie Louage, décédée à Marciac le 7 février 1859, père de Marcel Lille (Paris 3 janvier 1870-) et d'Angèle Lille (P a r i s 1 0 / 7 / 1 8 7 6 - 12/11/1923) épouse Théot ma grand-mère maternelle.
Type d'acte : Naissance	
Date : 30.09.1838	
Localité : MARCIAC	

LISTES PATRONYMIQUES

Les **listes patronymiques** donnent un aperçu des noms de famille sur lesquels portent les recherches de nos membres. Ces listes font l'objet d'une mise à jour systématique et sont régulièrement éditées dans le bulletin. Périodiquement un **Annuaire** (comportant un *index patronymique* et des *tables toponymiques*) reprend la totalité des patronymes étudiés avec indication du N° d'adhérent de chaque chercheur.

Le dernier annuaire patronymique comporte plus de 7000 patronymes gersois accessibles sur CD-ROM.

Ci-après un extrait de notre base de données patronymiques; comme on peut le voir, elle indique le patronyme étudié, la ville, les années sur lesquelles a porté la recherche, le nom du chercheur

Patronyme	Ville	INSEE	Début	Fin	Nom	N°
AGNASSE	L'ISLE DENOE	32159	1805		PERIQUET	582
ALEM	AUBIET	32012	1809		LARRIBEAU	356
ALEM	TOUGET	32448	1833		LARRIBEAU GOZE	356
ANSOS	MAUVEZIN	32249	1859	1902 1936	LARRIBEAU GOZE	356
ANSOS	SAINTE ANNE	32357	1896	1936	LARRIBEAU GOZE	356
ANSOS	SIRAC	32435	1878		LARRIBEAU GOZE	356
ANSOS	TOUGET	32448	1787	1795 1962	LARRIBEAU GOZE	356
ARRIVET	DURBAN	32118	1769	1829	GUILLARD	576
AUBRIAT	LABEJAN	32172	1660	1724	GUILLARD	576
AURIGNAC	TOUGET	32448	1810		LARRIBEAU GOZE	356
BARADAT	TACHOIRES	32438	1811	1876	GUILLARD	576
BARRIERE	LIAS	32210	1719	1759	LARRIBEAU GOZE	356
BARTHE	AVEZAN	32023	1771	1849	LARRIBEAU GOZE	356
BEGUE	LIAS	32210	1695	1865	LARRIBEAU GOZE	356
BEGUE	MAUVEZIN	32249	1969		LARRIBEAU GOZE	356

ONOMASTIQUE

par Elie DUCASSE

La Revue de Gascogne publia en 1885 un article de Léonce Cazaubon intitulé : de l'origine des Noms Patronymiques Gascons.

C'est un gros article d'une quinzaine de pages, contenant plusieurs dizaines de noms qu'il avait classés en cinq genres:

- 1^{er} genre: Prénoms et noms de baptême convertis en patronymes.
- 2^{ème} genre: Noms tirés des lieux d'origine (réelle ou supposée).
- 3^{ème} genre: Noms pris d'une manière d'être (réelle ou supposée).
- 4^{ème} genre: Noms pris d'êtres animés et d'objets naturels, ou relatifs à la profession ou indifférents.
- 5^{ème} genre: Noms pris d'une idée religieuse ou de prière, d'une devise ou d'une exergue.

La Revue de Gascogne touchait surtout un public cultivé, composé d'ecclésiastiques et de bourgeois. Ceux-ci pour la plupart connaissaient le latin, le grec, le français et souvent un rudiment de langue étrangère.

Mais tous parlaient le gascon avec le menu peuple qui les entourait. Celui-ci était composé des artisans et des commerçants de la ville, de leurs métayers et des voisins de leur maison de campagne, là où ils allaient passer l'été et une partie de l'automne.

Aussi, ils comprenaient très bien les mots écrits en langue vulgaire comme on disait alors. Aussi les auteurs, généralement ne les traduisaient pas.

Il n'en est plus de même aujourd'hui!

C'est pourquoi nos amis de G.G.G. nous ont encouragés à reprendre les listes de noms de cet article et d'en donner le sens en français. Nous en avons ajouté un certain nombre qui nous sont venus à l'esprit en cours de travail.

Nous reprenons pour cela la classification de l'auteur. Nous mettons le sens français entre parenthèses.

1er Genre

Prénoms de baptême convertis en noms de famille

Alary (Hilaire)	Andrieu (André)	Bazilou
	(Basile)	
	Berthoumieu (Barthélémy)	Bidalet Vidau Vidal
(Vital)	Caprasi (Caprais)	C l a m e
n s (Clément)		
Domec Domerc Domergue Doumec Doumeng Domenge*		
Menge Menjoulet (Dominique) *masculin et féminin.		
Gélas Gillis Gelis Gilibert Gelibert Jolibert. (Gilles et Gilbert)		Gracian
(Gratien)		
	Guilhem (Guillaume)	
Guiraud (Giraud, Géraud Gérard, Girard		Lary (Lazare) L a u
r e n s (Laurent)		

2ème Genre

Noms tirés des lieux d'origine réelle ou supposée

Arrivet(petit ruisseau)	Artigue, Lartigue Lartigau Dartigue Artiguenave Arti-
guelongue (terre défrichée)	
Astugue, Dastugue (point élevé, syn Tuco)	Ba ra d, Des ba rads ,
(fossé)	
Barthe, Labarthe Bartas Dubartas (prés marécageux en bordure de rivière)	
Bosc, Dubosc, Bousquet (bois, bosquet)	Boubée Laboubée (terre
de boubène)	
Caillau Caillava Caillavet (caillou et lieux où on en trouve)	
Ladoux (érable) Clot (mare ou fosse)	Laclotte (creux de ter-
rain)	
Lacome Lacombe Ducom Descomps (combe)	Lafite Lahitte Lafitau (la
borne)	
Lafont Lahont Bonafont Lafontan Lahontan (fontaine)	Lalana
Lannes Lagnés (de landes)	
Mothe Lamothe (éminence artificielle)	Lapène (rocher abrupt)
Lafore	
(là bas)	
Larrieu Rieu Durrieux (ruisseau)	Lapeyre Lapeyrère Peyrusse
Peyrusset Peyrè	
Despeyrous (de pierre)	
Poey, du Pouy, du Puch, du Puech, du (Dupuy)	Duputz (du puits)
Ribère	
Riberot (rivière)	
Roque Laroque Rouquet Rouquette (roc)	Duplan Lasplagnes
(plan, plaine)	
Serres Serret Laserre (point élevé)	Dardenne Ardenne (lieu
où on fait brûler)	
Pujos Despujos (de puja, monter	Aygabere (belle
eau) Bartherote (barthe rompue)	
Cassagne Cassaignau Cassagnabère (la chênaie)	Lannelongue Lannere-
tonne(lande arrondie)	
Longpuech (puy)	Montméjan Pechméjan (mont moyen)
(belle pierre)	Peyrebère
Peyrecave (pierre creuse)	Planacassagne (chênaie
plane)	

Planavergne (id pour le vergne)		Pouydebat	Pouydessus
(sur ou sous le puy)			
Pouyfourcat (puy fourchu)	Rieumajou	Rieutort	Rieupeyroux (nuisseau grand, tordu, pierreux)
Sarrabezolles	Sarrabayrousa	Sarramejane	(serre de Bezolles de la Barou-se,moyenne)
Bartharès	Barthès	Barthouilh	(de barthe)
Montanè	Pujo	Pujol	Pujos (qui monte)
Seguin	(qui suit)		
Roumégous	(ronces naines)	Bergès	(verger)
Vignes	Vignaux,du Lavigne	Bignalet	Plantè,du (qui a de la vigne)
Cazaux	Cazala	Cazalet	Cazalas
Cazaubon	Cazauran	Delort	(hortus)(jardin potager, petit,grand, bon)
Prad	Pradère	Laprat	Pratviel (pré)
Campardon	Campredon	(champs arrondis)	
	Barada	(celui qui fait des fossés)	
Laubanère	Aubanère	Aubarède	Saucède (saussaie)
Dubrana	(lieu où on trouve des genêts)		
Broqua,	Dubroca	Broquère	Labroquère (de broc, épine)
Cezerac	de ceze,	pois	
Nougarède	(noyeraie)		
Rouméguière	(roncier)		
	Pomarède	(Pommeraiie)	
	Roumiguère	(fourmilière)	

3ème Genre

Noms pris d'une manière d'être ou attribuée

Bergougnan	(honteux)	Clarens	(simplet)	Corrent	Courent
Coullens	(couillon)	Mérens	Méritens (méritant)	Vivent	A m a t
Boumat	(bomé)	Crouzat	(croisé)	Carpuat	(de carpou, le charme)
Irat	Dirat (coléreux)	Daurat	(doré)	Moulat	(rémouleur)
Penchenat	(coquet)	Moulès	(de meules)	Privat	(de priver)
Ruffat	(le dur)	Planat	Planès (de la plaine)		
		Rebuffat	(le rejeté)		
		Sarrat	(avare)	Amoureux	(amoureux)
		Basset	(petit)		
Belin	(bellâtre)	Beziat	(voisin)	Blanquet	(blanc)
		Blondet	Brun		
Brunet		Capgran	Capgras (grosse tête)	Caubet	Calvet
Caubin	(chauve)				
Camba	reyta	Camareyta	Camoreyt (jambe raide)	Camoligue	(jarretièrre)
			Courtès (aimable)		
Desbons	Dousset	Esquerré	(gaucher)	Faubec	(peu fiable)
		Gaillard			
Goulard	Gras	Grasset	Lespès	Despès	Redon (bien en chair)
Labatut	(de Labatut)			Grimaud	(farceur)
		Labadan	(de Lavedan)	Magne	Lemagny (le grand)
		Magre	(maigre)		
Manabera	Banabera	(joli main)	Masclaris	Masclanis	(de mâle)
			Mauco	(mauvais coeur)	

Maupeu (mauvais poil)	Mauquière (inquiet)	Petit Piquepè (boiteux)
Rouget Roujon Roujan (teint coloré)		Rous (roux) S a d o u l
(rassasié)		
Satgé Saigé (sage)	Seillan (souple)	Sen tis (qui sent)
	Tastayre Tastet (goûteur)	
Boutan (bottier)	Broconat (né de l'épine)	Cadet C a s t a i n g
(châtaignier)		
Dansan Dansas Dansos (fruits de l'églañtier)		Dauzère (d'érable)
	Auzero Lauzero (érable ou oiselle)	
Fouragnan (Forain)	Fourés (fourré)	Lian (ouvert) M a s s y
Massip (valet de mas)		
Maillos Mailloulas (de maille)	Marés	Ma res ta i n g
(marécage)	Pesquidoux (petit pêcheur)	
Soureillan (exposé au soleil)	Tarissan (guérisseur)	Cauhopè (chauffè pied)
Panassac Crèbesac Crèbesègue (volesac, crève sac, crèvehaie)		Abrin Dabrin
Damflous (avec des fleurs)	Ferrabouc (maréchal ferrand)	Fiquepal
(plante piquet)		
Grateloup (lieu où il y a des loups)		Passarieu Passerieu (gué pour passer le ruisseau,)
Plantevigne	Abesque (évêque)	Arqué d' Arquier
d' (archer)	Astier (piqueur)	
Balestier Balester (arbalétrier)	Bayle	Baylet (valet) Bégue
	(viguier)	
Comet Ducomet (cuveau)	Comin (commis)	Come Lacome Lascom-
bes (combe) Laporterie Porterie (porteur)		
Marquissot Marqués Conté Duc Signouret (sobriquets)		Rey Lourey Derrey
Durey (du roi)	Escriban (écrivain)	
Escudè (écuyer)	Labat (l'abbé)	Segrestan (sacristain)
	Monge (moine)	
Senescau (sénéchal)	Messonier Messègue (garde-champêtre)	A b e i l l è
(apiculteur)		
Aueillè (berger)	Bacquè (vacher)	B a r b è (b a r b i e r)
	Duboè Bouè (bouvier)	

4ème Genre

Noms pris d'êtres animés ,d'objets naturels ou professionnels

Biau Dubiau (boeuf)	Boup Laboup (renard)	Brau Brauat (taureau)
	Cabirol Cabrol Crabot (chevreuil chevreau)	
Esquirol (écureuil)	Larrat (le rat)	Lèbé Lèberon (lièvre, levraut)
	Loups Loubet Loubès Loubon (loup)	
Marre Marrou Mouton (bélier)	Vedel Vèdère (veau, velle)	Agasson (pie)
Auriol Aurio Daurio (loriot)	Couloum (palombe)	Esparbès (épervier)
	Gay (geai)	

Merle gat (petite pie)	Passerat (moineau)	Pellefigues (becfigue)Pi-
Tourtarel(tourterelle) bosc Duluc (du bois)	Bedout BedouretDubedout(bouleau)	Bosc Du-
Dubarry Barrieu (du faubourg)	Barrieu (fût de 60 litres)	Bouisset Bouysson
	Bouyssou (buisson)	
Branet (bruyère)	Broustet(rameau)	B r u c h e t B r u g u e t
(bruyère)	Brux (champignons)	
Bru (brun)	Cassé Cassou Ducassé(chêne)	C a s t a g n è
(châtaigner)		
Delom Deloume Lolom Laoumet (l'orme)		D u b o u c h (b u i s)
	Fage LafageFaget (hêtre)	
Frèchou Dufrèchou Frèche Herechou (frêne)	Lespin	Lespinasse Espinasse
(aubépine)	Larramet(rameau,branche)	
Maupomè (mauvais pommier)	Mes p l è s	(n é f l i e r) N o g u e z
	(noyers)	
Olivie	Pérés (poiriers)	P o m i è s P o m è s
(pommiers)	Pruès (pruniers)	
Roumeguet (ronce)	Rouzè (rosier)	Sahuc Sahuquè (sureau)
	SoucaretSouque (souche)	
Sourbè Sourbès (cornier)	Treille	Tremoulet (trembleur)
	Aillet(ail)	
Couget (capot ou cagot)	Nux Denux Danos (noix)	Persil Persillon
Fourment (blé)		
Péron (petite poire)	Escalas (échelles)	Esquayre (équerre)
	Larègle	
Martel Martet (marteau)	TrenquePigasse (hache)	Barrau
Barrière (barrière)	Busquet (petite bûche)	

5ème GENRE

Noms pris d'une idée religieuse ou de prière

Amade Amadiou (aimé de Dieu)	Dioulouhec Dioulouhey
Dieulafait Dieuzayde (Dieu vous aide)	
Soumadiou (nous sommes à Dieu)	Deodat Dieudé (donné
par Dieu)	
Maydiou (mère de Dieu)	Dat Doat (donné)

ARMORIAL GASCON

d'après l'Armorial Général d'Hozier

Par Yves MANNESSIER

Comme l'indiquait le docteur BOURSE,
dans les articles parus dans N^{os} 3,

5, et 7 de notre revue, l'Héraldique peut être intéressante pour le généalogiste dans la mesure où elle permet d'identifier une personne ou un groupe de personnes comme si celles-ci étaient toujours effectivement présentes même après leur mort. Nous ne reviendrons pas sur l'origine et la signification des armoiries, sujet développé par ailleurs (cf encore N^{os} 3, 5 et 7).

Dans notre pays et jusqu'en 1789 la quasi-totalité des familles nobles et la plupart des familles bourgeoises avaient pour tradition d'assumer des armoiries. Les communautés les plus diverses, civiles et religieuses avaient aussi pris depuis longtemps cette habitude.

Contrairement aux idées reçues les hommes de guerre n'avaient pas le privilège du port du blason. En effet dès le XI^{ème} siècle, dans les pays flamands, nobles et roturiers firent parfois usage de sceaux armoriés, soit lors des actes officiels ou lors de transactions commerciales. Charles V par une lettre d'Août 1371, autorisa même les bourgeois de Paris à timbrer l'écu, c'est à dire surmonter l'écu d'un casque de guerre, privilège ancestral de la noblesse.

Nous nous attacherons maintenant à rappeler brièvement dans quelles circonstances a été créé l'Armorial Général d'HOZIER; 1996 est le trois centième anniversaire de sa création.

Louis XIII avait créé en 1615 la charge de Juge Général d'Armes de France, ce qui ne changeait rien à la tendance générale qui permettait à chacun de porter blason. Un édit de Louis XIV de 1696 est à l'origine de la création de l'Armorial Général dont Charles d'Hozier fut nommé le gardien. Cette création ne relevait pas d'un souci de permettre une certaine normalisation héraldique mais plutôt d'une préoccupation purement administrative et fiscale. Il s'agissait en effet d'obliger les personnes ou communautés désirant porter des armoiries de les faire enregistrer et d'acquitter une taxe.

Toute personne qui désirait porter des armoiries devait les présenter à la maîtrise de son ressort, qui les envoyait à la grande maîtrise pour enregistrement. Cette obligation d'enregistrement fut étendue à toute personne susceptible de porter blason, ces dernières ayant, soit à en faire le choix, soit à s'en voir imposer un d'office si elles n'en avaient pas. Certains commis plus imaginatifs que d'autres composèrent des armes "parlantes" pour les personnes inscrites sur les rôles et les pires rébus et jeux de mots furent parfois composés pour certains patronymes (un Le Marié reçut un blason avec des bois de cerf !...). De ce fait les conflits avec l'administration furent supprimés et il fut précisé que les armoiries enregistrées pourraient être portées par leurs possesseurs et que leurs descendants ne devraient pas procéder à un nouvel enregistrement pour les relever.

Ce projet monumental, abandonné en 1709 après avoir recensé plus de 120 000 blasons, constitue, avec le recul historique et malgré ses imperfections, comme le fit remarquer PASTOUREAU "un document quantitatif extrêmement précieux qui donne une bonne photographie de l'héraldique française sous l'Ancien Régime".

Il n'en reste pas moins que les soixante-neuf registres de l'Armorial Général contenant les armoiries sont, comme il se doit, conservés à la Bibliothèque Nationale. L'Armorial est aussi à l'origine de nombreuses erreurs, des familles ayant pris notamment l'habitude de porter des armes confectionnées par les commis de d'Hozier, alors qu'elles en possédaient de plus authentiques autrefois. Parmi ces soixante-neuf registres la moitié contient des dessins, l'autre des blasonnements.

Il nous a donc paru intéressant à l'occasion de cet anniversaire, de rendre public et surtout de visualiser les blasons figurant dans la partie de l'armorial consacré à notre région. Nous avons pris le parti de ne pas publier la description héraldique (nous la tenons à la disposition des intéressés) des différents blasons mais seulement d'indiquer le patronyme des possesseurs et éventuellement d'apporter des précisions fournies par notre équipe de recherche. Dans le cas où d'autres blasons existeraient pour l'une ou l'autre des personnes ou communautés citées nous serions reconnaissants à ceux qui en ont connaissance de nous les communiquer.

Nous pourrions constituer ainsi à terme une base de données pouvant servir à l'élaboration d'un Armorial Gascon.

A l'occasion de ce travail on est amené à faire un certain nombre d'observations:

- Les armes blasonnées plusieurs fois n'ont été représentées qu'une fois (ex 11,12,13)
- Bon nombre d'écus ont un blasonnement sommaire d'où des difficultés pour les représenter de manière convenable.
- Dans certains cas le blasonnement a pu être complété en consultant d'autres armoriaux et en tenant compte, bien évidemment, d'éventuelles brisures au sein d'une même famille(ex N°9).
- Dans d'autres cas, assez nombreux, où le blasonnement était anormalement vague, les dessins ont été réalisés en fonction de ce qui se fait généralement en héraldique classique (ex 10).

Un doute subsiste donc ...parfois !

BERNAJOUX (VERNAJOUL)



« d'azur à la fasce d'or »

- G. O'GILVY, « *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne* », éd. 1856, Bordeaux, tome III, pp. 65 à 86
- « Fonds de Raymond » (Propriété publique), Arch. Départ. du Lot-et-Garonne
- « *Armorial général du Languedoc* », 1696, Bibl. Nat.
- J.B. RIETSTAP & V. ROLLAND, « *Armorial général* », Institut héraldique universel, suppl. tome III, p. 814
- PIERRE MELLER, « *Armorial du Bordelais* », 1906, tome III, p. 283
- ORDO NOBILITATIS, vol. V
- REGIS VALETTE, correspondance personnelle, 1993
- JEAN de VAULCHIER, « *Armorial de l'ANF* », 2004, éd. ANF-édition du GuI, p. 759

CHÂTEAUVERDUN



« d'azur au chevron d'or aux trois tours d'argent maçonnées de sable, à la bordure d'argent »

- J.B. RIETSTAP et V. ROLLAND, op. cit., tome I, p. 384

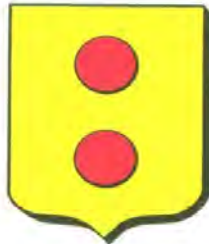
D'ARTAGNAN



« Écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle éployé de sable ; aux 2 et 3 d'azur, au château à deux tours d'argent, maçonnées de sable »

• G. D'GILVY, « Nobiliaire de Guyenne et Gascogne », Bordeaux, 1856, tome IV, p. 353

MONTESQUIOU



« D'or à deux tourteaux de geules en pal »

– PHILIPPE LAMARQUE, « L'armorial des sires des croisades », 2002, Ch. de Venissac, éd. du Gué, p. 282
 – JEAN de VAULCHER, « Armorial de l'ANF », 2004, éd. Afl-édition du Gué, p. 508
 – ORDO NOBILITATIS, vol. II

Bibliographie

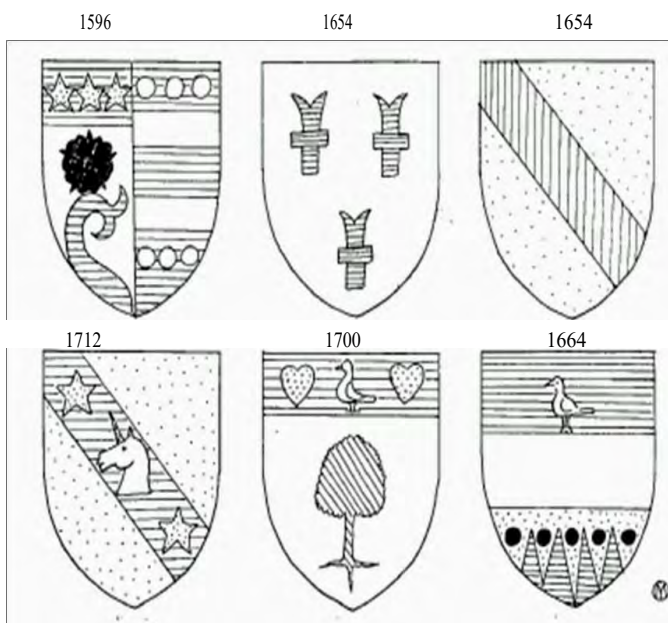
On pourra se référer utilement à la bibliographie indiquée par le Dr BOURSE dans notre N°5 et l'on pourra tenter de consulter les ouvrages suivants :

- Armorial Général de J.B. Rietstap (1887) disponible en consultation dans certaines bibliothèques.
- La Méthode du Blason par C.F. Menestrier Editions de la Maisnie
- Les Dynasties d'Europe Louda, MacLagan Bordas 1995
- Armorial des Principales Maisons du Royaume, Pierre Paul Dubuisson chez Jean de Bonnot
- Siebmacher, nombreux tomes par régions et par pays pour une recherche au niveau européen.

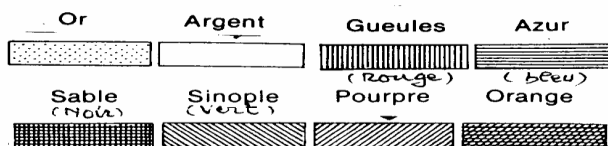
De nombreuses publications et études en langue anglaise sont également disponibles.

Ci-dessous un extrait des blasons authentiques visibles au Musée de Mirande :

1596 – Jean de RELONGUET, juge de RIVIÈRE
 1654 – de ROQUEVERTS^r du BOSC, capitaine
 1654 - Bernard de SAUBOLLE, Sr de MARRAST
 1712 – Pierre de St ARROMAN, Juge et Maire de MIRANDE, Capitoul de TOULOUSE
 1700 - Bernard de SEISSAN de MARIGNAN, Président du Présidial d'AUCH
 1664 – Jean de TARRIEUX, Conseiller du Roi



Représentation conventionnelle des couleurs de Blasons.



GRAPHOGENEALOGIE



BERNARD FAGET
(Analyse Graphogénéalogique)

Par Jean BONIN

Extrait de la rubrique de Graphogénéalogie (N°14 du Bulletin) l'analyse d'une écriture ancienne, en l'occurrence celle de Bernard FAGET, donne une approche complémentaire d'un ancêtre.

Observation-analyse de l'écriture :

L'écriture est assez stéréotypée pour l'époque où il était de bon ton de donner quelques courbures et envolées au graphisme. Joignant comme observation la taille moyenne de l'écriture et la proportion raisonnable des hampes et des jambages, nous pouvons en déduire certainement un tempérament assez réservé, d'une personne qui reste discrète, sachant respecter la hiérarchie.

Ce respect des convenances, se retrouve dans une mise en page soignée, respectant la forme, les alinéas, les distances : il est appliqué et méthodique. Mais en même temps cette tenue du texte, et sa clarté, sa progression, la précision de l'accentuation, sont l'illustration d'une discipline et d'une conscience professionnelle qui tiennent à être reconnues.

Le rythme de l'écriture qui est apparent dans le mouvement et également dans la forme, illustre une activité assez soutenue et régulière.

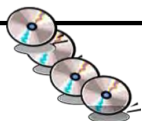
L'esprit de synthèse et une certaine efficacité apparaissent également au travers de cette écriture assez adroite et simplifiée, aux liaisons habiles, aux espaces bien répartis, plutôt rapide et vivante. Ces liaisons, la promptitude de certains traits lancés, montrent que le scripteur enchaîne facilement les idées et le raisonnement, voire qu'il n'est pas dénué d'arrière pensées.

De nombreux mouvements en retour, le rythme assez constant et la proportion des corps de lettres dénotent un certain repli de la personnalité, effectuant régulièrement des retours sur soi, et donc limitant ses manifestations extérieures, socialement mais également sur le plan affectif et familial.

L'ensemble de l'écriture reste assez ferme, et si J.Bernard FAGET sait rester à la place que lui confèrent ses fonctions, il est assez adroit et courageux pour affirmer ses opinions et assumer ses devoirs. D'ailleurs il lui paraîtra naturel d'attendre de ses collaborateurs la même rigueur que celle qu'il s'impose.

Mais en même temps, des ouvertures, certains signes de lyrisme (dans le geste type), la volonté de clarté évoquent ici une personnalité ayant une bonne capacité relationnelle, sachant user des bonnes manières, de souplesse et de diplomatie.

L'assez grande marge à droite et le texte butant parfois sur le rebord droit de la feuille sont significatifs d'un style de comportement assez direct. Les engorgements ponctuels du trait montre que le scripteur est un réceptif qui a du mal parfois à réfréner ses émotions et sa sensibilité; il voudrait parfois transmettre son zèle, mais, même si certains lassos et boucles (voir la signature en particulier) ont une certaine volonté captatrice, ceci ne reste que pure velléité. »



PNDS

Sites WEB



30 ANS D'INFORMATIQUE ET D'INTERNET AU G.G.G.

Par Yves TALFER Webmestre

Fondé en 1991 sous l'appellation "Centre Généalogique du Gers", le G.G.G. a très vite orienté ses travaux de recherche vers les dépouillements systématiques des registres d'état civil et des paroissiaux, avec une priorité : les mariages. A l'époque, l'informatique personnelle était encore peu répandue, ce qui a incité les bénévoles à se partager le travail.

Munis de leurs armes favorites, lunettes, loupes, papier, crayon, gomme, les membres non encore informatisés relevaient la quasi totalité des informations contenues dans les registres et transmettaient le fruit de leur travail à leurs collègues disposant d'un PC ou d'un Mac. Ceux-ci se chargeaient alors de la saisie en vue de constituer des bases de données permettant d'éditer des listes classées par ordre chronologique (reflet des registres) ou dans l'ordre alphabétique des époux ou des épouses, facilitant ainsi les recherches ultérieures. Il était ensuite possible d'imprimer ces listes et d'éditer des brochures très appréciées des nombreux généalogistes qui ne pouvaient pas accéder aux documents originaux.

A titre d'exemple, on trouve ci-dessous la reproduction de quelques extraits du travail relatif aux mariages de PESSAN entre 1670 et 1892 réalisé en 1996 par Robert BERGOUTS (dépouillement) et Robert RUHLMANN (informatisation). Une cinquantaine de brochures analogues ont été publiées dans les 15 premières années du G.G.G.



Classement chronologique

LES MARIAGES de 1670 à 1894 à PESSAN 32312

	Nom H	Prénoms H	Nom F	Prénoms F	Registre	32	M	J	An	J	M	A
445	PETERNAUD	Jean	COUFFE	Margherite	Paroissiaux	312	1	26	1715			
446	JAGONAN	Jean	MARESTAT	Jeanne	Paroissiaux	312	10	11	1715	PM		
447	CALTA	Jean	MARCAILLÉ	Marc	Paroissiaux	312	2	28	1717			
448	JALANDE	Bernard	ARRAULT	Anne	Paroissiaux	312	5	26	1717	PM		
449	BOUCADOUR	François	DE LACROIX	Jeanne	Paroissiaux	312	6	14	1717	PM		
450	PLANTÉ	Jean	LIBRE	Jeanne	Paroissiaux	312	6	28	1717			
451	SACRESTAN	Jean	CAMPARDON	Marguerite	Paroissiaux	312	7	24	1717	PM		
452	SELERG	Joseph	MARTIN	Domineque	Paroissiaux	312	7	26	1717			
453	DELOIT	Jean	MARQUELLAN	Jeanne	Paroissiaux	312	7	27	1717	PM		
454	CAMPARDON	Domineque	WIVES	Antoine	Paroissiaux	312	7	27	1717			
455	SENTEL	Marius	MARCAILLÉ	Jeanne	Paroissiaux	312	7	12	1717			
456	DESPAX	Bernard	DESTARAC	Catherine	Paroissiaux	312	11	13	1717			
457	COUREN	Ferns	MARCAILLÉ	Mari	Paroissiaux	312	11	16	1717			
458	POULASTRON	Ferns	MARTIN	Jeanne	Paroissiaux	312	1	20	1717	PM		
459	MARCAILLÉ	Domineque	WIVES	Jeanne	Paroissiaux	312	2	20	1717	PM		

Classement par époux

LES MARIAGES de 1670 à 1894 à PESSAN 32312

	Nom H	Prénoms H	Nom F	Prénoms F	Registre	32	M	J	An	J	M	A
76	SARBAT	Mathieu	RIGOLLET	Jeanne	Paroissiaux	312	6	20	1781			
77	SARBAT	Jean Marie	CAROL	Marguerite	État-Civil	312	1	08	1884			
78	BARRE	Jeanne	CARONNE	Mathie	État-Civil	312	5	15	1887			
77	BARRE	Jean Pierre	COULIN	Mari	État-Civil	312	2	15	1841			
78	BARRE	Jean	DELOIT	Mari	État-Civil	312	6	15	1871			
79	BARRE	Bernard	DELOIT	Domineque	Paroissiaux	312	2	28	1890	PM		
80	BARRE	Jean	DELOIT	Domineque	Paroissiaux	312	6	26	1747			
81	BARRE	Jean	DELOIT	Domineque	Paroissiaux	312	7	14	1775	PM		
82	BARRE	Jean	DELOIT	Jeanne	Paroissiaux	312	11	15	1889			
83	BARRE	Jeanne	DELOIT	Françoise	État-Civil	312	12	15	1796	23	PM	5
84	BARRE	François	DELOIT	Jeanne	État-Civil	312	6	26	1818			
85	BARRE	Bernard	DELOIT	Jeanne	État-Civil	312	5	28	1854			
86	BARRE	François	DELOIT	Jeanne	Paroissiaux	312	7	20	1747			
87	BARRE	Joseph	DELOIT	Marguerite	Paroissiaux	312	12	15	1889			

Classement par épouse

LES MARIAGES de 1670 à 1894 à PESSAN 32312

	Nom F	Prénoms F	Nom H	Prénoms H	Registre	32	M	J	An	J	M	A
287	CALZ MAGE	Leanne Anne	TRAMONT	Jean	État-Civil	312	6	20	1810			
288	CALZ MAGE	Maria	CAVOT	Jean Marie	État-Civil	312	12	6	1811			
289	CALZ MAGE	Josephine	DOULLE	Jean Baptiste	État-Civil	312	11	15	1841			
290	CALZ MAGE	Maria	SEREN	Jean Baptiste	État-Civil	312	1	8	1861			
291	CALZ MAGE	Jeanne	CARTE	Jean	État-Civil	312	1	10	1872			
292	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
293	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
294	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
295	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
296	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
297	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
298	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
299	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
300	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
301	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
302	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
303	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
304	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
305	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
306	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
307	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
308	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
309	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
310	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
311	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
312	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
313	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
314	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
315	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
316	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
317	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
318	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
319	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
320	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
321	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
322	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
323	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
324	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
325	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
326	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
327	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
328	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
329	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
330	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
331	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
332	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
333	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
334	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
335	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
336	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
337	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
338	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
339	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
340	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
341	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
342	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
343	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
344	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
345	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
346	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
347	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
348	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
349	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
350	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
351	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
352	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
353	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
354	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
355	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
356	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
357	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
358	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
359	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
360	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
361	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
362	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
363	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
364	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
365	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
366	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
367	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
368	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
369	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
370	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
371	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
372	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
373	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
374	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
375	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
376	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
377	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
378	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
379	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
380	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
381	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
382	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
383	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
384	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
385	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
386	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
387	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
388	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
389	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
390	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
391	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
392	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
393	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
394	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
395	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
396	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
397	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
398	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
399	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
400	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
401	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
402	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
403	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
404	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
405	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
406	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
407	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
408	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
409	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
410	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
411	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
412	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
413	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
414	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
415	CALZ MAGE	Leanne Marie	DELOIT	Raoul Marie	Prénoms	312	1	10	1872			
416	CALZ MAGE	Leanne Marie</										

Ces listes d'actes de mariages (un peu plus de 50 communes ou paroisses sont concernées), de naissances et de décès ont également été enregistrées sous la forme de fichiers (Word ou Excel) publiés dans un CDROM annuel intitulé PNDS pour "Programme de numérisations et de dépouillements systématiques".

Outre ces relevés des registres d'état civil, le G.G.G. a assuré un énorme travail échelonné sur plusieurs années : le microfilmage des registres paroissiaux conservés par les Archives Départementales, en collaboration avec les Mormons. Ceux-ci avaient fourni le matériel de prise de vue et assuré la formation des opérateurs du G.G.G., l'essentiel de la tâche étant réservée à nos bénévoles à raison de 6 heures par jour et 5 jours par semaine. A l'issue de cette opération de grande ampleur, le G.G.G. recevait le fruit de ses efforts : un jeu complet des 221 microfilms réalisés comprenant aux environs de 1300 clichés chacun et provenant des quelques 1800 paroissiaux hébergés par les AD.

Pour exploiter ces microfilms, il fallait évidemment un lecteur de microfilms, appareil encombrant nécessitant la disposition d'un local, et fort peu commode pour photographier des extraits des images projetées. Le G.G.G. a alors confié à une société privée le soin de numériser l'ensemble des microfilms pour stocker sur CDROM leurs reproductions. Nous pouvions désormais envoyer par la poste aux volontaires des copies des registres des paroisses qu'ils souhaitaient dépouiller, ce qui a considérablement accru le nombre d'actes transcrits et le nombre de fichiers publiés chaque année dans le disque du PNDS.

L'envoi par la poste des CDROM contenant les photos numériques des registres, et le retour par courriel de leurs transcriptions rendaient caduque la nécessité de disposer d'un local. Mais une association de généalogistes amateurs se doit d'établir et de maintenir la liaison et les échanges entre ses membres. Dès la fin des années 1990, plusieurs fournisseurs d'accès Internet développaient des formules accessibles à des non informaticiens et leur permettaient d'ouvrir sur le web des pages personnelles facilitant les contacts.

Parmi ces sociétés on trouvait Multimania, rachetée en 2000 par le portail et moteur de recherche Lycos qui, gratuitement, offrait la possibilité de créer un site Internet et de disposer d'un espace disque de 50 méga-octets pour y loger des pages html. Hélas, la gratuité était largement compensée par l'invasion de la publicité qui occupait une grande partie des pages, en rendant celles-ci difficiles à lire quand elles n'étaient pas carrément illisibles. A défaut d'une autre solution, le G.G.G. choisissait de créer son site <http://membres.lycos.fr/geneagg> sensé être le lieu de rencontre incontournable de tous les généalogistes gersois.

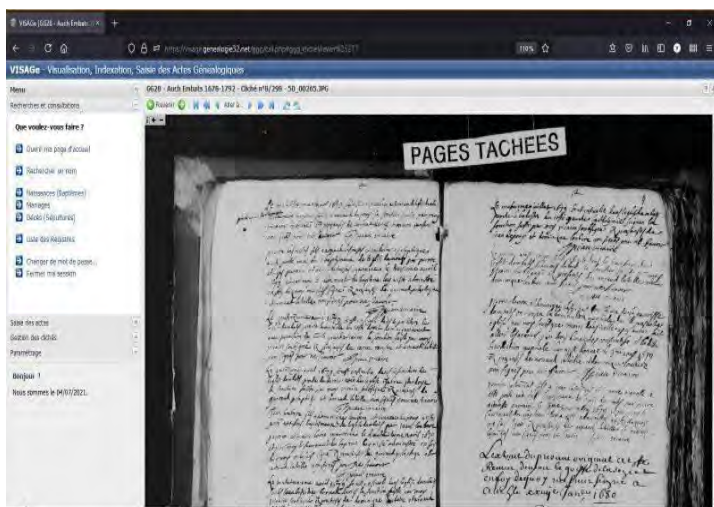
En 2011, le G.G.G. allait célébrer ses 20 ans d'existence et tournait l'époque Multimania, remplacée par le site <https://www.genealogie32.net> hébergé initialement sur un serveur de la société HOSTEUR puis ensuite par OVH. Disposant d'un espace disque nettement plus conséquent, ce nouveau site a été développé à partir d'une plate-forme DRUPAL offrant des services variés comme la gestion des utilisateurs, la création d'un blog et de forums variés, le stockage des bulletins, des arbres généalogiques ou autres documents téléchargeables, etc. Ce nouveau site était présenté officiellement à l'ensemble des adhérents lors de l'assemblée générale du 8 Octobre 2011, vingtième anniversaire du G.G.G.

Accessible à tout internaute, ce site pouvait facilement accueillir les relevés des registres effectués par les adhérents. Initialement, ils formaient une collection hétéroclite de fichiers Word, Excel, ou même de simples Textes. Mais depuis 2009 ils avaient fait l'objet d'un gros travail d'uniformisation et se présentaient alors sous la forme de fichiers "GesRel" comme s'ils avaient tous été produits par le logiciel du même nom élaboré pour le Cercle Généalogique des Pyrénées Atlantiques par l'école nationale d'ingénieurs de Tarbes, et pouvaient alors être transformés par "RelEdit" en pages html lisibles par tout navigateur Internet. Ce second logiciel pouvait produire deux types de pages, d'une part celles qui étaient destinées au CD-ROM annuel et contenaient toutes les informations que "GesRel" avait pu extraire des fichiers originaux, d'autre part une version simplifiée qui pouvait être offerte gratuitement à tous les internautes et se présentait sous la forme d'un site autonome : <https://pnds.genealogie32.net/>



Ce site a rapidement connu un très grand nombre de visiteurs désireux de profiter des relevés déjà effectués, même si ces relevés ne contenaient que l'année de rédaction de l'acte et omettaient parrains, marraines ou pères et mères des époux. Ce succès s'est traduit par un classement bien meilleur pour ce site "PNDS" que celui attribué par les moteurs de recherche au site dit "public" <https://www.genealogie32.net/>

Mais le plus intéressant concernait la collection des registres paroissiaux ou d'état civil et les transcriptions qui en avaient été faites depuis les origines du G.G.G. Une application 100% web a été développée par tahiti-ingénierie, une petite société informatique, pour permettre la conservation, la consultation, la transcription et l'indexation des registres, c'est l'application VISA-Ge pour "Voir, Indexer, Saisir des Actes Généalogiques", présentée en détail dans le bulletin trimestriel n° 78 du 15 Mai 2012 : <https://visage.genealogie32.net/ggg/call.php>



Consultation du registre GG28 d'Auch-Embats, année 1679

L'outil VISAGe apportait ainsi une aide inestimable aux généalogistes, disponible 365 jours par an et 24 heures sur 24, avec une mise à jour permanente comme en témoigne la page "Quoi de neuf" <https://www.genealogie32.net/?q=node/229> du site "public".

La très grande valeur des données enregistrées dans nos sites exige une sauvegarde fiable, l'expérience montre que les accidents et cyber attaques ne sont pas rares. Nous avons donc été amenés à louer un second serveur uniquement chargé de doubler chaque jour les images de nos trois sites. L'incendie des deux data centers d'OVH à Strasbourg (les nôtres sont à Roubaix, ils n'étaient donc pas concernés) a montré que le risque de perte de données n'était toujours pas nul, et notre partenaire tahiti- ingénierie assure, sur un autre serveur physiquement très éloigné des deux premiers, une seconde sauvegarde journalière. Tout ceci a un coût non négligeable, certes, mais si on considère que notre virage au "tout Internet" nous dispense de louer un local et d'en payer la taxe d'habitation, les dépenses que nous devons supporter restent acceptables.

Ces dernières années les cyber pirates se sont multipliés. Par toute sorte de moyens, ils cherchent à contourner les protections en place et à s'immiscer dans les sites Internet pour y publier des publicités diverses (pirates débutants), pour en modifier le fonctionnement ou même le bloquer complètement en attente du paiement d'une rançon (pirates confirmés). En ce qui nous concerne, nous avons subi une attaque importante en Décembre 2013, suite à l'impossibilité de mise à jour du logiciel de gestion du serveur, un "bug" désormais résolu. Actuellement, et depuis un peu plus d'un an, on enregistre chaque jour en moyenne une dizaine de tentatives de "débutants" désireux d'ouvrir un compte sur notre site "public", très probablement pour utiliser notre blog et y déposer des "spams". Ces pirates proviennent tous du réseau TOR (cette antichambre du "dark net", ce lieu de tous les trafics sur Internet), leur véritable adresse IP (qui permettrait de remonter jusqu'à eux) est masquée, mais les traces qu'ils laissent dans leurs essais sont suffisantes pour qu'il soit possible de les distinguer des visiteurs honnêtes et de les éliminer dans les heures qui suivent.



La page d'accueil du site "public" telle qu'elle apparaît à un internaute non authentifié

Suite à ces tentatives d'intrusion, les règles de création de comptes ont été renforcées : tout nouveau compte doit être désormais approuvé par un administrateur, et en l'attente d'approbation, le titulaire de ce nouveau compte ne peut rien déposer sur le site, ni billet de blog, ni formulaire de demande d'aide ou de contact ou encore d'adhésion, comme indiqué sur la page d'accueil du site public. Le contrôle des nouveaux comptes étant fait chaque jour, les sollicitations honnêtes ne sont bloquées que pendant quelques heures au maximum avant de pouvoir disposer des ressources offertes aux visiteurs dûment authentifiés.

Depuis 2012, nos différents sites ont permis aux adhérents du G.G.G. de collaborer à la réalisation de quelques petits projets : indexation des tables décennales (devenue inutile par suite de leurs publications par les AD), saisie des fichiers de relevés anciens publiés sous la forme de brochures imprimées en vue de leur utilisation dans le PNDS, poursuite des saisies de nouveaux registres destinées au PNDS, et surtout accroissement important des saisies-indexations réalisées avec VISAGe.

Actuellement, outre les quelques 771 000 actes offerts à tous les visiteurs du site du PNDS, VISAGe en contenait 500 000 début Avril 2021 et 525 000 début Juillet, ce qui témoigne d'une croissance supérieure à 50 000 actes par an, assurée grâce à l'activité d'une vingtaine de bénévoles, c'est ainsi que pas une semaine ne se passe sans signaler qu'un nouveau registre vient d'être totalement saisi et indexé par l'un d'eux.

On peut donc dire que, malgré leurs imperfections, nos sites Internet sont dynamiques et remplissent bien leur rôle de local virtuel, lieu de rencontre, d'aide et de collaboration de tous les généalogistes à la recherche de leurs ancêtres Gersois

Nos sites Internet et notre activité sur le web

par Yves TALFER Webmestre



La plupart de ses adhérents résidant hors du Gers, l'association « Généalogie Gasconne Gersoise » a privilégié depuis plusieurs années l'option Internet pour son fonctionnement et son activité. Après une période de rodage indispensable (nous ne sommes pas des professionnels de l'informatique), nos différents sites sont peu à peu devenus opérationnels. Malgré leur apparence un peu rustique, année après année ils se sont enrichis grâce aux apports de quelques bénévoles et ils offrent actuellement un service indéniable aux internautes qui cherchent à identifier leurs ancêtres Gascons.

L'infrastructure

Pour répondre aux attentes des usagers nous devons abriter sur le «web» une banque considérable de données généalogiques et permettre leur consultation. Pour cela nous avons besoin d'un serveur performant, d'un fournisseur d'accès Internet fiable, et des services de professionnels garantissant la sécurité du système au sein d'un monde de liberté où les abus ne sont pas rares. Le financement du poste informatique constitue donc l'essentiel de notre budget, et ce, sans aucune subvention des pouvoirs publics.

Plusieurs opérations de maintenance de notre serveur ont été nécessaires au cours de ces dernières années : changement en 2015 d'un des deux disques durs travaillant en « miroir », puis du second disque en 2018 et, pour finir, remplacement en 2019 du vieux serveur (six ans, c'est long pour du matériel informatique) par un appareil plus récent comportant en plus des deux gros disques précédents un troisième disque dur à accès rapide destiné à améliorer la fluidité du trafic. Chacune de ces opérations a demandé la fermeture momentanée de nos sites, nous avons fait notre possible pour que ces interruptions de service soient préalablement annoncées et ne durent que peu de temps.

SITE « PUBLIC »

Lorsqu'il se connecte pour la première fois sur notre site <https://genealogie32.net/>, un internaute peut découvrir des pages très générales sur notre association, ses activités, son blog et ses forums. Mais pour des raisons faciles à comprendre il ne peut pas y laisser de messages anonymes, l'accès au formulaire de contact lui est même interdit sans authentification préalable. L'authentification passe par la création gratuite d'un compte qui se résume au choix d'un identificateur assorti à une adresse mail valide. Quelques heures après sa création le compte peut être tout simplement supprimé s'il s'avère être demandé

abusivement ⁽¹⁾ ce qui, heureusement, reste mais la plupart des sollicitateurs reçoivent un message contenant un lien permettant une première connexion sur le site, au cours de laquelle ils devront choisir un mot de passe pour leurs futures visites. Bien évidemment, ce mot de passe n'est pas connu des administrateurs, il est de la responsabilité du créateur du compte; en cas d'oubli, une procédure de renouvellement du passe par envoi d'un nouveau lien de connexion provisoire.

Si un adhérent du G.G.G. crée et valide son compte, il sera reconnu comme tel lors de ses prochaines visites. Il verra alors une page d'accueil un peu différente de celle qu'il avait vue lors de son premier abord : dans la colonne de gauche, sous le menu principal, le menu spécial « Adhérents du G.G.G. » lui donne accès à des pages spécifiques, et dans la colonne de droite figurent un certain nombre de notifications nouvelles.

Tout en bas des notifications de la page d'accueil tout visiteur authentifié trouve un petit aperçu des possibilités de notre site : « Rechercher un acte ». Après avoir précisé les critères à retenir, un clic sur le bouton « Rechercher » lance une interrogation de la base des relevés de VISAGE, à l'issue de laquelle est affichée la liste des actes correspondant à la requête ; un nouveau clic sur une ligne de cette liste ferait apparaître la photo de la page du registre qui contient l'acte sélectionné, mais cette dernière éventualité est réservée aux adhérents du G.G.G. et à eux seuls, les simples visiteurs n'ont droit qu'à la liste des actes⁽²⁾

Le PNDS

Notre Programme de Numérisation et de Dépouillements Systématiques est la plus ancienne de nos activités informatiques. Elle fonctionnait au début par échanges de CD-ROM : envoi aux dépouilleurs des copies des registres paroissiaux, puis retour des fichiers de relevés réalisés sur des formats non imposés. Chaque année, un nouveau CD-ROM était proposé aux chercheurs, il regroupait tous les dépouillements disponibles.

Le millésime 2009 a connu une évolution très conséquente grâce à un logiciel ⁽³⁾ développé pour le Cercle Généalogique des Pyrénées Atlantiques par un professeur d'informatique d'une école d'ingénieurs. Ce logiciel permettait de réunir de façon commode l'ensemble des fichiers de dépouillements et de les interroger par patronymes, par matronymes ou par paroisses à partir de pages html lisibles par tout navigateur Internet, une possibilité bien évidemment exploitée lors de la modernisation de notre site à partir de 2011.

La dernière édition du PNDS, à jour au 31 Décembre 2018, a été mise en ligne sous forme allégée le 14 Février dernier, et depuis cette date elle est accessible à tout internaute à l'adresse <https://pn.ds.genealogie32.net/> ; sa version complète sur DVD-ROM est toujours envoyée par courrier postal aux souscripteurs. Cette édition comporte 15 562 actes de plus que celle de l'an passé, pour un total de près de 735 000 actes, répartis dans 312 localités différentes du Gers (anciennes paroisses ou communes d'aujourd'hui), soit 9 de plus. Ce travail de dépouillement réalisé par nos bénévoles ne recouvre pas encore la totalité du département mais il s'en rapproche constamment.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le PNDS porte essentiellement sur les actes paroissiaux dont les registres ont été microfilmés puis numérisés, et que l'état civil post-révolutionnaire n'ayant pas encore subi le même traitement ses actes sont beaucoup moins présents dans nos bases de données.

VISAGe

L'outil de Visualisation, d'Indexation et de Saisie des Actes Généalogiques du G.G.G. est certainement l'application phare de notre site car elle permet de consulter les registres, de constituer une base de relevés, de l'interroger, et de vérifier des saisies d'une façon très commode en restant confortablement installé chez soi, le tout 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ! Nos adhérents ayant souscrit l'option peuvent y accéder sur <https://visage.genealogie32.net/ggg/call.php> et, depuis la mise en route du nouveau serveur et de son nouveau certificat-racine, aucune exception de sécurité n'est nécessaire.

Constituée initialement des numérisations des BMS et des tables décennales, la banque de clichés s'est enrichie peu à peu des photographies réalisées par nos adhérents dans les mairies. Beaucoup de registres des « collections communales » antérieures à 1737 se trouvent aujourd'hui encore dans les armoires municipales et n'ont pas leur équivalent dans les rayons des Archives Départementales du Gers. Très récemment, grâce aux investigations d'un adhérent particulièrement motivé, 162 nouveaux registres provenant de 15 communes différentes, fruit d'un travail de plusieurs années, sont venus accroître notre base de photos.

Fin Mars 2019, on trouvait dans VISAGe 75 596 clichés de registres se répartissant en :

- 570 registres de BMS ou NMD provenant des mairies ;

- 247 registres de notaires, essentiellement des répertoires ;

- 114 registres de tables décennales provenant des AD32 et contenant 4767 tables ;

- 1458 registres de BMS provenant des AD32.

Parmi ces registres,

- 458 ont été totalement indexés ;

- 21 sont en cours d'indexation.

Indexer un registre c'est transcrire de façon sommaire chacun des actes qu'il contient. VISAGe contient des procédures de saisie ⁽⁴⁾ qui permettent de relier un acte indexé à la photo de la page du registre qui le contient. Ayant repéré grâce à sa transcription un acte susceptible de l'intéresser, le chercheur peut ainsi accéder à sa source et compléter les informations absentes de l'index, comme les parrain/marraine lors d'un baptême ou les parents des époux lors d'un mariage.

Le fait de saisir sommairement un acte dans VISAGe permet de gagner beaucoup de temps par rapport aux méthodes classiques de transcription, lesquelles prétendent donner tous les détails des actes relevés. Autre avantage de la saisie dans VISAGe, les index sont automatiquement enregistrés dans les disques durs de notre serveur et les simples chercheurs peuvent immédiatement y accéder sans attendre la publication du fichier des relevés ou même une synthèse annuelle comme c'est le cas pour le PNDS.

Fin mars 2019, on compte 21 adhérents du G.G.G. qui contribuent à la saisie-indexation d'autant de registres. Le nombre d'actes ainsi saisis s'accroît de plusieurs centaines et même milliers chaque mois, il approche et dépassera bientôt le cap des 400 000 actes. Si on ajoutait à ce nombre celui des actes du PNDS on obtiendrait plus d'un million cent trente mille relevés, mais pas de surenchère pour être précis il faudrait déduire le nombre des doublons figurant dans ces deux bases.

Perspectives d'évolution

Nous comptons toujours sur nos bénévoles anciens, actuels ou futurs pour continuer à enrichir nos bases, soit en poursuivant la saisie des registres qui s'y trouvent déjà, soit en en créant de nouveaux. Nous incitons tous les adhérents qui le peuvent, en particulier à l'occasion de vacances dans le Gers, à demander de pouvoir consulter dans les mairies les archives d'état civil (BMS ou NMD) et d'en prendre une copie intégrale grâce à un simple appareil de photos numériques. Mis en ligne, les clichés réalisés seront très appréciés des chercheurs.

Mais nous n'envisageons pas d'en rester à ces perspectives déjà mises en œuvre depuis plusieurs années car, dans les mois qui viennent, le G.G.G. a l'intention de faire améliorer notre outil VISAGe : correction d'un certain nombre de bugs de la première version, ajout de nouvelles procédures, extension des saisies-indexations aux contrats de mariages et testaments mentionnés dans les répertoires des notaires, etc. Toute autre suggestion sera examinée avec bienveillance et, peut-être, réalisée.

En augmentant la couverture géographique et en diversifiant l'éventail des sources disponibles, notre petite association Gasconne Gersoise témoigne de sa vitalité. Elle continuera à offrir à ses adhérents un ensemble de services leur apportant pendant de longues années encore, souhaitons-le, une aide appréciable dans la construction de leur arbre généalogique et la reconstitution des familles de leurs ancêtres.

(1) Un « spammer » bien connu pour son activité est éliminé immédiatement, et un candidat dont l'adresse IP est très exotique laisse planer un doute sur sa véritable motivation et son intérêt pour la généalogie Gasconne !

(2) Malgré cette restriction aux seuls adhérents, la page Rechercher un acte » est extrêmement sollicitée...

(3) Ce logiciel « GesRel » est téléchargeable sur le site du PNDs

(4) Ces procédures ne sont accessibles qu'aux usagers de VISAGE ayant accepté la charge de « dépouilleurs ».

Depuis 2011, dans les N°s des bulletins indiqués ci-dessous notre Webmestre a publié des articles concernant à la fois l'utilisation et l'évolution de notre site Internet sans oublier un guide d'utilisation de notre application VISAGE.

N°	Contenu	page
104	Activité informatique 2017/2018	7
101	Le site Internet du GGG	5
96	Evolution du site internet	13
92	Evolution du Site Internet	4
88	Evolution du Site Internet	4
82	Faire une recherche d'Acte avec VISAGE	23
80	Le nouveau site Internet du GGG	8
79	Le nouveau site Internet du GGG	4
78	VISAGE <i>guide utilisateur</i>	8
77	Le nouveau site Internet du GGG	23
76	Le nouveau site Internet du GGG	20

Par ailleurs une aide accessible en ligne sur notre site vous permettra de résoudre bien des problèmes et de répondre à bien des questions.



Thèmes particuliers

- Phénomènes Migratoires
- Protestantisme
- Les Archives de la Marine
- Les Vieilles familles de Valence
- Les Marques des Tailleurs de Pierre

LES PHENOMENES MIGRATOIRES

Par Christian SUSSMILCH



Les phénomènes migratoires intéressent les Gascons à bien des titres et depuis long- temps. Les cadets de Gascogne, notamment, étaient souvent condamnés à chercher ailleurs une fortune qu'on leur refusait sur place, d'autres hommes pour des raisons économiques, politiques ou religieuses suivaient la même voie. La Généalogie Gas- conne Gersoise a entrepris et poursuit une série de publications sur les migrations gasconnes.

Du Livre de Compte de Jean Laplace, agent d'émigration à Navarrenx à une liste de Migrants qui figure depuis quelques années déjà sur le site de l'URGG, nombreux sont les bulletins qui contiennent soit des articles, soit des informations sur les Gascons migrants...

EXTRAIT DE LA LISTE DES MIGRANTS GASCONS

Nom	Prénom	Age	Origine	Départ	Destination
DECHE MECHERIE	Jean Bertrand		Larressinole Larressore		LaTrinité
LABORDE	Jean		Lartigue		
LAMOTHE(de)deCadil- lac	Antoine		Laurille Laurac		
LEZAC	Pierre	22	Laurac/Gascogne	31/10/1787	?
CASSIN	Pierre	23	Laurac		Port au Prince
JUSSAN (de)	Henry	23	Laurac	23.04.1751	StDominique
JUSSAN (de)	Jean François	27	Laurac	23.04.1751	StDomingue
JUSSAN (de)	Thomas	30	Laurac	23.04.1751	StDomingue
LABARRE	JeanMathieu		Laurac		LeMouillage
LAURA	Bertrand	42	Laurac	16/11/1770	Martinique
SENGES	JeanBaptiste	27	Laurac?	06/08/1778	Le Cap
ANDIRAND	Pierre		Lavardac		
BETOILE	Isaac		Lavardac		Francfort(Allemagne)

PROTESTANTS DANS LA VICOMTE DE FEZENSAGUET AU XVII ÈME SIÈCLE

Par Christian SUSSMILCH

Apanage d'un des cadets de la maison d'Armagnac, le Fezensaguet échut par héritage en 1295 à Gaston fils de Géraud V d'ARMAGNAC qui lui donna des coutumes. La vicomté devint donc indépendante à la fin du XIIIème siècle avec sa dynastie, son histoire, ses intrigues ...

Marguerite d'Angoulême -sœur de François I^{er}- épousa Henri d'Albret, roi de Navarre, lui apportant l'Armagnac et le Fezensaguet. Dès lors on peut aisément comprendre que le Fezensaguet ait eu une histoire protestante.

Pour une vision plus exhaustive de son histoire on se reportera avec profit à l'ouvrage "*Le Protestantisme dans la Vicomté de Fezensaguet*" de Jean PHILIP de BARJEAU dans sa 2^{ème} édition revue et augmentée, éditée en 1987 par Les Amis de l'Archéologie et de l'Histoire de Mauvezin, qui m'ont aimablement autorisé à exploiter la liste des réfugiés (établie par Jean Philippe LABROUSSE) à des fins généalogiques(1). Monsieur LABROUSSE me fait d'ailleurs remarquer que "l'origine de "MAUVEZIN" de certains réfugiés doit être comprise au sens large, c'est à dire du Fezensaguet (Monfort, Puycasquier, Touget, Maravat etc...). L'origine précise des réfugiés est en effet difficile à déterminer. Les sources sont souvent constituées de lettres de réfugiés à leurs familles restées sur place et donnent des nouvelles de voisins également réfugiés. En outre certains des réfugiés de la liste ne sont Mauvezinois (au sens large) que par alliance ou parce qu'ayant séjourné dans le Fezensaguet (par exemple Jacob ROUFFIGNAC, pasteur à Puycasquier).

La destination de nos Huguenots (Angleterre, Allemagne, etc...) n'était pas toujours définitive, certains d'entre eux ayant plusieurs fois changé de pays, poursuivant parfois leur voyage jusqu'en Irlande ou en Amérique du Nord. D'autre part certains réfugiés, surtout les plus riches, revinrent en France à la mort de Louis XIV ou même avant (ne figurent pas dans la liste ceux qui sont revenus avant 1700) afin de récupérer leurs biens et abjurèrent.

La Vicomté de Fezensaguet comprenait une partie des arondissements actuels de Lectoure et de Lombes dans le département du Gers. La capitale en était MAUVEZIN, dont le château fort commandait la vallée de l'Arratz; les villages principaux, Puycasquier, Monfort et Touget, formaient avec MAUVEZIN les " quatre Propriétés " du Fezensaguet dans les flancs et les collines desquelles se tenaient ses quarante-cinq bourgs.

Compte tenu de ces remarques et de l'ébauche statistique faite pour interpréter ces départs, on est amené à faire un certain nombre d'observations à partir des renseignements disponibles.

Les départs recensés (68 sur 119) s'étalent sur une période allant de 1683 à 1700. L'exode commence avant la révocation de l'Edit de Nantes(1685).

Ce fut le cas en 1683 pour David LASCOSTES, fils de Jean LASCOSTES sieur de BARJEAU qui passa en Angleterre où il devint pasteur Anglican. Puis ce furent les départs de Paul CHARLES et Jacob ROUFFIGNAC, tous deux Pasteurs, Paul PORTUS qui semble être assez vite revenu à Mauvezin, où il mourut en bon catholique le 4 septembre 1725.

La fuite collective du 19 Septembre 1687 au soir, celle de novembre 1687, apparaissent bien sur notregraphe, puis c'est la fin du siècle 1699.

Les destinations principales sont l'Angleterre, l'Allemagne et la Hollande.

Les femmes sont nombreuses à partir près du tiers de l'effectif étudié, quant à la fréquence des prénoms des réfugiés on notera la prépondérance des prénoms d'apôtres : JEAN , PIERRE, PAUL, ESTIENNE...pour les hommes, ceux de JEANNE, MARGUERITE, SUZANNE, FRANÇOISE pour les femmes et la quasi absence de celui de MARIE(?).

Comme la liste permet de le constater la vicomté perdit : " des familles nobles, beaucoup de bourgeois riches et instruits, des marchands, des ouvriers et artisans en grand nombre". Ces départs ne furent pas sans conséquences pour le devenir économique de la vicomté: "A MAUVEZIN, l'hôpital était abandonné, une moitié de la ville déserte, le commerce, les manufactures, les tanneries ruinés" (1).

Que Mrs André LADEVEZE de l'association Les Amis de l'Archéologie et de l'Histoire de MAUVEZIN et Mr Jean Philippe LABROUSSE trouvent ici l'expression de ma gratitude pour leur aimable collaboration et les remarques qu'ils ont bien voulu me faire.

Bibliographie Sommaire :

- (1) *Le Protestantisme dans la Vicomté de Fezensaguet* de Jean PHILIP de BARJEAU dans sa 2ème édition revue et augmentée , éditée en 1987 par les Amis de l'Archéologie et de l'Histoire de Mauvezin.
- (2) *Les Reformes, Luther, Calvin et les Protestants* d'Olivier CHRISTIN Découvertes Gallimard 1995
- (3) *Les Montalbanais et le Refuge* Henri de France
- (4) *L'Edit de Nantes et sa Révocation* de Janine Garisson collection "Points Histoire", Seuil 1985.
- (5) *Les Guerres de Religion dans le Sud-Ouest* de Jacques DUBOURG, éditions SUD-OUEST 1992.
- (6) *Protestant Exile from France*, AGNEW, Rev.D.C.A.1871
- (7) *Huguenot Pedigrees*, LART, C.E, Priv. Printed 1924
- (8) *The Huguenot Settlements in IRELAND*, GRACE LAWLESS LEE ,reprinted 1993 ,Clearfield Company.
- (9) *Lexikon deutscher Hugenotten-Orte* (Geschichtsblätter des Deutschen Hugenotten-Vereins e-V., Band 22), Bad Karlshafen 1994.

LES ARCHIVES DE LA MARINE

par Eliane BETH

Colbert organisa les Archives de la Marine dès 1680 après avoir créé en 1669, pour recrutement, le système de "Classes" ou Inscription Maritime. Cela s'appliquait à la Marine de Guerre, mais aussi à la Marine Marchande, et donc à tous les marins, les pêcheurs des bords de la mer.

Les Archives de la Marine ou SERVICE HISTORIQUE DE LA MARINE, sont ouvertes au public dans les mêmes conditions que les Archives de l'Armée de Terre (S.H.A.T.), les archives Nationales et Départementales.

Les archives Centrales de la Marine sont au SERVICE HISTORIQUE DE LA MARINE, Château de VINCENNES, Pavillon de la Reine, VINCENNES (94). Les Archives Nationales (C.A.R.A.N.) à PARIS, en détiennent une partie importante pour l'Ancien Régime.

Les fonds de la Marine au CARAN forment une série vaste et étudiée dans le Tome III de l'Etat Général des Fonds des Archives Nationales, consultable dans tous les Services d'Archives.

Les Troupes Coloniales étaient en France, des Troupes de Marine. Quelques documents sont dans les 5 Ports, Série N, mais en général les recherches sont plus intéressantes au S.H.A.T. à Vincennes, ou au C.A.R.A.N. à Paris.

DOCUMENTS PRECIEUX POUR GENEALOGISTES

REGISTRE MATRICULE : Tout marin y est inscrit, année par année, par ordre d'arrivée à la Division, ainsi que tous les officiers, ingénieurs, officiers de santé, commissaires... indiquant nom, prénom, parents, conjoint, domicile, grades d'affectation, et au 19^e siècle l'aspect physique (taille, visage, couleur poil, etc.). Les ouvriers recrutés pour les constructions navales (Arsenaux) ont aussi des registres matricules très intéressants.

En principe ces registres sont conservés dans les 5 ports de France, mais avec des lacunes, et parfois des détériorations tellement importantes que leur consultation est impossible. Certains se trouvent au S.H.M. à Vincennes, d'autres au C.A.R.A.N.

ROLE D'EQUIPAGE : Registres établis par Bâtiment, classés par Port d'armement, de désarmement, les mouvements des équipages, officiers et marins, la liste nominative des passagers civils et des troupes embarquées.

JOURNAL DE BORD : Registre tenu par bâtiment et conservé sur le bateau car raconte, journalièrement la vie du navire avec: date d'armement, sortie du port, mouvements de l'équipage, liste des passagers... événements principaux survenus en mer, combats, disparitions, blessures, décès, escales...

Si le Journal de bord disparaît lors d'un naufrage, les ROLES DE SOLDE rappellent certains détails, et peuvent compenser. Ils restent au Port.

DIFFERENTES REGIONS MARITIMES

1° REGION CHERBOURG : DUNKERQUE, CALAIS, BOULOGNE SUR MER, ST VALÉRY EN SOMME, DIEPPE, FÉCAMP, LE HAVRE, ROUEN, HONFLEUR, CAEN, LA HOUGUE, CHERBOURG, GRANVILLE.

2° RÉGION BREST : CANCALE, ST MALO, DINAN, ST BRIEUC, PAIMPOL, TRÉQUIER, BREST, LANNION, MORLAIX, LE CONQUET, CAMARET, DOUARNENEZ, QUIMPER, LE GUILVINEC.

ARRONDISSEMENT MARITIME DE LORIENT : CONCARNEAU, LORIENT, GROIX, AURAY, VANNES, REDON, BELLE ILE EN MER, LE CROISIC, ST NAZAIRE, NANTES, PAIMBOEUF, BOURGNEUF, SAUMUR.

ARRONDISSEMENT MARITIME DE ROCHEFORT : NOIRMOUTIER, ILE D'YEU, LES SABLES D'OLONNE, LA ROCHELLE, ILE DE RÉ, SAINTES, ROCHEFORT, MA- RENNES ET ROYAN, ILE D'OLÉRON, PAUILLAC, BLAYE, LIBOURNE, LANGON, ARCA- CHON, DAX, BAYONNE, ST JEAN DE LUZ, beaucoup de documents se trouvent aux Archives Départementales de la Gironde.

3° REGION TOULON : PORT-VENDRES, NARBONNE, AGDE, SÈTE, ARLES, MARTI- GUES, MARSEILLE, LA CIOTAT, LA SEYNE, ST TROPEZ, CANNES, ANTIBES, NICE, TOU- LOUSE ET CAZERES SUR GARONNE, AJACCIO, LIVOURNE, ALGER.

Les documents les plus anciens remontent à la fin du 17° siècle. C'est une Unité documentaire de la plus haute importance dont l'aire d'influence couvre l'ensemble du Bassin Méditerranéen, les anciens territoires d'Afrique du Nord, et les anciennes colonies d'Extrême Orient.

SÉRIE A: Commandement de la Marine
SÉRIE B: Défense des Côtes
SÉRIE C: Forces navales : Rôles d'Equipage, Journaux de Bord...
SÉRIE D: Services des Ports et Arsenaux
SÉRIE E: Services Administratifs : Matricules, Rôles de Solde...
SÉRIE F: Services de Santé
SÉRIE G: Constructions Navales : Registres Matricules du Personnel Ouvrier
SÉRIE H: Aéronautique Navale
SÉRIE K: Travaux Hydrauliques
SÉRIE L: Contrôle de l'Administration de la Marine
SÉRIE M: Personnel : Registres Matricules pour tout le Personnel militaire ou civil
SÉRIE N: Anciennes Troupes de la Marine
SÉRIE P: Institution de Répression : Bagne de Toulon, Galère de Marseille...
SÉRIE Q: Invalides et Prises
SÉRIE R: Pays étrangers, Colonies, Consuls (Egypte, Corfou, Italie, Zante ...)
SÉRIE S: Documents entrés par voie extraordinaire
SÉRIE T: Institutions sociales
SÉRIE U: Documentation Iconographique

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES POUR TOULON

La Salle de Lecture pour les Archives et la Bibliothèque, est ouverte de 8 h 30 à 17 h
25 du lundi au vendredi inclus, Passage de la Corderie, Place d'Armes, à Toulon.

Les locaux de stockage des Archives du S.H.M., non ouverts au public, sont situés
dans l'Arsenal, à Toulon, Porte Castigneau : il est donc impossible d'obtenir les re-
gistres de archives le jour-même.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Guides des Archives pour l'histoire des Familles :	Gildas BERNARD
Guide du lecteur des Archives de la Marine:	Eric LEMARESQUIER
Archives de la Marine aux Archives Nationales :	Etienne TAILLEMITE

Déportés et Forçats de la COMMUNE - Insurrection de 1871

De Belleville à Nouméa

BAUCHE Alexandre : Mle 3718

Né le 04.06.1830 à St Clar, Gers, Insurgé transporté à l'île de NOU le 19.06.1872, sur "La Virginie", était au Bagne de Toulon Mle 23532.

Veuf sans enfant, tailleur d'habits à Marseille, participa à la COMMUNE de cette ville. Condamné par le Conseil de Guerre à 5 ans de Travaux Forcés. Blessé et hospitalisé après le jugement, il avait déjà encouru 3 condamnations politiques. Amnistié en 1879 il fut rapatrié par le "Tage" en 1883, mais il a demandé à retourner en Nouvelle Calédonie.

LAVAILLE François : Mle 1449

Né le 03.09.1836 à Maurens, Gers, Insurgé arrivé en Nouvelle Calédonie le 09.02.1873 par le 4^{ème} convoi 2^{ème} section: déportation simple.

Célibataire, marchand de vin. Peine commuée en 8 ans de détention en 1877, transféré à Bellelle, et vraisemblablement amnistié en 1879.

Registre N° 1 0 99

Pierre DUPUY : Mle 7598

Amené de Perpignan le 16.02.1886 sur la barque St Anne Bonaventure du Patron Jean BOUFFIER de Martigues.

Natif du FORT, diocèse d'Auch âgé de 32 ans, moyenne taille et forte, cheveux noirs, le nez et les oreilles coupées, fleurdelisé.

Condamné par le Conseil de Guerre tenu à Moulins le 25.08.1885 pour désertion.... A Vie. Mort à l'hôpital le 01.03.1901.

Jean CAZABAN : Mle 8159

Chaîne de Bordeaux arrivée à Marseille le 01.08.1886 conduite par Bernard DUBARRY de VIGNOLES, au nombre de 92 hommes y compris 1 tué sur la route.

Natif de L'ISLE BARAN diocèse D'AUCH, soldat au Régiment de LA SERE, âgé de 22 ans, taille grande et forte, poils châtain, visage large, marqué à la marque des déserteurs. Condamné suivant Ordonnance de sa majesté pour désertion à Vie.

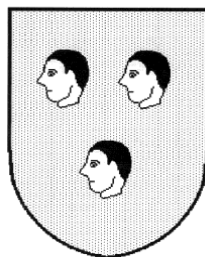
Mort à l'hôpital du bagne le 28.12.1887

LES VIEILLES FAMILLES DE VALENCE-SUR-BAÏSE

par Jean-Jacques Dutaut-Boué

Nous inaugurons, avec ce premier cahier, une chronique des familles gasconnes de Valence-sur-Baïse que nous fait l'amitié de nous livrer Jean-Jacques Dutaut-Boué. Mais laissons notre auteur nous faire partager ses motivations et ses découvertes (NDLR).

AVANTPROPOS



Durant l'été 1998, j'ai décidé de commencer des recherches généalogiques sur ma famille. Il s'agissait uniquement, au début, de connaître le nom et l'origine géographique de mes plus lointains ancêtres. Mon but n'était pas de privilégier une branche par rapport à une autre. Je voulais découvrir tous mes ancêtres : ceux de mes grands-parents maternels *Albert Dutaut* et *Eléonore Dattas* et ceux de mes grands-parents paternels *Marius Boué* et *Joséphine Coustau*. Le fil de mes recherches dans les registres de l'état civil devait m'amener à rencontrer un assez grand nombre de familles vivant au XVIII^e siècle disséminées dans tout le département du Gers. Les Dattas étaient en effet originaires de Saint Christaud (canton de Montesquiou) et les Coustau, de Réjaumont et Préchac dans le canton de Fleurance. Au milieu, d'autres familles vivaient autour de Vic-Fezensac, Belmont, Caillavet, Barran et l'Isle de Noé. Cependant, une immense majorité, toutes branches confondues, peuplait le canton de Valence.

Sans vouloir éclipser les familles ayant vécu ailleurs, j'ai consacré cet ouvrage à l'étude du cheminement des familles de ma filiation originaires de ce canton. A l'aide des registres de l'état civil, des cadastres et surtout des actes notariés, j'ai pu reconstituer pour chacune d'elles, l'évolution de leur patrimoine, leur cheminement géographique et social, et surtout leurs relations patrimoniales au fil des contrats de mariage, de partage ou de transactions diverses. Ayant eu accès à plusieurs actes notariés antérieurs à la Révolution de 1789, j'ai aussi essayé de déterminer l'influence que put avoir le Code Civil de 1804 sur cette société rurale du canton de Valence. J'ai donc considéré au hasard de mes recherches, que mes ancêtres ainsi retrouvés pouvaient constituer un échantillon assez représentatif de cette société du Nord du département du Gers. C'est ce qui m'a encouragé à rédiger ce volume essentiellement consacré à l'ancien régime et à la période révolutionnaire.

Avant d'achever cet avant-propos, je tiens à remercier tous les secrétaires de mairie du canton de Valence qui m'ont facilité la tâche en me donnant libre accès à leurs archives. Je remercie aussi le personnel des Archives Départementales du Gers qui a toujours fait preuve de dévouement à mon égard. Je rends aussi un hommage ému à mes quatre grands-parents déjà cités qui m'ont fourni documents familiaux et informations indispensables pour commencer mes recherches.

PREMIER CAHIER

LE HAMEAU DE JANICOT ET LA FAMILLE SOMMABÈRE, RIEUZE ET TASTE

J'étudierai ici l'évolution et l'état du patrimoine
de la famille Sommabère, Rieuze et Taste
entre 1686 et la fin du XIX^e siècle

A la fin du XVII^e siècle, le hameau est occupé par plusieurs chefs de famille du nom de *Sommabère*, tous probablement parents. Je m'en suis tenu à l'étude de la branche de mes aïeux directs : les membres de la famille de Jean-François Sommabère. Ses descendants vont s'allier dans le courant du XVIII^e à la famille Rieuze du même hameau de Janicot, puis *Frize Rieuze* épousera en 1789 *Pierre Taste*, tailleur venu de la commune voisine de La Sauvetat. Les membres de la famille Taste dont est issu mon grand-père *Marius Boué*, demeureront à Janicot jusqu'au milieu du XX^e.

Le terrier de 1686 donne un état de l'exploitation agricole de Jean-François Sommabère, laboureur à Janicot. Il me fut possible d'établir une conversion entre les anciennes mesures agraires du Saint-Puy et les mesures actuelles grâce à quelques équivalences données au début du XIX^e par un secrétaire consciencieux. Ce n'est le cas nulle part ailleurs. Jean-François Sommabère possédait 14 cartellades et demi, deux boisseaux 3 quarts et demi, c'est-à-dire environ 7 hectares 34 ares. Ce dernier possède une métairie, patus et ayrial à Janicot, confrontant à midi la métairie des héritiers d'Arnaud Sommabère, riche borde de pierre, MM. Bertrand et André Sommabère, et au couchant la borde de Jean Sommabère, bordier de Liébé et de Pierre Sommabère, fils de Bertrand. Il confronte aussi au levant un chemin de service. Cet ensemble contient un boisseau deux escats, c'est-à-dire environ 8 ares.

Jean-François Sommabère est donc le voisin de trois propriétaires du nom de Sommabère, ce qui prête à supposer que ces derniers ont un probable lien de parenté. Une étude intéressante serait à mener dans ce domaine, ce qui nous mènerait trop loin dans le cadre de la présente étude.

Ledit Jean-François Sommabère possède aussi quelques ares de jardin à Janicot et au Clauzet ainsi que quelques ares d'aubadère : il s'agit du terme gascon désignant une plantation d'aubiers, de saules ou d'ormes (définition du dictionnaire de Simin Palay » *dictionnaire du Béarnais et du Gascon moderne*). Son étendue cultivable se répartissait ainsi : 5 hectares 67 ares de terres, 66 ares de vignes, 75 ares de prés.

Les livres de charges et décharges du Saint Puy ont permis de dresser l'évolution du patrimoine de Jean-François Sommabère et de ses descendants jusque vers 1810. L'analyse des matrices cadastrales constituera cette étude jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Nous nous rendrons compte que le patrimoine sera partagé dans le courant du XVIII^e siècle entre les frères et que les épouses amèneront aussi des constitutions immobilières dans leur panier de noce. Ici la révolution française ne changera rien. La situation sera identique dans toutes les autres familles de la communauté du Saint-Puy, comme nous le verrons dans plusieurs cas l'étude des registres paroissiaux conservés à la mairie du Saint-Puy nous donnent des renseignements intéressants concernant les relations entre les individus, particulièrement leur filiation. Nous apprenons donc qu'en 1701, Jean-François Somrabère, père de famille et très probablement veuf, épouse le 6 septembre Bernarde Dufour, veuve de Pierrette Somrabère (il s'agit d'un surnom calqué sur le prénom Pierre) de Janicot. Cette union eut sans doute pour origine des intérêts d'ordre patrimonial. En effet, le 15 février 1705, l'un des fils de Jean-François, Pierre Somrabère épousa Françoise Somrabère, fille de feu Pierrette Somrabère et de Bernarde Dufour, déjà alliée à la famille depuis quatre ans. Le 3 mars 1706 naquit de cette union un fils baptisé le 5 mars et dénommé aussi Jean-François, prénom de son grand-père qui en fut le parrain. La marraine en fut Bernarde Dufour, sa grand-mère maternelle. Ni le parrain ni la marraine ne surent signer le registre de baptême. Ce nouveau-né épousera Frise Touja et décèdera le 16 mai 1754.

Ces derniers eurent une fille nommée Anne Somrabère qui épousa le 23 novembre 1762 Joseph Rieuze, fils de feu Vital Rieuze et de Jeanne Espieau. Frise Rieuze épousera le 24 novembre 1789 Pierre Taste, tailleur, fils de Joseph Taste, tailleur et de Marie Desbarats. Ce dernier vient du Brouil, paroisse de La Sauvetat. Il vient s'installer avec sa femme au hameau de Janicot d'où sont originaires les familles Rieuze et Somrabère. La famille Taste occupera le hameau jusqu'à la moitié du XX^e siècle.

Evolution du patrimoine de Jean-François Somrabère et de ses descendants et héritiers

En 1712, les deux fils de Jean-François Somrabère, Bernard et Pierre, se rendent acquéreurs en vente pure de Raymond Calhau pour la somme de 30 livres d'une terre... L'acte fut reçu par Dubarry, Notaire au Saint-Puy. Les deux frères n'avaient pas encore de patrimoine propre et vivaient tous deux sur celui de leur père, Jean François. Ce bien fut donc partagé entre les deux frères, comme en témoigne l'article du livre des charges et décharges daté du 26 février 1715. Bernard Somrabère reçoit 3 ha 37 de terres, 23 ares de prés, 65 ares de terres et gèbra, 3 ares de jardin « au jardin vieux » à Janicot et 3 ares de maison et patus à Janicot. Mais ce dernier acquiert aussi en succession de son beau-père Pierre Somrabère dit Pierrette 5 ha 18 de terres, prés, bois et vignes avec maison, patus et jardin.

Pierre Somrabère reçut quant à lui, 2 ha 19 de terres, 1 ha 08 de terres et de prés, 45 ares de terres et de vignes et 13 ares de prés. Ce dernier reçut aussi une aubadère (plantation de saules et d'aubiers) à Janicot d'1 are, 5 ares de métairie, patus et ayrial à Janicot, ainsi que d'une autre maison et patus à Janicot d'une contenance de 6 ares. Il hérita aussi d'un autre are d'aubadère dite à la « hont » (la fontaine) ainsi que de 4 ares de jardin.

Notons aussi que ce dernier reçut 1 ha 02 de terres et 15 ares de vignes tirées du bien de Pierre Somrabère dit *Pierrette* en paiement de la constitution de la dot de

Françoise Somrabère en raison de leur pacte de mariage.

Le bien de Jean-François Somrabère fut équitablement réparti entre les deux frères.

Quant à celui de Pierre Somrabère dit « Pierrette », c'est Bernard qui en reçut la plus grande partie.

Mais ici nous voyons une fille amener de la terre en dot, constitution immobilière issue du bien paternel. Les filles ont donc des droits importants dans le droit patrimonial ancien de nos régions. Il en va de même pour les cadets de famille.

En 1750, l'un des deux frères, Pierre Somrabère, qui dispose environ à l'époque de 5 ha 39 ares se débarrasse de 6 ares de vignes en faveur de Pierre Somrabère, notaire, qui possède, lui, plus de 30 ha de terres.

En janvier 1752, le même Pierre Somrabère, fils de Jean-François, par acte retenu par Somrabère notaire, procède à un échange de terrain avec un autre Pierre Somrabère. Pierre Somrabère, fils de Jean-François, reçoit 4 ares de terrain à « Janicot » et à « labeille » et lui cède 6 ares de jardin et aubadère au « Clauze ». Ces derniers terrains eurent une diminution de contenance afin de compenser la différence de superficie entre les deux terrains échangés.

Le 12 janvier 1755, par acte de vente retenu par Somrabère, notaire au Saint puy, un fils de Pierre Somrabère, Joseph Somrabère se rend acquéreur pour une somme de 60 livres de 18 ares de terres. Ce dernier ne possédait encore aucun bien immobilier dans la communauté du Saint-Puy. Cette pièce de terre lui fut vendue par son frère Jean-François Somrabère et sa belle-sœur Frise Touja. Le livre des charges et décharges nous apprend que l'exploitation travaillée par Jean-François Somrabère et Frise Touja est encore au nom de l'aïeul Pierre Somrabère, fils de Jean-François. Ils possèdent après cette vente 5 ha 18. Mais, le 2 juin 1760, par acte reçu par Maître Somrabère, notaire à la résidence du Saint-Puy, la famille de Pierre Somrabère fils de Jean-François procède à un partage de l'exploitation sise au hameau de Janicot. Ce partage est opéré entre deux personnes : tout d'abord un fils de Pierre nommé Jean, et Frise Touja, la veuve de l'autre fils : Jean-François. Le bien sera quasiment partagé en deux portions égales.

Jean Somrabère hérite d'une maison et d'un patus à Janicot d'environ un are et demi, ainsi que d'un chais avec son patus, aussi à Janicot, contenant un are. Avec cela, il reçoit 70 ares de terres, 52 ares de terres et prés, 10 ares de terres et de bois, 9 ares de vignes et 12 ares de prés, c'est-à-dire environ 1 ha 85 de terres.

Jean Somrabère n'a pas su signer l'acte.

Frise Touja, quant à elle, reçoit 84 ares de terres, 55 ares de terres et prés, 10 ares de terres et de bois, 21 ares de vignes. Elle a aussi reçu une maison, un patus et une sortie à Janicot contenant un are et demi, ainsi qu'un tinal, c'est-à-dire un chai ; Elle hérite aussi de 3 ares de jardin. Elle reçoit donc 1 ha 75, issus de l'héritage de son défunt mari Jean-François Somrabère. Mais cette dernière héritera, dans le même acte de partage, de 52 ares de terres et de 14 ares de vignes issus de la succession de feu Françoise Somrabère, la mère de son mari défunt.

Nous constatons que, dans ce partage, chacun eut sa maison et son chai, qui furent très probablement partagés en deux parts, comme cela se faisait communément à cette époque, ainsi qu'au XIX^e. Une autre remarque importante est à faire ici aussi : La veuve de Jean-François Sommbère, Frise Touja, hérite de la part des biens revenant à son défunt mari. Le livre des charges et décharges ne précise pas s'il s'agit d'un usufruit ou d'une pleine propriété, mais elle est mentionnée comme étant l'héritière de son mari.

En 1790, nous retrouvons deux chefs d'exploitation à Janicot héritiers ou alliés des précédents, Joseph Rieuze, charpentier et Pierre Taste, tailleur, Pierre Taste étant le gendre de Joseph Rieuze.

En l'an 10, par acte reçu par maître Thézan, notaire à Bezolles, Pierre Taste a acquis un boisseau de prés (3 ares) à « Prede », dont s'est déchargé Joseph Sommbère dit Toussin. Pierre Taste a su signer l'acte.

Le premier floréal an 13, devant Bouchet, notaire au Saint-Puy, Pierre Taste acquiert de Canterac de Janicot 34 ares de terres d'un revenu de 10 F. Puis, par acte sous-seing privé du 18 messidor an 13, le même Pierre Taste acquiert une superficie de 30 ares dont s'est séparé François Sommbère de Janicot, époux de Catherine Sounes. Les époux présentement désignés sont représentés par le sieur Bertrand Soye du St Puy, leur procureur par acte sous-seing privé.

Cette année-là, est inscrit dans le livre des charges et décharges du St-Puy le partage par succession des biens du défunt Joseph Rieuze de Janicot. Ce partage s'opère de la même manière qu'avant la révolution, Pierre Taste reçoit les biens ci-après désignés, recueillis par Frise Rieuze, son épouse. Il s'agit d'un are et demi de grange à Janicot, formant le quart du n° 381 du cadastre. Cette grange a été partagée entre les différents héritiers. Il en est de même pour toutes les autres pièces de terres. C'est ainsi que Pierre Taste reçoit 4 ares de vigne formant le tiers du n° 533 du cadastre. Il reçoit aussi 18 ares de terres issus d'une parcelle non partagée, ainsi que 6 ares de prés dont la parcelle ne fut point partagée non plus.

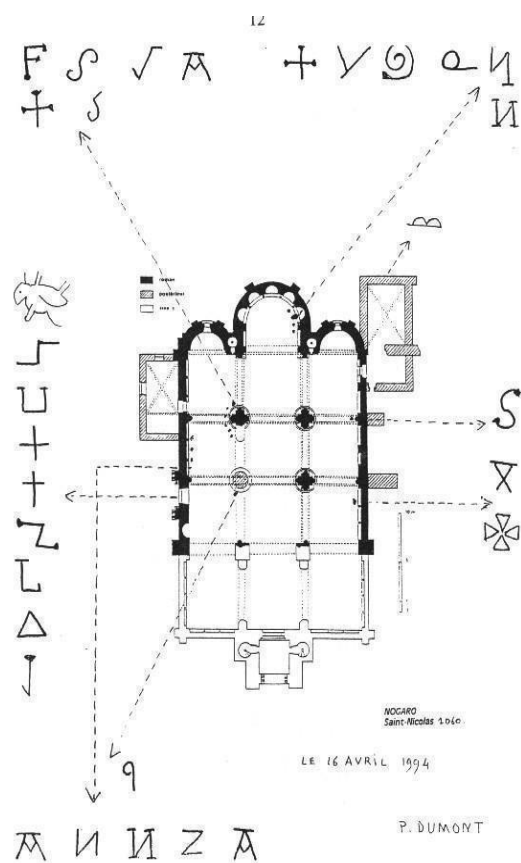
L'autre partie du bien est recueillie le 18 mai 1806 par Joseph Degan, époux de Françoise Rieuze, tous deux demeurant à Janicot. Ce dernier reçoit 60 ares de terres, 70 ares de vignes, 47 ares et demi de friches et 3 ares de prés. La succession a été retenue par Mothe, notaire à Valence, pour partager les biens entre Frise et Françoise Rieuze, sœurs.

Mais le 14 juin 1810, la succession fut révisée et le partage légèrement modifié. Ainsi, Pierre Taste recueille la moitié de la propriété de feu Joseph Rieuze, son beau-père, cela complétant le lot qui lui était déjà revenu lors du partage précédent. Joseph Degan, le cadet demeurant à Adroumita reçut 15 ares de terres et de bois en complément de ce qu'il avait reçu de la succession de son beau-père, Joseph Rieuze. Nous découvrons ici l'existence d'une troisième sœur Jeanne Rieuze, cadette demeurant à Janicot. Cette dernière avait reçu des immeubles qu'elle avait vendus à Arnaud Sommbère. Elle a reçu ce 14 juin 1810 un revenu de 7 F 61, équivalent à la valeur des lots reçus par ses autres sœurs.

Le patrimoine de Joseph Rieuze de Janicot a donc été partagé entre trois de ses filles, Frise, Françoise et Jeanne. Les époux de Frise et Françoise ont pris les immeubles en les joignant à leur propre patrimoine.

MARQUES DE TAILLEURS DE PIERRE (Église de Nogaro)

relevées par *Pierre DUMONT*



2^{ÈME} PARTIE

GASCOGNE GERMOISE ET HISTOIRE

« IL ETAIT GASCON, C'EST TOUT DIRE »

J. de Lafontaine (Contes)

Par André Rolland

Dire de quelqu'un : *c'est un Gascon*, signifie qu'il est fanfaron, blagueur.

Avoir l'humeur gasconne, veut dire qu'on aime la raillerie et qu'on est gai.

Se tirer d'une affaire en Gascon signifie qu'on s'est habilement « tiré » d'un mauvais pas.

Faire la lessive du Gascon signifie tourner sa chemise ou ses chaussettes du côté qui n'a pas été sali, lessive qui coûte peu.

On appelle « chapon de Gascogne » le morceau de pain frotté d'ail et imbibé d'huile, le régal par excellence de certains Gascons.

Les « craques » et les « blagues » attribuées aux Gascons sont aussi nombreuses que les habitants de ce pays.

« Qui a fait gascon a fait larron » dit Tallemant des Réaux. Il eut pu dire aussi avec juste raison : « Qui a fait gascon a fait fanfaron ».

Deux avocats, dont l'un gascon et l'autre marseillais, se rencontrèrent un jour en chemin de fer. La conversation s'engagea entre eux et, naturellement, ils en vinrent à causer de leur pays et vanter les productions du sol, les richesses de la flore, etc... Le Marseillais dit qu'il adore la pêche à la ligne ; le Gascon assure qu'il en raffole...

« C'est un plaisir, du reste que de pêcher dans nos ruisseaux, dit le Marseillais, car à chaque coup de ligne on amène un poisson. – Té, voilà quelque chose d'extraordinaire, dit le Gascon ; chez nous il n'y a pas d'eau il n'y a que des poissons ».

Arrivés à destination, nos deux méridionaux, qui étaient déjà de vieux amis et qui se traitaient de « mon cher » gros comme le bras, vont se promener, et le Marseillais s'arrête tout à coup, désireux de prendre sa revanche : « Vois-tu le clocher de la cathédrale, dit-il au Gascon ; oh ! oh ! j'aperçois une mouche sur le haut de la flèche ». Le Gascon devient attentif, puis d'un air convaincu : « C'est vrai, dit-il, je la vois aussi et je l'entends qui trotte ! »

Mais les plus belles choses ont les pires destins, comme dit le poète, et cette amitié si bien commencée en chemin de fer se termina fort mal, paraît-il, car le Gascon, de retour dans sa famille, raconta son odyssée avec le Marseillais, odyssée qui avait mal tourné car, à la suite de gros mots donnés et rendus, ils étaient allés sur le terrain et :

« j'ai si bien collé le Marseillais contre un mur, ajouta le Gascon, que lorsque je suis parti, mes témoins le prenaient pour une peinture à fresque ».

André Rolland de Denus

Extrait de « *Les Anciennes Provinces de la France* – Etudes Etymologiques et Onomalogiques sur leur nom et celui de leurs habitants – Librairie Historique des Provinces, (Emile Lechevalier, Paris 1885)

FAMILLE DE PEYRECAVE

(en Condomois)

par Christian Sussmilch

La Famille de Peyrecave a déjà fait l'objet d'un article, paru dans notre N° 1 Hors-Série, sur Guillaume de Peyrecave, Seigneur de Pomès, dit le capitaine Pomès (Pomiès...) qui est donc issu de la famille de Peyrecave (nobles, messires, écuyers, chevaliers, sieurs et seigneurs de Pomès, Pouy, Lamarque, Luzan, Bessabat, d'Orx...en Condomois, Armagnac, Landes).

I/ BLASONNEMENT.



Armes : d'or à l'arbre de sinople, accosté de deux cannes essorantes et affrontées de sable ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Casque d'argent grillé et posé en tiers. Supporte deux lions

(*Armorial Général de France, généralité de Bordeaux, n)102, fol n°6, Bibli. Impériale*).

II/ UNE NOBLESSE GASCONNE

Les citations relatives à la famille de Peyrecave remontent loin dans le temps :

1328 . Pierre de Polignac, Seigneur de Pouy- Petit, fit son testament devant Jérôme du Barry, notaire public de St Puy, en présence notamment de Joseph de Peyrecave. Il recommandait à ses deux enfants Géraud et Etienne de Polignac de n'aliéner aucune des dîmes qu'il possédait notamment dans les paroisses du Pomaro et du Goalard. (*Noulens Docts historiques de la Maison de Galard T IV 2^e partie p 942 note 1*). La seigneurie de Pomès jouxtant le Pomaro et le Goalard, la présence de Joseph de Peyrecave n'est pas fortuite.

1385. en L'Etat de Béarn à Oloron, "la borde deu senhor de Cassever en que demore Arnaut de Peyrecave, de Monenh" - la propriété du seigneur de Cassever, là où demeure Arnaud de Peyrecave de Monein (*chef- lieu de canton des Pyrénées Atlantiques, cité des vins de Jurançon*) (*Cauna B.Héraldique 1888 HG, B349,II,13 E.sup.26*) -.

1522 . Ondet de Peyrecave (Archer) Revue de Montreuil sur Mer du 06.05.1522 (1)

1525 . Pierre de Peyrecave (Archer) Revue de Béziers (*Montlezun Hist de Gascogne TVI*).

1533 . Pierre de Peyrecave, Seigneur de Brunet. La salle de Brunet limitrophe de Pomès lui fut réunie au 16^{ème} siècle.

On peut avec certitude établir par titre une filiation suivie depuis 1544, mais la noblesse de cette famille, comme on l'a vu plus haut, est plus ancienne ainsi que sa présence en Condomois. Les seigneuries de Lamarque, du Pouy, de Luzan, sont proches de celle de Pomès.

Noble Pierre de Peyrecave, seigneur de Brunet, dernier était-il le même que Pierre de Peyrecave cité plus haut ? Les trois personnages appartenaient-ils à la même famille ?... Les seuls documents invoqués ci-dessus ne suffisent pas pour répondre à ces questions avec certitude, mais la qualité de Sr de Brunet, prise en 1533, par noble Pierre de Peyrecave, ne peut laisser de doutes sur sa parenté avec Guillaume de Peyrecave, seigneur de Pomès, par lequel commence cette généalogie. En effet, la salle de Brunet, limitrophe de celle de Pomès, lui fut réunie vers le milieu du 16^e siècle, et est restée jusqu'à ce jour, partie intégrante de ce domaine. Les citations qui précèdent ne permettent pas sans doute de fixer l'époque précise où peut remonter la noblesse de cette famille, ni même de lui assigner une date plus ancienne que celle qu'on vient de rappeler, mais elles prouvent que cette date est antérieure à l'année 1544, à laquelle se rapportent les premiers actes où figure le nom de Guillaume de Peyrecave.

S'il est vrai que la maintenue de noblesse rendue en 1713 en faveur d'un membre de cette famille ne remonte pas au-delà de cette même année 1544, il faut se rappeler que l'édit de 1666 ne prescrivait de prouver que depuis l'an 1550 et, que les familles, même les plus anciennes ont rarement fourni d'autres preuves que celles qui étaient rigoureusement exigées par cet édit.

Il faut observer aussi que cette notice n'a été rédigée que sur des documents extraits des archives des communes ou des minutes des anciens notaires, les titres particuliers de la famille de Peyrecave ayant été brûlés à Montréal en 1793. En l'absence de ces titres, il serait peut-être impossible de retrouver la trace des services que ses divers membres ont pu rendre depuis la mort de Guillaume de Peyrecave en 1584 jusqu'aux générations actuelles. Mais les documents qu'on peut encore invoquer suffisent du moins pour prouver l'extraction noble de cette famille par une filiation régulièrement établie, et ils font connaître en même temps les alliances qu'elle a contractées- tel est aussi le but de cette notice.

* **Guillaume de Peyrecave**, seigneur de Pomès, dit le " Capitaine Pomès", Gouverneur de Condom rendit de notables services à l'état comme gentilhomme et Capitaine d'arquebusiers, selon le terme de la maintenance rendue en faveur d'un de ses descendants le 11 avril 1713.

Il se distingue à la bataille de Cérisoles, en 1544, d'après le témoignage de Scipion Dupleix (*H i s t o i r e* de France, tome III). Duvigneau raconte, après lui, dans son éloge historique du Maréchal de Biron, que dix-sept gascons, au nombre desquels figure le Sr de Pomès, se firent surtout remarquer parmi les gentils- hommes français qui contribuèrent le plus au succès de cette glorieuse journée.

Dans l'intervalle qui sépare ces événements des guerres de religion dont la gascogne fut le théâtre, on ne retrouve plus le nom du Capitaine Pomès dans l'histoire de France de Scipion Dupleix ni dans les mémoires du Maréchal de Monluc. Mais à partir de cette dernière époque, on le voit souvent cité dans ces deux ouvrages, et, d'un autre côté, les archives de la commune de condom font connaître diverses circonstances de sa vie, à l'occasion du commandement qu'il exerça dans cette ville.



Il fut nommé Gouverneur de Condom par Monluc, Lieutenant du roi en Guienne et installé en cette qualité le 2 octobre 1567 par messire François de Cassagnet, seigneur de Saint-Orens, qui annonça à l'assemblée des jurats que M. de Monluc avait désigné, pour remplir cette charge, noble Guillaume de Peyrecave, Sr de Pomès, voisin de la présente ville et homme expérimenté au fait des armes. –

Mr de Samazeuilh rend compte, dans *l'histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, tome II, page 129, des différentes mesures qu'il prit pour la défense de la ville (voir aussi Monlezun, *histoire de la Gascogne*, tome V, page 320).

Le Maréchal de Monluc raconte au livre VII de ses com-



mentaires, qu'étant à Agen en 1569, il donna l'ordre au Capitaine Pomès de lever une compagnie et de se rendre, avec le Capitaine Dupleix aux environs de Buzet, pour inquiéter les Calvinistes et faciliter ainsi aux troupes catholiques le passage de la Garonne.

Cette diversion ayant permis à Monluc de faire sa jonction à Damazan avec les deux Capitaines gascons, Monluc reçut dans cette ville un message du Consul de Casteljaloux, demandant de prompts secours contre les Calvi-

nistes qui étaient à leurs portes.

Le Capitaine Dupleix et Pomès partirent sur-le-champ, d'après l'ordre de Monluc, à la tête de leurs arquebusiers, s'introduisirent pendant la nuit dans la ville de Casteljaloux, où ils s'établirent, ce qui décida la prompte retraite des Protestants. Ils y complètent leurs compagnies, qui ne restèrent pas inactives, car Monluc fait grand éloge de ces compagnies et de leurs chefs et raconte qu'ils étaient presque toujours en campagne et bien souvent couraient jusqu'au mont de Marsan et y ont fait beaucoup de combats.

Ce fut vers cette époque que Guillaume de Peyrecave prit part à l'expédition que Monluc dirigea contre la ville de Mont de Marsan occupée par les protestants. Dupleix cite encore le seigneur de Pomès au nombre des plus renommés de ceux qui exécutèrent cette entreprise ? La ville et le château furent vaillamment remportés en plein jour ; mais Monluc souilla ce beau fait d'armes en faisant massacrer tous ceux qui étaient dans la ville, excepté vingt-cinq qui se précipitèrent du haut des murailles (*Dupleix*

tome III ; Monlezun, Hist. De la Gascogne, tome V)

Guillaume de Peyrecave fut une seconde fois gouverneur de Condom. Les procès-verbaux des jurades de cette commune témoignent de sa fermeté et de son esprit conciliant à l'égard des Protestants, qui formaient alors une partie nombreuse dans cette ville.

Il mourut à Pomès le 23 août 1584. Les registres des jurades de Condom constatent qu'une question de préséance s'éleva le lendemain à l'occasion de ses funérailles. Dans une assemblée particulière tenue pour cet objet en l'hôtel de ville, les Consuls exposèrent aux Jurats qu'ils avaient été invités par les parents du Sr de Pomès à assister à son enterrement, mais qu'ils étaient informés que quelques gentilshommes de la banlieue prétendaient avoir le pas dans cette cérémonie sur les Consuls et les Jurats, ce que lesdits jurats étaient priés de donner leur avis sur la conduite à tenir en cette circonstance. Il fut arrêté d'une commune voix que le Sgr de Pomès ayant été par deux fois gouverneur de la présente ville, les Consuls assisteraient à ses funérailles avec leurs robes rouges à condition qu'ils mèneraient le deuil et présideraient aux sus-dits gentilshommes et qu'ils s'entendraient auparavant avec Mrs les Officiaux qui avaient aussi été invités, pour savoir s'ils seraient du même avis (a r c h i v e s de la commune de Condom, Jurade du 24 août 1584)

Il est à remarquer que jusqu'en l'année 1555, il est désigné dans les actes publics sous les noms de noble Guillaume de Peyrecave ou noble Guillaume de Pomès, seigneur de Barbe, ou même noble Guillaume de Peyrecave ou Pomès seigneur de Barbe. Ce n'est que postérieurement à cette date qu'on le trouve qualifié seigneur de Pomès. Guillaume de Peyrecave avait institué pour son héritier Samson de Peyrecave, son fils, par testament retenu par Jean Ducousso, notaire à Condom le 20 août 1584.



* **Samson de Peyrecave**, seigneur de Pomès était encore mineur en 1590, époque à laquelle ses tuteurs Hélien de La- borde et Manaud Daraigues, Sgr de Mirane, reçurent quittance à sa décharge pour le paiement de différentes sommes (30 juin et 15 novembre 1589, 19 juin 1590). Il reçut lui-même, à partir du 5 avril 1598 diverses reconnaissances de fiefs en sa qualité de fils et héritier de Guillaume de Peyrecave. Il épousa le 29 janvier 1595, Jeanne de Bure, fille de N... de Bure, écuyer, seigneur de Luzan, et de Françoise d'Aux de Lescout et mourut en 1634 après avoir fait son testament le 13 janvier de cette année.

La famille de Bure de Luzan s'éteignit en 1670 en la personne d'Henri de Bure, qui institua pour son héritier, Gaston de Peyrecave, son neveu. Ce dernier, encore mineur, avait déjà recueilli en 1651, la succession de Daniel de Bure, Chanoine de la Cathédrale de Condom, héritier lui-même de Joseph de Bure Sgr de Pellebonne, son frère. On retrouve dans les registres conservés au greffe du tribunal de Condom quelques traces de cette famille au 17^e siècle, comme l'acte de mariage de Bertrande de Bure avec noble François de Magnan, Sgr de Caillaubert, à la date du 8 mai 1612 ; celui de Quitterie de Bure avec noble Jean-Jacques de Breychan, Sgr de Lartigue, en date du 18 janvier 1615 ; l'acte de décès de noble dame Françoise de Lescot de Luzan, qui fut ensevelie le 19 janvier 1616 dans l'église de Luzan, au même lieu où les devanciers de la même maison noble de Luzan avaient coutume d'être ensevelis ; enfin, en 1643, quelques actes où figure Jeanne de Salles de Mons, veuve de noble Joseph de Bure.

Il existait encore en 1699 une branche de cette famille dans l'Agenais, comme le prouve le règlement d'armoiries qu'obtinrent à cette époque M... de Bure, écuyer, seigneur de la Calcinie dont le nom figure au catalogue de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen (Armorial général de France- Guyenne) La branche des Luzan portait les mêmes armes que celles dont la description se trouve dans l'armorial général ;

Du mariage de Samson de Peyrecave et de Jeanne Bure étaient prévenus :

1. Jacques Antoine de Peyrecave, qui suit ;
2. Charles de Peyrecave, seigneur de Pouy qui a continué la descendance (voir article ci-après)

3. Philippe de Peyrecave, qui était premier Consul de Montréal en 1652 et 1653. Il vivait encore le 6 septembre 1680, époque à laquelle son nom figure dans un arrêt imprimé de la cour des aides de Guyenne. Il laisse de son mariage avec Anne Copin de Lagarde un fils et trois filles. Jean de Peyrecave, son fils, habitait en l'année 1701, la paroisse de Corneillan, où cette branche s'est éteinte avant la révolution. Des trois filles de Philippe de Peyrecave-, Isabeau, Charlotte et Marie, la première se maria avec Louis de Laire, Sgr de Boussens en la Juridiction de Montréal dont elle était veuve et sans enfant en 1699. Les deux autres moururent sans alliance.

4. Gillette de Peyrecave, mariée le 8 août 1621, avec noble Jean de Fourcès, Seigneur de Goalard, par contrat devant Forteau, notaire à Montréal, duquel il résulte que la future épouse reçut en dot la somme de 5000 livres. Jean de Fourcès mourut le 8 septembre 1631 et fut enseveli dans l'église du Goalard. Il eut de son mariage, entre autres enfants, Jean- Charles de Fourcès, seigneur de Goalard et de Polignac, marié en 1652 avec Anne de Ferrabouc qu'il laissa veuve avant 1655 et Isabelle de Fourcès qui épousa Jean de Lustrac, seigneur de l'Osse : en 1643 la tutelle des enfants de Jean de Fourcès et de Gillette de Peyrecave était exercée par Jeanne de Bure, veuve de Samson de Peyrecave, qui plaidait au Parlement de Bordeaux au nom et comme tutrice des enfants de noble Jean de Goalard, son beau-fils.---Les enfants de Jean de Fourcès durent être les derniers représentants de cette maison, l'une des plus anciennes de Guyenne, la branche aînée venait de s'éteindre. Vers la même époque, en la personne de Charles de Fourcès, seigneur et baron de Fourcès dont la veuve Catherine de Cheverry porta cette seigneurie en dot, vers l'an 1662, à son second mari messire Tristan du Faur, baron de St Jory .

5 -Marguerite de Peyrecave, entrée en religion en 1619, abbesse et supérieure du couvent de Sainte Claire de Condom en 1639 (voir les actes retenus par Dauguyer, notaire à Condom pour Madame de Pomès, abbesse de Sainte Claire, 18 avril et 15 juin 1639)

* **Jacques Antoine de Peyrecave**, seigneur de Pomès, fut élu en 1643 premier Consul de Condom, charge toujours occupée par un gentilhomme, et fut réélu en la même qualité en 1649 (archives de la commune de Condom) Il mourut le 4 janvier 1651 et fut enseveli dans la chapelle Notre-Dame de l'église Saint Pierre de Condom, comme le constate le registre de la paroisse de Goarlard déposé au greffe du tribunal de condom. Il avait épousé en 1637 Gillette de Labat-Civrac, fille de noble Guillaume de Labat, Sgr de Civrac, conseiller au siège présidial de Condom et de Jeanne de Rabin. Il laissa de cette union deux enfants, pour lesquels, leur mère, Gillette de Labat remplit la charge de tutrice jusqu'en 1658 :

1-Guillaume de Peyrecave qui suit ;

2- Jeanne Marie de Peyrecave, mariée avec Jacques de Philip, Sgr de Lautian et de Peyrelade, habitant en la juridiction de Cezan, en le diocèse d'Auch.

* **Guillaume de Peyrecave**, 2ème de nom, Seigneur de Pomès, fut pourvu de l'office de lieutenant criminel au siège de Condom par suite du contrat de vente passé le 20 juin 1658 entre Mr Pierre de Perricot, alors en possession de cette charge et Gillette de Labat agissant au nom de son fils, noble Guillaume de Peyrecave, avocat en la cour, ainsi qu'il est qualifié dans le-dit contrat. (Dupouy, notaire à Condom). Il n'avait pas encore, à cette époque atteint sa majorité. Il occupa deux fois, comme son Père, la charge de premier Consul de Condom en 1687 et 1692 (Arch. de la commune de condom). Il épousa le 18 juin 1674 Françoise d'Anglade, fille de noble Guillaume d'Anglade, Sgr de Sarrazan, Président au siège Présidial de Condom et de Françoise de la Roche-Fousseries.

Cette famille qui a quitté le condomois sous le règne de Louis XVI, a fourni des hommes distingués dans la magistrature et les armes. Le marquis d'Anglade, mort à Paris sous la restauration, Lieutenant Général et Commandeur de Saint Louis, descendait en ligne directe de Guillaume d'Anglade et de Françoise de la Roche-Fousseries. Isaac d'Anglade, fils de ce dernier, fit enregistrer les armes suivantes à l'Armorial Général de France, en 1698 : D'azur à un aigle à deux têtes, le vol abaissé d'or, couronné de même, becquées et membrées de sable.

Françoise d'Anglade était, en 1695, veuve et sans enfant de Guillaume de Peyrecave et son héritière testamentaire. La branche aînée de cette famille s'éteignit donc en la personne de Guillaume de Peyrecave, et Françoise d'Anglade, sa veuve fit donation de la terre de Pomès, vers l'année 1715, en faveur de sa nièce, Françoise d'Anglade, femme de noble Jean de Mélinan, seigneur de Trignan.

* **Charles de Peyrecave Pomes**, Seigneur de Pouy, deuxième fils de Samson de Peyrecave et de Jeanne de Bure, se marie le 17 novembre 1641 avec Madeleine de Casterend, fille de noble Gaston de Casterens Sgr de Rimbès et de Mlle Anne de Gordiègue. Cette dernière avait épousé en secondes noces noble Renaud de la Roquaing, Sgr de Torrebren.

Madeleine de Casterens était sœur de François de Casterens, Sgr de Rimbès, qui fut sans doute le dernier de ce nom, ayant été le 28 juin 1670 en faveur de sa femme, Anne de Lustrac, dont il n'avait pas d'enfant. Dans le courant du 17^{ième} siècle on trouve cette famille alliée aux familles de Sériac, de Monville, de Frère, de Malvin, de Lustrac et de Mérian. Le mariage de Jeanne de Casterens avec noble Jean de Sériac, Sgr de Laterrade en Gabardan remonte au 21 mai 1606. L'alliance la plus récente de celles qu'on vient de citer, celle d'Anne de Casterens avec noble N... de Mélinan, Sgr de Trignan, se rapporte à l'année 1680.

Charles de Peyrecave fut, pendant plusieurs années, 1^{er} Consul de la ville de Condom. Il remplissait cette charge en 1669, lorsqu'il fut chargé, en cette qualité, dans l'intérêt de l'administration de la ville, d'une mission auprès de Mr d'Espinay- Saint Luc, Lieutenant Général en Guyenne (jur ades de la commune de condom 23x 1669). Il vivait encore en 1687, ainsi qu'il résulte du cadastre de cette époque sur lequel il figure pour les terres qu'il possédait dans la paroisse de Goaldard et pour une maison située à Condom dans la grande rue Sainte Hilaire.

Il eut de son mariage avec Madeleine de Casterens :

1- Gaston de Peyrecave qui suit ;

2. Catherine de Peyrecave, mariée le 9 janvier 1670 à Hugues Dubarry, Sgr de la Tourette. Dans le contrat de mariage passé dans la salle noble de Lamarque, Hugues Dubarry fut assisté de son père Mr Bernard Dubarry, conseiller du Roi et son lieutenant en la comté de Gaure au siège de la ville de Saint puy, de Jean Dubarry, Sgr du Colomé et autres ; et Catherine de Peyrecave fut assistée de ses père et mère, de noble Gaston de Peyrecave son frère de François de Malaubère, fondé de procuration de sa femme Jeanne deTouzin, tante de la future épouse et de nobles Jean de Lustrac Seigneur de l'Osse, Guillaume de Peyrecave Seigneur de Pomès, Jean Charles de Fourçès, Sgr de Goaldard, François de Casterens Sgr de Rimbès, Joseph de Bréchain Sgr de Lartigue, Henri de Bure Sgr de Luzan ses proches parents (contrat retenu par Dupuy notaire à Condom) . De ce mariage provint un fils qui fut sans postérité.

* **Gaston de Peyrecave Pomès**, Seigneurr de Lamarque et de Luzan recueillit l'héritage de Daniel de Bure, Chanoine de l'église cathédrale de Condom par testament en date du 18 février 1651, et celui d'Henri de Bure, Sgr de Luzan par testament du 10 août 1670. Daniel de Bure avait lui-même hérité de son frère Joseph de Bure Sgr de Pellebonne, qui s'était rendu acquéreur de la terre noble de Lamarque le 24 septembre 1642. C'est en cette qualité de tuteur de Gaston de Peyrecave, encore mineur, que Charles de Peyrecave, son père, soutint en 1654 un procès au sujet de cette dernière succession, et qu'il intervint dans plusieurs actes, en 1658 et 1666, avec la qualification de Sgr de Pouy et de la maison noble de Lamarque

Gaston de Peyrecave se maria le 17 juin 1665 avec Marthe de Bédorède de Montolieu dont il eut deux fils. Il épousa en secondes noces, 21 novembre 1677, Marie de Lose de Gajo, veuve de noble Jean Bertrand de Billères, chevalier, Sgr de Bernède, de laquelle il eut trois enfants. Il contracta enfin un troisième mariage avec Hilaire Dufau d'Andiran qui mourut sans enfant le 23 mai 1699, âgée de 48 ans, après avoir testé en sa faveur le 10 mai de la même année.

C'est par suite de ces héritages qu'il vendit le 17 mai 1713 la terre et salle d'Andiran, en la juridiction, d'Andiran et Mézin à Hector de Galard, Sgr de Balarin.

La famille de Bédorède, à laquelle Gaston de Peyrecave s'allia par son premier mariage est une des plus anciennes familles de la Guyenne. Elle possédait les seigneuries de St Laurent de Gayrosse, de Montolieu et autres dans la sénéchaussée de Dax où ses descendants subsistent encore. Ses armes sont : d'argent à un lion de gueules.

Marie de Lose, que Gaston de Peyrecave épousa en secondes noces, était issue de l'ancienne maison des seigneurs de Plaisance et de la Tour, en Agenais et Lomagne, dont les preuves furent faites en 1699 devant Mr Le Pelletier de la Houssaye, intendant de la Généralité de Montauban (b i b l i . Impériale). Cette famille s'était alliée aux maison de Cassaignet- Tilladet, de Filartigue, de La Cassagne, de Piis, de Cours , de Noailhan et autres familles nobles, ainsi qu'il fut prouvé par les contrats de mariage, et, entre autres, de Jean Béraut de Lose, Seigneur de Plaisance en Agenais, avec Marguerite de Piis , sous la date du 27 juin 1593 ; et celui de Jean- Michel de Lose, leur fils avec Marie de Cours, etc... Michel de Lose, Capitaine au régiment de Champagne, frère de Jean Béraut de Lose, et auteur de la branche de Gajo s'était marié vers l'an 1600, avec Jacquette de Noailhan, fille et héritière d'Henri de Noailhan, Seigneur de Gajo, de laquelle il eut , entre autres enfants, Henri de Lose qui continuera cette branche et Catherine de Lose, seconde femme de Gaston de Peyrecave.

Gaston de Peyrecave fit enregistrer ses armes à l'Armorial Général de France, où son nom figure avec la qualification d'écuyer, au catalogue de la Noblesse et sur la Généralité de Bordeaux, et sur l'état de 6 février 1699 (Bibli. Impériale) ;

Il mourut à Lamarque le 9 juin 1713, ayant fait le 18 mai précédent un testament dans lequel il nomme ses cinq enfants ; dont les deux premiers étaient nés de Marthe de Bédorède et les trois autres de Marie de Lose :

1- Joseph de Peyrecave- Lamarque, prêtre de l'oratoire, qui était, le 10 mars 1699, Prieur de cette congrégation à Dieppe en Normandie, et qu'on retrouve le 10 septembre 1713, Docteur et Professeur en théologie à l'université de Nantes. Il était né en 1669.

2.- Bernard de Peyrecave- Lamarque, Sgr de Luzan qui a formé la branche de Bessabat, et dont l'article suit ;

3-Renaud de Peyrecave, Sgr de Lamarque, auteur de la branche restée en Condomois, et dont la descendance sera rapportée après celle de Bernard de Peyrecave ;

4- Joseph de Peyrecave, dit le Chevalier de Lamarque, qui épousa le 9 février 1721, Marguerite du Maine de Pléhaut (contrat reçu par Darquizan, notaire à Montréal). Joseph de Peyrecave est assisté dans ce contrat de mariage, de noble Renaud de Peyrecave, son frère, de noble Jean de Galard, Seigneur de Pellehaut, et Jean de Barthas, lieutenant de dragons ; et, Marguerite du Maine y est assistée de noble Jean- Baptiste du Maine, Seigneur de Pléhaut, son frère, de noble dame Marie-Jeanne du Maine femme de N... de Coussol, Sgr du Bédât, sa sœur, et autres parents.

La famille du Maine, dont le nom se trouve au nobiliaire de Montauban, dans les maintenues de Mr Le Pelletier de la Houssaye, Intendant de cette Généralité (Bibli. Impériale), a fourni un grand nombre

d'officiers distingués, notamment un maréchal de camp sous le règne de Louis XVI.

Du mariage de Joseph de Peyrecave et de Marguerite du Maine sont provenus deux fils qui habitaient en 1734 la salle de Caillavet en la juridiction de Vic-Fezensac, n'ont pas laissé de postérité ; Jean-Baptiste de Peyrecave, l'un d'eux, figure dans un testament à la date du 26 juillet 1773 .

5. Charlotte de Peyrecave, qui mourut jeune et sans alliance.

Sources et Bibliographie :

- Histoire de l'Agenais et du Condomois de J.F.SAMAZEUIHL.1881.
- Histoire de France. Scipion DUPLEIX
- Documents Historiques de la Maison de Galard. NOULENS.
- Armorial Général de France. Généralité de Bordeaux .
- Catalogue de la Noblesse Française. Valette
- Cauna B.Héraldique .1888.
- Histoire de la Gascogne. MONLEZUN.
- Eloge Historique du Maréchal de Biron. DUVI-GNEAU.
- Les Commentaires. Blaise de MONTLUC .
- Une Famille de Châteaux Condomois : Cahuzac, Peyriac, Pomès, Ste Raffinne. J.H.DUCOS
- Archives Municipales de Condom, notamment Notice Généalogique de PEYRECAVE extraites des Archives de MONCADE.
- Archives personnelles de Me LAMARQUE.
- Archives personnelles

PIERRE DE VERNEJOUL

un témoin de la révocation de l'Edit de Nantes en Guyenne

par Pierre de Vernejoul



Rien n'est plus intéressant que de se mêler à la vie des hommes d'autrefois en parcourant les journaux ou les "livres de raison" dans lesquels ils consignent avec soin, et souvent jour après jour, les divers incidents de leur vie domestique ou sociale.

Pierre de Vernejoul nous a laissé l'un de ces manuscrits qui comprend 696 pages couvrant une période de 19 années, du 30 janvier 1673 au 22 février 1692, soit la période de la révocation de l'Edit de Nantes. Il naquit en 1621 et fut baptisé le 18 mars de la même année en l'église de la Religion Préfendue Réformée (R.P.R.) de Monflanquin, par M^e Ferran, pasteur de Montcarret. Il était l'aîné de la seizième génération d'une famille issue du comte de Foix dont l'origine remonte au XII^{ème} siècle. Dépossédés de leurs terres au début du XIV^{ème} siècle par l'inquisiteur de Pamiers Jacques Fournier, et devenus faydits, les Vernejoul se retrouvèrent en Bas limousin et adhèrent à la Réforme à la fin du XVI^{ème} siècle. Ils émigrèrent alors de nouveau pour se fixer définitivement en Guyenne, près de Monflanquin.

Après avoir fait de solides études de droit, Pierre de Vernejoul suivit la carrière paternelle et devint procureur à la chambre des Edits du Parlement de Bordeaux. Son père, Daniel de Vernejoul et lui furent les seuls magistrats d'une famille essentiellement militaire. Il épousa en 1651 Jeanne de Lartigue, grand-tante d'une autre Jeanne de Lartigue, femme de Charles-Louis de Secondat de Montesquieu. Elle lui donna un fils, Daniel, et mourut quelques années plus tard. Deux ans après la mort de sa première femme, Pierre de Vernejoul, qui venait d'être promu "Ancien" de l'Eglise R.P.R. de Monflanquin épousa, le 25 avril 1661, damoiselle Anne de Menou. Ils eurent quinze enfants, de 1663 à 1685. En 1671, Pierre de Vernejoul acheta le château de la Roque-David, à quelques kilomètres de Monflanquin.

Comme tout bon huguenot, il remplissait régulièrement son "Livre de Raison" qui tenait à la fois du livre de compte et du journal. Tous les événements qui lui semblaient importants y étaient signalés. En plus de l'évolution de sa famille, c'est la chronique protestante de cette partie de la Guyenne qu'il nous livre ainsi jour après jour. Elle devient particulièrement intéressante et dramatique à mesure qu'on s'approche de la Révocation de l'Edit de Nantes; il y a notamment des pages particulièrement émouvantes lorsque le procureur raconte, en même temps que les excès de la "mission bottée", ses tentatives infructueuses pour échapper aux recherches des convertisseurs.

Pierre de Vernejoul et dame de Menou, sa femme, vécurent au château de la Roque-David jusqu'en 1685 avec leurs enfants ainsi qu'un précepteur. Ils s'absentaient pour se rendre auprès de leur allié le duc de La Force, pair de France, qui avait épousé Suzannede Beringhen, cousine d'Anne de Menou.



Le château de La Roque-David
dessin du XIX^{ème} siècle

Pierre de Vemejoul apparaît dans son journal comme un homme plein de réserve et de dignité. Ce n'est pas un écrivain à la riche imagination, et ses notes, écrites au jour le jour, n'ont aucune prétention littéraire ; mais on trouve en lui un fervent croyant hugue- not qui, sans faire étalage de sa piété, la laisse percer malgré lui à chaque ligne.

Il est touchant de l'entendre dire après la mort d'un enfant " : Dieu, par sa grâce, soit apaisé envers moi pauvre pêcheur ! " et quand il parle d'un autre qui vient de naître : "Dieu, par sa grâce, veuille le bénir et lui donner la foi ", où "bien donner la grâce d'être de son élection".

Ce fut avec le règne de Louis XIV que commença l'oppression systématique des huguenots. Des 1662, un décret concernant les funérailles vint ordonner aux huguenots d'enterrer leurs morts qu'avant le lever ou après le coucher du soleil. L'année 1664 vit retirer aux protestants l'entrée dans les charges publiques et le droit à la maîtrise. L'émigration commençant à la suite de ces mesures oppressives, défense fut faite à tout sujet français de quitter le pays sans autorisation royale, sous peine d'emprisonnement et de confiscation des biens.

Pierre de Vemejoul était, en 1673, membre du Consistoire de l'église R.P.R. de Bordeaux. Les magistrats protestants du Parlement mixte de Guyenne formaient alors une paroisse ayant à sa tête des pasteurs et des anciens. Il était un personnage important de cette église.

A Monflanquin, la même année, le temple vint sur le devant de la scène. L'église se R. P. R. de Monflanquin fut condamnée à démolir son temple à moins que les catho- liques ne voulussent le prendre pour eux, en payant aux protestants une indemnité de 400 livres; finalement le Consistoire fut autorisé à reconstruire le temple ailleurs afin que le culte puisse être maintenu.

Dès 1677, les protestants de Monflanquin soumis à une pression de plus en plus forte, s'étaient soulevés et avaient pris les armes. Le gouverneur de la province envoya contre les révoltés une compagnie, et la ville prise le 26 janvier, fut traitée avec rigueur, soumise à une longue occupation militaire et condamnée à payer une forte amende. A la suite de cette révolte, les protestants furent écartés de la Jurade, et il devint évident que le temps de la résistance armée était révolu pour Monflanquin.

Le Livre de Raison de Pierre de Vemejoul devient alors de plus en plus la chronique d'un foyer huguenot lors de la Révocation de l'Edith de Nantes. Son fils aîné Daniel, qui suivait des études de théologie à Genève, reçut la charge de ministre de la R.P.R. à Sedan le 16 janvier 1677, et devint pasteur à Bergerac.

A la date du jeudi 12 décembre 1680, Pierre de Vemejoul fait état de deux arrêts contre les huguenots : " Un qui défend le mariage entre catholiques et ceux de notre religion, et l'autre qui permet au juge des lieux, assisté de deux habitants, d'aller voir le malade de cette religion, et savoir de quelle religion il veut mourir ". Cette deuxième directive, confirmant l'arrêt de 1665, fut précisée par une déclaration de Sa Majesté, enregistrée à l'audience de la grande chambre le 14 juillet 1681 : " qui veut que les marguilliers, aux lieux où il n'y a aucun juge ni autre officier, aillent visiter les malades de notre religion pour savoir dans quelle religion ils veulent vivre et mourir ".

En l'audience de la grande chambre fut publiée une nouvelle déclaration du Roi, confirmant également celle de 1665, et "portant permission aux enfants de la R.P.R. de se convertir en la religion apostolique et romaine à l'âge de sept ans, et défense aux pères, mères et autres de les en empêcher". Cette déclaration du Roi fut enregistrée au Parlement de Toulouse le 17 juillet 1681.

En décembre, les registres de la Jurade mentionnèrent de leur côté : "l'arrêt du Conseil d'État du 24 novembre excluant pour toujours du Consulat et du Conseil Politique de Monflanquin les pasteurs réformés, attendu qu'ils sont la cause de la mauvaise administration de la ville".

En cette fin d'année, la justice royale s'en prit à Daniel de Vernejoul qui menait un ministère actif à Bergerac. "Ce jeudi 18 décembre 1681, écrit Pierre de Vernejoul, sur la requête de M. l'avocat général Dalon, il fut décrété prise de corps contre mon fils le ministre de Bergerac, lui ayant supposé qu'il avait reçu une abjuration et béni un mariage entre des fiancés de contraire religion depuis les défenses de Sa Majesté". Pierre de Vernejoul alla immédiatement à Bergerac pour avertir son fils et pourvoir aux moyens de faire éclater son innocence. Il le ramena à la Réole "pour le faire remettre après les fêtes et lui faire purger, moyennant la « grâce de Dieu », la calomnieuse accusation qui lui a été mise sus". Mais Daniel se retrouva en prison. Son père alla le voir... et, le dernier samedi du mois de janvier 1682, il obtint un arrêt lui permettant de le faire sortir de prison. Daniel de Vernejoul, en fait, était pris dans les nasses du filet qui se resserraient sur les protestants et à ce titre, tout comme son père, devint exemplaire de ce qui se passait dans le royaume.

Le vendredi 6 mars c'est Pierre de Vernejoul qui fut touché : "M. l'avocat fait enregistrer au greffe des chambres assemblées un arrêt du Conseil d'État du 21 février qui ordonne que dans les six mois les procureurs de notre religion des Parlements de Guyenne, Toulouse et Grenoble démettront de leurs charges".

L'état se resserrait ainsi de plus en plus sur le père et sur le fils. Le 29 juin 1682, par devant Seguin notaire royal à la Réole, par ordre du Roi, Pierre de Vernejoul passa contrat de vente de son office en faveur d'un catholique, le sieur Jean Martin, moyennant 5.900 livres. Le 1er août, un arrêt le contraignait de quitter "sa charge de procureur au Parlement car l'arrêt du Conseil enregistré au Parlement de Guyenne faisait finir le terme pour la vendre", mais ce contrat de vente avait été signé le 29 juin.

Entre octobre et novembre 1682, tous ses collègues de la R.P.R. avaient perdu leurs charges ainsi que ceux de Toulouse, "personne n'ayant préféré ni le bien ni les hommes du monde à la Religion". C'est cette année-là, le 12 juin 1682, qu'une nouvelle déclaration du Roi fut publiée : elle défendait aux gens de marine de la religion R.P.R. de sortir du royaume, à peine de galères perpétuelles et de 3.000 livres d'amende.

Le 1er août 1682 le procès de Daniel de Vernejoul commença devant le Parlement de Toulouse et le 9 septembre vint ce "malheureux et inique arrêt" que les juges rendirent contre Daniel de Vernejoul. Par cet arrêt, le Parlement de Bordeaux interdit "ledit Vernejoul de l'exercice de sa charge de ministre de ceux de la religion

prétendue réformée, lui faisant inhibition et défense d'en faire aucune fonction de son ministère dans tout le royaume, terres et pays de l'obéissance du Roi, pendant sa vie, à peine de punition exemplaire". Il interdisait en outre pour jamais l'exercice de la religion réformée dans la ville sous juridiction de Bergerac ; il ordonnait que le temple soit démoli et qu'une croix soit élevée sur ses ruines. Le 11 septembre Daniel sortit de prison et regagna Monflanquin avec sa femme Marguerite de Jaure, dans le vieux château de La Roque-David auprès de son père et de sa belle-mère. Il y vécut en tournant les yeux vers une terre plus clémente où il pût prêcher l'Évangile sans entraves.

Malgré les interdictions pour les huguenots de quitter le royaume, il obtint le 8 octobre 1682, par une lettre signée de Louis XIV et contresignée de Colbert, la permission d'aller s'établir en Hollande. C'est en mai 1683 qu'il s'embarqua avec sa femme à Bordeaux. Il fut ministre à Rotterdam, puis à Hambourg - Altona où il mourut sans descendance.

La description par Pierre de Vernejoul des avanies subies par les familles protestantes de Monflanquin au cours de l'année 1683 trouve une confirmation dans les écrits de Castillo, responsable de l'Église Réformée de Monflanquin. A eux deux, ils brossent un tableau qui se suffit à lui-même pour comprendre cette période.

Les événements vont en effet se précipiter à Monflanquin. Le 2 mai 1683, le sieur Molinier, curé de Monflanquin fit exécuter un décret de prise de corps contre M. Jean Vergnol, ministre à Monflanquin, et M. Bourrée, pasteur de Monbeton. Il les emmena à la fin du culte et le temple fut fermé. Un mendiant, nommé Paillasson, quoique catholique, fut arrêté en même temps sous l'inculpation d'assister au prêche.

Vergnol, ministre à Monflanquin et qui avait abjuré, fut condamné comme relaps aux galères perpétuelles par le parlement de Bordeaux. Une lettre partant de la Réole le 8 février 1686 et adressée au ministre d'État par le magistrat Daulede, premier président du parlement de Guyenne, atteste que Vergnol fut condamné par des juges le sachant innocent : "...Je dois vous dire que la preuve était délicate, et même défectueuse dans le chef principal, et que néanmoins le zèle des juges est allé au-delà de la règle pour faire un exemple..."

Ce même jour une déclaration enregistrée au Parlement défendait aux ministres de laisser entrer au temple les relaps catholiques sous peine d'amende, bannissement et confiscation de biens. Les huguenots s'inquiétaient de plus en plus de la situation, et s'entouraient de précautions.

Castillon note que le 18 novembre les membres du Consistoire lui firent signer deux lettres adressées au chancelier et au député général pour leur indiquer le piteux état où les gens de la R.P.R. étaient réduits. Il réitéra cette demande le 6 décembre en signant un acte du Consistoire en qualité d'ancien.

L'année 1684 commença par la fermeture du temple à peine réouvert l'année précédente, et se termina avec les premières dragonnades mentionnées autour de Monflanquin. Les registres de la Jurade et les témoignages de Pierre de Vernejoul et de Castillon concordent.

La joie de cette église réunie dans le temple si nombreuse et après une si longue attente devait vite se changer en désolation et en deuil. Le 3 janvier un ordre brutal de l'Intendant de la province fermait impitoyablement le sanctuaire rouvert de la veille, et y interdisait la célébration du culte. Les temples voisins de Gavial, Monsieur, Villeneuve seront fermés les uns après les autres.

Le 3 janvier, lit-on en effet dans la revue d'Agenais, l'Intendant Ris ayant interdit par ordonnance l'exercice religieux dans les lieux où il avait été rétabli depuis le dernier synode, et "le nommé Passalaygue, sergent d'Agen, étant venu le signifier au sieur Vernejoul, l'un des anciens, nous avons en conséquence cessé nos exercices" pour retrouver le chemin des temples environnants comme les mois précédents.

Le dimanche 21 mai, jour de Pentecôte, les réformés de Monflanquin se rassemblèrent dans leur temple. Au milieu du service, alors que M. Frescarode, ministre à Montaud, était en chaire, un sergent de justice et quatre soldats firent irruption "avec tant de menaces et tant de troubles que tout le peuple a été contraint de quitter et obligé de se retirer sans avoir participé à la Sainte Cène du Seigneur pour quoi ils s'étaient préparés". Ils signifièrent d'autre part au pasteur un ajournement personnel qui lui interdisait de pratiquer son ministère. Le 24 septembre nouvel ajournement personnel sur ordre du Parlement qui touchait cette fois le pasteur Gervais, ministre de Gavaudun.

Enfin le 4 décembre première mention des dragonnades à Monflanquin : "on a logé des cavaliers dans la paroisse ". Cette garnison y resta jusqu'au 25 mai 1685.

Fermeture des temples, mesures individuelles restrictives, premières dragonnades, la crise prenait une ampleur de plus en plus grande. La seule année 1685 vit la promulgation de près de trente ordonnances royales contre ceux de la R.P.R., avec, en apothéose, l'Édit de Fontainebleau portant Révocation de l'Édit de Nantes, le 18 octobre. Certains applaudirent des deux mains ; ainsi la marquise de Sévigné écrivait : "...Vous aurez vu l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est plus beau que tout ce qu'il contient...". Et " "... Les dragons ont été de très bons missionnaires...".

Cette révocation fut connue en Guyenne et Gascogne le 25 octobre 1685 : "... 11 a paru une déclaration de Sa Majesté' portant une révocation de l'Édit de Nantes et permission a ceux de la Religion Prétendue Réformée de pouvoir être Royaume avec liberté', sans pouvoir faire fonction de leur religion publiquement. Mais ceste déclaration n'a point eu d'exécution pour ceste liberté... «.

C'était alors la pleine époque des dragonnades, moins féroces à Monflanquin qu'elles ne furent dans d'autres régions, mais des récits terrifiants arrivaient du Languedoc, de Montauban, de Bergerac. Dans les rues d'Angoulême, le corps de mademoiselle de Montalembert, qui appartenait à l'une des plus anciennes familles de la Saintonge, fut promené entièrement dévêtu sur la claie à travers les ruisseaux au

milieu des risées et des huées; Jurien raconte dans ses lettres pastorales publiées en Hollande que le cadavre de la femme d'un médecin fut traîné sans vêtements par les rues de Montpellier, puis jeté à la voirie où deux dragons le firent piétiner par leurs chevaux ! Ces récits incitèrent les protestants de l'Agenais à courber le dos en attendant que l'orage passe. Sans compter que bien des réformés hésitaient entre deux devoirs : ne leur avait-on pas depuis 1629 constamment dépeint dans leurs propres temples l'obéissance au Roi comme une exigence religieuse ? Pas un d'eux n'avait remué pendant la Fronde. "C'est le troupeau fidèle" disait d'eux Mazarin.

Le sort des Églises de la Haute Guyenne n'a pourtant pas été plus triste que celui des Églises de la Basse Guyenne et du Périgord. Monsieur de Boufflers et Monsieur l'Intendant s'étaient partagé les quartiers entre eux, Monsieur de Boufflers ayant pris pour lui l'Agenais, Thonneins, Clérac et les quartiers d'alentours, et Monsieur l'Intendant s'étant chargé de réduire F l e i s , Monravel, Genssac, Castillon, Coutras, Libourne, etc. Les troupes qu'ils commandèrent désolaient tous les lieux où elles passaient, répandant devant elles terreur et effroi.

Tous les moyens furent réunis : faveurs, charges et dignités pour les grands, argent, persuasion et violence pour les petits. Ils devaient, à la longue, produire leur effet.

Louis XIV était trompé, en outre, sur le nombre des convertis : des rapports intentionnellement exagérés le poussèrent à croire qu'une mesure décisive porterait le dernier coup à l'hérésie.

Dès l'apparition du décret portant Révocation de l'Édit de Nantes, le 18 octobre 1685, le culte réformé fut interdit en France, les églises protestantes détruites et les pasteurs contraints d'abjurer ou d'émigrer en l'espace de quinze jours, sous peine des galères. On supprima les écoles réformées et chaque enfant dut être baptisé dans une église catholique. En même temps, défense fut faite à tout Français de quitter le royaume ; pris en flagrant délit de fuite, tout fugitif homme encourait la peine des galères, toute femme celle de la prison, sans compter, pour l'un et pour l'autre, la confiscation des biens.

1685 et les années qui suivirent furent les années de rupture. Les huguenots n'avaient d'autre alternative que l'abjuration ou l'exil ; mais s'ils étaient pris, c'était la mort, ou, au mieux les galères.

Le récit fait par Pierre de Vernejoul de cette année 1685 permet de comprendre comment, même les plus attachés à leur religion, finirent par céder et abjurer devant ces provocations et ce régime de terreur.

Le 10 août 1685, plus aucun conseiller protestant ne devait rester aux parlements: "il a paru un arrêt du conseil qui ordonnait à messieurs de la Religion Préten-due Réformée qui restent au Palais, c'est à dire aux conseillers, de se défaire de leurs charges dans trois mois".

Et les dragonnades continuèrent à s'intensifier. " Le 29 (août) envoyé mes trois enfants et leur précepteur (le sieur Pierre de Robert) chez un mien parent à cause des gens de guerre...", et : " Le 31, à La Roque, ma femme, ma mère et le reste de

la famille est sorti de la maison à cause des gens de guerre, n'ayant resté que madame Daubus ... J' ai été obligé d' aller coucher ailleurs, dans un grenier, ne trouvant point d'autre asile " écrit Pierre de Vernejoul dans son Livre de Raison.

En septembre : " Le 1^{er} de ce mois, étant retourné à ma maison de La Roque, j'y ai trouvé deux capitaines, deux lieutenants, tambour et soldats, grand désordre depuis le jour avant, et à mon arrivée un des officiers me prit et m'ayant écarté de la maison, me dit sans autre compliment qu'il fallait changer de religion, qu'il valait mieux le faire à son commandement que de quelque autre; mais je me suis défendu par la lumière que Dieu m'avait donnée.

... Le 2 septembre toutes ces gens ayant délogé, emporté tout ce qu'ils ont voulu, car ma maison était pleine, surtout mon cabinet où il y avait des petits bijoux, des lunettes d'approche, esthues d'argent et perles de M. de Menou, des pendants d'oreilles, bref, beaucoup de choses ... ils m'ont fait donner aux officiers 4 louis d'or et de l'argent aux soldats. Dieu aye pitié de nous ! ... Ils m'en emmenèrent une paire de bœufs pour porter le bagage".

Et la persécution continua : "Le 5 ayant reçu un billet de logement de deux compagnies d'infanterie et ce monde composant plus de 200 hommes, ma femme n'a pu se résoudre à rester ... nous sommes allés nous cacher dans une grande haye au milieu d'un champ au-delà le bois de La Roque".

" Nous sommes allés trouver la pauvre Madame Daubus ... La maison sacquée, la metheyrie ruinée. Ils avaient tué les bœufs, moutons, volailles, persé une demie douzaine de barriques avec des tarayres, fermé avec des quilles, bref il semblait que les démons y avaient esté " .

Ces différents faits sont exemplaires des mécanismes imaginés pour amener les protestants à abjurer : " Pendant tout le séjour que ces troupes firent, les soldats allaient dans la paroisse chez ceux de la Religion, le curé qui avait son bonnet et autres ornements recevait abjurations de tous ceux qui venaient et les soldats avec cela quittaient ".

Les protestants, pour résister, avaient deux attitudes possibles : partir, sur ordre du Roi ou non, ou rester en donnant l'apparence de la soumission; le pasteur Pierre de Védrines partit en Hollande, Pierre de Vernejoul resta à Monflanquin.

En décembre le duc de La Force laissa à Pierre de Vernejoul, réfugié depuis la mi-septembre auprès de lui, procuration générale de ses affaires comme intendant de sa maison. Le 16 décembre " ma femme, écrit Pierre de Vernejoul, est arrivée à La Force ayant été obligée de se cacher et fuir parce qu'on la cherchait pour la prendre et mestre dans un couvent'.

Le 15 décembre, un ordre du juge, Monsieur de Larrey, agissant sur ordre de Mrs. de Chatteuneuf et de Louvois, lui enjoignit de loger chez lui une compagnie entière, de la faire subsister à ses dépens, le traitant d'huguenot qui avait abandonné son bien ... alors qu'il était à La Force, chargé des affaires du duc; il ajouta : " le 17,

j'ai envoyé Limosin, mon valet, à La Roque et écrit à Madame la duchesse ce qui se passait ... et je pris la liberté d'écrire à mes seigneurs de Chatteaneuf et Louvoy, ministres d'etat, la surprise que mes ennemis avoit faite, que je n'avais point abandonné mon bien, que j'étois à La Force aux affaires de monsieur le duc ...".

Les Vernejoul, qui étaient toujours au château du duc de La Force, furent de plus en plus traqués en 1686. Pierre de Vernejoul envoya une supplique au lieutenant principal de la sénéchaussée d'Agenois montrant qu'il y avait eu une tentative de saisie sur ses biens, arguant que son fils Daniel aurait "déserté" le royaume en 1683, et omettant l'autorisation du roi ! De plus: " Le 17 janvier (1686) une lettre du sieur Lartigue de Thonneins qui me marquait Supplique que Monsieur l'évêque d'Agen lui avait dit de m'écrire que si je ne voulais point changer comme les autres, que l'on irait me démolir ma maison et que l'on doublerait encore la charge; et comme je ne me trouve pas disposé à quitter ma religion, je fis réponse que j'étais obligé à monsieur l'évêque du soin qu'il prenait, mais que ma religion était plus chère que tout mon bien ... Dieu m'inspira d'aller moi-même fermer la porte du château et d'apporter les clefs de ma chambre, car autrement les troupes qui arrivèrent un moment après autour du château et qui heurtèrent seraient entrées et m'auraient pris avec ma femme ". Et le lendemain : "Le 18 janvier trois heures avant le jour ... j'entendis parler des gens... C'était des gens de guerre. Avec ma femme nous travaillâmes à mettre la chambre où nous logions en état de ne pas reconnaître qu'on y eut couché et fumes nous enfermer dans le petit cabinet de Madame qui est dans la muraille... Il rajouta même ce détail : " ... Dieu voulut qu'un petit chien que nous avions, ayant este enfermé et venant gémir devant la porte de nostre prison, il s'en alla sans que nous ayons pu découvrir le lieu où il passa" ! Il continue : "Nous restâmes, ma femme et moi, dans ce cabinet, priant Dieu, et ma femme s'y trouva fort mal de vapeurs de cœur à cause qu'elle estoit pressée, le lieu estant petit, et nous restâmes en cet estat jusque vers les onze heures ou midy car une troupe de soldats, ayant escaladé du costé de la cuisine et estant entré par une fenestre, ils furent après cella enfoncer la serrure du portal. Les officiers, dont le chef était monsieur Farjon, capitaine au régiment de Touraine, en garnison à Bergerac, étant entrés et ayant laissé le tour du château cerné".

Ils s'acharnèrent à trouver Pierre de Vernejoul: " lesdits officiers et partie des soldats allèrent enfoncer la porte de la chambre de Madame, étant instruits que je l'occupais et fouillèrent partout étant conduit cette nuit même à un cabaret sur le port de Bergerac, nous y demeurâmes la journée".

" Dans la nuit du 19 au 20 ma femme et moi nous conduisîmes chez un de nos amis qui nous reçut avec grande peur pour lui et pour nous ... La nuit du lundi au mardi nous quittâmes ce lieu et fumes à un autre chez de bonnes gens qui nous reçurent avec moins de peur ... dans une mauvaise chambrette obscure sans cheminée..."

" Nous eûmes nouvelle que le 24 dudit mois, jour de jeudi, notre maison de La Roque-David avait été démolie, monsieur Larray y estant allé avec monsieur Bézinguan, capitaine des cravattes... et que l'on pilha hautement, et ce qui resta on le gasta pour ne pouvoir plus servir ... On n'épargna pas même la Chapelle des morts, car on la mit à bas, le pigeonier brisé, jusqu'à avoir fait ouvrir le vivier et l'on

épargna que le moulin, car on se contenta de voler le maïs et rompre un peu les tuiles ... On avait fait vendre tous les bestiaux des métayers, les bois, fait arrêter tout ce qui pouvait m'être du ; en un mot qu'on m'avait complètement mis à nu ".

Devant tout ce pillage, Pierre de Vernejoul ne manifesta aucune révolte, mais remercia au contraire Dieu d'avoir protégé sa famille !

" Nous louâmes Dieu de tout cela et le priâmes de vouloir nous conserver sa crainte et donner assez de courage pour pouvoir persévérer ; n'ayant rien fait de mal nous avions notre âme en tranquillité".

Mais le malheur devait continuer et s'abattre sur Pierre de Vernejoul. Sa tête fut même mise à prix : " Le 30 janvier un de mes amis nous ayant découvert et étant venu, il me rapporta qu'on nous cherchait partout ma femme et moi, qu'il y avait 50 louis pour celui qui nous découvrirait et qu'on nous ferait pendre étant pris. On m'a rapporté aussi que l'on avait mis ma mère et mes enfants en sûreté, c'est à dire en prison, et le maître de notre cabane m'ayant dit qu'il ne pouvait plus me donner retraite, qu'il y allait de sa vie, je fus obligé de partir, seul, la nuit, ayant laissé ma femme fort désolée et m'en allait coucher à un lieu appelé Saint-Crépezy, près de Cahuzac".

" le 31 janvier étant approché de Monflanquin et découvert, je fus pris et mené à Roqueffière chez le curé, avec Messieurs de Latour et Moret, médecin, et ayant pleuré tous ensemble écrivit sur un livre et me fit signer. Dieu veuille me pardonner par sa grâce et me donner toujours sa crainte et son amour, voulant vivre et mourir dans la religion qui nous est marquée par sa Sainte Parole. Cela fait, je me retirai chez monsieur de Menou, mon beau-frère, à Rastouilhac ".

Et six jours plus tard :

" Le mardi 6 février ma femme étant au lit à Raspoutitsa, le curé de Lysac y est venu et l'a obligée à signer sur un livre comme celui de Roqueffière m'avait fait faire à moi ".

Ainsi ils arrivèrent à force de persécutions et de menaces à faire signer leurs trois kilomètres environ de Monflanquin,

La persécution la plus cruelle que les huguenots restés en France eurent à subir fut celle qui s'attaquait non plus à leurs biens ou à leurs personnes, mais à l'âme de leurs enfants convertis de force et obligatoirement élevés dans la religion catholique. A partir de mars 1686, deux des enfants de Pierre de Vernejoul furent obligés de prendre leçon chez le curé de Lysac.

Malgré son abjuration forcée, il conserva intactes ses convictions évangéliques. Quelques mois passèrent, et il répondit par des soupirs au commandant des troupes qui lui reprochait de ne pas faire son devoir de nouveau catholique : "... Le 21 septembre (1686) l'officier de Monflanquin est venu me dire de la part de

Monsieur Crillon, commandant des troupes, qu'il estoit adverty que je ne faisois pas mon devoir c'est à dire que je n'allais pas à la messe ny autres exercices et que l'on m'envoyeroit logemens si je ne faisois mieux à l'advenir, et je luy ay respondu par des soupirs... ».

Si Pierre de Vernejoul avait été contraint à l'abjuration, il considéra toujours que sa religion lui était plus chère que tout son bien. C'était le cas le plus fréquent dans la noblesse protestante de province où les convertis des lèvres continuaient à veiller sur leurs vassaux protestants, en essayant de leur épargner peines, amendes et avanies des autorités catholiques.

Le Livre de Raison de Pierre de Vernejoul nous permet encore une fois de nous rendre compte du quotidien à Monflanquin et de la manière dont les protestants étaient traités durant les dernières années du XVIII^{ème} siècle. Bien que faisant partie "des nouveaux convertis", il restait sujet aux persécutions et "à la saisie de ses fruits pour prétexte de l'absence de mon fils, sorti par permission du Roy...

Les "nouveaux convertis" étaient toujours sous surveillance. Le 14 Mars 1687, Pierre de Vernejoul reçut encore de nouvelles remontrances du commandant des troupes: "... Monsieur Crillon m'ayant mandé de venir, m' a di de ne tenir plus de précepteur nouveau converty à mes enfants et de faire aller ma femme aux exercices; autrement qu'il la ferait mettre au couvent... "; et Pierre de Vernejoul fût obligé d'obtempérer: "Le mesme jour j'ay conduit mes trois enfants septième, neuvième et unzième à M. Lagreze curé de Saint Hillaire...".

Mais les "nouveaux convertis" se virent aussi imposer de loger des troupes, comme du temps des dragonnades ; ainsi Pierre de Vernejoul note que ce même 14 août 1688, il y eut "logement sur les nouveaux catholiques à la campagne, et dans la suite on l'étendit sur la paroisse ce qui fit beaucoup de mal. " .



Les autorités catholiques craignaient un nouveau soulèvement des protestants dans le royaume et le 16 novembre 1688 un nouvel édit du Roi était publié portant sur les armes des nouveaux convertis, ce qui fit s'insurger de nouveau Pierre de Vernejoul: "le 16 novembre on a publié à Monflanquin l'édit nouveau du Roi touchant la défense de port d'armes aux nouveaux convertis, et le 24 du même mois j'ai déclaré à messieurs les Consuls par acte retenu par Capdeville, notaire, que j'étais de naissance noble, à avoir une épée et deux paires de pistolets".

La répression visait encore les Vernejoul au début du XVIIIème siècle : En 1702, on trouve cet ordre concernant un des fils de Pierre de Vernejoul:

" A Monsieur d'Argenson, du 14 juin 1702, à Versailles - Sa Majesté veut que vous fassiez mettre à la Bastille le Sieur de Vernejoul, suivant l'ordre que je vous envoie, que vous en fassiez faire, à cet effet, une perquisition très exacte à Paris, et que vous avertissiez sérieusement le Sieur de la Peronnie que s'il continue à lui donner protection dans sa mauvaise conduite et s'il ne contribue à le faire arrêter, Sa Majesté le fera arrêter lui-même. Je suis, etc..." .

Même la sépulture chrétienne leur était refusée. Le 12 juin 1689, Pierre de Vernejoul perdit sa mère, Marie-Thérèse de Bécays-Lacaussade : "Ledit jour sur les cinq heures du soir, ma mère est décédée sans douleur apparente, bien résignée à la volonté de Dieu, et ayant donné de bonnes marques jusqu'à son dernier soupir. Le soir même j'envoyai le sieur Goudail avertir le cure' de cette mort et, ayant dit qu'il ne voulait pas l'ensevelir, je lui ay fait faire une fosse dans mon jardin à Capdeport, proche le pied de sauge, et la nuit, l'ayant fait mettre dans un coffre que Reignassit fit, elle a été ensevelie par mes domestiques avant le jour. Dieu veuille la faire ressusciter en gloire... ». Marie-Thérèse de Vernejoul, née le 2 novembre 1606, était la petite-fille de Jean de Bécays, nommé gouverneur de la ville de Monflanquin par Henri IV ; elle mourut nonagénaire, après une vie tourmentée, pleine de deuils tragiques, c'était elle qu'on ensevelissait clandestinement, dans les ténèbres, sans cortège, dans une tombe qui devait rester anonyme.



Accusé à tort en 1691 par le procureur du Roi et le consul de Monflanquin d'avoir reconstruit son château et de n'être pas un bon catholique, il écrivit cette magnifique profession de foi le 25 décembre : "Le second chef est véritable, car ayant été forcé à signer une abjuration, je ne puis vouloir aller faire de fonction d'un catholique romain par hypocrisie ni profaner leurs ministères ; mais je demeure dans ma maison, priant Dieu selon ma religion. Dieu les pardonne à tous deux".

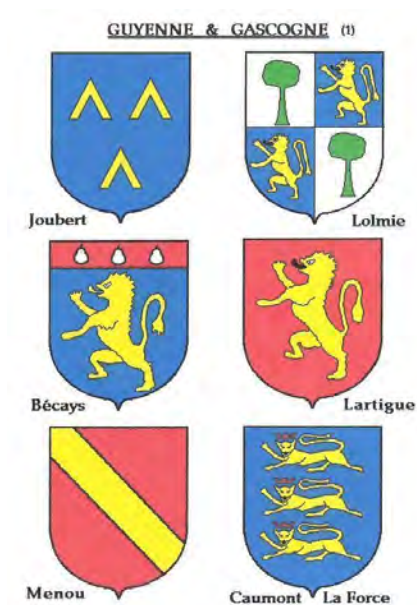
Ce furent les derniers mots qu'il écrivit dans son Livre de Raison.

Pierre de Vemejoul s'éteignit deux ans plus tard, le 6 janvier 1694, fidèle à sa fière et fidèle déclaration : "Je demeure dans ma maison priant Dieu selon ma religion. ".

Ses enfants continuèrent pour la plupart à rester fidèles à la R.P.R., et l'on compte parmi ses descendants plus ou moins lointains trois prêtres et dix-huit pasteurs ...

Principales sources :

- Pierre de Vemejoul, Livre de Raison, tomes 1 et 2, archives Départementales du Lot et Garonne, 85J, fonds de Vemejoul
- D'Hozier, Armorial général, Bibl.Nat., dép.Manusc., divers 5319—Chérin 206, clas.4116
- Bul.Soc.Hist.Prot.Fran., année 1904 et 1905
- G.O'Gilvy, Nobiliaire de Guyenne et Gascogne, Bordeaux, 1856, tome II, pp. 65 à 86
- Archives départementales d'Ariège, de Gironde et de Lot et Garonne



Armes des principales familles alliées,
Guyenne et Gascogne

Figure 40
Armes des principales familles alliées : Guyenné et Gascogne (1)

JOUBERT
Arrière de Vernejoul épouse le 23 février 1559 à Bourdeaux Jeanne de Joubert.
"d'azur à trois chevrons alésés d'or, posés deux et un"
J.B. BÉTIAP et V. ROLLAND, op. cit. tome I, p. 1090
J.B. BÉTIAP et V. ROLLAND, op. cit. tome II, planche CCLXXXIII

LOLMIE
Pierre III de Vernejoul, né à Luchon en 1560, épouse le 23 juin 1590 Isabelle-Jeanne de Buzac de Lormie.
"1 et 4 d'argent à un ormeau de sinople, 2 et 3 d'azur au lion d'or"
J.B. BÉTIAP et V. ROLLAND, op. cit. tome I, p. 82
J.B. BÉTIAP et V. ROLLAND, op. cit. tome IV, planche LXXXVI

BECAYS
Marie-Thérèse de Becays épouse en 1619 Daniel de Vernejoul → Pierre V de Vernejoul.
Cécile de Capdenille, fille de Anne de Becays et de Moïse de Capdenille, épouse en 1707 Robert de La Grange,
frère de Pierre V de Vernejoul et Anne de Menou → Jean-Louis de La Grange qui épouse en 1752 Catherine-
Eléonore de Becays, fille de Paul de Becays et de Adolphe-Louise de Vichères.
Jeanne de Becays épouse en 1757 Jean-François, fils de Pierre V de Vernejoul et Anne de Menou.
Jean de Becays épouse vers 1790 Jeanne Lafon, fille de J. Lafon et d'Elisabeth de Vernejoul de La Grange.
"d'azur au lion d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois poires d'argent"
- G. D'OLIVY, "Noblesse de Guyenne et Gascogne", Bordeaux, 1856, tome II, p. 297
- CHAIX D'EST-ANGE, "Dictionnaire des familles françaises", p. 229
- Lettres patentes de Charles X, 20 juillet 1629

LARTIGUE
Jeanne de Lartigue épouse en 1601 Pierre V de Vernejoul → Daniel, sans descendance.
Suzanne de Lartigue épouse en 1752 Jean-François de La Roque, père-frère de Pierre V de Vernejoul.
"de gueules au lion d'or"
J.B. BÉTIAP et V. ROLLAND, op. cit. tome IV, planche XXXI
Baron de CAUNA, "Armorial des Lartigue", tome II, pp. 201 - 211
"Foliosaire de Montauban", Arch. Diocèse du Tarn-et-Garonne
- A. BÉREMOUD, op. cit. tome II, p. 87
- PIERRE MILLIER, op. cit. tome II, p. 209

MENOU
Anne de Menou épouse le 25 avril 1661 Pierre V de Vernejoul, veuf de Jeanne de Lartigue.
"de gueules à la bande d'or"
- G. D'OLIVY, op. cit. tome II, p. 87
- JOUGLAS DE MORENAS, "Grand Armorial de France", p. 40, n° 23.638
- P.P. DUBREUIL, op. cit. tome II, p. 16, n° 191
- PIERRE MILLIER, "Armorial de Normandie", 1996, tome III, p. 29
- Comte DEUCER de PUYMIEUX, op. cit. p. 213

CAUMONT La FORCE
- Suzanne, duchesse de La Force, est la fille de Jean de Beaugrenon et de Marie de Menou, cousine germaine
d'Anne de Menou.
"d'azur à trois léopards d'or couronnés de gueules"
J.B. BÉTIAP et V. ROLLAND, op. cit. tome II, planche XL
PIERRE MILLIER, op. cit. tome I, p. 219
P.P. DUBREUIL, op. cit. tome II, p. 143
Comte DEUCER de PUYMIEUX, op. cit. p. 83
M. LAURE (succ. M. DE COURCHILLÉS), "Archives Généalogiques et Historiques de la Noblesse de France",
Généalogie de la maison de La Force", Toulouse, 1916, tome II, p. 42, 63 et 194v
(page 248)

THIBAUD D'ARMAGNAC

Un cadet de Gascogne Compagnon de Jeanne d'Arc

par JeanLouis Quereillahe



Nous nous trouvons ici dans la petite région de Rivière Basse, cette partie de la vallée de l'Adour qui fait partie de la Grande Gascogne telle qu'on l'entendait autrefois dans le cadre de la province Pyrénées-Gascogne, région qui se trouve très marginalisée par rapport au coeur de la Gascogne qu'est le Gers.

L'objet de cette causerie est bien situé dans le cadre que je viens de vous définir : c'est à dire que le monument et son héros sont à Termes d'Armagnac, qui ne veut pas dire Termes dans le sens de cure de soins, Termes d'Armagnac : c'est à dire la fin de l'Armagnac.

Lorsque vous arriverez cet après-midi sur le terre-plein de la Tour de Termes vous comprendrez tout à fait qu'elle était située à l'extrémité du Comté d'Armagnac, qui était très puissant entre 1200–1400, et qu'elle jouait un rôle très important dans le cadre de la défense de la couronne. Face à la Navarre dévolue à Charles le Mauvais, frère de Charles V, et à l'Aquitaine occupée par les Anglais qui avaient des prétentions de déborder de leurs terres, Termes d'Armagnac était le vassal de son suzerain le Roi de France.

Cette masse imposante avec un toit qui disparaissait sous le lierre, entourée de fourrés, je l'ai découverte dans ma jeunesse, alors que je pêchais le brochet dans le bassin de l'Adour et elle ne devait pas attirer mon attention plus que ça.

Dans les années 50, je louais avec un ami une propriété au pied de la tour de Termes dans la plaine d'Izaute, et un jour dans la conversation, j'ai posé la question qu'il fallait poser : « Mais qu'est-ce que ce monument ? Qu'est-ce qu'il représente ? Mon compagnon de travail qui avait fait des études, me dit que cette Tour de Termes a été habitée par des familles célèbres dont un cadet de la Maison d'Armagnac qui a été un compagnon de Jeanne d'Arc : Thibaud d'Armagnac. Intéressé, j'appris aussi que la Tour de Termes appartenait à une vieille demoiselle de Barcelone : Mademoiselle Nagiscarde, fille d'un notaire décédé, qui laisse son bien à l'abandon, car impossible à entretenir.

J'appris aussi qu'il courait des légendes... on a dit qu'il y avait même un trésor. Intrigué, je pris les dispositions nécessaires pour visiter le monument : ce fut une découverte. Après être passé dans les ronces, les orties, j'arrivai à une porte sur laquelle était cloué un épervier, ce qui n'était pas très engageant. J'empruntai l'escalier en pierre et m'asseyant au bord d'une fenêtre je trouvai à ce monument un charme indéniable... Un jour mon compagnon, ami de Mademoiselle Nagiscarde, me rapporta que cette dernière était disposée à me céder son bien, connaissant mon intérêt pour la Gascogne. Je revisitai, entraînai ma femme qui, vu l'état des lieux, plafonds éventrés, planchers à moitié pourris... me dissuada de faire cette acquisition.

Un jour, je vins à parler de cette Tour de Termes avec un ami, Henri Polge, l'archiviste départemental qui a tant fait pour le département du Gers, et qui me dit : « Ah mais oui, cette Tour a appartenu à Thibaud le cadet d'Armagnac, compagnon de Jeanne d'Arc, qui était au siège d'Orléans. Il y a beaucoup à faire, toute cette affaire des Armagnac est méconnue ; je vous donnerai des documents.... Régine Pernoud, conservatrice de la bibliothèque Sainte Geneviève vient de publier le procès en réhabilitation de Jeanne, on parle des Armagnac, de Jean Dalon... »

J'avais le monument, j'avais le personnage, j'avais le mystère : à moi de reconstituer le reste.

Nous allons faire un plongeon de 6 siècles en arrière....

Charles V a occupé dans l'histoire de France une grande place, il avait pris comme connétable du Guesclin, et pour conseiller le grand sénéchal Bernard VII, Comte d'Armagnac.

De ce fait les Armagnacs étaient tout puissants dans l'armée, l'administration.... et ils ont toujours été fidèles à la couronne. Charles V mourut et fut remplacé par Charles VI, l'insensé, et les Anglais reprirent leur progression....La noblesse française fût ha-chée comme l'on sait à Azincourt, le traité de Troyes vendit la France aux Anglais.

Les Vêpres Parisiennes illustrèrent le massacre des Armagnacs par les Bourguignons...Charles VI mourut : Paris était aux Bourguignons. Le petit roi de Bourges, Charles VII, ne représentait pas grand chose...

Replaçons Jeanne dans ce contexte : « Il y avait grande pitié au royaume de France ! », la comète de Haley, la mystique du 1er millénaire, avec les croisades, notamment la croisade des enfants (+ de 50 000 enfants aux portes de Paris), les brigandages, toutes sortes de désordres générant un climat très trouble et très incertain. Jeanne parle à ses parents, elle part et demande le concours du seigneur de Vaucouleurs. Sur l'insistance de Jeanne, elle est des marches de Lorraine, de guerre lasse le Seigneur lui donne un cheval et trois hommes.

Avec ces trois hommes d'armes, une armure, elle part. A peine a-t-elle quitté Vaucouleurs, Jeanne est engagée et elle va sauver la France. Michelet place cet épisode de l'histoire dans ce qu'il appelle: Le premier éveil de la nation. Jeanne fut bien entourée et ne fut pas inquiétée sur cette grande route. A Chinon après les doutes, les certitudes. Jeanne part pour Orléans et c'est là qu'elle rencontre Thibaud.

Thibaud était un cadet, parti de chez lui, il n'avait comme choix que de rentrer dans les ordres ou l'armée. On sait que les aînés (les ainats) gardaient l'héritage et en contribuant à la stabilité des possessions acquises génération après génération, évitaient tout morcellement des propriétés. Thibaud était dans l'armée du roi avec Dunois, le bâtard d'Orléans, et défendait la ville d'Orléans assiégée par les Anglais auxquels la route de Paris semblait ouverte. Quand il apprit que l'armée conduite par Jeanne arrivait, Thibaud tint conseil avec Dunois et lui dit : « *Si l'on ne tient pas le moral de la ville quand Jeanne va attaquer, si l'on ne tient pas tête aux Anglais, elle n'arrivera pas à délivrer la ville !* » Thibaud eut l'idée de sortir de la ville assiégée, d'y faire venir Jeanne qui tint conseil sur la stratégie à adopter, puis elle rejoignit ses troupes.

Les Anglais pris en tenaille, Orléans fût délivrée.

Mais Thibaud n'était pas le seul Armagnac à être avec Jeanne, il y avait tous les autres, notamment ceux qui avaient échappé aux Vêpres Parisiennes. Tous rejoignirent Jeanne : les Castelbajac, les Pardaillan... Plus tard lorsqu'on interrogea Jeanne à Rouen, en l'appelant *l'Armagnacaise*, sur la raison de la présence aussi nombreuse d'Armagnacais autour d'elle, elle eut cette réponse très belle :

« Ils étaient tous soldats, fols et aventureux, qui ne restaient pas razibus des murailles pour éviter les traits, mais allaient se battre à l'épée en plein champ. »

Cette définition des Armagnacais était justifiée. Il y avait des capitaines gascons déjà célèbres : **Xaintrailles** eut la carrière que l'on sait ; **La Hire** (Etienne de Vignolles) était de Cours à la lisière des Landes et du Gers, sa petite noblesse (sa bannière était timbrée de trois grappes) ne laissait en rien compter à sa bravoure, bien connue. Le jour de la bataille de Patey, quand il vit l'armée anglaise rangée devant lui, il descendit de cheval, et, à genoux devant son épée, avait prié : *« Sire Dieu , fais aujourd'hui pour La Hire ce que tu voudrais que La Hire fit pour toi si tu étais La Hire et si La Hire était Dieu. »*

Arnaud de Barbazan était lui aussi célèbre pour avoir fait partie du célèbre tournoi de Montendre qui opposa les anglais à 7 chevaliers français pour régler un droit de passage, et pour être aussi un entraîneur d'hommes éminent.

Les batailles de Patey, Beaugency, avec Thibaud, La Hire... ouvrirent la route de Reims. C'est Thibaud qui tint l'étendard de Jeanne lors du sacre de Charles VII à Reims comme on peut le voir sur le tableau qui représente la scène. Thibaud resta avec Jeanne lors de l'épisode du siège de Paris.

Les Parisiens, acquis aux Bourguignons, refusèrent de laisser entrer Charles VII. Puis ce fut Compiègne, Jeanne capturée et une libération proposée pour 1000 ducats d'or.

Le roi tergiversa, ne montra aucun enthousiasme, une faction liée aux anglais fit part de la demande et finalement les Anglais payèrent la rançon : Jeanne était leur prisonnière.

Bien des historiens se sont interrogés sur l'attitude de Charles VII et beaucoup pensent que Jeanne portait ombre à la couronne. Les capitaines Gascons, Thibaud, La Hire.... essayèrent bien d'attaquer Rouen avec une centaine d'hommes, mais en vain : Jeanne resta prisonnière des Anglais ... et tout le monde connaît la suite.

La bataille de Castillon (17 juillet 1453) avait chassé les Anglais d'Aquitaine et marquait la fin de la Guerre de Cent Ans. Paris qui avait si longtemps boudé le Roi de France avait accueilli Charles VII d'une façon somptueuse : ils avaient tellement à se faire pardonner... Charles VII eut-il quelques remords - Jeanne avait été brûlée et condamnée comme hérétique - il se résolut à faire un procès en réhabilitation à Rouen. Tous les témoins de l'époque furent requis: Thibaud partit de Termes d'Armagnac pour se rendre à Rouen.

Jean Dalon, l'écuyer de Jeanne fut l'un des premiers interrogés. Ecuyer de Jeanne, au service du chevalier et de la monture, il devait s'occuper de son chevalier et dormir avec lui. C'est sur ce dernier point que l'on attendait Jean Dalon. Il répondit qu'ils dormaient à la paillade, que Jeanne se levait habillée en femme, qu'elle communiait le matin également habillée en femme. Jean Dalon jura toujours que Jeanne était une sainte et qu'elle n'était préoccupée que du salut du royaume.

Thibaud cadet d'Armagnac, avait été fait bailli de Chartres, ce qui lui donnait quelques revenus. Il raconta tout ce qu'il savait, que Jeanne était un capitaine avisé et courageux, qu'elle prenait souvent les initiatives, « *nous lui obéissions car ses directives étaient sages et avisées* » A ce stade du procès intervinrent les influences. Jean Dalon ne varia jamais de ses propos malgré les menaces. Thibaud à qui l'on demandait pour quelles raisons il défendait ainsi Jeanne, répondit : « *Ma tour ne défend que peu de terres, mais elle défend un trésor inestimable : la fidélité.* »

Si Xaintraillles fut couvert d'honneurs et de gloire, d'autres tel Gilles de Rai furent moins heureux... Thibaud dans sa modestie joua son rôle de cadet et donna au procès en réhabilitation de Jeanne un peu du panache de notre province armagnacaise par cette réponse magnifique : « *s'il était là ce n'était pas pour chercher les honneurs mais rendre hommage à la fidélité.* »



C'est en juin 2002, lors de la sortie de printemps du GGG à Plaisance du Gers, que nous faisons la connaissance de Jean Louis Quereilhac. A cette occasion il nous fit le plaisir de nous conter la vie du cadet de Gascogne que fut Thibaud d'Armagnac.



Né en 1921, Jean Louis Quereilhac, élu à 26 ans, s'impliqua, d'abord dans la vie locale en tant que jeune maire de Plaisance du Gers, puis dans la vie départementale en succédant à Paul de Cassagnac au Conseil Général du Gers. Homme de culture, passionné par l'histoire de son terroir Gascon, il publiera une dizaine d'ouvrages historiques, dont « *la Fortune des Armagnacs* » en 1959.

En septembre 1972 il crée avec une dizaine d'agriculteurs ayant une activité littéraire ou artistique « *L'association des Ecrivains et Artistes Paysans* ».

En 2007 il publie « *Trois sillons de terre rouge* » une trilogie sur les profondes mutations du monde agricole.

En juillet 2018 Jean Louis Quereilhac devait nous quitter mais ses écrits témoigneront encore longtemps de son attachement à la terre et à la culture gasconne.

Christian Sussmilch

JULES DE RESSEGUIER

Un Gascon Romantique

par Christian Sussmilch



Jules de Resseguier descend d'une ancienne famille Rouergate qui avait notamment aidé Charles V à chasser les Anglais de cette province. Les armes de cette famille sont d'ailleurs assez parlantes à cet égard.

Armes de la Famille de RESSEGUIER



" D'or à l'arbre au pin de sinople terrassé du même au chef de gueules d'azur chargé de trois quintefeues d'argent roses "

La devise est: " Reste semper ad alta " Droit (avec droiture) toujours plus haut.

Au début du XVI ème siècle les Rességuier vinrent se fixer en Languedoc, à Toulouse, où l'un des membres devait occuper une place au Parlement. Depuis lors une longue lignée de magistrats (dont cinq Présidents aux enquêtes) devait se succéder dans la ville rose .

Une jeunesse mouvementée

En 1786, naissait Athanase Marie Emmanuel Adrien Marquis de Rességuier, de Louis Emmanuel Rességuier, Marquis de Miremont (1755-1801), Procureur général, et de Angélique de Puységur. Après ce premier enfant devait naître le 28 Janvier 1788 à Toulouse : Bernard Marie Jules Comte de Rességuier. Mais la période révolutionnaire était toute proche....

Sous la Terreur, le père dut se cacher pour échapper à l'échafaud, puis, peu après, la mère fut contrainte à s'exiler en Espagne.

Les enfants, Adrien et Jules, furent confiés à leur grand'mère la Présidente Rességuier qui fut malheureusement incarcérée à son tour dans l'ancien couvent de la Visitation. Ils furent alors recueillis par leur tante la Présidente d'Aguin -soeur de leur père- qui, grâce à des intelligences entretenues avec les geôliers, fit en sorte, qu'une fois par jour, à heure fixe, la grand'mère puisse apercevoir de sa cellule les deux enfants. L'aïeule obtint pour leur continuer ses soins, que les enfants fussent enfermés avec elle.

Le 9 Thermidor devait leur rendre la liberté et la Présidente de Rességuier devait regagner le vieil hôtel abandonné, triste épave échappée au désastre.

L'aïeule et les enfants trouvèrent un appui et conseil inopiné en la personne de Philippe Vincent Poitevin-Peitavi, ancien professeur de belles lettres, qui lui aussi venait de sortir de prison. Esprit littéraire s'il en est, Mainteneur à l'Académie des Jeux Floraux depuis 1785 (p u i s Secrétaire Perpétuel de la docte compagnie) il donna aux deux frères une solide culture. Les enfants ne pouvaient malheureusement compter sur le secours de leurs parents.

Le Marquis de Rességuier, réfugié depuis longtemps à Paris, y était mort en 1801, âgé de quarante-six ans, dans des conditions mystérieuses.

La mère, née Angélique de Puységur, devait s'éteindre, âgée de 36 ans, le 6 mai 1803, peu après son retour à Toulouse, suite à douze années d'exil espagnol.

L'adolescence des deux frères se passa donc dans la vieille demeure familiale dont la tristesse ne cédait en rien à la morosité.

Le titre de chevalier de Malte de minorité qui lui avait été donné, destinait Jules de Rességuier à embrasser la carrière militaire. Enivré par les triomphes des armées Napoléoniennes Jules de Rességuier entre en 1806 à l'école militaire de Fontainebleau : il en sort sous-lieutenant. Il participe alors aux campagnes d'Allemagne et de Pologne 1807, puis d'Espagne 1809. De cette dernière campagne il revient épuisé et malade et doit quitter le service. Il retourne à Toulouse. En 1815, complètement rétabli, il épouse Mademoiselle de Mac Mahon, issue de la maison d'éducation de Mme Campan située à St Germain en Laye. Cet établissement d'éducation était faite sur le modèle de la célèbre institution de St Cyr, créée par Madame de Maintenon pour les jeunes filles.

L'entrée en Littérature

Il est possible que poussé par l'amour, " ardente flamme ", Jules de Résseguier se soit mis à écrire mais ce serait là une interprétation quelque peu simpliste des raisons de sa nouvelle vocation. Comme nous l'avons dit, dans leurs malheurs, les deux frères eurent la chance de bénéficier des enseignements de Poitevin-Peitavi, homme lettré s'il en fût. Cet "héritage culturel " devait donc lui aussi échapper aux tourments de l'époque et servir de fondement à cette nouvelle direction que semblait devoir prendre la vie de Rességuier. Après un préalable au temps des bivouacs et du fait des relations qu'il entretenait à Toulouse avec Alexandre Guiraud et Alexandre Soumet, "les deux Alexandre Languedociens ", il est élu, le 26 Juin 1826, Mainteneur des Jeux Floraux et prononce le 23 Août son discours de réception.

Continuation de la Très Gaie Compagnie des Sept Troubadours de 1323, reconstituée en 1694, l'Académie des Jeux Floraux jouit d'une très réelle et légitime notoriété.

Vers 1820, il était pour un écrivain aussi flatteur de recevoir la couronne de Clémence Isaure que d'être admis à l'Académie Française. E.Biré n'écrivait-il pas "On pouvait se consoler de ne pas être vainqueur au palais Mazarin pour peu que l'on triomphât à Toulouse". N'imposant pas un sujet en particulier, les Jeux Floraux récompensèrent à maintes reprises des ouvrages supérieurs à ceux couronnés sous la coupole de l'Institut.

L'Académie de Clémence Isaure met Jules de Rességuier en rapport avec Victor Hugo et nombre d'écrivains qui devaient former les cohortes romantiques.

Ses amis partis à Paris mirent de Rességuier en rapport avec d'autres poètes; ainsi Eugène Sue et Victor Hugo, Alexandre Guiraud, A. de Saint Valry, Amédée Pommier, Evariste Boumy-Paty, Gaspard de Pons, Joseph Rocher, Mme Tastu ne triomphent qu'après la nomination de Rességuier en qualité de Mainteneur. Par ces exhortations et ses conseils il les fait prendre part aux lices et aux concours toulousains et leur fait ainsi obtenir les amarantes, les églantines, les violettes et les soucis d'or et d'argent.

Il célèbre ces nouvelles recrues dans son Eloge de Clémence Isaure, en pleine Académie le 23 août 1819 :

Ils y sont tous venus ; ils y viennent encore !
L'oeil fixé sur les fleurs qui brillent dans ta main,
Du beau pays où l'on t'adore
Les poètes rêveurs prennent tous le chemin

La même année il glorifie Victor Hugo couronné pour un poème lyrique du rétablissement de la statue d'Henri IV :

Il vint ce jeune Hugo, s'essayer à combattre
Sous ton poétique drapeau;
Et couvrit d'un laurier la tombe d'Henri Quatre
Non loin de son royal berceau

et n'oublie pas Mme Tastu qui avait remporté le prix de l'ode, avec : L'étoile de la Lyre :

Puis une de tes soeurs, en écartant ses voiles,
Courba son jeune front sur ton plus beau laurier;
C'est elle qui, la nuit et parmi les étoiles,
Avait vu sa lyre briller

Jules de Rességuier hésitait cependant à quitter Toulouse pour aller se fixer à Paris où tout l'appelait et l'attirait. C'est le Comte Charles de Peyronnet -rencontré les années précédentes aux eaux de Bagnères de Bigorre -devenu Ministre de la Justice, qui devait offrir à Jules de Rességuier une place d'Auditeur au Conseil d'Etat, place que ce dernier accepta et qui le conduisit bientôt à la situation de Maître des Requêtes.

Installé à Paris, Jules de Rességuier y tint à la fois la situation d'homme de lettres - il est de la fondation de "La Muse Française", collabore à "La France Littéraire", aux "Annales Romantiques", au "Conservateur Littéraire" - et d'homme du monde.

Ainsi assista-t-il à la première d'Hernani et témoigna hautement son admiration pour l'auteur.

On demeure muet en extase ! ou l'on crie
Qu'avec un grand secret de prédilection
Dieu partagea ce point de la création.

Cette solitude à Sauveterre, ne l'empêcha pas de s'intéresser à ce qui se passait loin ou autour de lui, d'interroger les amis qui le visitaient, enfin de correspondre avec entre autres, Gaspard de Pons, le Père Lacordaire, Mgr Olivier évêque d'Evreux auquel il écrivait peu après la Révolution de 1848:

Monseigneur,

" Je pense à vous et je ne vous écris pas ; je n'aime pas la campagne et je l'habite ; j'aime Paris et je n'y vais plus (ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas c'est mon histoire et celle de beaucoup d'autres...ne nous plaignons pas). Quant à la République, oh ! franchement je la déteste, et je décrèterais volontiers la déchéance de L'Assemblée Nationale pour ne savoir nous donner ni un roi ni un empereur. Un chapeau ou un bonnet ne me suffisent pas pour mon pays, je lui voudrais une couronne. Je demande tous les jours pour la France dans ma prière de la dignité, de la prospérité, de l'honneur et du bonheur, c'est à dire un despote".

De Rességuier demeurait donc indéfectiblement fidèle à ses convictions. Galant homme, spirituel et fin, le poète était au fond un classique, un représentant de l'Ancien Régime; après avoir avec ses amis accueilli les premiers romantiques, il a, après 1830,absolument refusé de les suivre.

L' Œuvre de Jules de RESSEGUIER

Jules de Rességuier fait partie de ce groupe de méridionaux qui ont servi de transition entre l'ancien régime et les temps nouveaux. Notre poète appartient avec Ulric Guttinger, né trois ans avant lui en 1785, aux temps héroïques du romantisme et l'on peut dire qu'il est un des aînés de ce mouvement de rénovation littéraire.

Un des contemporains de Rességuier n'écrivait-il pas à son sujet alors qu'il se rendait un matin chez le poète "Entrez le matin chez Jules de Rességuier, vous ne voyez, ni bureau, ni écritoire, pas un livre, pas un manuscrit, si ce n'est quelques vers d'amis: mais des statuettes, des fleurs, des aquarelles, sur tous les meubles dont aucun n'est à sa place. Un désordre lyrique." Ses vers ne se faisaient pas sur le papier mais dans sa tête, sans la plume et avec la voix :sa pensée se développait, non de ligne en ligne, mais d'intonation en intonation.

Les premières pièces de vers de Jules de Rességuier parurent dans les recueils des Jeux Floraux. En 1817 on trouve Les regrets d'un jeune guerrier; en 1819 Glorvina et La mort d'une jeune fille de village; en 1822, La Dernière espérance, le Pèlerin et la Consolation d'une mère.

A partir de 1824 Jules de Rességuier devient un collaborateur assidu de la Muse Française et des Annales de la Littérature et des Arts et ses poèmes sont publiés avec ceux de Victor Hugo, Lamartine, Vigny, Soumet, Guiraud, Nodier...

En 1828 il publie ses TABLEAUX POETIQUES - comprenant quarante pièces, la plupart en vers de douze pieds; certaines écrites à l'occasion d'actualités, d'événements du jour. Toutes sont précédées d'une épigraphe en vers ou prose empruntée à Lamartine, Soumet, Guiraud, Chateaubriand, Boileau, Racine...

Pour le critique du Journal des Débats : " c'est l'imagination qui dessine la réalité et on en tire six éditions. Son amour de la nature et des Pyrénées s' exprime avec inspiration et élégance dans sa poésie.

Dans le p a r f u m des fleurs on respire son âme ;
Comme on voit le soleil de pourpre éblouissant.

Une des meilleures pièces de ce recueil :

La Promenade du soir

Quand la nuit, dans les airs, laissait tomber ses voiles
Nous allions, au lever des premières étoiles,
Confier des secrets que nous taisions au jour:
Comme on cache le crime il faut cacher l'amour !

A ces astres brillants, pour nous inaccessibles,
Nous demandions des biens ici-bas impossibles;
Et nos cœurs s'élançaient, d'un mouvement égal,
Du monde des objets, dans un monde idéal.

La lune qui montait, faible encore et charmante,
Attirait les regards de ma timide amante;
Et mon amour, pour elle était représenté,
Par l'image du ciel et de l'immensité.

Quand les esprits de l'air parcouraient leur royaume
Je cherchais le plus beau, le plus léger fantôme;
Je lui donnais ses traits, je lui donnais son nom,
Je la voyais courir sur les Lys du vallon;
On eût dit sa jeune ombre errant dans l'Élysée,
A travers ses cheveux, tombant dans la rosée,
De ses moindres regards, j'implorais les faveurs;
Et je la contemplais, et sur ses traits rêveurs,
Aux doux rayons du soir qui blanchissaient la terre,
Je voyais de son cœur le trouble et le mystère;
Des larmes dans ses yeux, que sa main essuyait,
Et son bras, en marchant, sur le mien s'appuyait.

En 1838 il publie LES PRISMES, les effets de la lumière ou de la couleur relient ce deuxième recueil avec le premier publié dix ans plus tôt.

En guise d'introduction n'écrit-il pas :

" J'ai nommé mon premier livre de poésies : Tableaux poétiques; je nomme celui-ci : Les Prismes". Chacun de ces titres rappelle les effets de la couleur ou de la lumière; et cette sorte de fraternité indique les rapports qui existent entre les deux ouvrages "

La poésie éclaire d'un jour nouveau les objets qui sont autour de nous et les sentiments qui sont en nous-mêmes. Elle colore tout ce qu'elle voit ; son œil est un prisme. Qu'elle soit faible ou forte, ce privilège lui appartient ; et les prismes peuvent être des diamants ou des morceaux de verre.

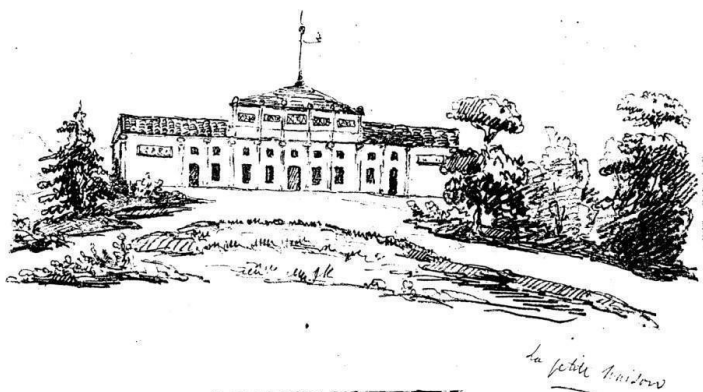
Les Prismes de l'avis des critiques de l'époque sont en progrès sur les Tableaux Poétiques. Les soixante-douze pièces de ce second recueil nous font connaître un Rességuier en pleine possession de ses moyens, exprimant de nobles pensées, de généreux sentiments dans des pièces légères voire familières pleines de tendresse et d'un charme pénétrant.

Pour témoins prenons ce salut à son castel de Sauveterre :

A ma Petite Maison,

Adieu, ma petite maison,
Près des rochers qui m'ont vu naître,
Où j'aimais tant à voir paraître
Le soleil d'or à ma fenêtre,
La neige blanche à l'horizon.

Adieu ma petite maison,
Où de mes vitres de Bohême
L'éclat fait comme un diadème;
Où tout est prestige, où l'on aime
A la folie avec raison.



dessin de la main de Julesde Rességuier.



La Petite Maison aujourd'hui

Ce joli début de "la Soirée» :

Il est des soirs du monde où la vie est bénie,
Des soirs où tout est fleurs, poésie, harmonie,
Quelques soirs dans l'hiver vaporeux et si doux,
Qu'un matin de printemps en deviendrait jaloux.

Ce sonnet " A mes enfants" n'est-il pas charmant ?

Mes enfants votre tête a dépassé ma tête;
Pour voir vos fronts il faut que je lève les yeux,
Mes enfants, mes amours, mon orgueil et ma fête,
Voyez vous grandissez et moi je deviens vieux.

D'en bas j'écouterai vos chants mélodieux,
Je suis l'arbre d'hiver ployé par la tempête;
Vous, la fleur du soleil qui regardez les cieux.

Vos vers sont pour mon cœur la voix de votre mère;
Vous ne recherchez pas une gloire éphémère;
Je triomphe à vous voir tous les jours triomphants ;

Et quand de l'urne d'or la fraîche poésie
Me verse la jeunesse avec son ambroisie,
Je me crois votre frère, alors, " mes enfants « !

Entre-temps, chez Allardin, son éditeur habituel, Jules de Rességuier fit paraître un roman chevaleresque et troubadoursque, ALMARIA, dont le succès fut immédiat. L'ouvrage eut trois éditions successives, sans parler d'une contrefaçon parue la même année à Bruxelles. Les Prismes et les Tableaux Poétiques, avaient eu le même sort.

Almaria est écrit avec le soin que les poètes mettent à leur prose qui est encore de la poésie.

Al-maria dont le nom n'est autre que celui de Maria, précédé de l'article arabe, Al, est le dernier enfant d'un grand seigneur castillan, le duc d'Hermandarez, qui, désespéré de la perte de ses deux fils, projette, pour ne pas voir éteindre sa lignée, d'unir sa fille avec un de ses parents éloignés, le jeune Fernand. La belle Almaria témoigne d'abord une tendre sympathie à son cousin, mais, en même temps, déclare à ses parents que par suite d'un vœu secret, elle doit aller s'ensevelir dans un cloître. Le duc et la duchesse d'Hermandarez essaient par tous les moyens possibles de faire revenir leur fille sur sa décision, mais en vain. Ils obtiennent cependant que leur fille se rende auprès d'un saint ermite qui pourra peut-être, vaincre ses scrupules et la relever de son vœu. Un navire transporte Almaria dans un coin écarté des Baléares où vit le vénérable solitaire.

L'ermite finit par convaincre la jeune fille d'accepter le mariage avec Fernand, malheureusement le navire qui la ramène, pris dans une tempête, disparaît dans les flots. Désespéré d'avoir perdu sa fiancée, Fernand entre dans l'ordre de Malte. Mais - on l'aura deviné-, Almaria, sauvée par une felouque barbaresque, débarque à Tunis où vendue au Bey, elle devient sa favorite et lui donne un fils. Le duc d'Hermandarez et Fernand, le nouveau chevalier de Malte, finissent par apprendre l'existence et le lieu de résidence d'Almaria.

Fernand la délivre et la ramène en Espagne où elle entre définitivement dans un couvent, et son libérateur prend la mer pour regagner le siège de son ordre et se mettre à la disposition de ses supérieurs.

Le roman est précédé d'une préface dans laquelle l'auteur explique que "si les personnages sont d'invention, leurs passions sont réelles".

L'Entracte, dans son article louangeur consacré à Almaria - 30 Août 1835 - clôt son appréciation par cette réflexion :

" Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas donné à l'héroïne de son livre les qualités indispensables pour forcer la sympathie du lecteur; car son roman, simple dans sa marche, bien que développé avec art, ne manque pas d'un certain intérêt; et le style, constamment à la hauteur du sujet, révèle une plume exercée et une imagination poétique."

L'Espagne d'Almaria n'a absolument rien d'espagnol, et son Afrique rien d'africain. Ainsi comme c'est le cas pour d'autres écrivains de l'époque ce qui manque le plus dans son roman c'est la passion réelle des personnages et la couleur locale.

Ses DERNIERES POESIES furent rassemblées par sa veuve et ses enfants et publiées après sa mort en 1864, à Toulouse. Comme le dit E.Biré, de Rességuier "célèbre les joies et les douleurs du foyer domestiques dans des compositions exquises de sentiment et de forme".

Les 58 pièces contenues dans ce recueil, datent pour certaines de l'époque romantique, et d'autres, plus récentes, révèlent un Rességuier plus intime, plus personnel. La préface du livre, due sans doute à son fils aîné Albert de Rességuier, ne nous conte-t-elle pas que :

" l'éloignement de Paris, la retraite au sein des jouissances et des devoirs du foyer domestique, l'âge lui-même n'ont amoindri ni les sentiments du poète, ni la délicatesse de l'artiste, ni le tact de l'homme du monde. Les qualités originales et caractéristiques de son talent, se sont, au contraire, développées et affermies, en s'imprégnant de plus en plus de la couleur religieuse et de l'élément chrétien, qui n'ont fait défaut à aucune des compositions de sa jeunesse".

Avez vous quand la lune monte
Et blanchit la tour du beffroi,
Avez vous ouï, serf ou comte,
Ce qu'une chronique raconte
Touchant une fille de roi?

On trouve dans ce recueil quelques pièces romantiques, comme on peut le constater à la lecture des deux premières strophes de la ballade : Une Fille de roi

Avez vous quand la lune monte
Et blanchit la tour du beffroi,
Avez vous ouï, serf ou comte,
Ce qu'une chronique raconte
Touchant une fille de roi?

Avez vous cru voir dans la brise
Son vieux père aux jeunes élans,
Dont l'âme était de gloire éprise
Au milieu des combats sanglants ?

Les pièces plus intimes laissent transparaître un Rességuier inspiré par la terre natale, par l'amour, par la tendresse, par le souvenir. Ainsi en est-il de ces trois poèmes écrits pour chacun de ses enfants : Paul, Albert, Charles.

A toi, cher, ce portrait qui me peint à demi,
A toi que j'ai nommé d'un nom d'un des apôtres,
A toi donc, Paul, mon fils avant mes deux chers autres
Qui naquit mon enfant et grandit mon ami. (1813- 1889)

Ces vieux traits, mon Albert, que ton amour révère
Un morceau de papier protégé par un verre,
Tout cela, c'est moins fragile que nous.(1816 - 1902)

J'avais déjà bercé tes frères de caresses,
Charles, mon cher petit, quand tu vins à ton tour,
Je croyais qu'ils avaient épuisé mes tendresses,
Et pourtant tu trouvas la même part d'amour.
(1820 - 1902)

Nous pourrions citer beaucoup plus longuement Jules de Rességuier mais nous laissons les curieux des temps romantiques feuilleter ses trois volumes de vers, lire son *Almaria*, rechercher ses poèmes dans les Recueils des Jeux Floraux, les revues, et albums romantiques qui renferment aussi de lui de nombreuses pages de prose.

Généalogie des RESSEGUIER

Comme nous l'avions dit précédemment - les Rességuier sont d'origine Rouergate. La famille de Rességuier, a donné pendant les quatre derniers siècles, une suite non interrompue de magistrats remarquables par leurs talents, leurs lumières et leur dévouement à la monarchie.

En 1370, le Duc d'Anjou, frère de Charles V, donna la seigneurie de Gradels, partie à Guillaume de Laparra, partie à Bernard de Rességuier, pour les récompenser d'avoir aidé le roi à chasser les Anglais du Rouergue.

Son fils, Antoine de Rességuier - consul de Rodez en 1380 et 1392 - figure parmi les consuls de la cité qui reçurent Jean II d'Armagnac le 9 mars 1380. Antoine fit jurer au comte d'Armagnac et de Rodez, avant d'entrer dans la ville, d'en conserver les privilèges.

Deux documents, nous éclairent sur le rôle joué par la famille de Rességuier dans la communauté ruthénoise: les obits que fondent au couvent des Frères Prêcheurs de Rodez, Raymond de Rességuier et son épouse Jeanne Roques, et le testament établi en faveur de leur fils Guillaume. Ces deux actes furent reçus le 10 octobre et 21 janvier 1419 par Maître Delverdière notaire à Rodez.

Consul de Rodez en 1425, Guillaume de Rességuier devait acquérir des terres pour ses parents, Raymond et Arnaud de Rességuier le 12 mars 1463. Par ailleurs Léonard de Rességuier et Bernard, archidiacre de Pardeillan, plaidant contre le cardinal de Rohan, administrateur de l'abbaye de Bonnetcombe en Rouergue en 1477.

Arnaud de Rességuier, fils d'Antoine, est l'auteur de la branche aînée des seigneurs de Gradels éteinte en Rouergue en 1640 et de la branche des seigneurs de Bonnefoussie, de Villecomtal, puis marquis de Miremont, qui s'établirent à Toulouse, en 1518, avec Bertrand de Rességuier, nommé conseiller au Parlement par François 1er. Marié à Marguerite de Trémoulet de Montpezat, et sans postérité mâle il laissa sa charge à son neveu Jean.

Jean de Rességuier, neveu de Bertrand, fut nommé conseiller en 1558 ; il est l'auteur de la branche encore représentée, qui a donné un procureur général et dix conseillers au Parlement de Toulouse, dont cinq ont été présidents. Marié le 20 janvier 1560 à Françoise de la Forcade. Il transigea en 1584 avec son cousin Raymond de Rességuier de la branche cadette au sujet des biens de sa Maison.

Guillaume de Rességuier, fils de Jean, est conseiller au Parlement en 1592, année où il épouse Jeanne de Sabatery dont le père possédait l'hôtel d'Ulmo, 15 rue Ninau à Toulouse. En 1608 on le trouve président aux enquêtes.

Pierre de Rességuier, Seigneur de Beaumarchez, Juillac... est conseiller au Parlement en 1618. C'est lui qui achète l'hôtel d'Ulmo à son grand-père de Sabatery le 17 mars 1618 et le vend le 13 août 1628.

François de Rességuier, Seigneur de Beaumarchez, Coutens... est d'abord conseiller puis Président au Parlement en 1674.

Jean de Rességuier, Seigneur de Beaumarchez... est lui aussi d'abord conseiller puis Président de la 2ème chambre des enquêtes du Parlement de Toulouse en 1695.

Le grand-père de Louis Emmanuel de Rességuier (né en 1755), il s'agit donc de Jean de Rességuier, né le 25 Juillet 1683, mort le 29 septembre 1735, président au Parlement de Toulouse (1704-1730), membre de l'Académie des Jeux Floraux 1709, laissa une intéressante et instructive histoire de la Cour souveraine du Languedoc. Il acquit le 30 août 1723 en toute justice la terre et seigneurie de Miremont au diocèse de Toulouse. Il était marié avec Marthe Etienne Du Bourg qui hérita, en 1737, de son oncle de

Lome de Rocher, de l'hôtel d'Ulmo, 15 rue Ninau, et va le transmettre, à sa mort en 1748, à son fils François Marie Louis de Rességuier.

Un autre membre de la famille, Clément de Rességuier, chevalier de Malte, connu par ses épigrammes, ne craignit pas d'attaquer ouvertement Mme de Pompadour, et, dans un quatrain célèbre, où il la traite de sangsue, il lui reprocha d'étaler aux yeux de la France : son insolence extrême, la dépouille du peuple et la honte du roi.

Le téméraire poète fut embastillé, puis gracié sur les entremises de son frère, conseiller clerc au Parlement, auquel il ne pardonna jamais d'avoir sollicité « une pareille femme. » Les traditions de patriotisme, de science juridique, d'éloquence et de poésie se sont transmises fidèlement de génération en génération.

François Marie Louis de Rességuier, seigneur du marquisat de Miremont 1763 fut, lui aussi, conseiller puis président aux enquêtes au Parlement (1737-1756).

Louis Emmanuel de Rességuier se fit remarquer très tôt par ses aptitudes exceptionnelles et, à peine avait-il terminé ses études de droit, qu'il parut au barreau du Parlement de Toulouse, où il fit preuve d'un si réel talent qu'il en est fait mention dans les lettres de provisions royales l'appelant, tout jeune encore, aux difficiles fonctions d'avocat général. Il fut installé le 10 avril 1779, en remplacement de C. de Malbois de Caussonnet.

En février 1788, il succéda comme procureur général à M. de Cambon, prit part à l'assemblée des notables à Versailles et l'année suivante aux assemblées de la noblesse de Toulouse.

Dès son entrée au Parlement, Louis-Emmanuel de Rességuier se montra à la hauteur des traditions de sa famille et de ses fonctions de magistrat : il se livra avec une ardente énergie aux importants travaux du Parquet, sans pour autant interrompre ses remarquables études littéraires, qui lui méritèrent bientôt d'être appelé au nombre des Mainteneurs de l'Académie des Jeux Floraux. Un mois après sa nomination, le jeune procureur général refusa de signer les protestations du Parlement contre l'enregistrement forcé de l'Edit prorogeant le second vingtième

pour une durée de deux années : il croyait bien cette mesure nécessaire et déjà il entre- voyait l'issue fatale de la lutte engagée entre les Cours souveraines et le pouvoir royal. Quelque bien-fondé que fût son appréciation, il sut faire abstraction de son opinion personnelle et défendre, avec un réel talent, les droits et les privilèges du Parlement. Le 8 mai 1788, il était à côté du premier Président de Cambon pour discuter les injonctions du pouvoir et résister aux ordres du Comte de Périgord et de M. de Cypière, qui venaient, au nom du roi, faire enregistrer par la violence la réforme judiciaire et la création des grands baillages.

Ses protestations furent aussi éloquentes qu'énergiques et, pendant cette séance de près de vingt-deux heures il fit l'admiration de ses collègues et de ses adversaires : tous ses efforts furent inutiles, l'arbitraire triompha du droit, et la force eut raison de la justice. Le Parlement fut dissous, le procureur général se retira dans son domaine du Secourieu et n'en revint qu'au rétablissement de la Cour. A peine eut-il repris ses fonctions, qu'il fut appelé à faire partie de la seconde Assemblée des Notables.

Les graves évènements qui se déroulèrent pendant la dernière année d'existence de l'ancienne magistrature fournirent à L.-E. de Rességuier l'occasion de déployer l'éloquence de son talent et la fermeté de son caractère : la répression des désordres, les poursuites contre les perturbateurs, la sauvegarde de la sécurité publique, la défense des intérêts des justiciables, furent l'objet de son intervention de chaque jour auprès des magistrats de Toulouse.

Sa résistance aux décrets de l'Assemblée le fait décréter d'arrestation ; il part pour l'Espagne et va rejoindre le conseiller de Montégut, à Vittoria en Biscaye.

L'amnistie de 1791 lui rouvre les portes de la France; et dans le calme de la retraite, il demeure spectateur anxieux des grands bouleversements qu'il avait prévus.

A la Terreur, il laisse ses enfants aux soins de sa mère et se réfugie à Paris, pendant que son épouse, née Chastenet de Puységur, passe à l'étranger.

Le pouvoir jacobin met en coupe réglée le patrimoine et l'existence de tous les membres de la nation : Louis-Emanuel de Rességuier est porté sur la liste des émigrés des districts de Muret et de Toulouse des 10 et 22 mai 1793 ; ses biens sont confisqués. Comme on l'a vu plus haut sa mère est arrêtée et détenue jusqu'au 21 brumaire An III à l'ancienne abbaye de St Semin.

Après Thermidor, l'ancien procureur général, obtint d'être rayé de la liste des émigrés et de rentrer dans ses droits. Il reprit alors ses instances pour obtenir la radiation de Mme de Rességuier, dont les événements l'avaient séparé depuis plusieurs années lorsqu'une mort subite vint l'enlever prématurément en 1801, à l'âge de 46 ans.

Sa mère ne put supporter une si grande douleur et mourut après, sa femme revenant des Allemagnes, où elle avait trouvé refuge pendant la Terreur, fut emportée à son tour peu après son arrivée en France le 4 Avril 1803 ; enfin son beau-père, M. de Puységur, qui avait pris la tutelle des enfants, mourut également dans le courant de la même année.

En 1804, Jules de Rességuier entre à l'école de Fontainebleau :

"Maître de mes actions, à l'âge de dix sept ans, par la mort de mon père et de ma mère, je forçai la main à mon tuteur et à mes autres parents, qui en raison de ma mauvaise santé, voulaient me détourner de cette carrière. Je partis pour l'école militaire de Fontainebleau".

(Lettre au Ministère de la Guerre)

Il perçoit ce vent de gloire qui souffle sur la France, il est aussi Chevalier de Malte et, dans le fil des victoires napoléoniennes, il s'envole :

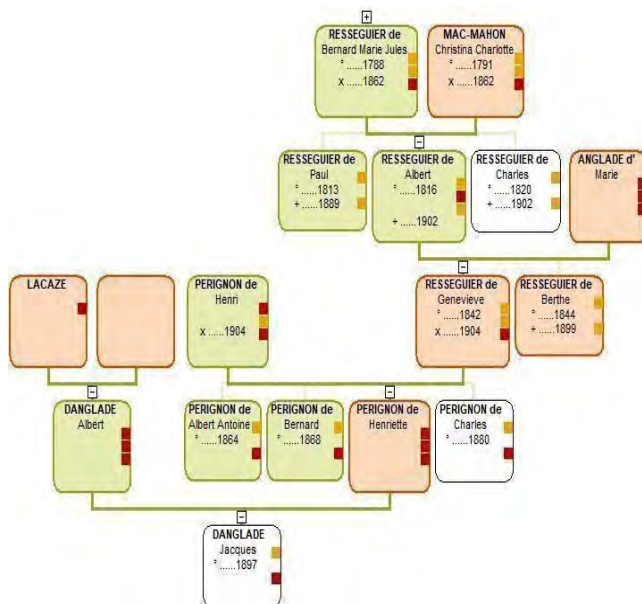
Vous parlez des temps de Wagram et d'Arcole
De jeunesse, d'espoir, de gloire... d'autrefois.
Vous me demandez donc, l'arme sur l'épaule,
C'est moi qui de l'Europe apprenais le chemin,
Qui sanglais mon cheval pour aller jusqu'au pôle
Et qui maintenant rêve, une plume à la main.

Oui, je suis bien celui qu'on dressait à la guerre,
 Puis qui, d'un art plus doux, en vain chercha le prix;
 Qui, dans Fontainebleau, jadisne lisait guère,
 Et que l'on lit fort peu, je suppose, à Paris.

(A un élève de l'école de Fontainebleau)

En octobre 1806, Jules de Rességuier quitte Fontainebleau
 avec le grade de sous-lieutenant de Cavalerie.

Jules de RESSEGUIER (descendance)



LA MOUNDINO

Jean Guiraud DASTROS

Dans ce numéro nous vous proposons une traduction bilingue de la première comédie écrite en Gascon par **Jean Guiraud DASTROS (1594-1648)** qui fut vicaire de St-Clar et poète. Considéré comme étant l'un des grands poètes gascons du XVII^e siècle, DASTROS publia notamment en 1636 «Les Quatre Saisons» et en 1645 "Le Petit Catéchisme Gascon". Pour plus de détails sur son œuvre on se référera utilement au Dictionnaire Biographique de l'Antiquité à nos Jours publié par la Société Archéologique et Historique du Gers (cf de Monsebernard N° 26) et à l'Histoire Chronologique de la Civilisation Occitane T2 de André Dupuy.

Au cours de nos recherches nous sommes donc «tombés» sur une copie de «La Moundino», pièce de théâtre en un acte. Avec la complicité d'Élie DUCASSÉ qui a aimablement accepté d'en assurer la traduction ligne à ligne, nous vous proposons de partir à la découverte de ce texte qui nous fait entrer par le biais du théâtre dans la réalité gasconne du XVII^e siècle. Mais la réalité d'hier n'est-elle pas celle d'aujourd'hui ? A vous de juger et de passer un bon moment.

Farçocoumpousado per fu moussu Dastros bécari de St Cla de Loumaigno

Lous persounages :

Scénoprumero

Moundino e Jouantet
Marit ?
 Jouantet
que dises tu mouillè
 Moundino
Bous es curat com un cuillè
Bous es bouëyt coum brabo sansoyno
Flacas que balets pas io floïno
 Jouantet
Perqué dises aquo
 Moundino
Certo qu'ey plan mau de co
 Jouantet
e que harès
 Moundino
Bouletz qu'at digo
 Jouantet
O digo oc
 Moundino
Gouarats qu'em trigo.
que mingeri e que beouri
goallardoment de so qu'aoussi.
 Jouantet
Mouillè me semblo que tu rabos
e jou mingi tu be sabos
e mes que beoui quan ei set
 Moundino

Première scène

Raymonde et Jeanot
Mari ?
 Jouantet
Que dis-tu, femme ?
 Moundino
Vous êtes creux comme une cuillère,
vous êtes vide comme une platée de foie
mou, vous ne valez pas un édedron.
 Jouantet
Pourquoi dis-tu cela ?
 Moundino
Certes j'ai bien mal au cœur !
 Jouantet
Et que ferais-tu ?
 Moundino
Vous voulez que je le dise ?
 Jouantet
Oui dis-le !
 Moundino
Voilà qu'il me tardede manger et de boire
gaillardement de ce que j'aurai.
 Jouantet
Femme il me semble que tu rêves !
Je mange, et tu le sais,
et même je bois lorsque j'ai soif
 Moundino

*Obé de pan cauque mousset
e l'aygo coumo Diou la licito
que coum arré nous apirou feito
Lou marit quito sa plaço et s'en ba
dehoro
Moundino sucumbo à la tentation e
continuo
Be sag tot endura lo gus
que jou n'ag enduraré plus
et pot arriba so que bouillo
que jou beouré como io graouillo
jou ne teni graouilla de chay Que
l'aygo ten lo diableou gay praubo
que n'ey touto chucado
dinquo que m'a touto curado
coum bet escourraïl de moulin
et me caou arrousa de bin
canté lo gus ou bé que cridé
coumo gimbelet ou boun pounchoun
m'en haran pleïa lou pouchoun
e que beure ses nado finto
à pot de terras ou de pinto*

Sceno segoundo

*Moundino ibrogno
Es plan boun certo nosté bin
n'ey begut aqueste maïtîn
dinquo tres terceretos
ta plan que autas coumaïetos
mes be tag sabos tu cap
que se d'aoei jou m'endroumichi
tombado souï costo lou tap
s'endrom*

Scèno 3°

*Jouantet e Moudino
Jouantet serco sa hemmo
Hélas oun ses ero escounudo
Hélas oun ses ero hounudo
Hélas jou nou la trobi enloc
ni per sèguo ni per arroç
ni per couhin ni per couhigno
ni peou cazau ni per la bigno
e y a tres ouros e mès
que jou la serqui loung e près
Moundino, Moundino, Moundino,
en cauque diable se gaudino
ses nat coussiré ni soussi
tan que soun marit que la souno
tiro lou diable par la couo*

*Oh ! oui quelques morceaux de pain,
et l'eau comme Dieu la faite,
qui comme rien nous coupe la faïm.
Le mari quitte sa place et s'en va dehors
Raymonde succombe à la tentation et continue
Il sait bien tout endurer le gueux
que moi je n'en endurerais plus,
il peut arriver ce qu'il voudra,
je boirais comme une grenouille,
je me tiens grenouille de chai,
que l'eau tient le diablottin gai,
pauvre que je n'ai pas tout sucé
jusqu'à ce qu'il m'ait toute creusée
comme un beau déversoir de moulin.
Et il me faut m'arroser de vin,
que le gueux chante ou bien qu'il crie,
comme un tire bouchon ou un bon poinçon,
ils m'en feront remplir le flacon
et de boire sans feinte
au pot de terre ou de pinte.*

Scène 2

*Raymonde, ivre
Il est certes bien bon notre vin.
J'en ai bu ce matin
jusqu'à trois tercenaires (4 litres ½)
autant que d'autres commères, mais
tu sais bien toi ma tête,
qu'avec celui d'aujourd'hui, je m'endors.
Je suis tombée au pied du talus.
Elle s'endort.*

Scène 3

*Jeanot et Raymonde
Jeanot cherche sa femme
Hélas ! Où s'est elle cachée ?
Hélas ! Où s'est elle fondue ?
Hélas ! Je ne la trouve plus,
ni par haie, ni par roches,
ni dans les coins, ni les passages,
ni au jardin, ni à la vigne.
Il y a trois heures et plus
que je la chercheloïn ou près !
Raymonde, Raymonde, Raymonde !
En quel diable elle se tient,
sans aucune inquiétude ni souci,
tant que son mari l'appelle ?
Elle tire le diable par la queue,*

e si pouiré hé tout arrond
 cauquauté mes bilén affront
 Moundino, Moundino, Moundino,
 e que diable hès la badino
 e nout bos pas arrebeilla
 be te pouiren plan despouilla
 Moundino, que nou t'arrebelles
 qu'es temps d'embarra las aoueillas
 e mes la saumeto tabeng
 jou crezi que ero nou m'entend
 ou se m'entend, bé hè la sourdo
 moun Diou praubet bes ero lourdo
 nat couchin ero nou se daupias
 dab cap, ni dab pes ni dab mas
 cert à la bèzé de la sorto
 on bé creiréplan qu'eres morto
 e mes es morto tan se bau hélas
 er nou boujo ta pauc ! hélas
 qu'a lo houec en la caro !
 ah moun Diou qué haré jou aro !
 que haré jou Dauno deou ceou ?
 se jou perdi lou men jouilou !
 Moundino mio mamouretto
 l'abrouquaran la barriqueta
 Moundino
 marit
 Jouantet
 é parlo dounc damb mi
 Moundino
 marit é éhants me home
 Jouantet
 e nou pas aumens assi mio
 la quino greouo maladio
 es aquero Diou tout pouchant
 que liasse atau droumi la jant
 praubo la malo poou m'escani
 qu'asso no sio lo mau estrani e leouat.
 Moundino
 e si dechats me atau
 matisso e loy mes hantaumes
 Jouantet
 la matrisso deou cap praubetto.
 l'abrouquaran la barriqueta
 quan me saberén hè pèri
 mès que l'ajudes de gouari
 Moundino
 dechats me dromi, sere gouarido
 Jouantet
 Nou pas assi la mio poulido
 nou pas assi la mio mou
 certo no siré pas aunou
 de dromi coum uo esptalero

et il pourrait faire par
 quelque autre vilain affront.
 Moundino, Moundino, Moundino,
 hé ! diable tu fais la badine
 et tu ne peux pas te réveiller
 et on pourrait bien te dépouiller,
 Mondine, sans que tu te réveilles.
 Il est temps d'enfermer les brebis
 et la bourrique aussi.
 Je crois qu'elle ne m'entend pas
 ou si elle m'entend, eh bien elle fait la sourde
 Mon Dieu pauvre qu'elle est lourde !
 Aucun coussin elle ne se donne
 avec la tête, les pieds, avec les mains
 Certes à la voir de la sorte
 on croirait bien qu'elle est morte.
 Ou bien elle est morte ou peu s'en faut !
 hélas elle bouge si peu !
 Hélas elle a le feu à la figure !
 Ah mon Dieu que vais je faire maintenant ?
 Que ferai je Dame du ciel
 si je perds mon joyau
 ma Mondine mon amour ?
 Nous percerons la barrique
 Moundino
 Mari.
 Jouantet
 Eh ! parle donc avec moi.
 Moundino
 Mari et enfants mon homme.
 Jouantet
 Et non pas ici au moins
 Laquelle grave maladie ?
 est celle Dieu tout puissant
 qui fait ainsi dormir les gens ?
 Pauvre la mauvaise peur m'étrangle
 que ceci ne soit pas le mal étranger et levé.
 Moundino
 Et si vous me laissez ainsi
 mâchée avec mes fantômes.
 Jouantet
 la matrice de la tête, pauvrete
 nous percerons la barrique
 quand nous saurions qu'elle nous fera périr,
 pourvu que tu l'aides à guérir.
 Moundino
 Laissez moi dormir, je serais guérie.
 Jouantet
 Non pas ici ma toute belle.
 Non pas ici ma mie.
 Certes ce ne serait pas un honneur
 de dormir comme une hospitalière
 ainsi au milieu de la rue,

Jouantet
*jou pourtant quan sires mage
haut mès nou ia pas nat mailhuc
enta hajoc que tu ni pesug*
Moundino,
eh praubeto eh soui cajuda
Jouantet
*eh n'out daspas brico d'ajudo
haut, haut penjocot aquiou
anemoun aro au nom de Diou
couratge mio que boumisses
bon bon aquo heit tu que goarisses
Nou m'en dau pasarré deou moun
quan m'en harés tout lo gipoun
tiro mio nou i a pas balo
e bouto dounc mi amou régalo.*

Sceno 4°

Jouantet e Moundino,
Jouantet
*Moundino, jou tat ei proumés
aro pusque Diou a permès
que joug besi plan gouaridetto
joug bau trouca la barriquetto*
Moundino
*Aro at auets aubirat
nou bouin senti pas diable en grat
e jou li aré coupa lo cot
e jou augi parla nat mot
ni de gimbelet ni d'estiaillos nou
boulets pas pagua la taillio !
pagats lo sens mès contesta
e jou pregui d'en lecha esta*
Jouantet
*Eh bé Moundino jou souy quitti
adioudonc*
Moundino
*Boun jou t'en despiti
d'en paga taillio i taillon
e joubaucoum un mouscaillon
chuca en dex ou douce siéto
qu'en baleran autant d'espiautas
qu'en huellen en cent couaire hours
se n'y a goutto deguens oeit jours
y aquo sera la bourriquetto
qu'aura boeitat la barriquetta*

Sceno 5°

Moundino e son hillet
*Eh cau prumè boeita lou mos
e puch boutasse aqueste au cos
beyras jou siri fort troumpado*

Jouantet
*Moi pourtant quand tu serais plus
haut, mais il n'y a aucun maillet
pour perchoir que tu ne sois un lourdaud.*
Moundino
Eh pauvrette j'esuis tombée.
Jouantet
*Eh tu ne te donne aucune aide
haut, haut prends toi en main.
Allons maintenant a ton nom de Dieu,
courage mie que tu vomisses.
Bon, bon ceci fait, tu guériras.
Je ne m'en donne pas grand chose du monde
quand tu m'en ferais tout le jupon ?
Tire mienne il n'y a pas de balle
et mets donc mon amour régale.*

Scène 4

Jeanotet Raymonde
Jouantet
*Mondine je tel'aipromis,
maintenant puisque Dieu a permis
que je te vois bien guérie,
je vais percer la barrique.*
Moundino
*Maintenant vous avez eu raison,
je ne vous sens pas au gré du diable
et moi je lui ferais couper le cou
et moi je ne veux entendre aucun mot,
detire-bouchons ou detenailles.
Vous ne voulez pas payer la taille !
Payez là sans contester
et moi je prie de me laisser tranquille.*
Jouantet
*Eh bien Mondine moi je suis quitte,
Adieu donc !*
Moundino
*Bon, moi je te nargue
de payer la taille et le taillon
et moi, je vais comme un moucheron
sucrer dans dix ou douze assiettes
qui me donneront autant de plaisir
qu'on trouve en cent carrefours.
Eh s'il n'y en a goutte dans huit jours
ce sera la bourrique
qui aura vidé la barrique.*

Scène 5

Mondine et son fils
*Il faut en premier vider le moût
et puis mettre celui ci au corps
tu verras, je serais bien trompée*

jou boi taben hè ba baillo
 Moundino
qu'emdirèts de labourmeraillo
 L'Éhant
certos se noun léchos hè ba
l'ag diré tantos aou papa
 Moundino
e digo li que jou m'enchanti
se joux arrapi, joux degauti
 L'Éhant
Certos l'ag diré
 Moundino
Demourats
hasetsbatant que bouillats
gourmant que pensaouos
quehoussos
 L'Éhant
e nou bin.
 Moundino
certos aygo blouso
arrigoulats bon, hasetsva
et puchg digats oc au papa
 L'Éhant
ba a que certos n'es pas bouno
 Jouantet
Ah la malerouso personno -et que hès.
 L'Éhant
jou bolie ha
coum hazé adezas la mama que
s'a beougut touto la charro
coumo en un sac l'embarro en io tirado
 Jouantet
Mucho men aquos aygo , aquo n'es arren
ah la praubo bet ne galeto
certos men cau la barriquetto
per paga deu l'an nous diouen
tant à malaize nous hazen
que cau paga damb so de noste
i adezas jour bau serca l'oste

Sceno 6°

Moundinotoutosoulo
aro que pagueran jouantet
assos lou darrè goutet
Caleos e tous m'a seguido
e jou souy tout estrementido
de bezé de l'ouro la fin
de ma barriqueta de bin.
mès quiharenprenguepatiença
e laousec un pauc la conscienco
tout estourrit tot abalat
barrico, charro, boucalat

Je veux aussi faire le cuveau.
 Moundino
Qu'en dits tu morveux ?
 l'enfant
Certes si tu ne me laisse faire,
je le dirais tantôt au papa.
 Moundino
Et dis-lui que je me réjouis
ce que j'attrape, je le garde.
 l'enfant
Certes je lui dirai
 Moundino
Restez,
faites aller tantique vous voudrez
gourmant qui pensez
que jepiochais.
 l'enfant
Et non du vin.
 Moundino
Certes de l'eau pure
tu te gorgeais bien
et puis dis-le au papa.
 l'enfant
Ca va ce n'est certes pas bon.
 Jouantet
Ah la malheureuse personne ! Et que fais-tu ?
 l'Enfant
Je veux faire
comme faisait tantôt maman,
elle a bu toute la jarre
d'un coup comme on remplit un sac.
 Jouantet
Montre-moi cette eau, celan'est rien
oh la pauvre elle ne boit au goullet.
Certes il me faut le tonnelet
pour payer nos dus de l'année,
nous faisons si mal à l'aise
il faut payer avec nos biens
et bientôt j'avais chercher l'hôte.

Scène 6

Raymonde toute seule
Maintenant, nous payerons, Jeanot
ceci est la dernière goutte,
les fleurs et tout a suivi
et j'en suis toute secouée
de voir l'heure de la fin
de mon tonnelet de vin
mais nous ferons prendre patience
et loua un peu la conscience
tout ressuyé, tout avalé,
barrique, jarre, rigole

Sceno7°

Meste Chuquet e Jouantet
 Chuquet
diras me la bertad Jouantet
 Jouantet
o per ma fê meste Chuquet
 Chuquet
as iboutatbrigo d'aigueto
 Jouantet
noncerto
 Chuquet
sas bê uo gouteto
 Jouantet
Meste Chuquet gouè que ten hèou
segromen e juri lou ceou
que gouto n'i es pas entrado.
sounco que Diou y a boutado
i bouta aygo , hélas moun Diou
puleou jou grallari tout biou
 Chuquet
e la Hemneto ?
 Jouantet..
e la praubasso certos ero l'auré heit piétat
tant d'aigo ero a o galetat
aquesto annado tant eschugo
à pot de terro ou de crugo
ero s'aurépuleou centcops
brullat la lengo e los pots
que ni bouta nado gouteto.
meste Chuquet escouto
se lou bin es bon et marchand
lou tast hara la rason
au marcat cau prengue gardo
 Chuquet
re nou gagno que arré n'azardo
Jouantet quan ne bos ?
 Jouantet
e bos que hassen au pipot
 Chuquet
nous aouen la bisto prou sajo
quan bos de tout aujo qu i aujo
mounsse calera pas gauja
ni la barriqua escandilla
 Jouantet
Gouero qu'es plan grano eplan longo
 Chuquet
Digos me quan bos que ten doungo
ab aquo que lou bin sio marchand
 Jouantet
jou en tiraré se es marchand
dab aco tabé que tu me bailles
de bet argent en de las taillos

Scène 7

Maître Chuquet(le suceur)et Jeanot
 Chuquet
Dis moi la vérité Jeanot ?
 Jouantet
O par ma foi, Maître Chuquet
 Chuquet
Y as tu mis un peu d'eau ?
 Jouantet
Non certes !
 Chuquet
Tu sais bien une gouttelette.
 Jouantet
Maître Chuquet je te fais
serment et je juresur le ciel
qu'aucune goutte n'y est entrée
sauf si Dieu l'y a mise.
Y mettre de l'eau, hélas mon Dieu,
je grillerais plutôt tout vif.
 Chuquet
Et ta femmelette ?
 Jouantet
La pauvrete ce lui aurait fait pitié
tant qu'elle boit l'eau à la régolade
cette année si sèche,
à pot de terre ou de cruche
elle se serait plutôt cent fois
brûlé la langue et les lèvres
que d'y mettre aucune gouttelette.
 Maître Chuquet, écoute !
Si le vin est bon et marchand,
le tâter en fera la raison.
au marché il faut prendre garde.
 Chuquet
Rien ne se gagne sans risque
Jouantet, combien en veux tu ?
 Jouantet
Veux-tu que nous fassions au pipot ? (60,6 litres)
 Chuquet
Nous avons la vue assez sage,
combien en veux tu qu'il y ait ce qu'il y aura ?
Il ne faudrait pas se tromper
ni la barrique éparpiller.
 Jouantet
Voilà qu'elle est bien grande et bien longue !
 Chuquet
Dis-moi combien tu veux que je t'en donne
à condition que le vin soit bon et marchand !
 Jouantet
J'en tirerai si tu es marchand (acheteur)
avec ce que tu me donneras
du bel argent pour les impôts.

oun nous teng lou qui tiè la leuo
 quengoulích las praubas gens
 quan n'eu porton de bon argent
 Chuquet
 N'es pas pirou bet lou qui jout dizi !
 Jouantet
 mesté Chuquet de tu jout lizi !
 Chuquet
 toquen soulomen au marcat
 Jouantet
 aquo bé sera leuo boeytat
 cau que m'endongosdoux liuras
 Chuquet
 Jouantet d'aouei tu n'ey de liouros
 un ta gran pretz jou nou ten doun
 Jouantet bouto te à la razon
 Jouantet
 Dex e miejo cau que m'en donnes
 qu'eu prengues o que ten estoungos
 Chuquet
 dex ten boïda e nou pas mès
 quannou cromperi bin jamès
 et per masè se jou noun trompi
 Millou que milloujou teou crompi
 Jouantet
 Dex e cinq sos
 Chuquet
 las dex ten don
 Jouantet
 mesté Chuquet lou qui esten de
 hè l'argent cauque jour cutè
 bau mès que jou m' exècute
 puleoupraubequed'endurar
 quen bengousson l'oustau cura
 tasten lou bin.
 Chuquet
 nou pas encaro gouè que n'ey pas tout l'argent daro
 que s'en manquo de cauquessos
 mes aquosehara tantos
 Teng per arros aquesto piastro
 que neseras planaupiniastro
 la persono de que seren
 faïsson ou que ? ? ? ?
 e cantos jours haré las rastos
 adiou teng las estiaïllos prestos
 Sceno8°
 Jouantet e Moundino
 Jouantet
 Moundino ey benut mon bin
 Moundino
 jou trobi Joantet que bous est prou fin

Tu sais bien la grave peine
 où nous tient celui quia la levée,
 qui avale les pauvres gens
 quand ils ne lui portent pas de bon argent !
 Chuquet
 Il n'est pas pire que celui dont je parle.
 Jouantet
 Maître Chuquet je te comprends.
 Chuquet
 Occupons nous seulement du marché.
 Jouantet
 Cela sera vite fait !
 il faut que tu m'en donnes douze livres.
 Chuquet
 Jeanot aujourd'hui je n'ai pas de livres !
 Je ne t'en donne pas un si grand prix,
 Jeanot mets toi à la raison !
 Jouantet
 Il faut que tu m'en donnes dix et demi.
 si tu le prends ou que tu t'en ailles.
 Chuquet
 Je t'en donne dix et pas plus
 quand je n'achèterais plus de vin jamais
 et par malheur si je ne me trompe
 quoi qu'il en soit, je te l'achète.
 Jouantet
 Dix et cinq sous !
 Chuquet
 Je te donne les dix.
 Jouantet
 Maître Chuquet pour ce qui est
 de faire l'argent chaque jour presse,
 il vaut mieux que je m'exécute
 plutôt pauvre que d'endurer
 que l'on vienne nous vider la maison !
 Goûtons le vin !
 Chuquet
 Non pas encore voilà que je n'ai pas tout l'ar-
 gent maintenant,
 il s'en manque de quel quessous
 mais cela se fera cet après midi.
 Prends cette piastre en arrhes
 que ne sera plus opiniâtre
 la personne de qui elle sera
 à revoir la façon ou que (texte effacé...)
 et certains jours je ferais les restes.
 Adieu, tiens les tenailles prêtes !

Scène 8

Jeanot et Raymonde
 Jouantet
 Mondine, j'ai vendu le vin.
 Moundino
 Je trouve Jouantet que vous êtes assez

e quan lauretsencouegoardat
 nou ne se siré pas escaudat
 de tres mès ni mes de quotate mèzis
 Jouantet
 que m'auren tots lous mobles presis
 Moundino tu be sabèsprou
 coumo hè lou couletou.
 lou tourment que porto la guerro
 que nous leycho arré sur terro
 e puich jou me l'ey prou benut
 Moundino
 quoaan n'auets bous arros aguts ?
 Jouantet
 dex liouros aouei medich pagados
 en piastros estranjos mercados
 e nou m'adiable unpautrompat
 sos sailli tantos e diou bengué
 Conda l'argent e lou bin prengué
 souncos uo piastro que jou ei près
 que jou ei bon grat plan de siès
 e mes s'en bos creze Moundino tu
 qu'es un pauq mès que jou fino la
 pourteras au colettou
 sès delaya ni pauc ni prou
 per logoardaqu'assi noubengo
 e so que n'ayan et nous acprenga.
 Moundino
 S'auouets au menstatast lobin
 Jouantet
 nou la pas plasut de matin.
 Moundino
 nou l'auets pas tastat ? tant enduri
 o lou bilen mau que joun tiri
 Jouantet
 Mau ?
 Moundino.
 mès io malo poou
 Jouantet
 e de qu'as poou digas me leou
 Moundino
 jou mori depouu que la saumo hasco caucon
 Jouantet
 la gran hantauma
 Moundino
 o se nag a déjà heit
 jou bezi qu'ero a trop de leyt
 cauques jours y a
 Jouantet
 Bes tu plan naouo
 tu beneicherès setplantaouen
 quino persono ag a dit mès
 ni ag a augit dizé jamès
 que mitro ni mitron abroque.

et quand vous l'auriez gardé encore
 il ne se serait pas échaudé
 de trois mois ni même quatre mois.
 Jouantet
 Nous aurions tous nos meubles saisis
 Mondine tu sais assez bien
 comment fait le Collecteur ?
 Le tourment que porte la guerre
 qui ne laisse rien sur terre
 et puis, je l'ai bien vendu.
 Moundino
 Combien d'arrhes en avez-vous eu ?
 Jouantet
 Dix livres payées aujourd'hui
 en piastres étrangères marquées.
 et il n'em'apas diable unpeutrompé
 Il doit sortir ce tantôt et il doit venir
 compter l'argent et prendre le vin
 sauf une piastre que j'ai prise
 de bon gré plus de six.
 Et même si tu veux me croire Mondine
 toi qui es un peu plus fine que moi,
 tu la porteras au Collecteur
 sans délai
 pour la garder et qu'ainsi
 il ne nous prenne ce que nous avons.
 Moundino
 Avez-vous au moins goûté le vin ?
 Jouantet
 Non, cela ne lui a pas plu ce matin.
 Moundino
 Vous ne l'avez pas goûté ?
 oh le vilain mal que jecraains.
 Jouantet
 Mal ?
 Moundino
 Tu me fais une grande peur !
 Jouantet
 Et peur de quoi, dis le moi ?
 Moundino
 Je meurs de peur que l'ânesse nefasse quel-
 que chose.
 Jouantet
 Le grand fantôme.
 Moundino
 Oui si elle ne l'a déjà
 je vois qu'elle a trop de lait
 depuis quelques jours !
 Jouantet
 Tu es bien naïve !
 tu n'aitraissansplantation
 qui l'a dit plus
 ni l'a entendu dire jamais

Moundino

*E bé Jouantet, trou bats, courrets au couletou
que jou noux y aniré pas camos*

Jouantet

faras bé Moundino se m'aimos

Moundino

nou haré per aquet sant Ceou

Jouantet

ie perqué ?

Moundino

perso que beleu me calerétournalapiastro

Jouantet

hélas bes tu plan aupiniastada !

Moundino

Jouantet en darré noug servich

queypoudetsanabousmedich

se jou y bau la raujo m'escane e

puich et caueque jour m'en ane

en un aute loc per débé

Jouantet

boulets passabe

bézénostocoumaipaisoto

que benc de s'aoue io gouyotto

ny quelaouen au cap as pès

quan en malaus ou en ahès

Jouantet

jou souy plan aisé que tu y anes

mès per aquo que dop noie l'ahanès

que taleu que meste Chuquet

aura darrigat lo brouquet

l'en tireras io calissado l'en

porteras à la couchado

lo terrasson plenper sa part

Moundino

certos aquo siré trop tard

se boste bin jou demouraoui

e si aro joun'y anaoui

per ma fé jou trigari trop

e bé que l'aura iaute cop.

Jouantet

Be t on tu dongues hè ton biatge

e jou bau debers lou bilatge bézé

de l'aurage apaisa

e hè lou couletou appaysa

Moundino

tout sialet nou tourni pas dio béro pausa

nou pas aumens denquo la cauzo

e que lo cours de noste bin

ajo près cauquo bouno fin

mès be y aura plan bardaïllo

se tantos nou y a pas bataïllo

Moundino

*Eh bien, trouvez, courez au Collecteur
que moi je n'irais avec les jambes.*

Jouantet

Tu le feras bien Mondine si tu m'aimes !

Moundino

Je ne le ferais par le saint Ciel.

Jouantet

Et pourquoi ?

Moundino

*Parce que peut être il me faudrait rendre la
piastre.*

Jouantet

Hélas tu est bien entêtée !

Moundino

Jouantet endernier celanous sert

que vous ne puissiez pas y aller vous même.

Si j'y vais la rage m'étouffe

et puis il faut que quelque jour je m'en aille

en un autre lieu par devoir.

Jouantet

Neveuillez passavoir,

voironotremarrainepaternelle

qui vient d'avoir une fillette

que nous l'avons de la tête au pied

tant en maladie qu'en affaires.

Jouantet

Je suis bien aise que tu y ailles

mais pour cela on ne doit pas avoir d'affaires.

Aussitôt que Maître Chuquet

aura arraché le fausset,

tu en tireras une potée

que tu porteras à l'accouchée

la cruchée pleine pour sa part.

Moundino

Certes cela serait trop tard

si je restais pour votre vin

et si maintenant j'en allais,

par ma foi je tarderaï trop

eh bien, elle l'aura une autre fois.

Jouantet

Va t en faire ton voyage

et moi je vais vers le village

voir à apaiser l'orage

et faire apaiser le Collecteur.

Moundino toute seule

Je n'reviens pas d'un beau moment

pas avant quela cause

et le cours de notre vin

ait pris quelque bonne fin.

il y aura bien du cafouillage

si tantôt il n'y a pas de bataille.

Sceno9°

Meste Chuquet, Jouantetel' Echant

Chuquet
e nado escudello noun baillos ?
 Jouantet
oero louaquioumeste Chuquet
 Chuquet
tirenperaquestebroquet
que diable hè aquesto barriquo ?
ero hè tropgrano musiquo
certos ero hè trop de brut
e lo broquet es trop eichuc
 Jouantet
hélas quédiabla boasso disé
 Chuquet
jou crezi que bos arrisé
tiren d'aquesto de mes bas
quau mens denqui assi noun a pas
bejan aquestos autos besios
per assi nou soit que caleos
bouto biella , bouto bin
nou haré per St Martin
bet nous poyren glapa lacoquo
crezen de bota bin enbroquo
per noun ana beoué à lahont
quaumens assi bin noun i a pont
Jouantet que n'y a per benguer carnè
 Jouantet
Hélas ses aquo cauque charmé !
 Chuquet
nou ya nou charmé natboussin
sounco assiou que y a pas bin,
Jouantet nou pas io soulo gouto la
barrico qu'es boueito touto bouten
un baston peou bardoc,
qu'en la rauso èt hara choq
Jouantet Dioute doungo patienso
mès bos que joug te digo en consienso
ta mouillè ta beugut lo bin.
ta bézio ou ton bezin
 Jouantet
Ero me benc dizé que la saumeto
meu beuré.
 Chuquet
la bouno coumairetto
creï lo, creï lo, praube Jouantet
mès de bin tu n'as un goutet
tournon mapiastro que joun saubé
 Jouantet
coumo la tournari jou praube
que l'ei balhado au couletou

Scène9

Maître Chuquet, Jouantetel' enfant

Chuquet
Tu ne nous donnes aucune écuelle ?
 Jouantet
Lavoilà Maître Chuquet !
 Chuquet
Tirons parcefausset !
Que diable fait cette barrique ?
Elle fait une tropgrande musique
certes elle fait trop de bruit
et le fausset est bien sec.
 Jouantet
Hélas que diable veut dire ceci ?
 Chuquet
Je crois que tu veux rire
tirons de celle ci plus bas
qu'au moins jusqu'ici il n'y a pas.
Voyons ces autres voisines
il ne soit qu'avec des fleurs
Mets vieille, mets le vin
et je ne le ferais que pour ST Martin
Biennouspouvionsmangerlegâteau
en croyant de mettre du vin en perce
pour nous en aller à la fontaine.
Qu'au moins ici il n'y a pas de vin
Jouantet il y en a pour devenir Carme.
 Jouantet
Hélass'ilyaquelque charme(maléfice).
 Chuquet
Il n'y a ici aucun morceau de charme
sauf qu'ici il n'y a pasde vin
Jouantet, pasunegouttelette.
La barrique est toute vide
mettons un bâton par la bonde
qui fera chocdans la lie.
Jouantet Dieute donne de la patience
mais veux-tu que jete dise en conscience
ta femme t'a bu le vin,
ta voisine ou ton voisin.
 Jouantet
L'ânesse vient de me dire qu'elle
me le boirait
 Chuquet
La bonne commère !
Crois là, crois là, pauvre Jouantet
plus de vin tu n'en a pas une gouttelette.
Rends moi ma piastra que je me sauve !
 Jouantet
Comment te la rendrai-je moi pauvre ?
Je l'ai donnée au Collecteur

Chuquet
tu m'as jougat aquesto mato
 Jouantet
nou mau deu sero nou m'abato
 Chuquet
quet boy bouta la bordo à houec
 Jouantet
tu as aquí l'estouil tout seq
 Chuquet
nou haré pas mès bosto capo
se lou berret se nou m'escapo
m'en haran un pauc la rason
 Jouantet
ah misérable que jou son !
perdé lou bin, perdé la capo
hélas que lou malhur m'aldapo.
é perdé lo quitti berret
plan podi jou endura lou fret
 Chuquet
gouero se douman nou t'ag sabès
nou hisès que mes iag adobès
 L'Éhant
bos tourna la capo au papay
certos bag diré à la mamay
 Chuquet
ta may a boeitat la barriquo
sens en leicha goutto ni briquo

Sceno 10°

Moundino, Jouantet et L'Éhant
 Moundino
ah praube coumo ba ?
 L'Éhant
ma may quan augut la capo à papay
e mès lou berret de la testo
 Moundino
ah lo gran mautems que s'apresto
mès baranegui tous mous parens
be parléré dab las grans dens
e s'en dits arré de trop agré
qu'en tournaré coum un can magré
si nou sabi encuero coum haré s'en
courrousson queri tournaré
e jou be soun plan marrido
d'este de bin desperbesido

Moundino à L'Éhant
Qui l'ag agut
 L'Éhant
meste Chuquet

Chuquet
Tu m'a joué un tour !
 Jouantet
Que le mal de selle ne m'abatte !
 Chuquet
Je veux te mettre le feu à la maison !
 Jouantet
Tu as ici de la paille sèche !
 Chuquet
Je me contenterais de votre cape
et si le bérét ne m'échappe
je m'en ferais un peu de raison !
 Jouantet
Ah misérable que je suis !
Perdre le vin, perdre la cape !
Hélas que le malheur m'agrippe,
et perdre même le bérét,
je peux endurer le froid.
 Chuquet
Voilà si tu ne le sais,
demain ne te fie qu'à ce que tu fais.
 L'enfant
Veux-tu rendre la cape à papa ?
Certes je le dirai à ma mère !
 Chuquet
Ta mère a vidé la barrique,
sans en laisser une goutte !

Scène 10

Raymonde, Jouantet et l'Enfant
 Moundino
Ah pauvre comment vas tu ?
 l'enfant
Ma mère quand il a eu la cape à mon père
et aussi le bérét de la tête.
 Moundino
Ah le grand mauvais temps qui arrive
j'ai fait le tour de tous mes parents.
Je parlerai avec la grosse dent
et s'il me dit quelque chose de trop aigre,
je deviendrai comme un chien maigre
si je ne sais pas encore comment je ferai.
Qu'ils courent quand je reviendrai
et je suis bien confuse
d'avoir été pervertie par le vin.

Mondine à l'enfant
Qui l'a eu ?
 l'enfant
Maître Chuquet,

coum es tu aouei la misérablo ?
 Jouantet
Moundino bag sabes tout
 Moundino
qu'ag sabi
 Jouantet
obé per segu
 Moundino
tu rabos Jouantet !
 Jouantet
jou que rabi ?
 Moundino
obe de disé que jou ag sabi
 Jouantet
tu sabes on es dat lou bin
 Moundino
si tu ag crézes, qu'es un couquin
 Jouantet
ouè que mas sec ni leicha goutto
boueitado la barriqua touto
 Moundino
parbleu,marbleu, n'auets mentit
e es coucut qui at a dit
qu'acos bosto bero bourriquo
laquils a boeitat la barriqua
 Jouantet
Moundino noun parlen pas mès
aquo jou nou creirè james
 Moundino
bous crezets donc que jou son éro
quets a causat la ruino aquero
enfin jou m'ei beugut lo bin
 Jouantet
obé dou cap dinco la fin
 Moundino
ah mau de serro que noum biré
cau que d'aqueste moun jouts tiré
ou caou que bous bous dedigats
d'aquo ques faus bruts allégats
 Jouantet
Moundino, tu en pourrés aucizé
nou pas jamès men hè dedizé
 Moundino
bag beiran nous ou hara escu
que n'aurats entre cap e cu
 Jouantet
trucon de hè las mes holos
e que bos hè nou meste angolas
 Moundino
e aquo nos sounco commensa
bé te haré milhou dansa

comme tu es aujourd'hui la misérable.
 Jouantet
Mondine tu sais tout !
 Moundino
Je le sais.
 Jouantet
Oh ! oui sûrement !
 Moundino
Tu rêves Jouantet !
 Jouantet
Moi, je rêves ?
 Moundino
Oui de dire que je le sais !
 Jouantet
Tu sais où est passé le vin.
 Moundino
Si tu le crois, tu es un coquin !
 Jouantet
Oui tout sec sans en laisser une goutte.
la barrique est entièrement vide.
 Moundino
Parbleu, marbleu vous en avez menti !
et celui qui l'a dit est cocu.
Que cela est votre belle bourrique
qui a vidé la barrique.
 Jouantet
Mondine, n'en parlons plus,
cela je ne le croirais jamais.
 Moundino
Vous croyez que je suis celle
qui a causé la ruine ?
Enfin que j'ai bu le vin !
 Jouantet
Oh oui de la tête jusqu'à la fin.
 Moundino
Ah ! mal de serre qu'il nous épargne !
Il faut que de ce monde je vous tire ou
il faut que vous vous dédisiez
de ce qui est de faux bruits allégués.
 Jouantet
Mondine tu pourrais me tuer
mais jamais me faire dédire.
 Moundino
Nous verrons bien ou il fera noir
vous en aurez entre tête et cul.
 Jouantet
Tapons pour faire les plus folles
et ce que tu veux faire nous mettre 'angolas' (?)
 Moundino
Et cela sauf si cela commence,
cela te ferait mieux danser.

L'Éhant
eh leychats may
 Moundino
anem bourmèro hets bouès enla de ma
coulèro
 L'Éhant
eh moun Diou per raubé la mamay
moun Diou qu'assouma lo papay
 Jouantet
leichon gouèro que m'en dedizi
 Moundino
dedits ten donc ou jou t'aucizis
 Jouantet
jamès plus jou que n'ag dizé
 Moundino
ni n'ag creiras
 Jouantet
ni n'ag creiré
 Moundino
e jou crezi que la bourriquo
es la qui a boeitat la barriqua
 Jouantet
Sag dises mes que t'auciré ou
de trucs que t'assouméré nou
haré tout de sieg al abim
sag disi james plus caccimmè
 Moundino
leuot e aro me siest
aqet beuderot de meste Chuquet
quan jou l'aldapé se m 'escaspo
que nou tourne berret e capo
croux de pailla aro per plazé
jou boi à tu te hè bézé
l'innocenso de la Moundino
per la bouco de la deouino
as tu jamès augit parla
se e matin, quant hè tems cla
aquero hado que demoro
en aquet arrocc de la horo
que ses estat bist arrespon de
tout so que disoun au mon as
aro opinion que la hado
diguo jamès mensonge nado
gouero qu'es autour d'aqet haut
 Jouantet
nou sabi arren
 Moundino
approcho un paug apresto fermoment
l'aureillo
tu augiras cauzo non pareilla

l'enfant
Eh laissez le, mère.
 Moundino
Allons, morveux allez vous en loin de ma colère.
 l'enfant
Eh mon Dieu pour sauver la maman,
mon Dieu il faut assommer le papa.
 Jouantet
Je n'ai plus guère qu'à m'en dédire.
 Moundino
Dédis-toi ou je te tue.
 Jouantet
Jamais plus je ne te le dirai.
 Moundino
Ni tu ne le croiras.
 Jouantet
Ni je ne le croirai.
 Moundino
Et je crois que la bourrique
est celle qui a vidé la barrique !
 Jouantet
Si tu le dis encore je te tuerai
ou de coups je t'assommerai,
nous ferait aller droit à l'abîme
si je ne le dis jamais plus.
 Moundino
Lève toi et maintenant il me sied.
Cet assoiffé de Maître Chuquet
quand je l'attrape, il s'échappe
sans rendre ni bérét ni cape
Croix de paille, maintenant par plaisir
je veux te faire voir
l'innocence de Mondine.
Par la bouche de la devineresse.
As-tu jamais entendu parler
soir et matin quand il fait un temps clair
cette fée qui demeure
en ce roc de la bas ?
Il s'est vu qu'elle répond
de tout ce qui se dit au mont.
Tu as maintenant l'opinion que la fée
ne dit jamais de mensonge.
Voilà qu'elle est autour de ce haut.
 Jouantet
Je n'en sais rien.
 Moundino
Approche un peu et prête fermement l'oreille,
tu entendras une chose non pareille.

digats quia boueit at labarriqua
 la mondino ou la bourriquo
 l'éco-labourriquo
 digats nous six plats per quin loc
 ses peu broquet ou peu bardoc
 l'éco-lou bardoc
 anfin digats quino belildo
 ag a heit de jou ou de la mitro
 l'éco - la mitro
 La mitro crido
 et non pas ici au moins
 qui ho, qui ho
 aueli que per assegura aquo
 la mitro medicho dits qui o
 digats nos donc la bertad, saumo
 atau coum a heit la hantaumo
 La Saumo
 quio, quio quio quio quio
 Jouantet
 e digats nous
 quan ag a fait
 s'ag a fait de jour ou de noeit
 l'éco - de noeit
 jou crezi que la traidouro
 be se sabe plan causi l'ouro
 Jouantet as ne prou ?
 Jouantet
 e mes de trop
 jou besi plan aqueste cop
 que n'éros fort innocent e
 n'éros en arré coussento
 jou tey accusado ses rason
 mès jou t'en demandi pardon
 Moundino
 meste Chuquet aura la suo
 daouant de la fin de la luo
 Jouantet
 praube qué nou tey jou crezut
 que lou bin m'augoussi beut !
 Moundino
 tumabouerasquela Moundino
 n'es brico soto ni badino
 se tu aoués heit so que jou ei dit
 tu t'en seres arregaui
 coumo la saumo, e qu'en as aro ?
 que hounto e malur ser la caro

dites-moi la vérité, jevous en donne
 toute liberté
 l'écho- liberté
 Dites-moi bon fantôme qui a fait cela moi ?
 ou l'ânesse ?
 l'écho- l'ânesse
 Dites-moi s'il vous plaît si c'est moi qui ai
 bu le vin ou non ?
 Dites-moi qui a vidé la barrique, la Mondine
 ou labourrique ?
 l'écho- la bourrique
 Dites-nous s'il vous plaît par quel endroit
 par le fausset ou par la bonde
 l'écho - par la bonde.
 enfin dites-moi quelle belle l'a fait de moi
 ou de l'ânesse ?
 l'écho - l'ânesse
 l'ânesse crie
 Et non pas ici au moins !
 qui ho, qui ho
 aussipourassurer cela
 et l'ânesse elle même dit que oui (O)
 Dis nous donc la vérité, ânesse
 comme a fait le fantôme !
 l'ânesse
 Quio, quio, quio, quio, quio
 Jouantet
 Et dites-nous !
 quand l'a t il fait ?
 l'a t il fait de jour ou de nuit ?
 l'écho- de nuit.
 Je crois que la traîtresse
 savait bien choisir l'heure !
 Jouantet en as-tu assez ?
 Jouantet
 Et même de trop !
 Je vois bien cette fois
 que tu étais fort innocent
 et que tu n'étais en rien consentante.
 Je t'ai accusée sans raison
 et je t'en demande pardon.
 Moundino
 Maître Chuquet aura lasienne
 avant la fin de la lune.
 Jouantet
 Pauvre que je ne t'ai pas crue
 que le vin tu n'avais pas bu.
 Moundino
 Tu m'avoueras que la Mondine
 n'est pas du tout sotte ni badine
 et si tu avais fait ce que je t'avais dit
 tu t'en serais réjoui,
 comme l'ânesse, et qu'en as-tu maintenant ?

Jouantet
*obé plan quei perdu lo bin
 capo e berret e mes anfin
 qu'ei coeillit trux coum uo bourrasso*

Sceno 11°

Moundino, Jouantet, Chuquet, L'Éhant
 Moundino

*Bets assiou meste bet Chuquet
 cau rendé ses mès de caquet
 aquetberrete mès la capo*

Chuquet
*quan ma man caucomet arrapo
 nat leichopas que de bon grat
 coumo hè lou gat de l'arrat*

Moundino
*e puich que jou tengui la capo
 croux ce paillo se era m'escapo
 quan bostos mas seren de crox
 d'acier lo mes fin ou d'arrox
 et cau qu'aquesto capo saute
 santo capo sauta so deuté
 sauta capo, sauto berret*

Chuquet
tu en hes tor

Moundino
*aujo tort oudret
 porto ten man aquesto hardo
 tant que jout'embourré l'aubardo
 e li hasso bézé se cau
 parla de nado hemma atau
 Dizé que m'ei boueitatla barriquo.
 ses ne leycha goutos ni briquo*

Chuquet
ai, ai, ai.

Moundino
*moussuou que ag dirats bous
 doncjamesplus*

Chuquet
*eh praoubo e nou m'escouchinos
 e s'et trufos ou se badinos*

Moundino
*nou son nou trufos ni trufets
 ni nou soun camparos douizets que
 soun de bouos Mouchardinos*

Chuquet
eh praube tu nou m'escouchinos

Moundino

jout boïplan lou bast embourra

L'Éhant
*que bouletz ta beng abourra
 meste Chuquet, may, mapai, papai*

Jouantet
*Oh oui j'ai perdu le vin,
 cape et béreret en plus,
 j'ai cueilli des coups comme une bourrasso.*

Scene 11

Mondine, Jouantet, Chuquet, l'enfant.

Moundino
*Vous êtes ici Maître Chuquet,
 il vous faut rendre sans plus de caquet
 ce béreret et aussi la cape.*

Chuquet
*Quand ma main attrape quelque chose,
 elle ne la laisse que de bon gré
 comme le chat du rat.*

Moundino
*Et comme je tiens la cape
 croix de paille si elle s'échappe.*

*Quand vos mains seraient de croix,
 d'acier le plus fin ou de roc,
 il faut que cette cape saute
 saute cape, saute sur la dette,
 saute cape, saute béreret !*

Chuquet
Tu me fais du tort !

Moundino
*Que j'ai tort ou droit,
 porte en main cette harde
 pendant que je rembourrerai le bât
 et lui faire voir s'il faut
 ne jamais parler ainsid'une femme!
 Dire que j'ai vidé la barrique
 sans en laisser une seule goutte !*

Chuquet
Aïe, aïe, aïe !

Moundino
*Monsieur, vous ne ledirez plus jamais,
 donc jamais plus !*

Chuquet
*Ehpauvretum'esquintes,
 ou tu te moques ou tu badines !*

Moundino
*Je ne raille ni me moque
 et ne suis un champignon douceâtre
 qui sont de bons mouchardages.*

Chuquet
Eh malheureuse tu m'esquintes.

Moundino
*Je veux bien te rembourrer le bât
 l'enfant*

*Que voulez vous si bien rembourrer ?
 Maître Chuquet, mère, père*

*Ce bengquets bezé la mamay
 qu'abourre lo Chuquet
 Chuquet
 Biahoro cau e donquos quassi jou moro
 ses secours dedegun ,praubet ?
 Jouantet
 e ques a quo meste Chuquet
 huquet
 Jouantet e sabi en dem defende
 Jouantet
 Dioume goarded'acentrepéné
 qu'en auri entre cap e cu
 s'en prene per te leicha à lui
 Chuquet
 eh mon Diou lou bras n'oun darrigos !
 Moundino
 meste Chuquet que t'en dedigas
 Chuquet
 jou m'en dedizi de bon co
 e demandi perdon d'aquo
 Moundino
 ag diras mès ?
 Chuquet
 nou Diou me prengo
 Moundino
 nou pas que plan noutensoubengo
 leuotstousdusapprenets
 d'esté mès gens de bè que n'ets
 de m'acua mès de la sorto
 ou d'ag claqu de porto en porto
 se jamès degun m'en hè reproche
 de sang bous rougirei lous pots
 mouninnocensonéscontrodito
 e jou ag dizi ses nado crento
 Jouantet, Chuquet, bous trouterats la
 Moundino, se bous la sercats*

FIN

La comédie de la Moundino aurait été écrite par Dastros à la demande du duc d'Épernon gouverneur de Guyenne, son protecteur, vers 1642. Elle ne fut publiée qu'au XIX^e me siècle. A ce moment-là Dastros était le seul auteur de langue gasconne à avoir écrit une comédie.

Au début du XIX^eme siècle elle avait été recopiée, probablement sur l'original par Malus de Lectoure qui la communiqua à Léonce Couture qui lui-même la donna à Félix Taillade de St-Clar. Celui-ci publia les œuvres de Dastros en deux volumes en 1867 et 1869.

André Dupuy dans son opuscule sur Dastros en 1993 signale que la Moundino fut jouée à Radio Toulouse dans l'émission : La Gasconha vos parla les 13 et 27 mars 1965.

Élie DUCASSÉ

*et venez voir la grand-mère
 qu'abourre le Chuquet
 Chuquet
 Biahoro il faut donc que je meure
 sans secours de personne, pauvre !
 Jouantet
 Et qu'est cela Maître Chuquet ?
 Chuquet
 Jouantet je le sais pour me défendre
 Jouantet
 Dieu me garde de l'entreprendre,
 j'en aurais entre tête et cul
 d'en prendre pour le lui laisser.
 Chuquet
 Eh mon Dieu les bras m'en tombent !
 Moundino
 Maître Chuquet dédis-toi !
 Chuquet
 Je m'en dédis de bon coeur
 et demande pardon pour cela.
 Moundino
 Tu ne le diras plus ?
 Chuquet
 Non ! Dieu me prenne !
 Moundino
 Non pas tant que tu t'en souviennes.
 Levez vous et apprenez
 à être des gens de bien plus que vous
 n'êtes
 Je m'accuse plus de la sorte
 ou de le clamer de porte en porte
 Si jamais quelqu'un m'en fait reproche,
 les sang vous rougirait les lèvres.
 Mon innocence n'est pas contredite
 et je le dis sans aucune crainte,
 Johanoiet, Chuquet, vous trouverez la
 Mondine si vous la cherchez.*

CHARIVARI A LECTOURE

Par Elie DUCASSÉ

Qu'appelle-t-on Brenada ou Charivari en français?

C'était une manifestation qui suivant les cas consistait soit en un concert nocturne à base de cornes ordinairement en bois, œuvre d'un sabotier, et de limacs (c o n q u e marine) passible de poursuites pour tapage nocturne. D'où la présence des gendarmes sur le terrain, bien souvent inopérante parce que la campagne est grande et que les (musiciens) la connaissaient mieux que la maréchaussée. Ordinairement elle visait soit quelque femme un peu légère ou quelque remariage un peu trop rapide. On disait même que la jalousie n'était pas toujours exempte des motivations des promoteurs.

Dans les années 1930 il y en avait deux qui s'entendaient depuis chez nous. L'une visait une personne de delà le Gers et l'autre une de ce côté ci. Certains allaient corner devant la maison. Il y avait quelque fois des coups de fusils tirés au jugé. Un mari plus compréhensif sortit pour inviter les sonneurs à boire un coup. Chez un autre les sonneurs se trouvèrent nez à nez avec les gendarmes qui les attendaient.

L'abbé Cadot curé du Castéra Lectourois en fit un article plein de malice dans l'Echo de Lectoure.

Celui qui nous occupe ce soir devait avoir été autorisé et se déroulait de jour.

Nous avons entendu parler par une de nos vieilles voisines: Marie de la Payroulère, de celui qui eut lieu au hameau de Touton sur la route de Plieux dans la dernière décennie du XIX^{ème} siècle. Il avait été déclaré à la Sous-Préfecture de Lectoure et se déroula le jour de Carnaval. Il y avait une chanson de vingt-deux couplets.

Dans le défilé il y avait un homme monté à rebours sur un âne.

La femme était représentée par une truie à qui on avait mis une coiffe féminine. Voilà ce que j'ai retenu à l'époque.

Je ne me souviens pas des raisons, peut être comme celui qui nous occupe ce soir :

Un mari battu par sa femme?

La chanson prévoit que ce sera le jour de Carnaval que l'âne courra. Les instruments prévus sont : les cornes, les conques marines, les chaudrons pour y taper dessus, les chauffe lits.

Et pour rassurer tout le monde elle dit qu'on n'a pas à avoir peur ni des gendarmes, ni du maire ni du tribunal ; donc la manifestation avait été déclarée.

Il y avait une coutume qui ne faisait pas tant de bruit, toujours dans le même but : révéler des liaisons illicites : C'était la juncada, la jonchée qui contrairement à celle des noces qui sont à la base de verdure, était composée de plumes et de haricots. Elle était faite de nuit entre les domiciles des personnes visées.

Une de ces jonchées qui fit du bruit à Lectoure allait par la rue du 14 juillet jusqu'à la porte de la gendarmerie. Elle visait la femme d'un gendarme qui lors d'une précédente mission contre un des charivari dont nous avons parlé reçut sur la tête un coup de la part d'un des musiciens de nuit qu'il essayait d'appréhender.

Les Participants du Charivari:

Nous avons recherché dans les relevés des mariages de Lectoure au XIX^{ème} siècle si nous pouvions dater à peu près l'époque de ce charivari.

Du fait qu'il ait été publié dans les œuvres de Bladé permet de penser qu'il en était un des promoteurs.

En bon homme de loi, il avait choisi des familles répandues à Lectoure de façon que les personnes nommées dans la chanson fussent difficilement identifiables.

Voici cette liste avec entre parenthèses le nombre des mariages relevés pour ces familles de 1700 à 1892 :

Jullierac ou Julliera x Caillaud Marie Stelle (4)

Bartheroto 10 haire était venu du Castéra Lectourois après 1820. Il était établi comme maréchal ferrand rue du St Esprit où il y a encore dans la maison où il habitait un magnifique balcon en fer forgé portant son nom. C'était un nom fort commun à Lectoure, puisque de 1795 à 1892 il y eut 62 mariages de Bartherote.

Thomas le cordonnier, (7) mariages de 1809 à 1884.

Foraignan, aubergiste (36) mariages de 1715 à 1876

Cheri, le menuisier 1830- 1862 (2)

Bernhos le mitron, Bergnier x 1828.

Noguès, l'ibronho. Mtre de chai. de 1794 à 1885 (10)

Laterrade le charpentier x le 2009 1852 avec Marie née de père et mère inconnus qui écrivit cette chanson.

Leur fils x J Marie Gensac. Tous habitaient les Ruisseaux St Jourdain.

Clermont

Jazédé (9) mariages de 1733 à 1848.

Carrère (72) mariages de 1707 à 1889.

Bédès

Canhac Grabieu x 1834

Binhas ou Vignes 1739-1869 (32)

Caumont, ménuser 1703 - J 873 (23)

Lardon, surnom des Castéra, attesté en 1659, Jean Castéra dit Lardon (24)

Dufréchou, bourgeois 1724-1874 (5)

Dabadie Stanislas, régent. x Gaudin Jeanne 1824, régent. (instituteur)

Le seul renseignement permettant de dater cette chanson est la date du mariage de son auteur le 20 septembre 1852.

Marie, l'enfant trouvée, lorsqu'elle épousa Laterrade, n'avait que 20 ans et était déjà veuve d'un Etienne Aurio. N'étant pas majeure un administrateur de l'Hospice, Antoine Chapoulier, vint lui donner son consentement au nom de l'Administration.

Lorsqu'elle se qualifie de Hennon d'un forgeron, il semble que quelqu'un l'avait renseignée sur ses origines. Cette chanson lui permit d'évacuer la souffrance qu'elle ressentait d'être une fille sans père ni mère.

On peut donc dater cette chanson vers les années 1853 -1854.

Cançon de Brenada

Chanson du Charivari

Venguetz, venguetzjoenessa
 Venguetzaydar e cantar
 La Julieracet sa henna
 Se bengónde fotalhar

Elon lanla brenadaque cau har
 Sens tardar
 E cornibus
 Brenad à totsdus

La hennaes la mèshorta
 Lo praubeJulhierac
 De maue de bergonha
 Au leytque s'esvotat
 Lo carnavalqu'es proche
 Lo jour de dimars gras
 Julierac, Julieraca
 L'aseque correra

Venguets,venguetsjoenessa
 Damb córnasdamb limacs
 Damb payró e escauhetas
 Brenadaque cau har.
 Batherótólo haure
 Tomaslo cordonier
 Foragnan, aubergista
 E Cheri,menuser.

Venguets taben Guilhaumes.
 E Bernhóslo mitron
 E tu Noguès l'ibrognó
 Latteradó, Clermont;
 Venguetsómes e hennas

Venez venez jeunesse
 Venez aider et chanter
 Julieracet sa femme
 Viennentde se tabasser

Et lon la charivari il faut faire
 Sans tarder
 Et cornibus
 Charivarià tousles deux

La femme est la plus forte
 Et le pauvreJulierac
 De malet de honte
 S'est alité
 Le Carnavalestproche
 Le jour de mardi gras
 Julierac, Julieraque
 L'ânecourra

Venez, venez jeunesse
 Avecdes corneset desconques
 Avecdes chaudronsetdes chauffe-lit
 Il faut faire charivari
 Bartheroteleforgeron
 Thomasle cordonnier
 Foragnanl'Aubergiste
 Et Cheri menuisier.

Venez aussiGuilhaumes
 Et Vergnesle mitron Et
 toi Noguès, l'ivrogne
 Laterade, Clermont
 Venez hommesetfemmes

Cançon de Brenada

Chanson du Charivari

Hasen,hasen brenada.

Aciulo Jazédè

Que veng de Porta Nava

Damb lo mitron Rainhac

LoBlazi,loCarrera

LoBedès,loCanhac

Venguetsdesent Gervasy

O de GuilhemBertran

DeuPenhinodeu Barry

Brenadaqueharan.

Venguets, Grabiù e Vinhas

Tu menuser Caumont,

Say tu la Perequeta

Say henna deu Lardon,

N'aujes pooù deus gendarmas

Ni deu Maire tapauc

Ni de Mousur Dufrèchou

Ni mes deu Tribunal.

La régent Dabadia,

Aqueth tan bon vesin

Qu'a dit : Hasetz brenada,

Jo forniso le vin.

La henna deu Laterrada

Hennon d'un forgeron

Un ser dens la botiga

Composec la cançon

Faisons,faisonsCharivari

VoicileJazédè

Qui viente PorteNeuve

Avecle mitronRignac

Le Blaise,leCarrère

LeBédès,leCagnac

Venez de StGervais

Ou de GuilhemBertrand

Du Pegnin ou du Faubourg

Du Charivarinousferons

Venez, Gabriel et Vignes

Et toi Caumont le menuisier

Viens toi aussi la Chiffonnière

Viensfemmedu Lardon

N'ayez pas peur des gendarmes

Nidu Maire non plus

Ni de Mr Dufrèchou

Ni non plus du Tribunal

L'instituteur Dabadie

Cesi bonvoisin

Qui a dit Faitesle Charivari

Je fournis le vin

La femmede Laterrade

Filletted'un forgeron

Un soir dans l'atelier

Composalachanson

Elie DUCASSI

Février 2005

LA CIGALO A LA HOURMIC

Par Louis Gimat

Damo Cigalo, qu'awo cantat toutl'estiw,
Estecpla attrapado quand l'hiwerestec aquiw !
Awouc bèt hurga dins sa tuto,
Y troubèc pas un grun. « Hil dé puto !
Et aro ? s'adigouc én sé gratta lé cu,
Y a pas rén à tchappa, è qué ba hè escu ! »
Labèts sé rappèlèc qué pèndènt qué cantawo,
Awo bist la Hourmic carrussa uno hawo.
« Boudiw ! la Hourmic és uno brabo drollo,
Mé refusèra pas un pugnat dé pawmollo.

E pèndènt qué déhoro, hasèwo une frètdé cagn,
Partiscouc brabomènt, lou naz cap à l'awragh.
Quéro piétat dé la bésé, la prawotto,
Tournado, ganido, è touto magrotto !
Quand enfin estèc à desinatioun,
Capérado dé nèw, lé naz coum'un glaçoun,
Touto plèyo d'espouèr, tustec aw finèstroun.
« Qu'y a ? qué boulèts ? s'adigouc la bourgèso,
En tout répoutéga. Quèts pas bélew Francèso !
Passats bosté camin è décham-mé warda
Lé millièmo épisode dé Santa Barbara.
- Sibouplèt ! qué suy la Cigalo, bosto bésiyo,
Qué suy morto dé hamé, qu'ey pas mès dé hariyo !
Bous, qu'awèts un grayè plén dé grun,
M'én pouyrèts pas bailha cawqu'un ?
Bou lés toumérèy, aco ray »,
E mèmè sé s'èscay,
Bièn axant la hamé dé May. »

La hourmic és pla balènto,
Dé pawc dé cawso s'accountento,
Mès un grun, és un grun ! E à cadun pér ét !
Anèm, disèn qu'es pas dé sent Dounet.
« Digats-mé, doumaysèlo ! aquesté mès d'aoust,
Pèndènt qué mé crèbawì, qué hasèwots dounc bous ?
- Dé qué, at sabèts pas ? Mé calèwo canta !
Lé matin, un'awbado ; lé sé la sérénado,
Mèmo qu'estèy prumèro aw darè hit-parado !
- Ah ! qué cantawots ! Aca m'agrado pla !
E bé adaro ! anats dansa la lambada !

Ignorant de l'orthographe gasconne (si elle existe), j'écris quasiment phonétiquement. Je traduis le son « ou » par « w » lorsqu'il n'est pas accentué ; il a alors la valeur d'une consonne : Ex. w belew, l'hiwer ; cantawo. Ceci facilite la lecture et rappelle les acoquinements du Gascon et de l'Anglais.

Quand le son « ou » est accentué, je l'écris comme en français : boudiw ! aoust ! awouw, troubèc, sèmalou.

Hil dé puto ! : juron très courant, qui exprime toutes sortes de sentiments et est rarement offensant.

Pawmollo : variété d'orge de printemps.

Aco ray : t'en fais pas !

Sé s'èscay : éventuellement.

La hamé dé May : Mai était autrefois le mois de la pénurie. Les réserves étaient épuisées et il n'y avait pas encore de récoltes.

Sent Dounet : celui qui donne, qui est généreux, de la famille des saint Glinglin et saint Frusquin.

(Louis Gimat)



Dessin de Gustave Doré 1868

ARNAUD DE MOLES

Peintre verrier et sa descendance

par Elise GAZEAU



En tant que Généalogistes et Gascons, il nous est apparu que peu de personnes se sont exprimées sur la vie d'Arnaud de Moles. Par un heureux hasard, nous sommes entrés en correspondance avec son descendant, M. Roger GRUNER.

En 1772, Pierre le Vieil, peintre verrier, parlait du mythe d'Arnaud de Moles en cette phrase : « *On ne connaît rien de la vie d'Arnaud de Moles.* »

La Société Archéologique Gasconne, sous la plume du regretté M. Péré, nous a présenté, il y a quelques années, cet artiste gascon par cette remarque : « *les vitraux de la cathédrale d'Auch, un des chefs d'œuvre d'Arnaud de Moles, n'a pas, dans les ouvrages d'art, la place qu'ils nous paraissent mériter.* »

Arnaud de Moles, en signant en 1513 le vitrail sur le cartel de droite de la chapelle n°21 de l'église cathédrale, nous a offert un immense cadeau souvenir: son œuvre est si belle que certaines églises de Gascogne lui ont attribué certaines de leurs verrières : trois à Fleurance en l'église St Laurent et celles de la cathédrale Ste Marie de Lombez.

Arnaud de Moles a composé ses œuvres dans l'euphorie d'un humanisme naissant : n'a-t-il pas introduit les Sibylles au milieu des apôtres, prophètes et patriarches ! Ne traduisait-il pas ainsi la tendance syncrétiste du XVI^e siècle ?

Arnaud de Moles a gardé le thème le plus symbolique du Nouveau Testament en donnant une impression dominante :

l'Espérance d'une humanité meilleure ; pour lui c'est la vision nouvelle, celle de la vie qui triomphe de la mort. Il est bien le peintre de l'Espérance.

Une couleur intense et un éclat brillant dus à des procédés raffinés nous font ressentir une impression qui atteint le cœur et l'esprit en même temps que les yeux, et chaque couleur nous communique une impression de chaleur ; en somme, c'est l'histoire du monde que nous trouvons dans l'ensemble de ses peintures sur verre :

« *les couleurs les plus étincelantes : pourpre, violet, azur, vert, jaune d'or se fondent et s'unissent en mille nuances d'harmonie et de splendeur, rien n'égale la richesse de ses tableaux peints lorsque vient les éclairer le soleil méridional* » écrit Monsieur Pierre de Gorce.



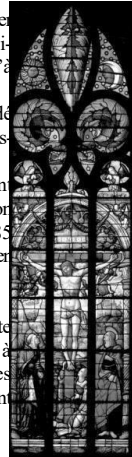
*De g. à dr. :
Noé, Ezéchiel, st Pierre, la sibylle d'Erythrée
(Vitrail de la Chapelle 12)*

Son descendant direct nous a adressé ses origines accompagnées de son arbre généalogique et c'est avec une grande émotion que nous exprimons nos très vifs remerciements à Monsieur Roger Gruner qui vit en Haute Savoie. Il nous a relaté, d'une façon très précise, le parcours de sa famille, depuis Saint Sever (40) jusqu'à Genève.

Adèle Demole, décédée en 1907, a épousé Jean Gruner, décédé en 1901 ; ils habitaient près de Genève ; ils sont ses grands-parents.

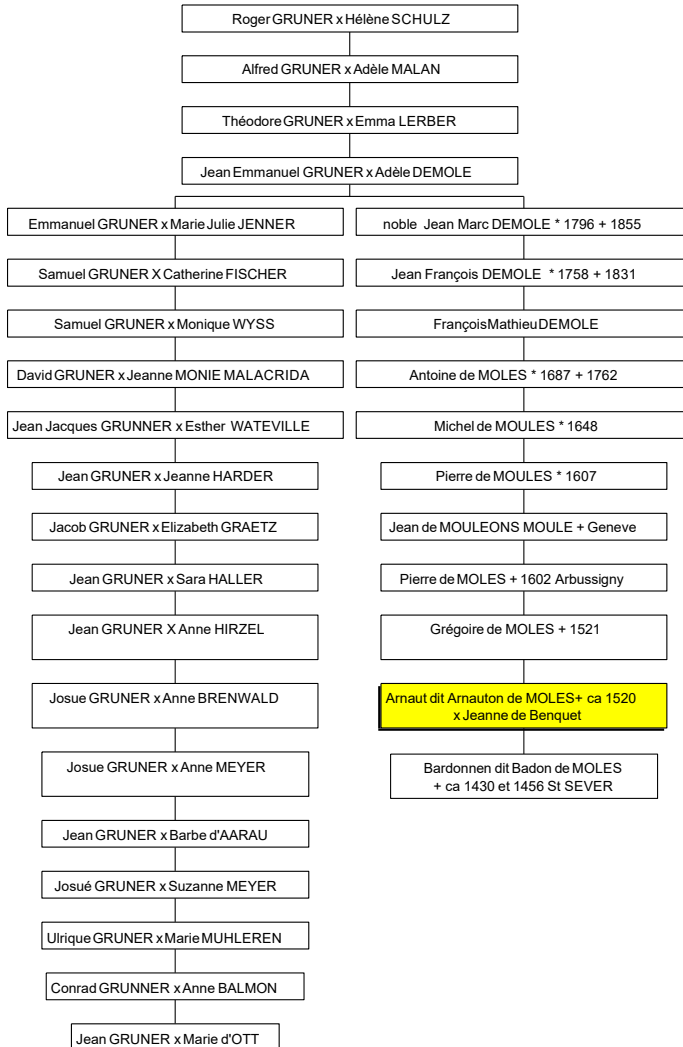
Bernardon de Moles vivait et possédait une maison à Saint Sever dans le quartier de la Sèze et y mourut avant 1446. Son fils Sever de Moles mourut lui aussi à Saint Sever vers 1485 en laissant deux fils, Jean et Arnaud. Jean mourut en 1507 et laissant un fils Grégoire.

Arnaud, né à Saint Sever, épousa Jeanne de Benquet. De cette union naquirent une fille et cinq garçons. La fille fut mariée à Bertrand de Claus, apothicaire à Saint Sever. Le plus jeune des garçons serait entré dans les ordres, les quatre autres partirent pour la Haute Savoie avant de gagner la Suisse.



*Vitrail de « La Crucifixion »
(chapelle 16 de la Cathédrale
d'Auch)*

GRUNER / de MOLES



COMMENTAIRE DEL'ARBRE GENEALOGIQUE DE LA FAMILLE DEMOLE

par un descendant Roger GRUNER

Le nom de DEMOLE a été orthographié avec la plus grande variété. En règle générale on peut admettre que le nom s'est écrit en un mot à la fin du XVIIIème siècle, sans doute par suite des tendances révolutionnaires de l'époque.

La famille DEMOLE est originaire de St Sever actuellement dans le département des Landes, mais qui faisait partie du Vicomté de Tarbes en 987, dépendant lui-même du duché de Gascogne.

C'est à la fin du XIVème siècle qu'apparaît le premier membre de cette famille en la personne de Bemadon de Môles qui vivait et possédait une maison à St Sever.

Son fils, Sevez de Môles, était fort riche si l'on en juge par la longue énumération de des immeubles. Il eut deux fils : Jehan de Môles qui était marchand et vivait à Auch, comme nous l'apprend un acte daté de 1524 où il signait comme témoin « *Johannes de Môles, Mercantor où il avait habitation* », et *Arnaut de Moles de Benquet* qui fut le membre le plus célèbre de la famille. C'était un artiste de grande valeur, peintre sur verre, architecte, statuaire et sculpteur.

Son œuvre principale – les grandes verrières de la cathédrale d'Auch – est considérée comme le plus beau monument qui nous reste de la peinture sur verre du XVIème siècle. Les influences italiennes et allemandes que l'on trouve dans son art font croire qu'il séjourna dans ces deux pays. Selon la tradition, c'est de lui que proviendraient les armoiries ainsi que la devise « *De Mole altra Petro* ». Arnaut de Moles de Benquet eut cinq fils et une fille. Cette dernière qui avait épousé en 1522 Bertrand des Claus, apothicaire et riche bourgeois de St Sever, ainsi que l'aîné des fils qui rentra dans les ordres en 1522, restèrent dans le pays, tandis que ses quatre autres fils quittèrent le pays, sans doute pour cause de religion, et vinrent s'établir dans deux villages de la vallée des Bornes en Genevois, duché de Savoie : Arbusigny et Pers, actuellement arrondissement de St Julien, canton de Reignier.

Plusieurs membres de cette famille arrivèrent à Genève vers la fin du XVIème siècle. Ce sont par ordre chronologique : Jehan, fils de Jehan Nicolas de Môles et son frère Gérard - reçus habitants de Genève, respectivement le 13 juin 1558 et le 27 novembre 1572 – puis Etienne de Moles qui fût reçu habitant de Genève avant 1590, puis admis à la bourgeoisie le 12 janvier 1602 (sans doute à cause de sa conduite pendant la nuit de l'Escalade, car il était officier de gamison). Enfin arrivèrent à Genève les trois fils de Pierre de Moles. L'aîné, dit Bertrand, se maria en 1607 à Genève et eut plusieurs enfants dont aucun ne donna de lignée. Le second, Jehan, se maria à Genève en 1606, il est l'auteur de toute la descendance de Môles. Le troisième, Jacques, se maria à Genève en 1620 et mourut jeune sans enfant. Les premiers enfants de Jehan de Mouléon Maules naquirent à Genève, mais celui-ci s'étant marié à Berne dans une famille de propriétaire fut souvent appelé à y faire des séjours, ainsi qu'à Laconnex, agrandit le domaine de sa femme par des achats

de terres et maria son fils Pierre de Maules, de Laconnex, qui continua la descendance et se fixa lui et son fils d'une manière définitive à Laconnex où, dès lors, toute la postérité de Môles se continua.

Au XVIII^{ème} siècle cependant, on remarque un mouvement dans les diverses branches de Môles de Laconnex – quelques Môles reviennent à Genève, mais sans y former d'établissements durables. D'autres Môles s'installèrent à Cartigny, à Bossey, Avully où ils possédaient le château, d'où le nom d'Avully porté par certains membres tels que François Mathieu d'Avully (1725-1766). On trouve du reste les armes de Môles sur la fontaine qui se trouve dans la cour du château.

Noble Jean Marc (1796- 1855), avocat et notaire, du Conseil Représentatif en 1825, de la Constitution de 1842, du Grand Conseil en 1845, lieutenant de Police et Conseiller d'Etat 1842-1846, Député à la diète 1845. Guillaume Emile 1805-1887, pasteur à Florence, puis pasteur distingué de l'Eglise libre de Genève. Jean Marc Henri 1879-1921, professeur, chef d'atelier de peinture sur émail et sur verre à l'école des arts et métiers de Genève, héritier du talent artistique de son ancêtre au 12^{ème} degré: Arnaut de Moles



Unangemusicien
(chap. 15 de la Cathédrale d'Auch)

L'AVIATEUR JEAN CAZES

Par Jacques LAJOUX



Le samedi 21 octobre 2006, répondant à l'invitation de l'Association « Généalogie Gasconne Gersoise » qui tenait son Assemblée Générale à Gimont, j'ai présenté aux participants les quinze panneaux d'une exposition sur l'Aviateur Jean Cazes, créée par le groupe « Archéo » pour le Festival Aéronautique Gimontois.

Est sortie ainsi de l'oubli la carrière prématurément interrompue mais intéressante d'un militaire (né à Tarbes, mort au Maroc), en la faisant connaître par des documents écrits et photographiques aux visiteurs de cette manifestation, tout d'abord, et ensuite aux présents de votre A.G.

En partant d'un simple fait local (une hélice contre un mur), on terminera par la grande histoire de l'Aviation puisque le nom de ce lieutenant sera donné, après sa mort, à l'aérodrome de Casablanca, le Camp Cazes, où se posèrent les pilotes de l'Aéropostale, pendant plus d'un demi-siècle, jusqu'à la création de l'Aéroport International, à 20 kms de là.

Les spécialistes de l'aviation venus à Gimont, connaissaient certes l'existence du Camp Cazes mais, à la lecture des panneaux, ils ont été heureux, c'est tout au moins ce qu'ils ont déclaré, de tirer au clair le mystère de cette dénomination.

Reprenons l'enquête à ses débuts:

Tout est parti de la présence, bien en vue, dans l'église de Cahuzac, au pied de Gimont, d'une hélice de 2 mètres 40 fixée contre un mur. Placée au-dessus de plusieurs dizaines d'ex-voto affichés, elle était, aux dires de nos compatriotes, le témoignage de remerciement à la Vierge d'un pilote survivant de la Guerre de 1914-1918. Remarque certes de bon sens mais fautive. En effet une date associée à l'objet: 1913 détruisait cette belle explication. L'énigme était entière: Le Groupe Archéo de Gimont, afin de l'élucider, se lança dans une quête 'tous azimuts'. C'est cette enquête (et ses résultats) que nous vous présentons dans les pages

suivantes. Elle nous mènera du Gers.....au Maroc.

L'hélice en question était ébréchée à une extrémité ; avait été ajoutée en son centre une étoile en contreplaqué avec l'inscription: J.C. 1913. On comprendra plus tard que ce fut fait pour masquer un arrachage accidentel.

Passons sur les témoignages recueillis, la recherche d'écrits anciens, la lecture de la presse de l'époque, pour indiquer les trois personnes dont l'aide fut déterminante : messieurs Guy Labédan, Augustin Estingoy et André Mathieu, tous les trois mes amis depuis longtemps.

Le premier, d'Auch, connu de tous les chercheurs en histoire des deux derniers conflits, domaine où il fait autorité, nous renseigne sur la carrière militaire de Jean Cazes et nous indique où se trouve sa tombe dans le vieux cimetière de la ville.

Le deuxième, auscitain lui aussi, a deux Violons d'Ingres précieux: l'aviation et la généalogie et, dans ces deux secteurs, il apporta beaucoup, notamment pour établir l'arbre agnatique de Cazes auquel il est apparenté.

Le troisième, de la commune de Maurens, à 4 kms de Gimont, dont la famille était l'amie des Cazes, nous éclaire sur la personnalité du frère de Jean, curé du même village, aîné de trois ans mais qui surviva pendant plus de 2 décennies à l'aviateur.

Monsieur Mathieu nous fournira aussi quelques photos fort utiles pour l'exposition.

Nous pouvons maintenant dérouler le fil de la vie de Jean CAZES en rappelant

qu'elle fut intense mais brève puisqu'il mourut à 34 ans.

Jean, Léon, Dominique CAZES naît en 1879, un 25 juillet, à Tarbes où son père, employé des Postes, a élu domicile pour des raisons professionnelles. Le berceau de la famille était depuis plusieurs générations, à Cézán, petit village à 6 kms à l'est de Castéra-Verduzan. Ces renseignements que votre collaborateur ci-dessus nommé (en 2^{ème} position) m'a fournis m'apprennent l'ancrage gersois de la famille Cazes et me confortent dans le désir de présenter quelqu'un 'bien de chez nous'. Très vite les parents de Jean (sa mère était institutrice) habiteront Auch où le père sera commis principal des Postes. C'est donc tout naturellement à la caserne Lannes que le jeune homme, en 1899, effectue sa première garnison après son engagement volontaire au 88^e Régiment d'Infanterie. Il passe en 1900 au 10^e régiment de Dragons, (le 10 est visible sur la tenue qu'il arbore dans la photo jointe à cet article).

Nommé brigadier en 1900, puis maréchal des logis en 1901, il devient maréchal des logis chef en 1905. L'année suivante, il rejoint, en tant qu'élève officier, l'Ecole d'Application de Cavalerie. Sous-lieutenant en 1907, lieutenant en 1909, il est affecté au Service Aéronautique militaire.

Nous possédons deux photos de Cazes dans un avion;

La première, sans date mais prise entre 1909 et 1913, montre l'aéroplane survolant la piste avec la mention: le lieutenant Cazes atterrit après un 'cross' d'une heure à P...

La seconde, prise au sol à Etampes et datée du 31.08.1912, révèle un Jean Cazes coiffé d'un casque en cuir et cigarette 'au bec'. Malgré la mauvaise qualité de la reproduction, le document est intéressant parce que les inscriptions (jour -lieu) et la signature dans l'angle sont de la main de Cazes.

Commence alors la brève période marocaine du pilote;

Dépendant de l'escadrille de Casablanca- 4 avions, je crois! - il fait campagne au Maroc en août 1913 et 3 semaines en septembre. Trop court séjour car il disparaît en mer au large de Mogador, lors d'un vol de reconnaissance. Un brouillard intense gênant la visibilité, il évolue au ras des vagues; l'une d'elles lui sera fatale.

On connaît les circonstances de sa disparition par son mécanicien, sauvé in extremis.

L'océan ne rejettera son corps qu'un mois plus tard. Entre temps, la nouvelle de sa disparition cause une vive émotion dans Auch et sa région.

Son frère, on le sait, allait souvent prier à Cahuzac : on peut supposer que l'ecclésiastique a demandé à Marie d'intercéder en sa faveur auprès du Ciel pour que le corps de Jean soit retrouvé et reçoive une sépulture chrétienne. S'estimant exaucé dans sa requête, en remerciement, il a fait don de l'hélice au sanctuaire où elle fut acceptée et exposée. Mais ce témoignage de reconnaissance n'intervint que plusieurs mois après le drame.

En effet des difficultés administratives et la priorité donnée sur les bateaux ou transport de troupes ou de matériel militaire (on prépare la guerre) font que la date de transfert en France est plusieurs fois retardée, jusqu'en avril 1914, c'est-à-dire six mois environ après la récupération du corps à l'embouchure d'un fleuve côtier, à 80 kms au sud de Mogador, lieu du 'crash'. L'hélice, semble-t-il, fut jointe au cercueil.

Une chapelle ardente à l'hôpital d'Auch reçut le corps en dépôt. Des obsèques solennelles furent organisées au chef-lieu du département le mardi 21 avril 1914. Après la messe de Requiem à la cathédrale, le cortège officiel (personnalités civiles, militaires et religieuses) se dirigea vers la place de la mairie où la population, par sa présence, semblait rendre un dernier hommage, muet, à son héros.

Les discours officiels ont été prononcés au cimetière, le premier par un officier aviateur du Centre de Pau, le deuxième par le maire d'Auch, le docteur Samalens, et le troisième par un haut gradé du 10^e dragons de Montauban.

Sur la pierre dressée au-dessus de sa tombe et où est gravée une hélice d'avion verticale avec des ailes horizontales, on lit les états de service de Jean Cazes et le rappel de sa disparition tragique. Un demi-siècle plus tard, on ajoutera une plaque: Marie Hortense Cazes (1879-1965) : c'est la sœur jumelle de Jean, qu'on a inhumée avec lui. Elle habitait à Lectoure.

La mère, Marie Mouton épouse Cazes, devenue veuve, était à Maurens la bonne du curé, de son fils, Auguste.

Une gloire posthume était réservée à Cazes.

Son nom fut donné au terrain d'aviation de Casablanca qui resta camp militaire avant d'avoir une vocation civile après la guerre de 14-18.

Pendant le 1^{er} conflit mondial les ateliers militaires fonctionnaient sur place: nous avons une quarantaine de photographies l'illustrant. On voit par ailleurs que le camp était isolé, à 2 ou 3 kms de l'agglomération.

Les survivants de la 'liene héroïque' sont rares.

Aujourd'hui tout est construit autour de lui. Affecté à l'entraînement des pilotes de Royal Air Maroc sous l'appellation moderne d'Anfa (nom du quartier) il vit ses derniers jours de piste d'envol: il est prévu de le fermer définitivement.

Néanmoins, le souvenir reste dans les livres, dans les témoignages écrits, dans les reportages, à travers l'évocation des exploits de Mermoz, Saint-Exupéry etc...qui y ont fait escale, longtemps après l'ouverture de la liaison par air, par M. Latécoère.

„L'un d'eux cependant est venu nous voir; Pierre Grenier, qui côtoya Mermoz, m'a dit, au cours de la visite de l'exposition:

"Monsieur, j'ai atterri des milliers de fois au Camp Cazes et c'est aujourd'hui, à 87 ans, que j'apprends qui était ce pionnier!"

Vous qui avez lu ces lignes, soyez fiers (et soulagés) de l'avoir découvert à un âge beaucoup moins avancé!

Jacques LAJOUX

Président du Groupe 'Archéo' de Gimont

Octobre 2006



La Tombe de Jean CAZES

L'hélice dans l'église de Cahuzac



Le Camp CAZES à CASABLANCA

LES AVIATEURS GERSOIS

Par Augustin ESTINGOY



MONTAUDRAN dormait encore et LATECOERE fabriquait des wagons. L'AVION de Mr ADER était replié dans ses cartons.

Qui donc poussa des Gersois, enracinés dans leurs sillons et leurs ateliers à s'intéresser aux machines volantes fabriquées par des Parisiens, au point de fournir à cette industrie nouvelle le premier tué filmé en vol et le premier tué en opération militaire ?

C'est pour recueillir quelques éléments de réponse que nous dévoilons à nos lecteurs, l'anthologie sommaire de ces passionnés.

Toute addition et tout commentaire seront les bienvenus.



NOM	PRENOM	Date Naissance	VILLE	Date décès	VILLE	NATIFS/ RESIDENTS	OBSERVATIONS
CAZES	Jean Léon	25.07.1879	TARBES	27.09.1913	MOGADOR	AUCH	Famille de CEZAN,tombéen mer a MOGADOR,premier aviateur militaire tué en service
GALARD	Guy	1882	STE MARIE	1969	STE MARIE		Commandant la base de VILLACOU-BLAY , croix de guerre 14-18
BOURDIL	Maurice	1884	AUCH	21.04.1917	LE CROTOY		Ecole militaire du CROTOY,croix de guerre 14-18
LAFFONT	Alexandre	14.07.1884	FLEURANCE	28.12.1910	TOUSSUS	FLEURANCE	Première chute filmée par GAUMONT à TOUSSUS
SALLES	Abel	1887	AUCH	1976	AUCH	AUCH	Fondateur A.C d'AUCH, croix de guerre 14-18
COUSTEAU	Henri	1890	AUCH	1972	AUCH	AUCH	RIF,E.M du ministre Pierre COT, légion d'honneur,
LAFFONT	Joseph	1890	?	06.03.1916	SOUVILLE		croix de guerre 14-18
TURENNE		1890	?		?		1 ^{er} groupe d'aviation
LAFFORGUE	Léon	1.03.1891	ST CLAR	1913	VILLACOU-BLAY		CAZAUX,CROISIERE NOIRE,Quinze victoires,GI retraité au château de CAUMONT
PELLETIER DOISY	Georges	09.03.1892	AUCH	25.03.1953	MARRA-KECH	AUCH	pilote d'essai
CORAIL		16.03.1893	MONFERRAN SAVES				7 victoires,PARIS SAIGON TOKYO,Cdt G.T.15,Légion d'honneur
							Beveté 04/17,Escadrille F.19,bléssé,
							Croix de Guerre

NOM	PRENOM	Date Naissance	VILLE	Date décès	VILLE	NATIFS/ RESIDENTS	OBSERVATIONS
DAMBLANC	Louis	1889	FLEURANCE	1969	FLEURANCE		Ingénieur inventeur : Hélicoptères, maire de FLEURANCE.
PINS	Galcerand		MONBRUN		?		Cdt S.G.C. 1/4 Campagne de France, PROVENCE, ALLEMAGNE., Reraié aux U.S.A.
FIEUX	Gabriel	1893	CASTILLON MASSAS	1964	CASTILLON MASAS		Guerre 14-18, A.C d'AUCH ;
BASTON			CONDOM		TOULON		bienfaiteur des aveugles. Cdt 19 ^{ème} Escadre MERIGNAC, Réseau ALLIANCE , négociant en ARMAGNAC .
CAMPARDON	Robert	1894	ST OST	08.01.1929	TOULON		Essai hydration interdit. Guerre du RIF sur GOLIATH
SAHUC	Alexandre	1894	HAGET	1989	HAGET	HAGET	Guerre. 14-18, moniteur A.C d'AUCH, Résistance A.S.
SEVIN (de)	Joseph	10.03.1894	TOULOUSE	?	?		Cdt SPA 26, 12 victoires. Cdt 54 ^{ème} Escadre,
COLARD	Charles		GIMONT	1968	PARIS		Cdt ECOLE de L'AIR Légion d'honneur (Famille d'AUCH)
DUTHEROU	Paul	1896	ORDAN	23.09.1917	BOULEUSE	ORDAN	Breveté 1913, SYRIE, MAROC apparenté au GI DARION GIMONT
							Chasse 14-18, famille a ESPLIOS, Monument funéraire à ORDAN.

NOM	PRENOM	Date Naissance	VILLE	Date décès	VILLE	NATIFS/ RESIDENTS	OBSERVATIONS
SENTOUS	Léopold	09.02.1897	CASTIES MONPEZAT	06.1940	ARTENAY		B.A.158
BENSE	Georges	13.04.1897	ST MARTIN GOYNETTI	07.1940	?		F.A.F.L
TUCOM	Bernard	05.11.1897	DEMU	10.05.1940	BRON		B.A.145
OBLIN	Benoit	1897	PARIS	1984	PARIS		Fondateur Air Tourisme. Résistance groupe LAFORGUE, à MARAMBAT
ARMAGNAC	Jean	1898	NOGRO	1995	NOGARO	NOGARO	Fondateur école de pilotage NOGA- RO. Résistance A.S.
DAURIAC	Gaston	09.10.1900	TARBES	15.06.1940	TOUL		Décédé suite blessures à l'hôpital de TOUL
SAINT-MARTIN	Paul	1901	GIMONT	15.06.1940	TOULOUSE	GIMONT	Député de MIRANDE. G.A.O 504 accidenté au sol
SARMOIZE		1902		?	MIRANDE		Aéro-club de MIRANDE. Directeur d'Ecole.
GOULESQUE	Georges	1903	AUCH	04.09.1995	AUCH	AUCH	Mécanicien navigant Aéronostale. Aéro-Club d'AUCH
BIARNAIS	Charles	20.03.1904	MIRANDE	06.12.1941	TCHAD		F.A.F.L
MARET	René	17.09.1905	AUCH	17.07.1938	CHER- BOURG	AUCH	Aéronavale, pilote d'essais, monument à AUCH (aérogare).
LANTIN	Marcel	07.08.1905	NOGARO	10.08.1963	NOGARO	NOGARO	R.A.F.G.T.G/15 moniteur a NOGA- RO. 22 000 heures de vol, acciden- té, pilote de ligne TAL,

NOM	Prénom	Date Naissance	VILLE	Date de décès	VILLE	NATIFS/ RESIDENTS	OBSERVATIONS
MAURENS			EAUZE		EAUZE	EAUZE	Aéronavale, club taurin EAUZE :
ESCUBES	Hector	1906	MIRANDE	1998	MIRANDE	MIRANDE	Fondateur Aéro-club de MIRANDE
DUFFORT	André	1906	AUCH	10.05.1991	AUCH	AUCH	Navigateur radio du GI WEYGAND AIR – France, 27 000 heures de vol.
TAILLART	Fernand	09.02.1908	CAUSSENS	14.07.1941	AVIGNON		228 ^{ème} Aérostiers
DUTHU	Simon	1908	CASTELNAU MAGNOAC	14.01.1990	BEAUPUY	CASTEL- NAU	Mécanicien navigant aéro- postale C.F.P AUTUN, A.C d'AUCH .
HAMON	Yves	17.09.1909	PLEUMEUR	20.12.1945	en mer		Aéronavale, disparu en mer essai DO 24 marié à LECTOURE.
ESCUBES	Marceau	1910	MIRANDE	2003	MIRANDE	MIRANDE	Fondateur Aéro-club de MIRANDE
MENDOUSSE	Pierre	28.12.1910	SIMORRE	22.05.1944	HOLLANDE		Médecin GRIJORRAINE blesse en LYBIE, descendu en HOLLANDE .
LAMAZOUERE	Albert	1910	AUCH	06.04.1981	ORDAN	ORDAN	Aéro-Club d'AUCH mécanicien D 520 a FRAN- CAZAL.
COUILLENS	Roger	10.02.1911	PLAISANCE	10.05.1940	LUXEUIL		11/7 combat contre 3 HEIN- KEL.
MONTAL	Jean	02.04.1911	ROQUELAU- RE	15.05.1940	MIGNAUT Belgique		Mission GEMBLOUX NA- MUR POTEZ 63 N° 588

NOM	Prénom	Date Naissance	VILLE	Date de décès	VILLE	NATIFS / RESIDENTS	OBSERVATIONS
LACOSTE	Marcel	10.04.1910	FLEURANCE	26.02.1945	BENTHOUS Algérie		G.B.26, famille à FLEURANCE
TINTILLER	André	12.08.1911	MIELAN	03.10.1944	BESANCON		Premier Bataillon de Fusiliers de l'AIR
MARRAST	Marcellin	29.10.1911	AUCH	15.05.1940	SEMILLY 02		G.B.O.547 Accidenté POTEZ 63
MONTAL	Henri	04.03.1913	ROQUE-LAURE	30.12.1943	HARTFORT-BRIDGE GB		G.B.LORRAINE , collision au décollage
DUSSANS	Robert	16.10.1913	CAMPAGNE	22.05.1940	ISTRES		G.A.R 2/33, accidenté
JURAT		1914	MIRANDE				Aéro-club de MIRANDE, FRANCA-ZAL
FOURQUET	Jean	24.08.1914	LUPIAC	02.08.2006	LUPIAC	LUPIAC	AC NOGAROC,CAZAUX, médecin militaire
RIO	Louis	1914	LECTOURE				Avocat Fondateur AC MOUSQUETAIRES G.B.I/15 AVORD
MASSOC		1915	?				BUSSY ST- GEORGES
JOUSSEN	Marc		PLAISANCE	10.05.1940			G/C/I/6
DUBOSC	Christian		NOGARO	2000			Moniteur AC NOGARO
DALLAS	Pierre	1914	AUCH	04.1944	FRIBOURG		Réseau ALLIANCE, déporté fusillé

NOM	Prénom	Date Naissance	VILLE	Date de décès	VILLE	NATIFS/ RESIDENTS	OBSERVATIONS
DUMOUCHE	Elie	21.04.1916	CASTEL- NAUBAR- BARENS	30.08.1945	LANGON	ISLE Jour- dain	GB DOR (JU 88 récupérés a FRAN- CAZAL)
SIRAT	Jean	11.04.1916	AUCH	08.09.1939	CHATEAU- ROUX		B.A.125
DUPOUY	Pierre	11.09.1916	SORBETS	17.05.1940	MOUY 60		G.C.1/8,BLOCH 152
TENTSEUX	Jean	09.04.1916	TOUR- COING	24.07.1947	MOGADOR		Ecole de l'AIR G.S.2, MERIGNAC, famille réfugiée à AUCH, MAROC, accident/MOSQUITO
MALIBOS	André		NOGARO				Fondateur aéro-club de NOGARO, Industriel.
GUIGNARD	Jacques		?				F.A.F.I. 370 missions. 3 victoires. Pilote essais : TRI- DENT, VAUTOUR, CONCORDE,
GAY	Léon		LOMBEZ	28.09.1937	LOMBEZ		5 000 heures de vol
LANGER	Marcel	24.09.1917	ST AUBIN Suisse	04.11.1990	BORDEAUX	CONDOM	Sergent-pilote GB LORRAINE, AFRIQUE, Rand/CHEVILLY-LARUE, cinquantenaire 18/06/90 BUCKING- HAM
DABADIE	François	19.02.1918	PUYCAS- OUTIER	04.11.1944	RUHR	CHASSE- NEUF III.	ORAN, G.B GUYENNE,

NOM	Prénom	Date Naissance	VILLE	Date de décès	VILLE	NATIFS/ RESIDENTS	OBSERVATIONS
GIMAT	Georges	21.03.1917	MONTFORT	26.04.1944	EN MER		Aéronavale
HEBRARD	Marcel	1917	AUCH	30.12.1996	AUCH	AUCH	G.C.II/5 Victoires TOURS, MERS EL KEBIR, CORSE
HENSOLD	Michel	1917	ORNEZAN	2005	ORNEZAN	ORNEZAN	R.A.F. ,débarquement 1944
COLLOREDO MANSFELD		1917	SLOVA- QUIF				Famille de généraux autrichiens, résistants chateau de ST LARY,
MAS	Charles	1917					G.C. ILE DE FRANCE Ecole de l'Air G.S.2 MERIGNAC PHILIPPINES
MONLAUR	Jacques	16.11.1917	PERI- GUEUX				Marié dans le Gers Ecole de l'Air G.S.2 MERIGNAC Attaché administratif URSSAF PA- RIS
DUPONT	René	03.06.1918	MAUROUX	17.04.1982	MARSAC 82	MARSAC	Radio B.A. MAISONBLANCHE
SANSOUBE	Henri	1918	PISSOS	1970	AUCH		Ecole de l'Air G.S.2 MERIGNAC Ingénieur Génie rural AUCH
DE COURSS GER- VASV	Pierre	15.06.1919	MONLEZUN	07.11.1967	BORDEAUX	CIZOS 65	Ecole de l'Air G.S.2 MERIGNAC 49° R.I., INDOCHINE,
CREVECOEUR de St JOHN		1919	MONTES- QUIOU				Pilote Helico ALGERIE Pilote de chasse
SECHYRON	Maurice	1919	GIMONY				Ecole de l'Air G.S.2 MERIGNAC Pilote G.R.2/34 , FRIBOURG

NOM	Prénom	Date Naissance	VILLE	Date de décès	VILLE	NATIFS/ RESIDENTS	OBSERVATIONS
SALLES	Jacques	1919	AUCH				Ecole de l'Air G.S.2 MERIGNAC Maquis des Landes Ingénieur Ponts et Chaussées
CHANFREAU	Joséph	1919					ALA MAISON BLANCHE. première D.F.L ALSACE, AUTHION
ROUFFLANGE	Jean	02.07.1919	VIC FEZEN- SAC	04.05.1941	UZES	VIC FE- ZENSAC.	G.C.1 I/3 , moniteur POTEZ 63, crashe par son eleve, souvent des Carmélites UZES
ARTEL	Roger	1919	MONTES- TRUC				Ecole de pilotage TARBES
HAMONVILLE (d')		1920			MONTAUT		Famille au château de MALARTIC, AIR BLEU
SUTRA		1920	MIRANDE				Aéro-club de MIRANDE
COMET	Jacques	1920	MIRANDE				Aéro-club de MIRANDE. construit son avion
LAGROSELLE	Elie	1920	ST ELIX THEUX	07.02.1944	ROYAN		G.B DOR (avions récupérés JU88 FRANCAZAL
GERVAISE	Paul	1920		14.08.2005	AUCH		AVORD LA SENJA MAISON BLANCHE 4 500 heures de vol
SANSOUS	Charles	1920	BELISAC LELIN	07.09.1940	LEZIGNAN		Parc Aviation N° ?
LEMAIRE		1920	REANS	29.09.2001	REANS	REANS	F.A.F.L

NOM	Prénom	Date Naissance	VILLE	Date de décès	VILLE	NATIFS/ RESIDENTS	OBSERVATIONS
LASBOUQUERE	Pierre	1920	AUCH	2004	AUCH		Ecole de l'Air SALON, TOULOUSE, MEKNES U.S.A , INDOCHINE
MAURIET	Alfred	19.01.1921	MONTREAL	07.04.1941	BAMAKO		B.A BAMAKO
MOYNET	André	19.01.1921	ST MANDE/ AUCH	02.05.1993	NICE	NICE	E.P TARBES,G.C ILE DE FRANCE
							NORMANDIE NIEMEN , Député
							Pilote CARAVELLE
DAMIOT	Ernest	20.07.1921	SARRANT	16.05.1949	LONG NAP Vietnam		G.T.A I/64
MARCHADIER	Guy	19.06.1921	AUCH	22.03.2005	MAUVEZIN		GB LORRAINE, EGYPT
ORTET	Louis	07.09.1921	LECTOURE	17.05.1940	ROYAN		B.A 113
BORDENEUVE	Henri	1922	AUCH	18.08.1997	AUCH	AUCH	Aéro-Club d'AUCH. industriel
CAZENEUVE	Jacques	1922	LECTOURE				Aéronavale HYERES , U.S.A, AGA- DIR
LAFFONT	Roger	1922	ASNIERES LA SAUVE- TAT				ROCHEFORT , II/5 , CASABLAN- CA , GB BRETAGNE, B.C.R.A
GACHEDOAT	Jean	10.12.1922	LECTOURE	18.10.1956	DOUAR HOUMAT Algérie		Bataillon de l'Air N° 140

NOM	Prénom	Date Naissance	VILLE	Date de décès	VILLE	NATIFS/ RESIDENTS	OBSERVATIONS
DUCOS	Alex	1923	SARAMON	12.02.1996	PLAISANCE		BELFORT, INDOCHINE, blessé croix de guerre, Médecin Militaire, Légion d'Honneur
BOUDIGUES	Serge	1923	AUDENGE/ AUCH				Maquis MARCIAC, Ingénieur GNOMIE RHONE Professeur ENSA Aéro-Club d'AUCH accidenté motoplaneur
LABAT	Georges	1923	AUCH	10.1996	AUCH	AUCH	Aéro-Club d'AUCH essai de construction de son avion accidenté AUCH
SARRADE	Gérard	1924	AUCH	2004	AUCH		Aéro-Club NOGARO accidenté AUCH
PEFFRAY	Jacques		AUCH				Ingénieur A.R.A.A MERIGNAC
CIGRAND	Jean	1926	LABOU- HEYRE/ JEGUN	06.01.2005	BORDEAUX	JEGUN	Concepteur G.I.S B.A MONTDE MARSAN
LABORDE	Jean	1926	BOUZON				C.F. PARISOT Aéro-Club NOGARO Député du Gers, Maire d'AUCH
DUGROS	Guy	1926	CASTILLON MASSAS				C.F. POMMIES , Aéro-Club MONTDE MARSAN SAHARA
LAGARDE	Jean	19.06.1926	SALECHAN 65	03.11.1951	NAT MY Vietnam	MAUVE- ZIN	G.B I/19 GASCOGNE, MAUVEZIN
DABOS	Jean	1926	AUCH				Pilote d'essai CONCORDE

NOM	Prénom	Date Naissance	VILLE	Date de décès	VILLE	NATIFS/ RESIDENTS	OBSERVATIONS
BEZE	Pierre	1926	LECTOURE				G.T. L64. INDOCHINE. Aéro-Club LECTOURE
LEROUX	Jacques	1932					AIR- AFRIQUE ,Aéro-Club MI- RANDE
BEROS	Sylvain	20.02.1932	ENDOU- FIELLE	29.11.1957	IFRAM Ma- roc		G.R.S.A AIR N° 78, MAROC
LACAVE	Jacques	06.04.1936	MT DE MARSAN	20.10.1955	BOME		E.M AIR N°10/923
RIBA	Bernard	25.02.1935	AZILLE 11	18.05.1960	BONE		ALGERIE, BARCELONNE DU GERS
CASTELBAJAC (de)	Jean	1940	CAZAUX SAVES				Pilote de ligne AIR FRANCE Inspecteur O.C.V 22 000 heures de vol
SOUARD	Olivier	1960	LAGNY 77				Pilote HELICO. sauvetage en Golfe de Guinée
SOULIGNAC	Bernard	1974	PAVIE	12.09.2004	MONBEQUI 82		Medecin D.N retraité à ANTRAS
PELLEGRIN	Stéphane	23.06.1977	CASTILLON MASSAS	27.07.1995	AUCH	CASTIL- LON MAS- SAS	Constructeur et pilote autogyre acci- denté Collision en vols lors du TOUR DE FRANCE JEUNES
PEFFRAY	Fernand	18.03.1923	AUCH				
LOUIT	Jacques	11.12.1928	AUCH				
MALIBOS							Vrillé à NOGARO



*Rupture d'aile en vol
(28 Décembre 1910)
L'Antoinette de
LAFONT et POLA
Issy les Moulineaux
Photo Hans Schaller*



*Le Landais DELIN avec VAY 3
à NORMANDIE-NIEMEN*



*Des DEWOITINE 520 du Groupement
de Chasse 26
Où servit Pierre de COURSES*



*Escadre de BIGGINHILL pour sa millièmes
victoire aérienne.
A l'extrême gauche COLLOREDO
copropriétaire du château de St Lary
et oncle des frères BOGDANOFF*

QUELQUES FIGURES DE PROUE...

OU DE PEU ?

Par Augustin ESTINGOY

Entré par raccroc à l'Ecole de l'Air, à titre d'Aspirant de Réserve, grâce au recrutement du temps de Guerre portant de deux cent trente à neuf cent trente le nombre des admis par concours, j'ai eu le plaisir de côtoyer peu ou prou quelques personnages marquants ... ou marqués.

- L'Adjudant CHAVY : Chef de la chambrée de la baraque *De Marie* au pénitencier de METTRAY où nous étions cantonnés pendant l'hiver 1940. Il se distinguait par une discipline rigoureuse et un grand cœur. Le 19 juin 1940, il partit sur un bimoteur LEO 45 pour LONDRES et par accident au décollage périt brûlé ainsi que DUCREUZET, LANDRE et CAVALIER ; la bicyclette de ce dernier ayant coincé les commandes.
- Le Sergent Jean MOISSETTE, fils du Maire de VANDIERES près de METZ, compatriote et ami du Colonel WEISS. Il m'amena au château de CHENONCEAUX occupé par les services du Personnel de l'Armée de l'Air. L'entrée nous ayant été refusée (un dimanche d'Avril 1940), nous escaladâmes les fossés sur les fascines et déambulâmes au milieu des femmes de ménage.
- A ALGER, MOISSETTE fut cassé et emprisonné malgré mon témoignage, puis réhabilité, ayant participé à la garde de l'entrevue de CHERCHELL et fit une belle carrière à AIR FRANCE.
- Jean HAUSHEER, fils du Directeur de la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT où Marcel PAGNOL avait son compte ; il avait vécu une aventure amoureuse vers PLAN DE CUQUES que PAGNOL embellit pour en tirer *La Fille du Puisatier*. Il finit Chef du Personnel de la Compagnie AIR AFRIQUE

- Christian FOUCHET: Fils d'Ambassadeur, frère d'un Commandant et de deux tués. Il put s'évader de MERIGNAC le 7 juin 1940 avec 7 de ses camarades, fut un fidèle Gaulliste, Ambassadeur et Ministre de l'Education Nationale puis de l'Intérieur, secondé par notre commun camarade VIRY, Directeur de la Sûreté Nationale en 1968.
- Jean MOULIN : Il avait manqué de peu le départ du LEO 45 carbonisé à Mérignac et, traumatisé, fit une carrière de mécanicien à BERGERAC.
- Roman KAWCECK : Plus connu par la suite sous le pseudo Romain GARY. Il avait réussi à la promotion précédente mais pour des formalités de naturalisation redoublait avec nous en compagnie de Pierre MENDES FRANCE. Evadé de MEKNES grâce à la Mère ZOUBIDA, il rejoignit le groupe LORRAINE, fut ambassadeur et double lauréat du GONCOURT.
- DUFAYARD : Alias Jean CHEVRIER, « Trois de SAINT CYR ». Il nous remontait le moral tout au long du chemin de croix qui nous conduisait de ME- RIGNAC à ALGER.
- Charles DENEUX : De AVORD à ALGER, ATHENES, NANTES, MEKNES, NOGARO, il bénéficia de l'estime de PELLETIER d'OISY et de MORRA- GLIA, nos deux chefs communs au G.T.15, avant de nous retrouver en fin de carrière chez BRETON à LEBOULLIN (32).
- Sergent Jacques ANDRE : Dit « SLOUGHI », athlète de demi-fond, il fut désigné par l'Adjudant COCU pour aller combattre en Russie, et devint Colonel du Régiment NORMANDIE NIEMEN. (item pour Jean BAYSSADE de VERDUN, (31)).
- Lieutenant CUFFAUT : Alpiniste chevronné, accompagna Jacques ANDRE en RUSSIE, mais sanctionné pour ses exploits amoureux ainsi que l'Adjudant AMARGER, il fut récupéré par De GAULLE qui en fit un Général.
- Pierre LAVERGNE : Le plus fidèle des camarades, il fit le tour du monde pour arriver au JAPON...le jour de la capitulation. Il fut démobilisé comme Commandant d'Escadrille en ALGERIE en 1962.
- Les Gersois : H. SANSOUBE, J. MONLAUR, J. SALLES, P.DECOURS, M. SEGHEYRON et A. ESTINGOY.

EPISODES INSOLITES

...TES AILES TE PORTENT:

A OUNIANGA (Tchad), le Commandant LECLERC de HAUTECLOQUE voulut voir de ses yeux les forts italiens du FEZZAN. Averti d'un vent de sable, il pressa le décollage. En vol le Lt de FONTANGES, navigateur, s'aperçut que le BADIN ne fonctionnait pas, les tubes de PITOT étant restés encapuchonnés. Il emprunta la canne du Cdt pour repousser les caches.

...AIR ACTUALITES:

En 1939, le Cdt de la base de CAZEAUX voulut monter sur les BLOCH 152 à moteur en étoile les canons H.S. montés en série sur les moteurs en lignes en V des DEWOITINED

520 ; par suite du froid, les mécanismes gelaient au-dessus de 3000 mètres. On essaya de boucher les tubes par des préservatifs. Le résultat étant concluant, les officiers furent envoyés dévaliser les pharmacies de environs.

...LA RACE DES HOMMES VOLANTS:

A SALON de PROVENCE, le G BARTHELEMY, Cdt l'Ecole de l'Air avait porté sa jeune femme à la maternité. Pour calmer son angoisse, il prit un Mystère et survola plusieurs fois la ville. A l'atterrissage, on le prévint que le bébé était né. A la clinique, l'infirmière lui dit : « Tout s'est bien passé, mais un imbécile a passé 5 fois le mur du son et nous avons eu 5 bébés en un quart d'heure. »

...Le G1 Pierre WEISS avait horreur des paperasses. Son vaguemestre étant en panne de vélo et ne pouvant le faire réparer au PARC faute de bon en 3 exemplaires signé du Général, celui-ci fit découper le vélo en plusieurs morceaux et signa l'ordre de réparation.

...LA PROMESSE DE L'AUBE:

Roman KAWCECK -alias Romain GARY- surpris à MEKNES en train de faire décoller un avion vers GIBRALTAR réussit à se cacher au BOUSBIR (800 pensionnaires) avec la complicité de la Mère ZOUBIDA et put enfin rejoindre un bateau anglais.

Mis au courant du débarquement le 5 juin 1944, il avertit sa girl- friend à Londres. Celle-ci, fière de montrer sa connaissance de l'argot français lui dit :

« Ca ne fait rien, de toute façon, les ANGLAIS ONT DEBARQUE ». Les services d'écoute mirent du temps à comprendre que ce n'était pas en baie de Seine.

International de Rugby, mort pour la France
PIERRE JEAN HENRI LACASSAGNE
(Viella 1883 – St Mihiel 1918)

par Yves TALFER

"Excellent mitrailleur, d'un courage et d'une adresse remarquables. Le 14 septembre 1918, au cours d'une mission de protection de bombardement particulièrement difficile, a engagé vaillamment la lutte contre 7 monoplaces ennemis et a abattu l'un de ses adversaires. A été peu après atteint très gravement. Une blessure antérieure. Une citation." (Ordre général n° 10812 du 23 octobre 1918).

C'est en ces termes que, pour la seconde fois, le Général PÉTAÏN citait à l'ordre de l'Armée le sergent chef Henri LACASSAGNE, tué en combat aérien moins de deux mois avant l'Armistice. Quelques années plus tôt, ce héros de la Grande Guerre avait déjà acquis une certaine célébrité en tant que joueur de rugby. En effet, il avait été sélectionné en 1906 dans la toute jeune équipe de France lors de son premier match international contre la Nouvelle Zélande, les fameux « All Blacks ».

Une famille Gersoise

Pierre Jean Henri, plus communément appelé Henri, est né à VIELLA (canton de RISCLE), le 27 Décembre 1883, deuxième enfant de Pierre LACASSAGNE dit COUSTET et de Marie Louise MAGNÉ dite PETIT MAILLADE.

Il avait pour grands parents paternels Jean Marie LACASSAGNE – COUSTET et Jeanne CURON – BOUTIGUÉ, petits cultivateurs et vigneron. Ses grands parents maternels étaient Jean Denis MAGNÉ dit PETIT MAILLADE, cerclier, et Jeanne Victorine CLARAC dite LAMIGOU. Ces deux familles, paternelle et maternelle, vivaient très modestement comme la plupart des habitants de VIELLA depuis de nombreuses générations.

Jean Marie LACASSAGNE et Jeanne CURON avaient eu 5 enfants :

1. Marie, née en 1845, devenue limonadière à BORDEAUX, y épousera Pierre VERGÉ, gérant d'un café situé Porte Dijeaux ;

2. Jean Paul ou Paulin, né en 1848, héritier de la maison COUS-TET, mort à VIELLA¹ en 1913.

3. Jeanne Joséphine, née en 1850, couturière et restée célibataire, ouvrit à BORDEAUX une petite boutique de modes au 17, place Dauphine, aujourd'hui place Gambetta ;

4. Marie « la jeune », née en 1852, épousera à BORDEAUX en 1879 Ambroise Guillaume TOYRE.

5. Pierre, né en 1854, travaillera comme tonnelier pendant quelques années à BORDEAUX, mais il reviendra à VIELLA en 1881 pour y épouser Marie Louise MAGNÉ. Ce sont les parents de Pierre Jean Henri.

6. Françoise, la petite dernière, décédera à l'âge de 10 ans en 1866.

Cette liste sommaire montre bien que, comme c'était l'usage dans les familles Gasconnes d'autrefois, l'aîné des garçons héritait seul de la propriété familiale, tous les autres enfants s'établissant ailleurs, en l'occurrence à BORDEAUX, la grande métropole régionale.

En cette fin du 19ème siècle, les temps étaient durs² pour les petits paysans Gersois dont beaucoup émigraient en Amérique Latine. Jean Marie LACASSAGNE et Jeanne CURON, malades et trop âgés pour tenter leur chance loin de VIELLA, peinaient avec leur fils

Paulin sur leur trop petite exploitation. Ils se retrouvaient peu à peu criblés de dettes qu'ils ne pouvaient rembourser. En 1889, leurs créanciers firent appel aux huissiers. Menacés de saisie après plusieurs commandements de payer restés sans suite, ils furent sauvés

En effet, leur fille Jeanne Joséphine avait très bien réussi dans son métier de couturière à BORDEAUX. Elle racheta la maison COUSTET et les terres qui en dépendaient pour une somme qui couvrait exactement le montant des dettes de ses parents, ceux-ci s'engageant à rembourser intégralement les différents créanciers. Elle permit ainsi à son frère Paulin de demeurer pendant quelques années encore dans la propriété familiale.

De son côté, Pierre s'était fait embaucher dans une grande maison de BORDEAUX en tant que tonnelier. Ses trois sœurs aînées y étant mariées, il aurait pu les imiter mais il préféra revenir à VIELLA pour épouser Marie Louise MAGNÉ. Le couple reviendra souvent au village natal, dans la maison PETIT MAILLADE, en particulier pour les naissances de leurs deux premiers enfants, Marguerite et Henri, en 1881 et 1882.

Mais Pierre ne pouvait se contenter d'un emploi subalterne. Il était dynamique, entreprenant, et son goût du risque le poussa à s'expatrier en Amérique Centrale. Après un court séjour au PANAMA où beaucoup d'aventuriers tentaient leur chance, mais où sévissait la fièvre jaune, il passe en COLOMBIE puis en ÉQUATEUR et se fixe bientôt à GUAYAQUIL. Il y crée un commerce d'importation et d'épicerie où la bonne bourgeoisie locale peut s'approvisionner en produits du Sud-Ouest, confits, foies gras, vins et liqueurs, originaires de la région de VIELLA et particulièrement de la propriété familiale, bien sûr, mais aussi d'ESPAGNE. Sous le nom « Ville de Bordeaux », cette entreprise connut un grand succès et lui apporta rapidement une très belle aisance, comme en témoigne la procuration qu'il donna en 1897 à son beau-père Denis MAGNÉ, afin d'acquérir une maison à VIELLA, « la plus belle possible », pour y passer ses vieux jours.

La jeunesse d'Henri, sa carrière de rugbyman.

Il est né à VIELLA, mais presque toute sa famille, ses parents, ses tantes sont devenus Bordelais. Henri passe donc la plus grande partie de ses premières années à la ville, mais toutes ses vacances sont pour lui l'occasion de retrouver sa maison natale appelée PETIT MAILLADE, celle de ses grands parents maternels.

Au cours de ses études primaires Henri s'était montré excellent élève. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir entrer au lycée Montaigne à BORDEAUX et, chose relativement rare à l'époque pour un fils d'ouvrier, il obtiendra son baccalauréat à l'âge de 17 ans en 1901. Les lettres qu'il adressait alors à ses grands-parents sont d'une écriture fine, son style très soigné, et il témoigne de grandes qualités de cœur.

Mais Henri n'était pas à proprement parler ce que l'on appelle un intellectuel. Ce sport que l'on appelait alors « le foot-ball rugby » commençait depuis quelques années à se développer en France. Henri l'avait découvert, s'y était adonné avec passion et, doté de très bonnes aptitudes physiques, il s'était vite révélé excellent joueur au sein du club du lycée.

Revenant régulièrement à VIELLA pour les vacances scolaires, il y retrouvait les jeunes du village, leur communiquait son enthousiasme et créait avec eux une équipe locale pour affronter les adversaires des alentours. Par la suite ces initiatives seront à l'origine de la création d'une véritable association sportive Viellanaise se consacrant exclusivement au ballon ovale.



L'équipe de France de rugby avant de se confronter à celle des All Blacks

Après son baccalauréat, Henri commence des études de commerce à BORDEAUX et s'inscrit naturellement au Stade Bordelais Université Club pour continuer à pratiquer son sport favori. Il s'y fait rapidement apprécier et, en tant que demi de mêlée, devient titulaire en équipe première.

Le 23/10/1903, il est engagé volontaire pour 3 ans et incorporé au 144^{ème} R.I., à BORDEAUX, une affectation qui lui permet de garder le contact avec le SBUC. Il participe alors aux rencontres du championnat de France, et gagne en finale contre le Stade Français le 27 Mars 1904, il avait à peine 20 ans. La presse de l'époque le décrit ainsi : « *LACASSAGNE (Stade Bordelais, demi de mêlée) : un jeune. L'élève de ...chou dont il a toutes les qualités physiques, avec plus d'exubérance encore. Une véritable furie, il n'est jamais à court d'expédients. Ses audaces font parfois le salut de son équipe.* » Et, selon les dires de sa sœur aînée, il était capable, avec un ballon dans les bras, d'éviter les placages en sautant par-dessus les joueurs adverses. Il y a sans doute un peu d'exagération dans ces derniers propos qui se référaient peut-être à des rencontres amicales entre de très jeunes joueurs !

Il continue à jouer en championnat de France et gagne sa deuxième finale le 16 avril 1905 contre la même équipe du Stade Français.

Au cours de ces premières années de sportif de haut niveau, il noue une solide amitié avec Pascal LAPORTE, son aîné de quelques années et capitaine au sein de l'équipe du SBUC, amitié qui durera jusque dans la tombe comme nous le verrons plus loin.

En 1905-1906, une équipe Néo-Zélandaise effectue une tournée au Royaume Uni pour y rencontrer les meilleures équipes régionales Britanniques. Tournée triomphale pour les visiteurs, au cours de laquelle la réputation des All Blacks a commencé à s'imposer dans le monde du rugby. Invités à faire un crochet par Paris, ils acceptent immédiatement. Une sélection des meilleurs joueurs du championnat de France, presque tous membres du SBUC ou du Stade Français, est rapidement organisée pour leur donner la réplique. Henri LACASSAGNE fait naturellement partie de cette toute première équipe de France officielle de rugby à XV. La rencontre, jouée le 1 janvier 1906 sur la pelouse du Parc des Princes devant 3000 spectateurs, se solde par un score de 38-8 en faveur des Néo-Zélandais, mais l'essentiel était de participer !

La même année, le 22 mars, l'équipe de France avec Henri LACASSAGNE rencontre pour la première fois de son histoire celle d'Angleterre. Les Anglais gagnent par 35 à 8, résultat considéré comme honorable par les inventeurs du rugby qui acceptent de renouveler ce type compétition, et cela se concrétisera en 1910 par l'organisation du tournoi des 5 nations.

Après ces premières rencontres internationales, le championnat de France se poursuivait, et là encore le SBUC se trouve en finale, contre le ... Stade Français ! Les Bordelais gagnent par 9 à 0, grâce à 3 essais dont un marqué par Henri LACASSAGNE. En 1907, même cas de figure : le SBUC gagne en finale par 14 à 3 contre... le Stade Français, mais cette fois c'est l'ami Paul LAPORTE qui marque. En 1908, les équipes finalistes sont toujours les mêmes, mais cette fois ce sont les Parisiens qui l'emportent enfin par 16 à 3.



Henriest marqué d'une croix, Pascalest à sa droite.

Parmi les joueurs de cette dernière finale on trouve encore Henri LACASSAGNE, mais Pascal LAPORTE venait de créer à NANTES un comptoir d'importation charbonnière, il n'y figure pas. Cet amoureux du rugby émigré en Bretagne ne pouvait rester inactif sur le plan sportif : il participe à la fusion de deux petits clubs locaux et à la création du Stade Nantais Université Club (SNUC) dont quelques années plus tard il deviendra Président. Tant que capitaine il s'efforce de recruter des anciens camarades du SBUC. Henri LACASSAGNE vient le rejoindre et achète une participation dans un commerce d'articles de sport, la maison COUTES et Cie. Cette situation lucrative l'attachera à NANTES jusqu'à la guerre de 1914-1918.

Durant cette période Nantaise, les carrières sportives d'Henri et de son ami Pascal marquent une pause car le SNUC n'en est qu'à ses débuts. Ils ne jouent plus parmi l'élite du rugby Français et se consacrent essentiellement à la formation.

Ces années sont également pour Henri l'occasion de faire la connaissance de Louise Lucie FERRIERE, celle qui deviendra sa femme. Mais il se heurte à l'opposition paternelle. Pour quelle raison précise ? Peut-être parce que Pierre LACASSAGNE voulait que son fils prenne sa succession à GUAYAQUIL et y prenne une épouse qu'il lui aurait choisie ? Les correspondances échangées entre eux ne le précisent pas. En tout cas, revenu définitivement en FRANCE, Pierre s'installe pour sa retraite dans la belle maison bourgeoise qu'il vient d'acquérir à VIELLA.

La Grande Guerre...

Août 1914, la mobilisation. Le réserviste Henri LACASSAGNE est à NANTES, mais son bureau de recrutement est dans le GERS. Le 10, conformément aux instructions de son livret militaire, il est incorporé au Régiment d'Infanterie de MIRANDE, il sera promu caporal fourrier le 30 août, sergent fourrier le 27 avril 1915, et enfin sergent-major le 10 août 1915.

En mai 1915, au bois d'AVOCOURT (MEUSE), il reçoit sa première blessure. Henri est évacué et soigné dans un hôpital à VICHY où la fièvre le tient au lit. Mais sa robuste constitution lui permet de reprendre le dessus. Le 5 juin, de sa belle écriture, il informe ses parents de son état de santé et précise que, le sachant turbulent, le médecin major l'a condamné à rester au lit. Il les informe aussi de son menu au petit déjeuner : œuf à la coque sans pain, plus un demi verre de champagne qu'il boit à ses frais, car « l'Administration ne va pas jusque-là ! ». C'est pourquoi il demande à son père de lui envoyer deux ou trois bouteilles. Il termine sa lettre en disant que le médecin major est très gentil, qu'il pense le garder encore trois semaines s'il ne fait pas d'imprudences, après quoi il pourra être chargé de quelques menus travaux.

Le 28 décembre 1915, à BORDEAUX, il épouse Louise FERRIERE malgré l'opposition de son père. Les lettres échangées à cette occasion sont plutôt aigres, mais Henri ne coupe pas les ponts.

1916, VERDUN... Henri ne semble pas avoir participé aux horreurs de cette bataille car, atteint d'une pleurésie, il est de nouveau hospitalisé à VICHY. Le 2 Juin, de NANTES, l'épouse de son vieil ami Pascal LAPORTE écrit à sa maman, Marie Louise MAGNÉ – LACASSAGNE : « *Chère Madame, veuillez m'excuser de la liberté que je prends de vous écrire sans vous connaître. Revenant de VICHY où j'ai passé une huitaine de jours auprès de votre cher fils, en compagnie de Madame LACASSAGNE (Louise FERRIERE), je me fais un devoir de vous donner de ses nouvelles. Je l'ai trouvé assez fatigué, non pas de sa blessure, mais de sa pleurésie. Il a beaucoup maigri et ne peut encore beaucoup s'alimenter. Vous n'avez pas été, Chère Madame, sans entendre parler de M. et Mme LAPORTE, amis sincères d'Henri. Mon mari porte beaucoup d'intérêt à votre fils, et c'est pour cela que je me permets de vous donner de ses nouvelles. Inutile de vous dire combien il était heureux en notre compagnie, surtout celle de sa femme.* » Elle termine sa lettre en disant qu'après la guerre, son mari s'occupera d'Henri pour sa situation, car « *c'est un garçon franc et honnête* ».

Le 1/10/1916, il passe de la réserve de l'armée d'active à l'armée territoriale et, le 29 novembre, la commission de réforme le déclare inapte pour un mois.

1917. Guéri, Henri a rejoint l'armée. Mais depuis quelque temps il brûlait d'envie d'être affecté dans la nouvelle arme : l'aviation. Celle-ci avait besoin de volontaires, et il s'était porté candidat. Le 21 Septembre, il écrit à son père que sa candidature a été retenue et qu'il est attendu le 3 octobre avant 10 heures à l'école de tir aérien de CAZAUX près d'Arcachon. Il ajoute qu'à cause de son âge (il a presque 34 ans), il n'a pu être retenu comme élève pilote, la limite étant de 30 ans, mais qu'il est pris comme mitrailleur et bombardier.

La formation dure quelques semaines. Puis, à la veille de rejoindre son escadrille, il écrit à son père qu'il va « *risquer sa carcasse* » tous les jours, et lui demande si le moment n'est pas venu de faire la liquidation dont il lui a parlé. Il s'agit peut-être de revoir leurs deux testaments pour que l'avenir de sa femme soit assuré car il lui doit « *ne serait-ce que par reconnaissance du bonheur qu'elle lui a donné, de lui assurer la matérielle* ».

Un mois plus tard, il est affecté à l'escadrille C46. Il écrit encore à son père que sa maigre solde ne lui permet pas de joindre les deux bouts, obligé qu'il est de côtoyer au mess des pilotes qui, eux, perçoivent des indemnités auxquelles il n'a pas droit, n'étant pas encore breveté.



Un Caudron de l'escadrille C46

1918. Henri participe à différentes missions d'observation et de protection sur des avions de type CAUDRON (d'où le « C » au début du nom de son escadrille). Au cours d'une de ces missions, probablement en avril, il est à nouveau blessé ce qui lui vaudra une première citation à l'ordre de l'Armée datée du 12 Août 1918 :

« *Excellent mitrailleur, d'un courage et d'un sang-froid au-dessus de tout éloge. Grièvement blessé au cours d'un combat contre quinze avions ennemis, a bravement surmonté sa douleur et, par la précision de son tir, permis aux appareils qu'il protégeait de continuer leur mission.* » (Ordre général n° 9000 du 12/8/1918).

On ignore l'importance de la blessure reçue au cours de ce combat,

elle ne semble pas l'avoir très longtemps handicapé puisque, le 2 Septembre 1918, il écrit à ses parents qu'il venait de « *retrouver son escadrille ce matin même* ». Il leur fait évidemment part de sa citation et leur dit que, depuis son départ, il a trouvé bien des changements, et que depuis le 15 Août « *c'est la série noire : trois équipages tués* », pas de quoi les rassurer !

Le 14 septembre, moins de deux mois avant l'Armistice, il livre son dernier combat près de la ligne de front, dans le ciel Meusien de SAINT-MIHIEL. Engagé contre plusieurs avions ennemis, un scénario analogue à celui qui lui avait valu sa première citation, il réussit à en abattre un, mais il est tué. Son pilote, lui, n'est que très légèrement blessé et réussit à poser en catastrophe son appareil à proximité d'une ferme appelée LOUISEVILLE. Le lendemain, le corps d'Henri sera enterré très sommairement, sans cercueil, dans le jardin de la ferme. En effet, des échanges de coups de feu de part et d'autre du front rendaient les choses très dangereuses pour tous ceux qui restaient à découvert.

Le 17 septembre, le lieutenant MARTIN, supérieur direct du sergent-major Henri LACASSAGNE, s'acquitte d'une tâche pénible, il s'agit d'informer la famille. Il écrit à Louise FERRIERE et lui détaille les circonstances du drame :

« Madame, En l'absence du capitaine j'ai la douleur de vous faire part que votre cher époux vient de trouver une mort glorieuse dans un combat aérien, au Nord de SAINT-MIHIEL, le 14 Septembre à 9 heures un quart. Votre époux, que nous pleurons tous ici, a été tué d'une balle dans la tête et une au cœur. Les camarades de combat, dont l'un a été blessé, l'ont vu, au cours du combat, s'affaïsser dans la carlingue et quand l'avion a pu toucher le sol, il ne donnait déjà plus signe de vie. La lutte a été trop inégale, car ils étaient à un contre dix et leur courage n'a rien pu faire contre un ennemi si supérieur en nombre.

Toutefois, et ce sera sans doute une consolation au milieu de votre immense douleur, votre mari avait eu, avant de mourir, la joie de pouvoir incendier et détruire l'avion d'où est parti le coup fatal. Cette victoire a été officiellement reconnue par les spectateurs angoissés de ce rapide drame, et le capitaine a demandé pour votre époux une récompense officielle sous la forme d'une proposition de citation dont le texte vous sera adressé dès qu'il aura été accepté. Le capitaine a recueilli le portefeuille que votre mari avait sur lui le jour de sa mort et il vous l'adressera ce soir par la poste.

Le corps du sergent-major LACASSAGNE repose non loin du château de BENOÎT-EN-WOEVRE, à 20 kilomètres au Nord-Est de SAINT-MIHIEL, nous vous donnerons d'ailleurs plus de précision dès que les événements nous permettront de retourner dans cette région.

Votre mari était déjà un ancien dans l'escadrille où il avait, par sa valeur et son courage, su s'attirer l'estime et la sympathie de tous ses camarades, officiers, sous-officiers et soldats... »

Le texte de la citation proposé par le capitaine gravit tous les échelons de la hiérarchie militaire jusqu'au Généralissime, nous le connaissons déjà : *"Excellent mitrailleur, d'un courage et d'une adresse remarquables. Le 14 septembre 1918, au cours d'une mission de protection de bombardement particulièrement difficile, a engagé vaillamment la lutte contre 7 monoplaces ennemis et a abattu l'un de ses adversaires. A été peu après atteint très gravement.*

. Une blessure antérieure. Une citation." (Ordre général n° 10812 du 23 octobre 1918). Le « *un contre dix* » de la lettre du lieutenant se voit légèrement atténué, mais l'essentiel de sa lettre est confirmé.

Pascal LAPORTE, le vieil ami, s'était chargé au nom de Louise FERRIERE de récupérer le corps d'Henri LACASSAGNE pour lui donner une sépulture décente, et s'était rendu personnellement à la ferme LOUISEVILLE. Le 14 Octobre il écrivait à Pierre LACASSAGNE : *« Comme nous nous le proposons en venant ici, nous avons fait relever le corps qui était en très bon état grâce à la nature du sol et l'avons placé dans un cercueil de chêne. Tout sera ainsi prêt pour son transfert quand le moment sera venu. Nous avons fait photographier la tombe... »*

Mais le transfert ne s'est pas fait comme le pensait la famille : le cercueil d'Henri a d'abord été récupéré par l'Armée et enterré le 12 août 1920 dans la tombe numéro 23 du cimetière militaire de VILLENEUVE-LES-HATTONCHÂTEL, puis rendu à sa famille (sa veuve) le 4 mai 1922. Et depuis cette date, il repose à NANTES dans le tombeau que Pascal LAPORTE avait fait ériger pour sa famille. Il y sera rejoint par son grand ami, puis par son épouse, décédés tous deux en 1947.

Pour que la mémoire demeure



M. Jean François THOMAS, maire de VIELLA, dévoile la plaque.

Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, le 11 Novembre 2014, une cérémonie a été organisée à VIELLA, en l'honneur de l'enfant du village dont le souvenir avait été quelque peu perdu. A l'initiative de l'Union Fédérale Gersoise des Anciens Combattants et d'un journaliste historien du rugby, une plaque a été apposée à l'entrée du terrain de sport, et dévoilée en présence des enfants des écoles et de nombreux Viellanais. Ce terrain, initialement consacré au rugby et appelé « Stade Henri LACASSAGNE » peu après la fin de la guerre de 14-18, avait progressivement perdu sa vocation au profit des amateurs du ballon rond. Pour ces derniers, ce nom ne signifiait plus rien. Cette plaque permettra de rétablir et de perpétuer l'appellation d'origine et elle rend à ce sportif de haut niveau et héros de la Grande Guerre, l'hommage qu'il méritait bien.

3^{EME} PARTIE :

L'ÉMIGRATION

AUTOUR DE L'EMIGRATION GERSOISE EN AMERIQUE

Par Guy Sénac de MONSEMBERNARD

La sous-série 4M (Police) des Archives départementales du Gers comprend trois dossiers, numérotés 4 M 97, 4 M 98 et 4 M 99, relatifs à la délivrance des passeports, dans lesquels le chercheur peut trouver de nombreux renseignements sur l'émigration gersoise en Amérique au XIX^e siècle.

Nous nous proposons de préciser ci-après la teneur de ces dossiers, en commençant par le dossier 4 M 98 qui nous paraît le plus intéressant.

Dossier 4 M 98 : Il comporte dix sous-dossiers, sept concernant la délivrance des passeports pour l'étranger :

1. Etat sommaire des passeports à l'étranger et à l'extérieur délivrés à la préfecture du Gers pendant les mois de janvier à décembre 1850,
2. Etat des passeports à l'étranger délivrés de janvier à décembre 1851,
3. Etat des passeports à l'étranger délivrés de janvier à décembre 1852,
4. Etat des passeports à l'étranger délivrés pendant l'année 1853, 5. Etat des passeports à l'étranger délivrés pendant l'année 1854, 6. Registre des passeports à l'étranger : 1855,
7. Registre des passeports à l'étranger : 1856 - 1859.

Les trois autres portent sur une matière différente, les passeports intérieurs :

8. Registre des passeports avec secours de route (1855),
9. Registre des passeports avec secours de route, années 1856 et 1857 et des passeports pour l'Algérie;
10. Registre des passeports gratuits et des visas, années 1856 et 1857 (poursuivi jusqu'en 1864).

Le nombre des passeports pour l'étranger s'élève aux chiffres suivants :

Année	Nombre
1850	155
1851	95
1852	137
1853	119
1854	279
1855	207
1856	199
1857	154
1858	122
1859	<u>81</u>
Total	1 548

En raison de l'importance de ces chiffres, nous avons renoncé à donner une liste alphabétique exhaustive des titulaires de passeports. Nous nous bornerons à présenter deux séries d'indications, les unes portant sur la destination des détenteurs de passeports, les autres sur leurs lieux d'origine.

La destination principale est l'Amérique :

1850 : 138 sur 155
1851 : 61 sur 95
1852 : 92 sur 137
1853 : 78 sur 119
1854 : 262 sur 279
1855 : 173 sur 207
1856 : 185 sur 199
1857 : 123 sur 154
1858 : 89 sur 122
1859 : 58 sur 81

Au total pour les dix années considérées, 1259 départs pour l'Amérique sur un total de 1548, soit 81%. On peut aussi constater que l'augmentation considérable du nombre de passeports délivrés en 1854, 1855 et 1856 est due à la croissance des départs pour l'Amérique.

Ces départs se répartissent de la façon suivante entre les différentes régions de l'Amérique :

	Années									
	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859
Amérique du Nord - Etats-Unis										
• New York	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-
• Philadelphie	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-
• La Nouvelle Orléans	91	54	46	70	171	52	78	56	47	42
• Mobile (Alabama)	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-
• Memphis (Tennessee)	-	-	-	-	-	2	3	-	-	-
• Californie (San Francisco)	26	2	5	-	2	30	60	4	-	2
• Non précisé	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-
Amérique Centrale										
• Mexique	-	1	1	4	12	6	4	1	2	1
• Cuba	-	-	-	-	1	1	1	5	2	-
• Porto Rico	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
• Martinique, Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-	3	1	-
Amérique du Sud										
• Venezuela (Caracas)	-	-	-	-	2	-	-	1	-	1
• Colombie (N ^{ste} Grenade)	-	-	1	-	-	-	2	-	-	-
• Pérou	-	-	-	-	-	-	1	-	2	-
• Brésil	-	-	-	-	3	8	2	10	6	1
• Paraguay	-	-	-	-	6	7	2	-	-	-
• Uruguay (Montevideo)	-	-	15	-	8	9	11	8	4	3
• Argentine										
• Buenos Aires	19	12	20	4	47	16	10	17	8	5
• Corrientes	-	-	-	-	4	14	-	-	-	-
• La Plata (Rio de la Plata)	-	-	-	-	4	26	3	2	1	-
• non précisé	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Total	2	2	-	-	-	1	6	15	15	3

A la lecture de ce tableau, on peut constater que la principale destination des émigrants gersois est la Louisiane : 717 sur un total de 1548 émigrants pour les dix années considérées, soit près de la moitié. L'Argentine et l'Uruguay voisin sont la seconde destination avec 271 émigrants et la Californie la troisième avec 131 émigrants. Hors Amérique, on notera pour la curiosité un départ pour Sydney (Australie) en 1856.

Lieux d'origine des partants :

Nous avons recherché le lieu d'origine des partants pour les six années 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855. Plus de 38% viennent du seul canton de Miélan, canton situé au sud-ouest du département, à la limite des Hautes Pyrénées :

1851 : 38 sur 95
1852 : 46 sur 137
1853 : 49 sur 119
1854 : 148 sur 279
1855 : 32 sur 207

Total : 379 sur 992

En voici la répartition par commune

	1850	1851	1852	1853	1854	1855
Miélan	4	8	2	9	26	1
Aux-Aussat	4	1	1	3	4	
Barcugnan	1		2	1	6	1
Betplan	1	1	1		1	3
Castex	4	4		2	12	3
Duffort			1		9	1
Estampes-Castelfranc	6	9	5	2	22	3
Haget	3		1	4	3	1
Lagulan-Mazous	4	1	3	1	8	
Malabat						
Manas-Bastanous			2		9	1
Montaut d'Astarac		1		1	8	1
Mont-de-Marrast	2	2	2	11	7	7
Montégut	8		6	6	4	
Sadellan	1	1			2	
Sainte-Aurence	3		1		2	2
Sainte-Dode	18	3	4	2	11	3
Sarraguzan	1	7	5		7	
Villecomtal	6	1	10	7	7	4

Dossier 4 M 97 :

Ce dossier est relatif aux passeports délivrés pendant la Restauration de 1822 à 1827. Il est composé de 7 sous-dossiers comportant chacun un certain nombre de dossiers individuels, au total 119 dossiers individuels.

Six sous-dossiers - un par année - concernent les passeports délivrés pour l'étranger et éventuellement pour les colonies. Pour l'année 1825 il y a un second sous-dossier réunissant des passeports étrangers au nombre de quatre (deux espagnols, un suisse et un autre délivré par les autorités de Jersey).

Les dossiers individuels comportent généralement la demande du pétitionnaire, une correspondance du préfet au ministère de l'intérieur et la réponse de celui-ci autorisant la délivrance du passeport, souvent aussi une fiche de signalement.

Les passeports se répartissent ainsi par année :

1822 : 23	1823 : 16	1824 : 28
1825 : 12	1826 : 23	1827 : 27

Les destinations sont à titre d'exemple:

- pour l'année 1822 : l'Espagne, l'Italie, Bruxelles, les Etats-Unis et la Louisiane, la Guadeloupe et l'Ile Bourbon (la Réunion);
- pour l'année 1827 : Saragosse, Bilbao, Madrid, Rome, Odessa et l'Istrie, l'Angleterre, la Louisiane (3), la Martinique, Sainte Lucie, le Mexique (2) et Buenos Aires (4).

Cette diversité montre qu'il s'agit dans de nombreux cas de voyages à l'étranger plus que de départs en émigration.

A titre de curiosité, signalons qu'en 1825, parmi les bénéficiaires de passeports, un nommé Dufilho Gabriel, natif de Mirande, qui se rend à la Nouvelle Orléans où son frère cadet est établi comme pharmacien (il s'agit certainement d'un ascendant du célèbre acteur, dont les parents étaient eux-mêmes pharmaciens à Mirande).

Dossier 4 M 99 : Ce dossier comprend six sous dossiers :

1. Registre des passeports à l'étranger 1860-1868;
2. Passeports pour l'étranger 1872-1894
3. Passeports pour l'Algérie 1861 - 1866
4. Passeports avec secours de route et visas 1861 - 1868
5. Passeports avec secours de route et visas 1869 - 1882
6. Passeports avec secours de route et visas 1879 - 1894

Registre des Passeports pour l'étranger : Le nombre de départs pour l'étranger est faible par rapport à la décennie précédente :

- 159 pour la période 1860-1868 dont 60 pour l'Amérique,
- 127 pour la période 1872-1894 dont 97 pour l'Amérique,

soit au total 286 dont 157 pour l'Amérique.

Mais il semble que ne sont portés dans ces registres que les passeports délivrés par la préfecture proprement dite, à l'exclusion de ceux qui l'ont été par les sous-préfectures. Une mesure de déconcentration au profit de ces dernières paraît être intervenue en 1860.

Le gros des départs a pour destination l'Amérique du Sud :

- 32 pour la première période,
- 79 pour la seconde, soit au total 111.

La Louisiane et la Californie ne sont que des destinations secondaires :

- Louisiane : 15 départs (8 + 7)
- Californie : 18 départs (8+10).

Registre des Passeports pour l'Algérie 1861+1866 :

On se bavera à signaler que le nombre des passeports délivrés pour l'Algérie durant cette période s'élève à 61 dont 41 pour la seule année 1861.

Ces trois dossiers n'épuisent pas le sujet de l'émigration gersoise au XIX^e siècle. Ils laissent en effet en dehors de leur champ les années 1828-1849 et, semble-t-il, pour les années postérieures à 1860 les passeports délivrés par les sous-préfectures.

Or dans les années antérieures à 1850, l'émigration est déjà importante et elle s'est poursuivie après 1860 dans l'arrondissement de Mirande. On nous permettra de citer à cet égard les deux communications que nous avons publiées dans le "Bulletin de la Société Archéologique et Histoire du Gers" :

Contribution à l'étude de l'émigration gersoise en Amérique : le cas d'Estampes-Castelfranc dans le canton de Miélan - BSAG 1^{er} trimestre 1993 p 13 à 30;

Note complémentaire sur l'émigration gersoise en Amérique au XIX^e siècle - BSAG 1^{er} trimestre 1994 p 115 à 120.

On notera que dans le cas d'Estampes-Castelfranc, sur un total de 107 départs, la moitié soit 53, ont eu lieu avant 1850 et 54 de 1850 à 1856, et que sur 1704 passeports pour l'Amérique délivrés dans l'arrondissement de Mirande de 1846 à 1867, 212 l'ont été avant 1850, 1085 de 1850 à 1859 et 477 de 1860 à 1867.



L'ODYSSÉE DE PIERRE LOUBÈRE, un Gascon en Amérique au XVIII^e siècle

Par Huguette LOUBERT
De l'antenne du GGG au Québec

Mon ancêtre gascon Pierre Loubère, a vécu une véritable odyssée en Amérique. Jeune soldat, il devait se retrouver à 20 ans mêlé à des événements très importants de l'histoire de la Nouvelle-France. Après avoir été prisonnier des Anglais, il a fait preuve d'une grande adaptabilité au nouveau continent en mettant sur pied un commerce florissant en Acadie et par la suite, devenir un des pionniers très respectés de la Gaspésie. La tradition orale familiale, un camet d'un de ses arrière-petits-fils, des notes de quelques historiens, mais surtout les recherches approfondies de l'infatigable Jean-Luc Loubert ⁽¹⁾ nous permettent de le suivre tout au long de sa vie depuis son départ de France.

Né à Vic-Fezensac le 2 octobre 1734, il était le second fils que nous connaissons de Blaise Loubère, marchand-boucher et de Dominique Macari, native de Lagraulas, et le petit-fils de Jean Loubère, également boucher à Vic-Fezensac et de Claire Deluc.

Il s'était engagé au régiment de la Reine et en 1755, il navigue sur *Le Lys* en route pour l'Amérique. Il va participer au cours de ce voyage à un événement qui a été un facteur important dans le déclenchement de la Guerre de Sept Ans, au terme de laquelle, la presque totalité des territoires français en Amérique devinrent anglais. Sans être en guerre avec la France, l'Angleterre captura au large de Terre-Neuve *Le Lys* et l'*Alcide* qui faisaient partie d'un important convoi militaire venant soutenir une armée de 14 000 miliciens levés au Canada.

Contexte historique (1713-1755)

Pour se remémorer le contexte historique, voici un bref résumé de la situation politique de ces années. Le Traité d'Utrecht en 1713, mettait fin à la guerre de Succession d'Espagne. De longs et difficiles pourparlers avaient finalement fait céder aux Anglais des territoires français d'Amérique: la baie d'Hudson, Terre-Neuve et l'Acadie. Le golfe St-Laurent ne serait dorénavant protégé que par l'île d'Anticosti, l'île St-Jean (devenue île du Prince-Edouard) et l'île Royale (île du Cap-Breton) voisine de l'Acadie.

Dans les années qui ont suivi, la forteresse de Louisbourg fut édifée sur l'Île Royale, en suivant des principes de défense inspirés de Vauban. Elle était dans le golfe du St-Laurent, le seul bastion défensif contre les Anglais qui occupaient les territoires environnants et la Nouvelle-Angleterre. C'était aussi un port de pêche et d'échanges commerciaux importants entre la Nouvelle-France, les Antilles et l'Europe.

Les territoires français d'Amérique du Nord s'étendaient alors des rives du St Laurent à la Louisiane en passant par les Grands Lacs, la vallée de l'Ohio et le Mississipi à l'intérieur des terres, soit les territoires d'environ 12 états américains actuels. Les Français et les Anglais se partageaient, non sans heurts, le commerce avec les Amérindiens.

Louisbourg devenue la troisième ville en importance au Canada avec Québec et Montréal, fut assiégée et prise par les Anglais en 1745, rendue à la France en 1748

lors du traité d'Aix-la-Chapelle. La situation ne devait aller qu'en se détériorant car la France défendait assez mollement ses territoires. L'appétit des Anglais d'Amérique grandissait et ils profitaient d'une immigration beaucoup plus intense que celle des territoires français. L'Europe était à la veille de la Guerre de Sept Ans (1756-1763) qui aura des conséquences fatales pour l'Amérique française.

Situation des Acadiens

Les Acadiens qui vont jouer un rôle important dans la vie de Pierre Loubère, avaient refusé de prêter serment d'allégeance à l'Angleterre afin de protéger leurs biens, la pratique de leur religion et surtout d'éviter de guerroyer contre les leurs. Ils s'étaient engagés à demeurer neutres. De 1710 à 1730, ils ont vécu dans l'incertitude de leur sort. Mais sous le gouverneur Phipps, ils ont reçu la promesse verbale du respect de leurs droits et de ce fait, ont connu de 1730 à 1749 une certaine tranquillité. Cependant avec l'accentuation du conflit entre les Français et les Anglais, les autorités ont exigé à nouveau un serment sans condition et provoqué leur exil en 1755.

Ils avaient également refusé pour la plupart de quitter leurs terres pour s'installer sur l'île Royale jugée trop aride. Mais au grand dam des Anglais, ils avaient développé une flottille de petits bateaux et commerçaient avec Louisbourg, fournissant des animaux vivants, tels que bœufs, vaches, moutons et cochons; de la volaille, de la farine, du blé, de l'avoine, des pois et du bacon salé, des peaux vertes et des fourrures. Ils étaient payés en or ou en argent ou troquaient pour des étoffes, soieries, et autres marchandises importées de France. Certains d'entre eux allaient jusqu'à refuser de faire commerce avec les Anglais qui leur offraient des billets ayant cours dans la Nouvelle-Angleterre.⁽²⁾

Ils ont cependant connu au cours de ces décennies relativement paisibles, une véritable explosion démographique avec un taux de natalité très élevé et une longévité exceptionnelle à cette époque. Ils étaient liés avec les Micmacs, ennemis des Anglais qui mettaient leurs scalps à prix. Et, autre facteur très important, les Acadiens occupaient des terres fertiles qu'ils avaient su faire prospérer grâce à un système de drainage appelé aboiteaux (système utilisé dans les marais poitevins entre autres) et ils étaient une entrave au développement de cette région par les Britanniques.

Du renfort de la France

En 1755, la France et l'Angleterre sont toujours en paix mais la situation étant devenue de plus en plus précaire en Nouvelle-France, un convoi militaire important est organisé au début de l'année quand on apprend la décision du cabinet britannique d'envoyer des troupes régulières en Nouvelle-Angleterre. Tous les détails sont soigneusement planifiés à Versailles. Ce convoi sera constitué de 18 vaisseaux et de 4 frégates qui transporteront 299 officiers et 3350 hommes de troupe, les membres d'équipage ainsi que « des munitions et effets d'approvisionnement », un important matériel comprenant même « des meubles d'hôpital » et « des espèces d'or et d'argent » assurant la solde pour 18 mois.⁽³⁾

Les navires sont chargés dans des ports différents et ils ont rendez-vous à Brest au début d'avril. Des vents contraires retardent leur départ de ce port pendant près d'un mois. Ils quittent finalement le 3 mai, sous bonne escorte. En effet, une escadre composée de 6 vaisseaux et de 3 frégates sur le pied de guerre, sous le commandement

de M. de Macnemara lieutenant général et commandant de la Marine à Rochefort, assurait la protection du convoi «jusqu'à 200 lieues ou plus des costes de l'Europe».

⁽⁴⁾ Deux frégates armées en guerre, *Le Fidèle* et *La Diane*, étaient parties en mars

pour annoncer l'arrivée des renforts et elles étaient arrivées en Amérique sans difficultés deux escadres du convoi militaire commandées par le comte Du Bois de la Mothe, devaient se séparer sur les Grands Bancs de Terre-Neuve après que les capitaines aient pris connaissance de leur destination finale.⁽⁵⁾ L'une de ces escadres se dirigeait donc vers Québec et était constituée d'un vaisseau et d'une frégate sur pied de guerre escortant 7 vaisseaux en flûte, c'est à dire, aménagés de façon à faire place aux soldats en réduisant le nombre de canons – de 64 à 22 comme dans le cas du *Lys*. L'autre escadre se rendait à Louisbourg et se composait d'un vaisseau et d'une frégate sur pied de guerre et de 4 vaisseaux en flûte.

Les six régiments d'infanterie : de la Reine, d'Artois, de Bourgogne, du Languedoc, de Guyenne et du Béarn avaient été divisés et répartis sur plusieurs vaisseaux ainsi que les approvisionnements « afin d'éviter d'en manquer s'il venait à arriver malheur à l'un d'entre eux ». ⁽⁶⁾ C'est ainsi que les soldats du Régiment de la Reine auquel Pierre Loubère appartenait, était divisé entre *l'Algonquin* (360) et *Le Lys* (165). Sur ce dernier, on retrouvait également une division du régiment du Languedoc (165). Ces deux vaisseaux faisaient partie de l'escadre se dirigeant vers Québec.

La bataille navale

À l'entrée du golfe St-Laurent, après une traversée de 30 jours sans histoire et très peu de maladie, le convoi est séparé par le mauvais temps accompagné des brumes épaisses et de grands bancs de glace. La plupart poursuivirent leur route mais *Le Lys*, *l'Alcide* ainsi que le *Dauphin Royal* qui avait à son bord neuf compagnies du régiment de Bourgogne (360 soldats), se regroupèrent en vue d'une escadre qu'ils croyaient la leur, mais pour découvrir lors d'un déchirement de brume au matin du 8 juin, qu'ils faisaient face à une escadre britannique qui les avait précédés. Elle était sous le commandement de l'Amiral Boscawen qui avait ordre « d'intercepter tous les renforts français qui pouvaient gêner ou compromettre la sécurité des colonies anglaises ». ⁽⁷⁾

M. Hocquart, le commandant de *l'Alcide*, commença alors avec l'amiral Howe du *Dunkerk*, un dialogue qui a souvent été repris dans les livres d'histoire... «Sommes-nous en guerre ou en paix ?» crié par trois fois en anglais. On lui répondit : «Nous n'entendons pas». La même question fut répétée par deux fois en français : Sommes-nous en paix ou en guerre ?» Du *Dunkerk* on lui répondit par deux fois en un excellent français : « La paix, la paix ...» Pendant ce temps, un pavillon rouge avait été amené au mat de hune à bord de l'Amiral donnant ainsi le signal de combat. Après identification de part et d'autre, la conversation prit fin abruptement. On entendit distinctement : « Fire!» suivi «d'une bordée haute et basse à bout portant avec la mousqueterie qui nous a ainsi déclaré la guerre». ⁽⁸⁾

L'Alcide, armé en guerre avec 64 canons, est rapidement entouré de navires anglais qui le canonent avec « des doubles boulets ramés et mitrilles de toutes espèces». Dès la première volée du *Dunkerk*, *l'Alcide* perd son gouvernail et «...les manœuvres étaient hachées, les voiles criblées, le grand mat percé de deux boulets au milieu à côté l'un de l'autre; le petit mât d'hune percé et prêt à tomber, les vergues coupées, toute la mâture offensée, plusieurs canons démontés». ⁽⁹⁾ Plus d'une centaine d'hommes sont tués ou blessés et vers midi, *l'Alcide* doit se rendre.

Le Lys et le *Dauphin Royal* sont pris en chasse par trois navires ennemis.

Le *Lys* est poursuivi par le *Defiance* armé de 60 canons et ralenti dans sa course par le tir ennemi dans ses voiles. Il est défendu par ses 22 canons de petits calibres et les mousquets des troupes « des bataillons présents mais, un autre navire anglais le *Fougueux* avec ses 64 canons, le met entre deux feux et hors de portée des fusils. Il est bientôt dégraré ce qui conduit le Commandant Lorgetil à amener le pavillon du Roi et à se rendre vers 6 heures et demi du soir.⁽¹⁰⁾ Il n'y eut heureusement que peu de pertes de vie. Pendant ce temps, le *Dauphin Royal*, la frégate la plus rapide de la marine française à cette époque, avait semé ses poursuivants et mis le cap sur Louisbourg.

En apprenant en juillet cet acte d'agression, Louis XV ordonne à son ambassadeur de quitter l'Angleterre et à son ministre à Hanovre de quitter sur le champ sans prendre congé.⁽¹¹⁾ Les membres du gouvernement britannique ne cachent pas leur dépit du maigre butin de Boscowen mais n'ignorent pas les conséquences de cette agression. Dans *The Maryland Gazette* du 17 juillet, on peut lire : « Ce combat inaugure sans aucun doute une guerre générale ».



Boscowen lui-même dans une lettre intime à Lady Boscowen décrit bien la situation : «... je sais que ce que j'ai fait est conforme à l'esprit de mes ordres; je sais que c'est agréable au Roi, au Ministère et à la majorité du peuple;

tout ce que je crains c'est qu'on s'attendit de ma part à plus encore. Tout le plan, c'est de démolir la puissance navale de la France. Si j'avais pu rencontrer ceux (des vaisseaux français) qui se sont échappés et les détruire, c'eût été un coup décisif capable d'empêcher la guerre : mais ce que j'ai fait versera de l'huile sur le feu : on va se plaindre à toutes les Cours d'Europe».⁽¹²⁾ Cet événement s'ajoutait à toutes les tensions existant déjà et l'année suivante, la Guerre de Sept ans est déclarée.

La captivité de l'*Alcide* et du *Lys*

Au début de juillet 1755, l'escadre britannique se retrouve en face de Louisbourg, mais l'Amiral Boscowen doit changer de stratégie à la vue des renforts arrivés à bon port. De plus, un important problème de santé sévit dans ses équipages. En effet, ayant navigué pendant plus de deux mois, une grave épidémie qu'on croit être de typhoïde, l'oblige à mouiller à Halifax avec son escadre et rejoint *Le Lys* et l'*Alcide* arrivés depuis quelques jours.⁽¹³⁾

L'Amiral Boscowen doit faire descendre à terre plus de 3000 malades. L'épidémie se transmet aux équipages des 2 navires français capturés.

La situation des équipages français est très précaire étant donné qu'ils ne sont dans les faits, ni libres, ni prisonniers de guerre. Mais les vaisseaux sont pillés, les officiers

Le sort de Pierre Loubère

Or, parmi ces 32 malades laissés sur place, se trouvaient Pierre Loubère et Claude Guitet, originaire de St-Michel, du diocèse de Carcassonne, et possiblement du régime du Languedoc. Ils sont devenus amis et resteront liés toute leur vie comme nous le verrons plus loin. Étant donné la description de l'état des malades par Hocquart, nous pouvons affirmer qu'ils ont eu beaucoup de chance de survivre.

Les recommandations de rapatriement n'ont cependant pas été suivies puisque selon la tradition orale de la famille, ils étaient prisonniers des Anglais et ont été transportés dans les mois suivants à Antigua dans les Antilles. Un an plus tard, en 1756, Pierre Loubère accepte de prêter serment d'allégeance au Roi d'Angleterre afin de retrouver sa liberté. Comme il était de coutume à cette époque, les prisonniers s'engageaient ainsi sur l'honneur à ne pas prendre les armes pendant un certain temps contre leur vainqueur. On le retrouve à Boston quelques temps après, probablement en compagnie de son ami Claude Guitet.

Un drame chez les Acadiens

À la même époque, à l'automne 1755, les Acadiens étaient déportés, leurs villages détruits. Les familles séparées ont été éparpillées sur les côtes américaines, aux Antilles, en Europe et même jusqu'aux Malouines, quand les vieux rafiots avaient pu s'y rendre... Plusieurs milliers d'entre eux se retrouvèrent au Massachusetts, dans la région de Boston où ils ont été traités en parias. Personne ne voulait d'eux et ils étaient dénués de tout après avoir connu l'abondance et le bien-être. Ils étaient réduits à la mendicité, maltraités et laissés sans secours par les autorités locales. La présence d'un prêtre leur était également interdite.⁽¹⁴⁾ Ils ne pouvaient pas quitter la région sans avoir de passeport et ils se faisaient arrêter s'ils avaient le malheur de s'écarter un tant soit peu du territoire pour trouver des moyens de subsistance ou pour rechercher des membres de leur famille...

Plusieurs d'entre eux réussirent quand même dans les années qui ont suivi, à quitter sur des bateaux de fortune ou à pied, à travers les bois, pour retourner au Canada. Pendant ce temps, la forteresse de Louisbourg est prise en 1758, et malgré une courageuse défense sur l'immense frontière canadienne, Québec est perdue en 1759 et Montréal en 1760. La Nouvelle-France capitule la même année.

À Boston, Pierre Loubère fraternise avec ces malheureux exilés et les a sûrement aidés étant donné qu'il était libre de circuler à sa guise. Il semble aussi y avoir acquis une maîtrise de la langue anglaise et avoir prospéré quelque peu, mettant en pratique le sens des affaires de sa famille en France combiné aux conseils des Acadiens qui connaissaient si bien le commerce de ces régions. Dans cette ville, il a fait connaissance entre autres avec la famille de Joseph Landry et de sa femme Jeanne Robichaud, originaires de Port-Royal en Acadie. Cette famille comptait 10 enfants âgés de quelques mois à 18 ans lors du grand déménagement. Nous en retraçons huit d'entre eux. Parmi eux, Euphrosine qui devint l'épouse de Pierre Loubère et Marie-Modeste, celle de Claude Guitet quelques années plus tard.

Un oncle de leur mère, Louis Robichaud, était un homme respecté des siens et il entretenait de bonnes relations avec certains commerçants et dirigeants anglais. Ce

qui avait sans doute un peu adouci son exil. Il fut même autorisé en 1761 à célébrer des mariages civils par l'évêché de Québec puisque les rites catholiques romains étaient prohibés en Nouvelle-Angleterre. C'est ce qui explique de nombreux mariages réhabilités par l'Eglise au Québec par la suite.

Passage en Canada

En 1762, Pierre Loubère et Euphrosine Landry sont à Deschambault près de Québec où ils viennent rejoindre Joseph Landry et trois de ses enfants qui s'y sont installés. On ignore de quelle façon les uns et les autres s'y sont rendus. La tradition familiale nous dit que Pierre Loubère aurait eu une goélette acquise à Boston et qu'il aurait gagné le Canada en longeant les côtes acadiennes le long du golfe St-Laurent en passant par Miramichi...

On sait que Modeste Landry, la sœur d'Euphrosine, est restée quelques années encore à Boston où elle a épousé Claude Guitet en 1772. Leur mariage civil a été réhabilité à Québec en 1775 et leurs deux fils nés à Boston, baptisés à la même occasion. On mentionne sur les documents signés à cette occasion, que Guitet gagnait alors sa vie en tant que peintre en bâtiments.

Une promesse de liberté est signée devant témoin le 12 janvier 1762 par Pierre Loubère et il se marie avec Euphrosine Landry à Ste-Foy près de Québec le 1^{er} février de la même année. Deux filles Loubère sont nées à Deschambault, l'une le 6 décembre 1762 et l'autre le 28 septembre 1764. Elles y sont malheureusement décédées à quelques jours d'intervalle en juillet 1765, probablement des suites d'une épidémie.

Dans la transcription d'un témoignage fait en anglais à New-Carlisle en 1791, Pierre Loubère confirme qu'en 1764, il a fait construire un bateau par les Acadiens émigrés à Bonaventure et qu'il en a pris possession la même année.⁽¹⁵⁾ On peut donc supposer qu'il était devenu navigateur et qu'il commerçait déjà au Canada et en Acadie. Cependant dans les différents documents où sa signature apparaît au cours des années, il n'a jamais utilisé ce titre comme l'a fait son fils Pierre-Bernard plus tard.

Installation à Miramichi

Miramichi était un important poste de pêche français situé sur les rives du golfe St-Laurent au sud de la baie des Chaleurs et de la Gaspésie. Ce poste avait été complètement détruit en 1758 par le Général James Murray à la demande du Général Wolfe, le vainqueur de Québec. Les habitants à majorité Acadiens n'avaient eu que le temps de s'enfuir dans les bois.

En 1763, Jacques Robin un jersiais protestant établi à Londres, avait fait offrir aux Acadiens exilés de la région de Boston, de s'installer sur des terres que le Roi d'Angleterre consentait à lui céder sur les rives de la rivière Miramichi et il les mettait à leur disposition pour se livrer à l'agriculture et à la pêche. Il leur garantissait l'exercice de leur religion et le soutien pour les provisions et autres objets de première nécessité.⁽¹⁶⁾ Plusieurs d'entre eux étaient venus s'y installer.

Vers 1766, Pierre Loubère est à Miramichi où selon divers documents il opérait un poste de traite situé à Néguaac à une lieue de Miramichi, achetant les peaux, les fourrures ou les produits de cueillette des Amérindiens en les payant en marchandises de son magasin. Il les revendait ensuite aux autres habitants canadiens de la région

ou à cette nouvelle compagnie Robin en échange de marchandises. On le considère comme ayant été le premier marchand de cette région de l'Acadie.

Le 1^{er} août 1767, Charles Robin écrit dans son journal⁽¹⁷⁾ : « À 3 heures, suis monté à bord avec un Mons. Loubert, un négociant avec les Indiens & lui vendit des biens pour le montant de 15 livres et 15 shillings qu'il m'a payé en fourrures. » En 1772, il vendait encore 125 peaux d'originaux aux mêmes Robin. Il a prospéré rapidement et fait construire une maison, une grange, un magasin et un fournil. Il possédait également 3 prés dans les environs.

Toujours à Miramichi, un fils, Pierre-Bernard est né en 1766 et une fille Louise (surnommée Lisette) vers 1774 ; un second fils, Frédérick le 16 février 1778, qui sera baptisé quelques mois plus tard à Tracadie (devenue Carleton par la suite) en Gaspésie et une dernière fille Jeanne-Rébecca, née à Miramichi, mais baptisée à Carleton en 1780. Nous avons ainsi la preuve de ses fréquents déplacements entre Miramichi et la Gaspésie où étaient installés ses beaux-frères et belle-sœur Landry, Claude devenu navigateur et Jean un cultivateur, tous deux à Carleton et Théotiste mariée à Bonaventure à Joseph Gauthier dont la famille avait aussi une longue tradition de commerce par mer en Acadie.

Engagement volontaire

En 1775, c'est la déclaration de la guerre d'Indépendance américaine qui se terminera en 1782 avec la fondation des États-Unis d'Amérique. L'Angleterre engage des volontaires au Canada même chez ses sujets de langue française et leur offre des terres en échange des services rendus, leur permettant d'assurer l'avenir à leurs descendants et de peupler des régions jusque-là inexploitées.

Toujours selon la tradition de la famille, Pierre Loubère s'est engagé à aller combattre les Insurgés du côté de Boston malgré qu'il ait été dans la quarantaine. Quelle était donc sa motivation étant donné que son commerce semblait florissant ? On ne peut que supposer qu'il l'a fait afin d'établir ses enfants et de se rapprocher de plusieurs membres de la famille de sa femme établis sur les rives de la Baie des Chaleurs.

On ne connaît pas les dates exactes ni la durée de son service mais il se peut que ce soit de 1775 jusqu'au début 1777, entre les dates de naissance de deux de ses enfants... En 1780, il est à Carleton pour le baptême de sa dernière fille née quelques mois auparavant et il s'installe tout près de là avec sa famille.

Il vend son installation de Néguauc au cousin de sa femme, Otho Robichaud qui avait reçu une excellente éducation en anglais à Cambridge près de Boston sans négliger le français avec son père. Cette famille solidaire des Loyalistes, avait regagné Québec en 1775 au début de la Guerre de l'Indépendance américaine. L'historien Andrew Brown devait d'ailleurs s'inspirer de cette famille pour son étude sur la Déportation.⁽¹⁸⁾

Dans l'acte de vente des biens de Pierre Loubère on peut lire : « L'an 1781 et le 28 mai, moi Pierre Loubère reconnais et certifie par les présentes vendre un droit de

terre avec une maison bâtie dessus, avec magasin, grange et boulangerie que j'ai à Nigawouêke (*Négouac*) dans la Baie de Miramichi que j'ai fait, et fait faire à mes frais et dépens et dont j'ai joui jusqu'au terme que j'en ai vendu la jouissance au dit sieur Auteau Robichaux pour le prix et somme de quarante piastres autrement dit Louis courant d'Halifax

On apprend également que les produits qui se trouvaient dans le magasin étaient les suivants : des huîtres, du saumon, du suif, des plumes d'oiseau, du sucre d'érable, des pelleteries (fourrures), des canneberges (atocas), et des boîtes d'écorce que les Micmacs avaient décorées de piquants de porc-épic...

Otho Robichaud se lança par la suite dans le commerce de détail avec grand succès aidé entre autres par sa sœur Vénérande domiciliée à Québec et dans la vente de produits locaux et de bois.⁽¹⁹⁾ On peut certainement penser que Pierre Loubère a continué à commercer avec lui et à utiliser le réseau d'affaire tissé entre la Gaspésie, l'Acadie et Québec. On retrouve d'ailleurs plusieurs traces de ses fréquents déplacements au cours des années qui ont suivi ainsi que celles de son fils Pierre-Bernard par la suite.

Pionnier de Maria, en Gaspésie

La péninsule gaspésienne est constituée d'un massif central surélevé composé des Monts Notre-Dame d'où émergent les Monts Chic-Chocs qui terminent les Appalaches au nord-est. Elle est recouverte d'une forêt dense de conifères, mais les plateaux et le piémont de la baie des Chaleurs sont plus propices à l'agriculture. Seul le littoral gaspésien est habité et il n'a été accessible pendant longtemps que par la mer.

Il y avait eu quelques essais de colonisation mais elle était à cette époque, que très peu habitée. Pendant une centaine d'années avant 1760, il n'y avait sur le territoire que quelques tribus d'Amérindiens et dans quelques postes situés plus à l'est sur les rives du golfe St-Laurent, des colons et pêcheurs saisonniers de Normandie, de Bretagne, des pays basques et de La Rochelle qui avaient suivi les routes ouvertes par les grands explorateurs dont Jacques Cartier en 1734. C'est d'ailleurs ce dernier qui par une journée torride de juillet, a donné son nom à la baie des Chaleurs. Cette appellation nous fait souvent sourire car ses eaux sont plutôt froides...

Lors de la dispersion des Acadiens en 1755, quelques centaines de famille avaient réussi à fuir par les bois ou à bord de diverses embarcations de fortune et s'étaient réfugiées plus au nord à l'embouchure de la rivière Restigouche au fond de la baie des Chaleurs, ce qui leur permettait de cacher leurs bateaux ou de s'enfuir rapidement dans les bois lors des attaques des Anglais qui les ont poursuivis pendant plusieurs années. De cet endroit, vers 1760, plusieurs sont allés s'installer à Tracadie (Carleton) ou à l'embouchure de la rivière Bonaventure.

Très rapidement ce dernier poste devint le plus peuplé de la baie des Chaleurs, attirant des marchands itinérants pour le négoce du poisson et du bois. Toute cette région au sud de la péninsule et particulièrement le secteur de la rivière Bonaventure, était renommée pour ses grands pins rouges, parfaits pour du bois de charpente ou des grands mâts de très bonne qualité. On les expédiaient surtout en Angleterre et par la suite aux Antilles.⁽²⁰⁾ Comme nous l'avons vu plus haut, les Acadiens de Bonaventure en construisaient aussi des bateaux puisque Pierre Loubère a été l'un de

leur client en 1764. Ce n'est qu'un peu plus tard qu'ils y ont développé l'agriculture.

Le village de Tracadie se développait alors rapidement et accueillait lui aussi d'autres Acadiens qui revenaient d'exil. Cependant, le secteur à l'est de son territoire n'était pas encore habité. C'est là que finalement Pierre Loubère choisit de s'installer en 1780.

Au recensement de 1784, son nom apparaît avec le nombre d'arpents de terre qu'il a cultivés, soit 9 arpents de front. Ce qui signifie que ces arpents ont été déboisés de la forêt épaisse qui devait la recouvrir en grande partie. Sur ce même recensement on découvre qu'il n'aurait eu qu'un seul voisin qui avait quelques arpents cultivés.

En août de cette même année, il adresse une pétition au gouverneur anglais Nicholas Cox lui demandant de reconnaître ses droits sur les terres qu'il occupe à Maria. En voici un extrait : « J'espère que son Excellence veut bien me permettre que je lui présente ce placet pour le supplier de vouloir bien me faire la grâce de m'accorder un garant de terre amenuis de sept cens cinquante arpents pour moi et mes enfans que j'occupe depuis 3 ans. Et fait beaucoup de travail dessus. Et que son Excellence voudra bien m'accorder le garant sur les mêmes conventions que ses propres sujets. » On retrouve au bas de ce document une note de Cox : « M. Loubère est digne d'être porté à l'avis de votre Excellence comme étant un bon Sujet et un Homme de propriété ».

Les Anglais ont respecté leur promesse et considéré ses états de services. Pierre Loubère a reçu une large concession de terre « à prendre et à exploiter où bon lui semblera » près de Carleton, dans le township de Maria. Ces terres se trouvaient à l'est de la future paroisse et avaient une superficie de huit cents acres soit 750 arpents.

Voici une description de la région faite une vingtaine d'années plus tard par Mgr Plessis, évêque de Québec lors d'une visite pastorale à Carleton : «...À la vérité il n'y a qu'une ligne d'habitations, mais elle n'a pas moins de cinq lieues d'étendue en y comprenant la partie nommée Maria. Une chaîne de montagnes assez hautes fait le fond du tableau; la bordure est un coteau bien soutenu par un rivage graveleux et uni... »⁽²¹⁾

Aux Acadiens, après 1770, étaient venus s'ajouter les Loyalistes qui avaient fui la Nouvelle-Angleterre, des Canadiens attirés par les terres disponibles ainsi que les Irlandais au début du XIX^e siècle. Ces derniers ainsi que quelques arrivants d'origine écossaise étant catholiques, ils se sont souvent assimilés dans la région aux francophones par le mariage.

Tout en cultivant sa terre, Pierre Loubère continue à voyager et à commercer. À sa signature en 1784, il ajoute « Capitaine de milice ». L'administration anglaise avait mis sur pied des milices dans chaque agglomération, avec l'obligation de s'entraîner régulièrement. Il en était sans doute le responsable dans son secteur pendant quelques temps.

Il fait venir son ami Claude Guitet et sa famille à Maria vers le milieu des années 1780. Il lui a probablement offert des terres à même le large domaine qu'il possédait. Leurs maisons en pièces sur pièces étaient voisines près du rivage. Cette

technique de construction répandue utilisait des troncs d'arbres équarris généralement assemblés les uns aux autres par des queues d'aronde avec des joints d'étau sèche.

Dans son carnet écrit vers 1900, le capitaine André Loubert écrivait qu'il était allé sur les lieux où avait été bâti la deuxième maison de Pierre Loubère et qu'il avait vu «la cave un peu comblée». Et qu'il y avait trouvé «des boucles que son père lui dit avoir servi pour boucles de jarretières à son arrière-grand-père et à son grand-père car de ce temps-là ils ne portaient pas de pantalons, c'était des culottes avec des grands bas qui montaient en haut du genou. Et d'y avoir trouvé aussi des vieux objets comme fourchettes, couteaux cassés et autres ». Il continuait en mentionnant que Frédéric y avait vécu jusqu'à son décès en 1862 à l'âge de 84 ans. Il a d'ailleurs été le premier à être inhumé dans le cimetière de Maria qui était devenue alors officiellement une paroisse.

Reconnaissance honorifique et responsabilités importantes pour le pionnier

En prenant connaissance des différents documents le concernant, on voit qu'il a pris une part de plus en plus importante au développement de Maria et de la région. Il a souvent intercedé auprès des autorités en faveur de ses concitoyens entre autres pour des droits d'un site de pêche, de cueillette de foin, pour l'obtention de titres de terres, témoignant (en anglais) en faveur des Acadiens de Bonaventure qui ont dû lutter pendant des décennies pour obtenir le droit de demeurer sur les terres qu'ils occupaient depuis 30 ans, victimes du harcèlement et de la cupidité de certains représentants du nouveau gouvernement.

Dans la Gazette de Québec du 24 juillet 1788, on annonce sa nomination en tant que Juge de Paix dans le district de Gaspé ce qui l'autorise à porter le titre d'Écuyer (Esquire). Il est ainsi apte à parler au nom de ses concitoyens ou à représenter certains groupes de personnes. Il est à noter que très peu de francophones ont pu profiter alors de ces nominations.

Le 2 avril 1789, toujours dans la Gazette de Québec, on annonce sa nomination à un Conseil formé par le gouvernement pour recevoir les demandes d'acquisition des terres dans le district de Gaspé. Encore là, il n'y a que 2 francophones sur 8 représentants.

Et en février 1794, il est nommé au poste très important de représentant de Maria sur le Comité du Conseil Législatif et Exécutif avec charge d'appliquer les devoirs de la justice dans son village, charge qu'il allait assumer pendant une dizaine d'années.

Établissement de sa famille

En 1787, son fils Pierre-Bernard devenu navigateur est allé se construire 3 milles à l'ouest de son père sur une terre que ce dernier venait d'acquérir. Trois années plus tard, il fait une demande de titres pour une terre de 200 acres dans la même paroisse. Il se marie en 1795 avec Angélique LeBlanc, une acadienne, mais il se noie en mer au large de Carleton en 1803 laissant 5 enfants en bas âges. Sa veuve s'est remariée deux ans plus tard et est allée vivre avec sa famille à Arichat (sur l'île Madame) en Nouvelle-Écosse. On ne connaît rien de ces enfants Loubère à l'exception de Louis-Bernard, également navigateur, revenu plus tard se marier et s'installer à Maria.

Sa fille aînée Louise épousa un veuf, Charles Cavanaugh de Bonaventure, en 1797. Ami de Pierre Loubère, il était aussi Écuyer et Juge de paix. Elle eut 9 enfants de ce mariage. La benjamine Jeanne-Rébecca épousa Joseph Bourg également de Bonaventure en 1799. Elle lui donna 12 enfants. Son mari était apparenté à l'abbé Mathurin Bourg, le missionnaire des Acadiens de la baie des Chaleurs pendant de longues années. On peut voir sur de nombreux documents religieux et autres, sa signature accolée à celle de Pierre Loubère...

Son second fils Frédérick épousa sa cousine germaine Adélaïde Landry âgée de 15 ans, le 28 décembre 1800. Elle a eu 8 enfants mais elle est décédée prématurément à l'âge de 27 ans en 1813. Un an plus tard, Frédérick s'unissait à Josephite Audet dit Lapointe. Elle devait mettre au monde 18 autres enfants dont quelques-uns décédés en bas âge. C'est évidemment par lui que le nom de *Loubère* dont la graphie s'est transformée en *Loubert* à la troisième génération, s'enracina dans la région et essaima ensuite ailleurs au Canada, aux États-Unis et même en France au XXe siècle...! En effet, un de ses descendants, Ronald Loubert, soldat américain au cours de la Guerre 39-45, s'y est installé, a fondé une famille et ses enfants et petits-enfants vivent à Clamart, Meudon et Jarnac.

Frédérick cultivait la terre et faisait aussi partie de la milice locale. En 1821, dans la Gazette de Québec on annonce que *Frédéric Loubert* est promu du rang d'enseigne à celui de lieutenant dans le district de Gaspé. Il s'était installé sur les terres acquises par son père mais nous retrouvons en 1820 une demande pour occupation de terres de 300 acres avec maison et dépendances, ce qui lui a été accordé cinq ans plus tard.

Au milieu du XIXe siècle, la descendance de Claude Guitet (devenu Guité) se trouvait propriétaire de la presque totalité des terres que possédait Pierre Loubère à l'origine. La famille Guité a fait du commerce sur ce site pendant plusieurs générations. Certains des petits-enfants Loubère s'étaient installés surtout dans «les rangs» à l'arrière des terres limitées par le rivage. D'autres, dans les paroisses voisines à l'est de Maria : Cascapédia, New-Richmond et Caplan. C'est dans ce dernier village que mon arrière-grand-père Frédéric, l'un des nombreux enfants de Frédérick l'aîné, s'est marié en 1848 à Rose-Ann Martin, une jeune Irlandaise et a défriché et installé la grande ferme où je suis née.⁽²²⁾

Pierre Loubère est décédé des suites de la petite vérole (ou variole) le 28 mars 1806 et il a été inhumé dans le cimetière de Carleton. Sa femme Euphrosine est décédée quelques années plus tard, le 21 février 1809.

L'ancêtre gascon Pierre Loubère a été un pionnier très respecté de tous et son souvenir se transmet de génération en génération dans toute la région. Dans nos familles, on a gardé et protégé le moindre renseignement sur lui. Grâce aux efforts de Jean-Luc Loubert, nous pouvons maintenant avoir un portrait de lui beaucoup plus complet pour le transmettre à nos enfants et petits-enfants.

Recherches en France

Pour ma part, depuis plusieurs années mes recherches se font surtout en France. J'ai fait plusieurs visites à Vic-Fezensac au cours de la dernière décennie mais elles sont toujours beaucoup trop brèves... J'en profite pour remercier de tout cœur les personnes qui m'ont aidée ou qui m'aident toujours. Je pense à M. Jean-Paul Passama, à M.

Louis Lagravère dont les écrits sur Léviac m'ont beaucoup appris sur les origines de la famille Loubère et tout particulièrement à Mlle Éliane Beth qui continue de dépouiller patiemment les archives à chacun de ses passages à Vic ou Auch.

Sources

1. **Jean-Luc Loubert** – *L'ancêtre Pierre Loubère – ses origines et ses aventures*. Janvier 1998. Une copie de cette édition a été déposée au GGG. Actuellement en révision.
2. **Bona Arsenault**- *Louisbourg 1713-1758*. Pp. 114-115 – Le Conseil de la vie française en Amérique, Québec, Canada- 1971
3. **Jacques Aman** – *Une campagne navale méconnue à la veille de la Guerre de Sept Ans – L'escadre de Brest en 1755* - Vincennes, Service historique de la Marine, 1986, 203 p.
4. Ibid
5. Extraits des archives du Ministère de la Marine et de la Guerre à Paris - Correspondance générale, MM Duquesne et Vaudreuil gouverneurs-généraux 1755-1760 Québec–*Porté au roi le 22 mars 1755*., L.-J. Demers & Frère, 1870, 306 p
6. Ibid
7. **Jacques Lacoursière** - *Histoire populaire du Québec, Des origines à 1791*. 1996
8. France- Archives de la Marine Série B4, Campagnes. Vol 68 (1755) pp.1-478. MfC-11992–folio214, Relations par M. Hocquart
9. Ibid
10. Ibid – Folio 394-403 – Relation de M. De Selle – Premier lieutenant à bord du Lys - non daté.
11. Rapport des Archives Canadiennes 1905, Vol.1-Sommaire des documents à Paris – 29 juillet 1755- Folio8 - 2 pages
12. **Emile Lauvrière**, *La tragédie d'un peuple: Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Tome 1, Editions Bossard, Paris, 1922, 513 p
13. Extraits du journal de l'Amiral Boscawen – le 9 juillet 1755
14. **Pascal Poirier** – *Acadiens déportés à Boston en 1755* – L'Illustration –Suppl. de la Revue Franco-Américaine - Août 1909
15. Archives publiques- Gaspé No 27019 / 26 –Lower Canada Land Papers
16. **Pascal Poirier** – *Acadiens déportés à Boston en 1755 (Suite)*– Décembre 1909
17. **Arthur G. LeGros**- Charles Robin on the Gaspé Coast, 1766, Revue d'Histoire de la Gaspésie, avril 1964
18. Dictionnaire Biographique Canadien Français.
19. Ibid
20. **J. Bélanger, M. Desjardins, Y. Frenière** - *Histoire de la Gaspésie* - Boréal Express 1981.
21. *Journal de deux Voyages apostoliques*- Janvier/mars 1968 - Revue d'histoire de la Gaspésie)

EMIGRATION GERSOISE EN AMERIQUE AU XIX^{ÈME} SIÈCLE :

ESTAMPES-CASTELFRANC DANS LE CANTON DE MIÉLAN

par G. DE MONSEMBERNARD

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la Gascogne gersoise a contribué au peuplement du Nouveau Monde.

Le sujet n'est pas neuf. Louis Richon a publié dans le Bulletin de la Société Archéologique Historique Littéraire et Scientifique du Gers deux savantes communications sur l'établissement de nos compatriotes dans les îles d'Amérique sous l'Ancien Régime: Condomois aux Antilles au XVIII^e siècle (R.S.A.G., 1978, p. 328 et s.) et Auscitains aux Antilles au XVIII^e siècle (id., p. 456 et s.).

C'est un autre chapitre de cette histoire que nous nous proposons d'aborder avec l'étude de l'émigration outre Atlantique au milieu du XIX^e siècle dans une commune du canton de Miélan, Estampes-Castelfranc. Sujet limité dans l'espace comme dans le temps, mais qu'une source inédite permet d'approfondir, à savoir les notes dont l'abbé Audiracq, curé de la commune, a enrichi le registre de catholicité qu'il a tenu de 1837 à 1864.

On peut s'interroger sur la représentativité de la commune d'Estampes-Castelfranc au regard de l'émigration gersoise en Amérique. Il est certain que les Gersois ont émigré outre Océan au XIX^e siècle et que leur émigration a été l'une des causes du dépeuplement du département à partir du milieu du siècle. On sait que le Gers a atteint son maximum de population en 1846 avec 314 885 âmes et qu'en un quart de siècle, de 1846 à 1872, il a perdu près de 10 % de ses habitants. La dépopulation a varié d'un canton à l'autre, mais, exceptés les deux cantons d'Auch-Nord et de Condom, elle a été générale, atteignant même 18,2 % - record départemental - dans celui de Montesquiou. Elle s'est élevée à 13,6 % dans celui de Miélan. On peut, à ce sujet, se reporter à l'intéressante carte établie par Gilbert Sourbadère in Pays du Gers, cœur de la Gascogne (tome II, carte n° 34). Un observateur bien placé, Valny, chef de division à la préfecture, cité par le même auteur (id. p. 648), attribuait cette diminution « à la tendance à l'émigration en Amérique et vers les grands centres, tendance qui s'est manifestée depuis plusieurs années dans certains cantons du département, particulièrement dans l'arrondissement de Mirande.

Deux causes, donc, à la dépopulation: l'émigration vers l'Amérique et l'émigration vers les grandes villes. La part de l'une et de l'autre n'est certainement pas uniforme et il se peut que la première ait été plus active dans le sud du département, aux confins des Hautes-Pyrénées. Car la montagne pyrénéenne et son piémont ont été au XIX^e siècle le principal foyer français d'émigration vers l'Amérique. De 1857 à 1877, les Basses-Pyrénées (on ne disait pas encore les Pyrénées-Atlantiques) se sont classées au premier rang des départements français à cet égard et les Hautes-Pyrénées au second (Jean-François Soulet, Les Pyrénées au XIX^e siècle, tome II, p. 104, note 380). Stoppée durant les guerres de la Révolution et de l'Empire, l'émigration en Amérique qui a repris à partir de 1825 environ, s'est développée sous la monarchie de Juillet et le second Empire.

Dans les Basses-Pyrénées le nombre des départs est passé de 208 en moyenne par an avant 1835, à 1016 dans la décennie 1836-1845 et à 1614 dans la décennie 1846-1855 (id., p. 90).

Le courant d'émigration suit à Estampes et à Castelfranc, nous le verrons, une courbe comparable. Limitrophe des Hautes-Pyrénées, la commune est peut-être plus représentative du piémont pyrénéen que du cœur du département. Les caractères qu'y a revêtus l'émigration en Amérique n'en paraissent pas moins intéressants à relever, car ils ont, semble-t-il, une portée générale.

I. LES PATRONYMES.

Le nombre des patronymes est inférieur à celui des familles, ce qui n'est pas, nous le verrons, sans créer des difficultés pour l'identification des émigrants. On en compte seulement 71.

Quarante-cinq ne sont cependant portés que par une seule famille.

Ce sont, par ordre alphabétique: Andignac, Armagnac, Aurignac, Balech, Bares, Bordes, Burgan, Capdecorme, Caubin, Claverie, Cougot, Dagé, Dantin, Darées, Dargagnon, Dautour, Debat, Deffès, Despaux, Despax, Despouy, Durban, Dupuy, Durroux, Dutrey, Esparros, Juques, Laburre, Lacarce, Laffargue, Lamarque, Laporte, Lazies, Libaros, Montégut, Porte, Ricaud, Rouède, Rozès, Sabalos, Saint-Ubéry, Sanson, Samiguet, Tujague, Vignaux.

Les vingt-trois autres, en revanche, sont communs à plusieurs familles. Quatorze se retrouvent à deux exemplaires (Ader, Barrère, Duffau, Guinle, Lacomme, Lasbennes, Latapie, Matharan, Meliet, Milhas, Noguès, Roques, Sénac et Trouette) ; six autres à trois exemplaires (Bonneau, Cassagne, France, Larrieu, Sorbet, Vergès). Viennent ensuite les patronymes de Sérour (quatre fois), de Daroux (cinq fois), de Dagnoux et de Dours (six fois chacun), de Cazaux (neuf fois). Vignes, le plus répandu, se rencontre treize fois.

II. - L'EMIGRATION EN AMÉRIQUE.

L'abbé Audiracq n'a commencé à noter les départs de ses paroissiens outre-mer que lorsque leur nombre a atteint une importance certaine.

Entre un acte de mariage daté du 7 octobre 1846 et un acte de baptême du 20 du même mois, il intercale la liste de tous ceux qui sont partis avant cette dernière date - « jusqu'en 1846, le 20 octobre ». Ils sont déjà au nombre de trente.

Les premiers départs ont certainement eu lieu avant 1836. On trouve en effet dans la liste « Caubin avec sa femme et sa fille, d'Estampes ». Or, seule sa femme, « Marie-Jeanne Dautour, épouse Caubin », et sa *fille* Françoise âgée de sept ans, figurent dans le recensement de 1836. Le père *est* déjà absent à cette date.

- vingt-deux, chiffre record, le 20 octobre 1854
- trois en octobre 1855
- quatre le 15 octobre 1856.

Puis le mouvement s'essouffle. Aucun départ en 1857 et 1858, deux le 25 septembre 1859. Et il s'arrête. On ne trouve plus aucune mention de départs après 1859 bien que le registre de catholicité se poursuive jusqu'en 1864.

Au total, on décompte trente départs avant 1846, soixante et onze de 1846 à 1855, six après 1855, soit en tout, 107 - chiffre qui peut être réduit à 104 compte tenu de trois retours suivis d'un second départ.

Pour juger de l'importance de ce chiffre, il faut le rapprocher de celui de la population: 660 habitants en 1836, 655 en 1841. Un sixième de la population (15 à 16 %) a émigré en l'espace d'une vingtaine d'années.

A. LA DESTINATION DES ÉMIGRANTS.

La quasi-totalité des émigrants s'embarquent pour la Nouvelle-Orléans. En dehors de la Louisiane, on ne relève que quatre départs pour Montevideo (deux avant 1846, deux autres en 1852), un pour Buenos-Ayres en 1850 et trois pour l'Afrique (l'Algérie sans doute) avant 1846. Encore l'un de ces migrants africains, après un retour à Estampes, partira-t-il à son tour pour la Louisiane.

Ancienne colonie française cédée aux Etats-Unis en 1803, la Louisiane est encore un pays de culture française au milieu du XIXe siècle. S'il en était besoin, nous en trouverions un témoignage dans le registre de catholicité d'Estampes. En 1858, Mme Caubin, qui a marié sa fille à un Français de la Nouvelle-Orléans, fait transcrire l'acte de baptême de son petit-fils, JeanLouis Sénat, baptisé en l'église Sainte-Marie de la Nouvelle-Orléans le 25 octobre 1853 ; l'acte est rédigé en français; le prêtre qui a célébré le baptême, celui qui délivre cinq ans plus tard la copie de l'acte, le vicaire général du diocèse de la Nouvelle-Orléans qui la légalise, portent tous les trois des noms bien français: Masson, Gérard, Rousselon.

La culture anglo-saxonne ne l'emportera qu'après la guerre de Sécession (1861-1866) qui se termine par la victoire des Etats du Nord sur ceux du Sud. A cette date, le courant migratoire s'est tari à Estampes.

B. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMIGRATION.

Plusieurs traits caractérisent les émigrants d'Estampes-Castelfranc.

En premier lieu, et cela ne saurait surprendre, l'émigration est le fait de célibataires. On ne trouve parmi les émigrants que quatre couples, deux avant 1846 « Casaux Dominique, tailleur, avec son épouse et son fils » et « Caubin avec sa femme et sa fille », un autre en 1853 « Ader, menuisier, sa femme Mariette et sa fille Therezia », un dernier en 1855 « Latapie Jean-Baptiste et Latapie Marie, mariés ».

Deuxième trait, qui est en revanche une surprise : la répartition par sexe. L'émigration est loin d'être exclusivement masculine. Un quart des émigrants sont des femmes. On dénombre, ôtés les enfants, 76 hommes et 25 femmes. Et certaines années, celles-ci l'emportent ; elles sont quatre sur sept en 1851, trois sur quatre en 1856 et, lors du gros départ de 1854, on compte un tiers de femmes: sept sur vingt deux.

Par la suite, l'abbé Audiracq note les départs au fur et à mesure qu'ils se produisent:

- neuf le 1er novembre 1846
- aucun (et nous verrons pourquoi) en 1847
- trois le 10 octobre 1848
- onze en septembre 1849
- un en janvier 1850
- six autres en octobre de la même année
- sept en octobre 1851
- deux en juillet 1852
- sept en septembre 1853

Troisième trait, et qui surprend aussi: la répartition par âge. Nous ne connaissons pas l'âge de tous les émigrants, car l'abbé Audiracq est parfois avare de précisions, donnant le patronyme, mais omettant le prénom. Les deux tiers de ceux qui sont partis de 1846 à 1859 sont néanmoins identifiables, soit 53 sur 77, dont 36 hommes et 17 femmes, et il est possible de calculer leur âge à la date de leur départ. Voir tableau ci-après.

Tableau N° 1
Répartition par âge des migrants

On constate que l'émigration est le fait d'hommes et de femmes jeunes et souvent même très jeunes. La quasi-totalité n'ont pas plus de vingt-cinq ans et ils sont aussi nombreux (seize hommes et sept femmes) dans la tranche d'âge des 15-19 ans que dans celle de 20-25 ans.

Quatrième point: la répartition par familles. Plus d'une famille sur deux (environ 55 %) ont payé leur tribut à l'émigration et certaines ont donné plusieurs émigrants. On en compte deux dans douze maisons et trois dans neuf autres. Le frère, déjà établi en Louisiane, appelle son cadet, la sœur sa cadette Barthélémy Saint-Ubéry émigre en 1852, à l'âge de vingt ans; ses deux demi-frères, Jean et Jean-Marie Laburre, le rejoignent deux ans plus tard. Marie Meliet, 24 ans, émigre en 1853; une première sœur, Marceline, la rejoint en 1854, une seconde, Pauline, en 1856.

Âge au départ	Hommes	Femmes
45 ans		
41 ans		1
36 ans	2	
25 ans		2
24 ans		2
23 ans	1	
22 ans	6	
21 ans	1	1
20 ans	8	2
19 ans	7	1
18 ans	1	3
17 ans	4	2
16 ans	3	1
15 ans	1	
14 ans	1	
13 ans		
12 ans		1
Total	36	16

L'instituteur Cyprien Ricaud a trois fils; ses deux cadets émigrent, le premier à l'âge de 17 ans, en 1849, le second en 1854, âgé de 15 ans. Et l'on pourrait multiplier les exemples.

Les familles auxquelles appartiennent les émigrants, sont aussi bien des familles de cultivateurs que des familles d'artisans. Il semble cependant que les jeunes gens issus de ces dernières soient plus enclins à émigrer que les autres.

Nous connaissons de façon certaine l'origine socio-professionnelle de 69 émigrants appartenant à quarante familles différentes.

Voir tableau n° 2.

Catégories professionnelles	Nombre de	Répartition des familles par nombre			Nombre Total
		1	2	3	
<i>Cultivateurs</i>	22	11	6	5	38
<i>Artisans:</i>	14	7	4	3	24
sabotiers	3	1	2	-	5
forgerons	2	1	-	1	4
charrons	2	1	-	1	4
tisserands	2	1	-	1	4
tourneur	1	-	1	-	2
meunier	1	-	1	-	2
menuisier	1	1	-	-	1
charpentier	1	1	-	-	1
tailleur d'habits	1	1	-	-	1
<i>Autres:</i>	4	2	1	1	7
veuve	1	1	-	-	1
métayer	1	1	-	-	1
instituteur	1	-	1	-	2
famille Caubin	1	-	-	1	3
Total	40	20	11	9	69

Tableau n° 2. - Origine socio-professionnelle des émigrants

Si l'on rapproche ce tableau de celui de la structure professionnelle de la commune, on constate qu'une famille d'artisans sur deux a fourni des émigrants alors que la proportion est seulement d'un sur quatre pour les familles de cultivateurs.

Cinquième trait: il ne s'agit pas d'émigrations individuelles, même si les motivations le sont. L'émigration est organisée; les départs pour la Louisiane sont en effet groupés; ils ont lieu une fois par an à date fixe, en septembre ou octobre, au plus tard le 1er novembre, après les grands travaux de l'été, avant l'entrée dans la morte saison. Il ne fait pas de doute que des agences d'émigration sont à pied d'œuvre comme dans les Basses-Pyrénées, prospectant la campagne à la recherche de candidats pour le Nouveau Monde et organisant des départs.

C . LA MORTALITÉ CHEZ LES ÉMIGRANTS.

Demier trait, et qui mérite un développement particulier : une mortalité élevée.

L'abbé Audiracq ne s'est pas borné à noter les départs de ses paroissiens vers l'Amérique, éventuellement leur retour. Il note aussi leur décès.

Quelques-uns sont revenus mourir au pays. On relève dans le registre de catholicités les actes de sépulture de trois «Américains» :

- 1er juillet 1850: sépulture de Jean-Pierre Méliet, «revenu depuis 15 jours de la Nouvelle-Orléans», et âgé de 27 ans;
 - 22 mai 1852: sépulture de Jean Cazaux, dit Tailleur, «revenu depuis environ un an de l'Amérique», âgé de 32 ans;
 - 16 septembre 1857: sépulture de Michel Sorbet, «revenu malade de la Nouvelle-Orléans», âgé de 27 ans;
- (les deux premiers partis avant 1846, le dernier en 1849).

Mais la quasi-totalité meurent loin du pays. Et l'on est surpris de leur nombre: vingt-huit. Au total, trente-et-un décès répertoriés ; plus d'un émigrant sur quatre, près d'un sur trois, exactement un sur 3,35 (V. tableau n° 3). Ce taux élevé, moins fort assurément que celui de la mortalité des Noirs transplantés en Amérique au temps de la traite, étonne cependant par son importance.

Année départ Avant 1846	Nombre décès
	8
1847	8
1848	1
1849	3
1851	1
1853	1
1854	9
Total	31

Tableau n° 3. - Nombre de décès par année de départ

Un quart de ces décès ont une cause accidentelle: le naufrage du navire qui transportait les neuf émigrants partis d'Estampes pour la Nouvelle-Orléans le 1er novembre 1846. «Naufragés et morts» a noté l'abbé Audiracq en marge de leur liste regard de chaque nom, sauf un (oubli? ou seul rescapé?)

Bien qu'accidentel, un tel drame n'est pas exceptionnel. L'histoire a conservé le souvenir du naufrage du «Leopoldina Rosa» qui avait coulé quelques années auparavant à 130 km au large de Montevideo, entraînant dans la mort 270 émigrants. Les autorités du département des Basses-Pyrénées qui voyaient avec défaveur les jeunes basques et béarnais partir pour l'Amérique, en avaient tiré argument pour les dissuader d'émigrer (Jean-François Soulet, *op. cit.*, t. II, p. 90). Le naufrage de 1846 explique sans doute qu'aucun jeune d'Estampes et de Castelfranc ne se soit risqué à prendre la mer en 1847 et le faible nombre de ceux qui l'ont fait en 1848.

En dehors de ce cas qui frappe l'imagination, l'abbé Audiracq donne peu de précisions sur la cause et la date des décès. A part deux mentions «morts de la fièvre jaune en 1847 » pour des émigrants partis avant 1846, il n'indique jamais la cause et rarement la date. Lorsqu'il donne celle-ci, on constate que le décès est survenu souvent dans l'année du départ. Des vingt-deux partants de 1854, neuf sont décédés, l'un l'année même, cinq autres en 1855. Il n'est pas certain qu'il en ait été ainsi dans tous les cas. Mais il reste vraisemblable que les décès notés par l'abbé Audiracq sont survenus à des dates qui ne sont pas trop éloignées de l'arrivée en Amérique. En tout état de cause, ils se sont produits avant qu'il cesse de tenir le registre de catholicité d'Estampes.

Malgré l'imprécision de ces données, il est possible de pousser plus loin l'analyse.

Age au décès connu (16 cas)		Age au décès inconnu Mais âge au départ connu (7 cas)		Age au décès et âge au départ inconnus (8 cas)	
Age	Nombre de décès	Années de départ	Age de départ	Années de départ	Nombre de décès
37	1	1848	19 ans	Avant 1846	4
32	1	1849	20 ans	1846	2
31					
29	2	«	17 ans	En 1854	2
28	1	1851	24 ans		
27	1	1853	18ans		
22	4	1854	16 ans		
21	1	«	14 ans		
20	1				
19	1				
17	1				
13	1				

Tableau n° 4. - La mortalité chez les émigrants

Nous connaissons l'âge au décès de la moitié des émigrants (16 sur 31) : le plus âgé avait 37 ans, deux avaient dépassé de peu la trentaine et tous les autres avaient moins de trente ans, dont trois moins de vingt ans. Pour un autre quart (7 sur 31), si nous ignorons leur âge au décès, nous connaissons celui qu'ils avaient au départ. Et compte tenu de ce dernier, il est certain que la mort les a frappés alors qu'ils étaient encore jeunes et dans la force de l'âge.

* * *

En résumé, un courant d'émigration important: une centaine de départ en un quart de siècle, soit 15 à 16 % de la population; une émigration jeune: en général, de jeunes garçons et de jeunes filles (une fille pour trois garçons) âgés de 15 à 25 ans; un taux de mortalité élevé: plus d'un sur quatre.



Le contraste entre la jeunesse des émigrants et le chiffre élevé des décès montre que l'émigration a été pour beaucoup quelque chose de dramatique. La réussite de quelques-uns, telle celle de la famille Caubin-Cénat qui peut se mesurer à l'importance de son monument funéraire dans le cimetière d'Estampes, ne doit pas faire oublier les difficultés, les échecs, la maladie et la mort qui ont été le lot de bien d'autres.

DE SAINT-MICHEL A SAINT-MICHEL OU LA VIE AGITÉE D'ANTOINE THEROUX

Par Henri SUBSOL



PROLOGUE

Il fait froid, en ce matin du premier jour de l'année 1676 dans l'église Saint Michel de Verdun-sur-Garonne. Un petit groupe de personnes entoure le baptistère. L'enfant, qui disparaît quelque peu dans les pauvres langes qui l'entourent, est né la veille et sera baptisé Antoine, comme son parrain, Antoine Martin. Outre le prêtre, Monsieur Villenove, sont également présents Antoinette Cabaré, sa marraine, Jean Soulié, Consul, Guillaume Roumiguère, notaire royal et bien entendu le père, André Theroux. Les temps sont durs, à cette époque, et les chances de survie bien minces. Personne, dans l'assistance, ne peut deviner que ce nouveau-né va vivre une longue vie aventureuse

(assez longue pour connaître plusieurs de ses arrières petits-enfants) et créer une véritable dynastie de Theroux dont les membres sont répartis un peu partout sur le continent Nord-Américain, tant aux Etats Unis qu'au Canada et de l'est à l'ouest.

LES ORIGINES D'ANTOINE

Theroux est un patronyme d'origine germanique comme il y en a tant un peu partout en France. Selon certaines sources, il viendrait d'un ensemble de mots signifiant

« loup puissant ». Les premières traces de la famille « Theroux » à Verdun datent du début du XVII^e siècle. André, père d'Antoine, était né le 6 juin 1638 et était fils de Pierre Theroux et de Jeanne Delmas. Trois des frères d'André se prénommaient « Guillaume », ce qui ne simplifie pas les recherches généalogiques les concernant, mais, heureusement, André est un prénom rare à l'époque, pratiquement inusité dans notre paroisse et donc il n'y a pas de risque de confusion en ce qui le concerne.

Pierre décèdera le 10 janvier 1648, alors qu'André n'a que 10 ans. C'est le frère aîné, l'un des Guillaume, qui, avec Jeanne la mère, assurera l'autorité parentale et donnera son consentement lors du mariage d'André avec Jeanne Clamens.

Jeanne, née le 9 octobre 1641, est la fille de Bernard Clamens, de la paroisse de Bouillac, et de Jeanne Gautié qui décèdera le 28 février 1653. Bernard mourra à son tour le 5 février 1662 et sera enterré devant le porche de l'église de Bouillac. Jeanne Clamens avait un frère, Gilis né le 24 octobre 1636. Jeanne Gautié possédait quelques biens consistant en une maison avec son terrain d'une valeur de 128 livres qu'elle légat à ses deux enfants.

Lorsque André et Jeanne décident de se marier, cette dernière est servante à l'auberge du Lion d'Or, propriété de Jean Couderc. Cette auberge, située à l'emplacement actuel de la Maison de la Culture semble bien être la meilleure de Verdun à l'époque, fréquentée par la classe moyenne de la ville et les membres du Conseil qui y tiennent alors de fréquentes réunions informelles.

C'est, tout naturellement semble-t-il qu'est dressé en ces lieux le contrat de mariage des deux futurs époux. On ne peut qu'être frappé par le nombre des personnes présentes lors de cette formalité et qui figurent en qualité de témoins dans l'acte rédigé par Maître Villenove. Sont là Jean Bélanguier, cousin de Jeanne, Pierre Jouglà, maître maçon, Pierre Dussau, 'fournier', Jean Jauvert, laboureur, mais aussi les dénommés Delmas, Sailhou, Querguy et enfin François Etienne Coudere ... qui est seul à signer le document avec le notaire. Une telle affluence en un tel lieu semble prouver qu'André et Jeanne ont de nombreux amis et que l'aubergiste considère la fiancée comme faisant partie de sa famille (en règle générale, les contrats de mariage sont établis au domicile de la future épouse).

La rédaction d'un contrat de mariage est normale en ces temps- là, mais l'énumération des biens de la jeune femme en dit long sur l'état de ses finances: un matelas de plumes, un coussin, également de plume, usagé, une couverture, également usagée, quatre draps de lin, dont deux neufs, et six serviettes de 'palmette' usagées. Jeanne apporte également ses biens immobiliers consistant en quelques terres situées dans la commune de Bouillac et provenant de la succession de sa mère. Quant au futur époux il apporte « *ses biens présents et futurs* » sans que le détail en soit donné. Le mariage est prononcé en l'église Saint Michel le 5 novembre 1662.

Les Theroux ne sont pas riches, loin de là. André est 'marinier', comme l'un de ses frères Guillaume. Le deux autres frères, prénommés également, Guillaume sont respectivement cordonnier et charpentier, mais André est bien le plus pauvre de tous. La preuve nous en est donnée par le rôle des tailles de 1686 : Guillaume le charpentier paye 1 livre 4 sols et 9 deniers pour ses biens immeubles et 2 livres 7 sols 6 deniers pour ce qui correspond à sa taxe professionnelle, Guillaume le cordonnier (c'est le plus jeune des frères) paye 1 livre 11 sols 7 deniers pour ses biens et 2 livre 7 sols pour sa profession, Guillaume le marinier est taxé 11 sols 11 deniers pour ses biens et 2 livres 7 sols pour ses privilèges (sa profession), quant à André il ne possède aucun biens et n'est taxé que 1 livre 3 sols 9 deniers pour ses privilèges. Selon certaines indications, le couple et leurs enfants doivent être logés probablement par les employeurs successifs de Jeanne qui, entre temps, a quitté le service de l'auberge. Le dernier de ces employeurs, un certain Mathieu Rolteau, conseiller du Roi et receveur des recettes, donc personnage important, va par la suite jouer un rôle important dans la vie de Jeanne.

Durant leurs 26 ans de vie commune, le couple André et Jeanne eut 10 enfants, dont quatre seulement parvinrent à l'âge adulte :

- Jeanne, née le 3 janvier 1664, qui épousera un certain François Vignau, marinier (François devait, par la suite, prendre la charge du bac de Grenade)

- Andrive, née le 28 août 1670 qui se maria 'sur le tard' avec un habitant de Saint Sardos.

- Antoine, objet de cet article.

- Raymond, né le 2 mars 1679.

L'ENFANCE D'ANTOINE

Antoine vit les premières années de sa vie comme les autres enfants issus du petit peuple de cette époque. Il ne reçoit aucune éducation et, fort probablement, aide son père dès qu'il en a la force.

André décède le 4 mars 1688, de mort naturelle semble-t-il.

Ainsi, Jeanne se retrouve veuve à 47 ans avec 3 enfants mineurs encore à charge. Depuis 1684, au moins, Jeanne était donc au service de Mathieu Rolleau. C'est au domicile de Mr Rolleau qu'est dressé par Maître Soulié, le premier décembre 1689, un contrat de mariage entre Jeanne Clamens et Nicolas Champier, maître chirurgien de Comberouger. Le contrat est paraphé par Soulié, bien sûr, mais aussi par un autre notaire, maître Pierre Courdy de Canals, Nicolas Champier et Mathieu Rolleau. Alors ? mariage arrangé par le couple Rolleau ? Fort probablement, surtout si l'on se réfère au soin apporté dans la rédaction du contrat où il est précisé : « *et parce que du mariage de la dite Clamens avec le défunt Theroux il y a Antoine, Raymond et Andrive qui sont toujours avec la dite Clamens il est convenu entre la fiancée et le futur époux que le dit Champier sera tenu de s'occuper d'eux (les trois enfants) de les loger et habiller jusqu'à l'âge de 25 ans ou jusqu'à ce qu'ils se marient, en retour ils devront travailler aussi bien que possible et rapporter à la maison le fruit de leur travail* ». Le contrat annonce un inventaire des biens revenant aux enfants qu'il nous a été impossible de retrouver. Après les garanties offertes aux enfants il est précisé celles données à Jeanne « *au cas où le dit Champier décèderait avant elle* » qui consistent en la jouissance de la maison de Comberouger, une pension, des fournitures diverses en nature, dont des vêtements, et une somme de 20 livres en argent, le tout à servir annuellement par les héritiers naturels de Champier. Le mariage est célébré dans l'église de Verdun le 6 février 1690. En marge du contrat, le 15 du même mois, il est porté l'inventaire des biens meubles apportés par Jeanne, biens parmi lesquels figurent un certain nombre d'objets que l'on peut s'étonner de trouver dans le trousseau d'une personne aussi modeste : un bois de lit en noyer, un couvre-lit de raze verte avec son entourage de même couleur et sa frange de soie de huit pieds, une bassinoire de cuivre, six serviettes et deux nappes brodées et ... *'un coffre de métal fermant à clef'*. Cadeaux de la famille Rolleau à une servante particulièrement appréciée ?

Antoine suivit-il sa mère et ses frère et sœur à Comberouger ? On peut en douter, vu sa 'formation' de marinier dont il est peu probable qu'il puisse exercer le métier à Comberouger, loin de la Garonne. Il n'est pas déraisonnable de penser qu'il reste auprès de son beau-frère François Vignau et continue d'exercer le métier de son défunt père ... ce qui entraînait automatiquement son enregistrement comme inscrit maritime. En effet, Colbert, sur l'instigation du Chevalier de Valbeille, avait créé la conscription maritime, système qui par ailleurs dura fort longtemps et par lequel toute personne exerçant une occupation en rapport avec la navigation, au sens large du terme, devait servir dans la marine royale: une année tous les trois ans à partir de l'âge de 15 ans. Ainsi les pêcheurs, mariniers et autres matelots travaillant sur mer ou sur les toutes les rivières navigables de France étaient concernés. La France 'maritime' était divisée en Intendances, elles-mêmes divisées en Régions et les Régions en Districts. Verdun, pour sa part, dépendait du District de Toulouse, de la Région de Guyenne et de l'Intendance de Rochefort.

Ce n'était pas drôle, surtout pour un 'marin d'eau douce', de servir dans la marine de guerre. La vie à bord était dure, les batailles, fréquentes à l'époque, étaient particulièrement sanglantes. Ainsi, sur quelques 15 000 marins de tous grades enregistrés chaque année à Rochefort, à la fin de l'année on comptait en moyenne un millier de

blessés plus ou moins estropiés, cinq ou six cents prisonniers et quelques six cents morts. Un moyen d'échapper à la conscription était de s'enrôler dans les Compagnies Franches de Marine. Ces corps de troupe avaient été créés en 1690 et avait pour objet la défense des ports et surtout des colonies en butte aux incessantes attaques anglaises. Les Compagnies Franches étaient commandées par des Capitaines appointés par le Roi, à charge pour eux d'en armer et entretenir les soldats.

ANTOINE THEROUX DEVIENT ANTOINE LAFERTE



En 1692 eut lieu un épisode particulièrement sanglant de la guerre navale que se livraient français et anglais, la désastreuse bataille de la Hougue, proche des rivages du Cotentin. Les vaisseaux français rescapés de la bataille furent en grande partie drossés à la côte où les anglais, malgré une défense jugée héroïque, les incendièrent.

Cette triste affaire eut des répercussions à Verdun. En effet, une lettre de l'intendant de Montauban, trouvée dans nos archives, nous apprend que 19 matelots rescapés (et déserteurs) se sont réfugiés « *dans le port de Verdun et qu'il convenait de les renvoyer à Rochefort* ». On peut en déduire qu'au moins certains d'entre eux étaient de la région, ce qui fait, que l'information dût se répandre largement parmi les futurs conscrits et les remplir de crainte.

A cet endroit de notre récit nous devons rester dans le domaine de l'hypothèse, possible certes, mais invérifiable car nous ne retrouverons la trace avérée d'Antoine Theroux que sur le registre d'entrée à l'Hôtel Dieu de Québec, mais n'anticipons pas et lançons-nous.

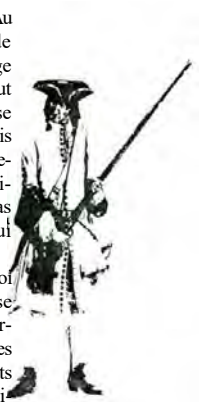
En ce début de printemps 1693, Antoine Theroux est dans sa 18^e année, et donc, s'il exerce communément en avons la quasi-certitude le métier de marinier, mobilisable dans la marine royale par le jeu de la conscription. Nous savons de diverses sources fiables que, cette année- là, l'armée recrute pour les Compagnies Franches en vue d'envoyer en Nouvelle France cinq cents volontaires qui iront renforcer les troupes en place et assurer la relève de ceux qui sont au bout de leur engagement et ne désirent pas le renouveler. Les sergents recruteurs, selon une habitude bien établie, écument les tavernes et les quais de Rochefort pour essayer de débaucher marins et soldats réguliers. Il faut dire que leur tenue est des plus séduisantes, que la prime promise est alléchante et les perspectives idylliques : voir du pays, avoir une bonne paye, une certaine sécurité car les sauvages ont une peur bleue des soldats, et que les jeunes filles, en mal d'époux, sont prêtes à succomber au prestige de leur uniforme. Antoine n'a rien à perdre, le choix est probablement vite fait et, suivant le sort commun à tous les nouveaux engagés dans les compagnies de marine, il se retrouve dans la citadelle de l'île d'Oléron où se faisait le regroupement et la formation, toute relative, destinée à leur inculquer un rudiment de discipline militaire. Avant l'embarquement il leur était fourni une sorte de trousseau destiné à les habiller durant leur long et dur voyage : une veste en drap de Mazamet, une paire de pantalons de toile grise, une paire de bas, une paire de chaussures, deux chemises,

bonnet de laine, un peigne, une couverture et un hamac. Au début de la formation des compagnies franches, il était de règle de fournir aux recrues la totalité de leurs paquetage militaire, uniformes compris, avant leur départ mais il fut rapidement évident que le beau (et coûteux) uniforme se trouvait en piteux état à l'arrivée à Québec, après parfois plus de deux mois de navigation dans des conditions facilement imaginables, les hamacs étant suspendus sur deux niveaux, en particulier pour les malheureux se trouvant en bas lorsque leur voisin du dessus souffrait du mal de mer, ce qui était le lot commun.

Le navire où se trouvait Antoine faisait partie d'un convoi qui quitta Rochefort à la fin du mois de mai. Le convoi se disloqua et les navires arrivèrent en Nouvelle France en ordre dispersé. Celui d'Antoine atteint Québec, selon toutes probabilités, vers le 5 août, car 16 soldats nouveaux arrivants sont admis à l'Hôtel Dieu ce jour-là et le jour suivant. Antoine Theroux (et là nous quittons le domaine de l'hypothèse)

est inscrit le 6 et y demeure, d'abord, 11 jours, pour y être à nouveau admis le 26 pour 7 jours supplémentaires. Il eut de la chance et survécut, alors que plusieurs autres soldats étaient morts en mer ou décédèrent après leur admission à cet Hôpital, tel un certain Antoine Fau, de Montauban, âgé de 24 ans.

Dès qu'il est remis, Antoine est affecté à une compagnie, celle du capitaine Daniel Auger de Subercase. Ce brillant officier, natif d'Orthez dans le Béarn, connaît un destin hors du commun et devint Gouverneur de Plaisance et de l'Acadie, mais ceci est une autre histoire. En même temps que son affectation Antoine reçoit son nom de guerre : « Laferté ».



LA VIE MILITAIRE D'ANTOINE

Notre Antoine devait avoir fière allure dans son bel uniforme. Au départ, celui-ci était composé d'une jaquette gris clair à parement et revers bleus ornés de boutons d'étain, culotte de serge bleu, bas de même couleurs, chaussures, chapeau tricorne bordé de faux argent, ceinturon et une épée. Cette tenue se 'canadianise', si l'on peut dire, les bas étant remplacés rapidement par des guêtres souples à la mode canadienne, appelées 'mitasses', l'épée, inutilisable lors des engagements avec les indiens, laisse la place à une hachette et un bonnet dit 'bonnet de fatigue' se substitue au tricorne lors des services en campagne. Un fusil complète cet équipement. L'habit était renouvelé chaque année, mais, pour cela, une somme de 18 deniers par jour était retenu sur la solde, un montant égal prélevé également pour la nourriture, ce qui laissait au soldat la moitié de sa paye qui était de 72 deniers (6 sols) par jour.

Nous ne connaissons pas en détail la carrière militaire de notre verdunois et ne pouvons que supposer qu'elle fut celle de tous les membres des Compagnies Franches, faite d'une alternance de campagnes contre les anglais et surtout leurs alliés indiens, les féroces Iroquois, de séjours dans des postes isolés constitués de baraquas en bois entourées d'une palissade où ils se trouvaient en très petits nombre, en compagnies de nos alliés, les non moins féroces Hurons. Mais il y avait aussi des périodes plus calmes en garnison dans de grandes villes comme Montréal pendant lesquelles ils

étaient logés chez l'habitant, partageant avec eux leur ration (une livre et demi de pain, un quart de livre de lard gras ou une demi livre viande de bœuf salé, et un quart de livre de pois secs) et donnant même un coup de main aux travaux domestiques.

Nous pouvons signaler, comme campagne où il prit très probablement part, celle contre les Onontagues, tribu particulièrement turbulente contre laquelle Frontenac en personne, âgé alors de 74 ans, engagea l'essentiel des troupes de la Nouvelle France. Il dût assister aussi aux cérémonies fastueuses et colorées qui eurent lieu à l'occasion de la signature du traité avec la plus grande partie des ex-alliés des anglais, traité connu sous le nom de 'Grande Paix de Montréal'.

LE PREMIER MARIAGE D'ANTOINE

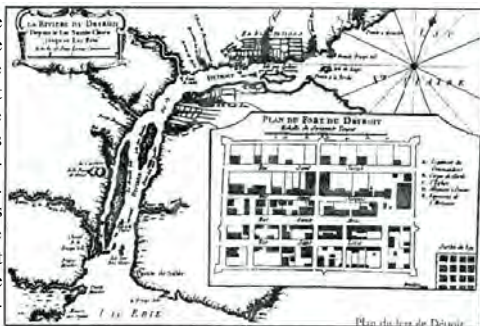
Se marier à l'époque du Canada Colonial n'était pas entreprise facile. Tout se passait bien lorsqu'il s'agissait d'union entre personnes nées dans la Colonie. Mais cela se compliquait sérieusement quand un des futurs époux était né en France, car les prêtres, craignant les mariages polygames, voire les unions entre personnes de religion non catholique, demandaient à ce que l'on leur présente les certificats de baptême. Cela posait un grand problème, compte tenu des temps nécessaires à la circulation du courrier (un voyage seulement par an dans chaque sens). Pour y remédier, un administrateur de la colonie, un certain Michel Gaumin, inventa un subterfuge que l'on nomma en son honneur 'mariage à la gaumine'. Voici ce que l'astucieux Gaumin avait imaginé : le Concile de Trente, en 1579, avait fixé les règles définissant la validité d'un mariage : les deux futurs devaient avoir énoncé clairement devant un prêtre et en présence de deux témoins leur intention de s'unir. Ainsi les fiancés en mal de certificat de baptême, lors d'une messe de préférence solennelle et peu avant l'ite missa est, alors que le prêtre très occupé tournait le dos, se levaient ainsi que leurs témoins et prononçaient à haute voix leur engagement, la bénédiction finale était considérée comme étant la consécration de la cérémonie de mariage. Les participants, mariés et témoins, allaient en suite voir le prêtre pour lui demander d'enregistrer le mariage sur le registre de la paroisse. Le curé fulminait, certes, mais en général se laissait finalement convaincre que les formalités étaient remplies conformément au Concile de Trente et régularisait alors l'union.

Durant l'hiver 1701/1702, Antoine, alors en poste à Lachine, fort proche de Montréal, a une relation avec une certaine Michèle Fortin, originaire de l'endroit. Bref, il arrive ce qui devait arriver, Michèle tombe enceinte. Pas le temps de demander un certificat de baptême, il faut en passer par ce fameux mariage à la gaumine. Nos deux tourtereaux choisissent le 2 février, jour de la Chandeleur, et vont dans l'église de Ville Marie où, durant la messe solennelle, ils font leur déclaration. Ensuite, en compagnie de leurs deux témoins et de deux amis proches, ils s'en vont trouver M. de Belmont, vicaire général de la paroisse. Mais les choses se passent très mal. Le vicaire refusant de légitimer le mariage notre gascon perd son sang-froid, le ton monte et le prêtre excédé les met à la porte ! Ils essayent de revenir à la charge le lendemain, mais en pure perte. Les choses en restent là jusqu'au 25 septembre ; ce jour-là, Antoine Theroux, soldat de Monsieur Subercase, accompagné de Jean-Baptiste Madeleine se présentant comme parrain et Marie Louise Rainville en qualité de marraine, va trouver le curé de Lachine pour y faire baptiser une fille née le jour précédent de lui et de Michèle « *la femme qu'il avait épousé à Ville Marie* », l'enfant ayant vu le jour dans la maison de Marie Fortin, l'épouse de Jean Chotard dit

Que se passa-t-il par la suite ? La seule chose qui soit sûre, c'est que Michèle disparaît littéralement à partir de ce moment et que l'on ne la retrouve sur aucun document de la colonie, que ce soit les registres de paroisse ou les registres d'actes notariés. Est-elle entrée au couvent ? Il était d'usage de changer alors de nom. Mais, bien pire, désespérée a-t-elle commis l'irréparable ? Nous savons seulement qu'à partir de ce moment Antoine eut l'enfant sous sa responsabilité, ainsi que nous en avons la preuve par la suite des événements.

En 1706, Subercase est nommé Gouverneur de Plaisance et de l'Acadie. La compagnie où sert Antoine passe sous les ordres de Sabrevoie, autre capitaine bien connu en Nouvelle-France.

Cette année-là, Antoine Laumet, dit Lamothe Cadillac, qui peut de temps auparavant avait fondé Détroit, recrute de nouveaux volontaires pour renforcer la population de cet établissement. Il recherche des couples mariés, susceptibles de s'installer rapidement comme colon (il dispose pour cela de l'autorisation royale d'attribuer



den Royauté d'autrefois (des terres à sa convenance). Il présente ce paradis, véritable terre promise, dans les termes qu'il avait employés dans une lettre à Ponchartrain, Ministre des colonies, où il écrivait : « *Ce village, qui va devenir certainement une des plus splendide ville du continent américain, est un joli fort construit de solides pieux, contenant une soixantaine de maisons situées de part et d'autre d'une unique rue, appelée Sainte Anne, pour des raisons qui me sont chères. Il y a une garnison disciplinée de soldats bien choisis – environ 300 des mieux entraînés et des plus vaillants du Nouveau Monde, et d'autres gens habitant là depuis plusieurs mois. Le village des sauvages, qui comprend quelque six à sept cents âmes, est à une portée de carabine. La terre est bonne à travailler et la première récolte excellente* ». Ce discours séduisit une centaine de personnes ... dont notre Antoinette.

247

Monsieur de Belmont, celui-là même qui refusa de régulariser l'union d'Antoine et de Michèle Fortin. Avait-il oublié ce funeste jour du 2 février 1701 ? Quoiqu'il en soit, il accorde « *la dispense de deux bans à Antoine Terrous, dit Laferté, natif de Verdun en Gascogne et à Marguerite Laforest* ». Le mariage a lieu le 10 juin, après la rédaction d'un contrat passé devant Maître Lepailleur de la Ferte, devant le père Priat, curé de la paroisse, et en présence de Jacques Charnel, dit la Granderie, sergent dans la compagnie de Tonty, Pierre Esteve dit La Jeunesse et Jérôme Marillac, tous deux de la compagnie de Saint Martin. Pierre Esteve, natif du Lauragais et peut-être arrivé en Nouvelle France en même temps qu'Antoine, sera également du voyage vers Detroit. Plusieurs autres soldats originaires de la région firent aussi partie du voyage, tels François Charlu dit Canteloup du Quercy, Antoine Dupuy dit Beauregard de Roquebrune dans le Gers. De nombreux autres candidats se marient eux aussi autour du 10 juin.

Voilà nos émigrants partis pour un voyage éprouvant qui dure environ quatre semaines. Un mois d'une navigation périlleuse au milieu des rapides, entrecoupée d'innombrables portages, de nuits sous les étoiles, sans confort bien sûr et avec en prime les complications apportées par la présence de quelques têtes de bétail.

Lors de leur arrivée au Détroit les nouveaux colons durent être quelque peu déçus : la réalité est loin de la description idyllique faite par Lamothe Cadillac. A ce sujet nous avons consulté un rapport rédigé quelques mois plus tard par le gouverneur Rigaud de Vaudreuil et adressé au Ministre des Colonies : « *A Detroit il n'y a que 63 maisons au lieu des 120 dont vous a parlé Cadillac, En ce qui concerne les indiens il y a 150 huttes à la place de 1200. Le total des habitants est de 63, dont 29 sont des soldats mariés, les autres sont des voyageurs qui se sont installés là (leur nombre augmente chaque année, mais ils n'habitent le fort que pour faire la traite (commerce des fourrures). Cadillac est la personne la plus importante de Detroit et il possède à lui seul 157 acres (environ 80 hectares) de terre cultivée, alors que les autres s'en partagent seulement 46. Il y a en ce moment 13 vaches, 6 ou 7 bœuf ou veaux et 4 chevaux* ».

A peine arrivé, Lamothe Cadillac doit faire face à une rébellion, durant laquelle trois soldats et un jeune enfant sont tués par les Outaouais ainsi que le père Delhalle, un amis proche de Cadillac.



Il semble, d'autre part, que le climat de Detroit était malsain. Quoiqu'il en soit Antoine et sa jeune épouse ne s'établissent pas là. En 1708, Antoine étant dans les Compagnies Franches de Marine depuis 15 ans (et donc démobilisable), sa petite famille (un fils, Pierre était né à Detroit en janvier 1707) prend le chemin du retour (dans le sens du courant, cette fois !) et on les retrouve à Ville Marie (Montréal) à la fin de l'année, probablement riches de l'équivalent d'une année de solde servie en guise de prime de démobilisa-

tion (environ 110 livres d'après nos évaluations).

RETOUR A LA VIE CIVILE

Suivre une famille qui vécut en un temps finalement assez éloigné (trois siècles au bas mot), n'est pas une entreprise facile, surtout s'il s'agit, disons, de « monsieur et madame Toutlemonde ». Comme il n'existe pas d'archives familiales on doit se tourner sur les seules archives publiques disponibles : les registres paroissiaux ou d'état civil et les archives notariales. Au Québec celles-ci sont fort bien tenues, recensées, et leur accès facile, grâce en particulier au PRDH, c'est à dire le « Projet de Recherches Démographiques Historiques » et la base de données « Parchemin » que nous avons largement mise à contribution ... tout en y ayant quelque peu collaboré.

Certes, il est probable qu'un certain nombre d'actes concernant le couple aient été perdus, ou nous ont échappé à cause de l'imprécision de l'orthographe du patronyme, mais ce que nous avons trouvé nous aide à percevoir la personnalité de notre verdunois. Le moins que l'on puisse dire est qu'il semble assez instable, surtout au début de sa vie civile. Nous en voulons pour preuve la localisation des événements que nous avons trouvés. Il nous fait penser au père de Maria Chapdelaine, l'héroïne du roman de Louis Hémon qui n'arrêtait pas de déménager, semblant prendre son plaisir dans le défrichage des terres encore vierges. Voyons cela en détail : le premier indice trouvé est daté du 30 septembre 1708. Il est constitué par un acte où Antoine Theroux s'engage à cultiver une terre de 6 arpents appartenant à Michel Favard, près de Trois Rivières, dans le domaine de Longval. A Trois Rivières, où le couple semble être demeuré jusqu'en 1713 ou 1714, les registres de la paroisse notent le baptême de Joseph 'Tereau' le 10 février 1710, le décès de Marie Louise Tereau (la fille qu'avait eu Antoine avec Michèle Fortin) le 22 juillet de la même année, puis le baptême de Marie Anne Tereau le 16 février 1712. Ainsi, à Trois Rivières, Antoine était connu sous le nom de Tereau. Nous aurions pu avoir des doutes si le nom de Marguerite Laforest n'avait été accolé à celui d'Antoine et si d'autres actes n'avaient par la suite confirmé nos suppositions.

Un acte notarié daté du 26 mars 1713 constate l'échange d'une terre de 4 arpents, cultivée par Antoine sur la rive opposée à Trois Rivières dans la seigneurie de Godfroy, sur laquelle était construite une petite maison et une étable, contre une concession travaillée par Pierre Chastel, située près de la Rivière Yamachiche, de « 6 arpents de large sur 40 de long » (dans ce cas l'arpent est utilisé comme mesure de longueur). Le 6 juin de la même année Antoine revend cette terre pour la somme de 30 livres. Les deux actes ont été rédigés en l'étude du notaire Veron de Grandmesnil et Antoine y est correctement identifié comme « *Antoine Terou, dit Laferté, époux de Marguerite Laforest* ». Etienne Veron avait quelques raisons de bien connaître l'identité de notre verdunois, en effet, il avait été le secrétaire de Lamothe Cadillac à Détroit de 1705 à 1709 avant de s'installer à Trois Rivières. De 1714 à 1721, Antoine et Marguerite ont selon toute vraisemblance vécu à Baie Saint Paul. On trouve sur les registres de la paroisse de cette ville les baptêmes de Paul Laferté le 20 mars 1715, celui de Marguerite Laferté le 23 juin 1717, de Marie Geneviève Térou le 13 mars 1719 et finalement d'André Térou le 4 mars 1721.

De 1721 à 1724 commence une période pleine d'incertitude en ce qui concerne le lieu où habitèrent Antoine, Marguerite et leurs enfants. En effet en 1721 un acte concède à Antoine une pièce de terre de 4 arpents de large sur 20 de long appartenant à Godefroy de Tonnancourt à Bécancour : Antoine y déclare habiter Trois Rivières et un de ses voisins n'est autre que son beau-frère, Thomas Laforest. Le 13 février 1724 Antoine reçoit une autre terre à Bécancour de 4 arpents sur 25 et paye 290 livres au précédent occupant, Jacques Chrétien : Antoine déclare résider alors à Québec. Le 21 mai de la même année, en l'église de l'Immaculée Conception, est baptisé Joseph Placide, dernier fils d'Antoine et Marguerite : le couple déclare résider à la Pointe aux Trembles, dans l'Île Jésus, proche de Montréal.

Le 27 mai 1731, Marie Anne Terou épouse Jean Baptiste Couturier. Le couple n'aura pas d'enfant et Marie Anne décède en 1733, année noire pour la famille Teroux, puisque Marguerite, autre fille âgée de 16 ans, décède le 6 mars 1733. Mais la série noire n'était pas terminée. Pierre Teroux, le fils aîné, avait épousé le 30 septembre 1732 Rose Coitou, une fille naquit de cette union le 10 octobre 1733, mais décéda un mois après en novembre.

L'année suivante, Pierre et Rose vont s'installer à Yamaska, ville récemment créée. Le 12 novembre 1736 Marie Geneviève épouse Jean-Baptiste Chritin Saint-Amour qui vit à l'Assomption.

En 1734, Joseph rejoint son frère Pierre à Yamaska où il épouse le 4 mars 1737 Lisette Dany. Hélas ! Lisette meurt le 30 novembre, laissant un époux éploré qui ne se remaria que 12 ans après.

Les registres paroissiaux de l'Île Jésus, où l'on retrouve fréquemment son nom en qualité de témoins lors des ensevelissements, nous font penser qu'Antoine demeura en ces lieux jusqu'en 1744 ou 1745. Plusieurs de leurs enfants s'étant installés à Yamaska, le couple obtient la concession d'une terre de 3 arpents de large sur les bords de la rivière Yamaska dans la ville du même nom et s'y installe.

En 1749 et l'année suivante les événements vont se succéder dans cette sympathique famille : le 22 juillet, Joseph, le veuf inconsolable, se remarie enfin avec Elisabeth Cottenoire ; le 25 août Paul épouse Ursula Breza ; le 19 janvier suivant André prend Jeanne Pelissier comme épouse et le 9 février Joseph Placide se marie avec Agathe Parenteau. Hélas ! deux semaines plus tard Marguerite meurt.

La succession de Marguerite sera réalisée le 5 novembre de la même année, Pierre rachetant la part de ses frères et Antoine remettant la sienne à ses enfants le 14 juillet 1751, sous réserve que ceux-ci s'occupent de lui jusqu'à la fin de ses jours.

Le 5 février 1753, Marie, la fille aînée de Pierre, se marie avec Etienne Saint-Germain et Antoine aura la chance, rare à cette époque, de connaître deux de ses arrière-petits-enfants : Marie Antoine, née le 4 février 1754 et Marie Claire née le 6 mars 1757. Mais il connut encore la tristesse avec le décès, le 17 mai 1758, de sa fille Marie Geneviève.

Antoine meurt à son tour le 22 février 1759 et il est enterré dans le cimetière de l'église Saint Michel de Yamaska, 83 ans après son baptême en l'église de Saint Michel de Verdun.

LADESCENDANCE

Mais la vie continua, et les descendants de la famille Theroux ne cessèrent de se multiplier et de se déplacer au fil des événements et des crises, jusqu'à disséminer le nom d'est en ouest au Canada, mais aussi très largement aux Etats Unis. Les Theroux sont actuellement plusieurs centaines de familles portant ce nom ou, plus rarement, celui de Laferté. Pour comprendre cet accroissement il suffit de regarder la descendance d'Antoine dès la deuxième génération ; Antoine eut donc cinq fils : Pierre, eut dix enfants dont cinq garçons, Joseph, à notre connaissance, n'eut qu'une fille, nous ignorons la descendance de Paul, André eut neuf enfants dont huit garçons et Placide Joseph dix dont six garçons, ce qui fait un total de dix-neuf mâles, au bas mot, susceptibles de transmettre le patronyme ! Le temps qui passe a fait le reste. On peut nous reprocher de ne pas tenir compte de la descendance féminine, mais le problème en ce qui la concerne est que le patronyme se perd dès la deuxième génération, ce qui rend la recherche très difficile ... sauf si cette descendance se fait elle-même connaître, comme cela est le cas pour notre amie Marian Banford-Smith. Outre Marian, nous sommes en contact ou avons rencontré bon nombre des descendants d'Antoine. Citons parmi eux Emile, qui fut notre premier contact, Pascal qui est notre correspondant permanent dans la région de Yamaska, Rey habitant de Calgary, Gérald habitant de la même ville qui nous rendit visite il y a quelques années et ne connaissait pas Rey, Alice que nous avons rencontrée à Magog dans le sud du Québec, Donald habitant en Floride, Shirley chanteuse à succès des années 60-70 qui possède un restaurant dans le vieux Montreal, mais aussi Lucie, peintre animalier habitant au Nouveau Brunswick, Lise habitante d'Ottawa mais née à Yamaska, David, journaliste président fondateur d'un Institut Indépendant de recherches politiques, Charles Matson dit Chuck qui est, malgré son nom, un authentique Theroux ayant perdu son patronyme de naissance lors de son adoption et qui revendique également des origines amérindiennes, Maury Shea, dont la mère est une Theroux et habite en Floride, enfin Michel Terroux, dont le nom s'écrit avec deux 'r' et sans 'h' mais qui se réclame lui aussi de la diaspora. N'oublions pas une famille qui nous est chère, de proches cousins de Marian. Famille nombreuse, à la canadienne bien que ses membres soient tous nés aux Etats Unis. Il y a là : Eugène, avocat d'affaire de renom, membre d'un prestigieux cabinet d'avocat (où notre actuelle ministre des finances exerça de hautes fonctions), qui nous rendit visite en compagnie de sa fille et que nous eûmes le plaisir d'héberger (Alexandra a dernièrement repris des études en France), Peter, journaliste, écrivain, traducteur spécialiste de la langue arabe (il fut un temps conseiller à la Maison Blanche) qui passa plusieurs jours également en notre compagnie et séduisit tous ceux qui le rencontrèrent par sa gentillesse (de plus il parle français !), Paul, écrivain à succès Outre Atlantique auteur de nombreux ouvrages, récits de voyage et romans, dont certains furent portés à l'écran et une douzaine traduits en français, Alexander, journaliste et poète, Joseph, principal depuis 2001 de la Keaukawa Elementary School à Hawaï. Mais nous nous n'oublions pas non plus les deux sœurs membre de cette fratrie : Ann Marie, enseignante dans une école primaire du Massachusetts et Mary, infirmière diplômée exerçant à l'Hôpital Général de Boston. Il ne faut pas manquer aussi de citer quelques membres de la génération suivante : Alexandra, dont nous avons déjà parlé, un de ses frères, Justin, acteur et réalisateur de cinéma qui tourna avec Audrey Tautou, Louis, un des fils de Paul, présentateur vedette de la BBC, Marcel Raymond, autre fils de Paul, écrivain et homme de télévision également, enfin pour terminer Albert, fils de Louis, et Sylvie fille de Marcel qui ont tous deux vu le jour l'année dernière.



LES GASTON DE MAUVEZIN

*Le retour d'une famille huguenote
ou quand la légende devient réalité .*

Par Ch. Sussmilch

« Jean GASTON, un Huguenot, se rendit en Ecosse, en raison de "troubles « existant en France».

C'est sur la base de cette légende familiale que le Pasteur de SURPRISE¹, Mitchell EICKMANN (GASTON par sa mère) commença ses recherches qui l'orientèrent rapidement - par l'entremise du GGG - sur Mauvezin où les Gaston sont signalés dès le XVI^{ème} siècle. Certaines branches sont encore représentées à Mauvezin et dans la région de nos jours.

Le 4 février 1588, Jean Gaston est l'un des quatre consuls de Mauvezin (avec Doat Gesse, Abraham Gissot, et Gaillard Cordier) à présenter au baptême Henry, un enfant de M. de Savailhan, en présence du roi de Navarre et Mademoiselle de Maravat².

Doat Gesse a -il, avec Jean Gaston, accompagné Guillaume Salluste du Bartas³ en 1587 lors d'ambassade auprès de Jacques VI d'Ecosse ? Cela n'est pas impossible car, curieusement, les Gaston américains viennent d'Ecosse.

Il y a de cela quelques années et quelques numéros, nous évoquions quelques pages de cette histoire du protestantisme encore aujourd'hui mal connue. L'importance du fait protestant en Gascogne et notamment les conséquences économiques qui découlèrent des persécutions ont été bien négligées par les historiens... Je me bornerai à renvoyer à l'article paru dans le n°15 du Bulletin : « Protestants dans la vicomté de Fezensaguet ».

Mauvezin fut en effet le théâtre de deux fuites collectives de population : la première - la plus importante - celle du 19 septembre 1687, sera suivie par celle de novembre 1687. Ces mouvements migratoires se sont ensuite poursuivis, mais ils avaient déjà commencé bien avant. La vicomté perdit « des familles nobles, beaucoup de bourgeois riches et instruits, des marchands, des ouvriers et artisans en grand nombre ». Ces départs ne furent pas sans conséquence sur l'économie de la vicomté : « A Mauvezin, l'hôpital était abandonné, une moitié de la ville déserte, le commerce, les manufactures, les tanneries ruinés ». Si les Gaston ne sont pas dénombrés dans ces fuites collectives, on retrouve des noms comme les Gissot, Gesse, Verdos, Saint Faust, Tissanné, Sabatery, de Prayssac, Lascostes-Barjeau, Faget, Gariepuys ... et curieusement, 88% des fuyards partent vers l'Angleterre au lieu des destinations habituelles comme la Suisse, les Pays-Bas ou l'Allemagne. Des correspondances montrent que les contacts se poursuivaient entre les premiers émigrés et les huguenots restés à Mauvezin.

1- Surprise est une banlieue de Phoenix, située dans l'Etat d'Arizona au sud-ouest des Etats-Unis.

2- Bulletin Historique et Littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, vol 32, p 329 à Montfort en 1544, Guillaume Salluste, seigneur du Bartas, est issu d'une famille de commerçants enrichis et de noblesse récente, très attachée à la terre.

Les citations concernant les Gaston de Mauvezin sont nombreuses. Le cadastre mentionne bien un Jean Gaston en 1604, mais plus en 1612. « Jean Gaston, sieur de Gabaut, tient dans la ville de Mauvezin une maison... ». Un extrait d'une procédure d'Appel du Parlement de Toulouse en date du 27 novembre 1602, concerne une affaire mettant en cause « Anne Saluste, dame du Bartas et de Cologne, Maître Vidon Gaston, Jean Gaston sieur de Gahe et Catherine Naudé ».

« Jeanne et Marie de Saluste ont fait appel au Roi du jugement de Rivière-Verdun en faveur de l'avocat Vidon Gaston, de Jean Gaston, fils de François et de Jean Gaston seigneur de Gahe. Le roi Henri IV ordonne aux parties de comparaître de nouveau devant le Parlement de Toulouse ».

Jean Gaston né en 1600 épouse Suzanne Barbéry, puis Marthe Bardou à Montauban.

Jean Gaston (1593-1653/54) épouse Anne Dupré à Mauvezin. Ses parents sont François Gaston et Catherine Naudé.

Le livre du consistoire de l'église réformée de Mauvezin (1628-1682), indique qu'une Suzanne Gaston (peut-être Suzanne Barbéry) voulait se marier avec un certain David de Limousin son neveu.

Un mariage Gaston nous est signalé en 1840, à Sydney en Australie....

Des Gaston sont signalés dès le XVI^{ème} siècle, en Angleterre, dans le Sussex, possible porte d'entrée du premier immigrant Gaston.

La base des mariages du GGG énumère
partant de 1604 - les Gaston, hommes ,
femmes et leurs conjoints:

GASTON	Guilhem	MARQUET	Marguerite	1604/11/19	St Gervais	LECTOURE
GASTON	Jacques	ST MARTIN	Marie	1797/02/23	Etat-Civil	SAINT-JEAN-LE-COMTAL
GASTON	Bernard	LACROIX	Izabeau	1797/06/20	Etat-Civil	LAHAS
GASTON	Jean	GRAS	Jeanne	1829/02/14	Etat-Civil	LECTOURE
GASTON	Louis Joseph	ESQUIRO	Catherine Cécile	1836/04/06	ECMAUVEZIN	MAUVEZIN
GASTON	Antoine	CAUBET	Marguerite	1836/06/26	Etat-Civil	BAJONNETTE
GASTON	Jean	VILLEMUR	Françoise	1846/07/26	ECMAUVEZIN	MAUVEZIN
GASTON	LouisBarthélémy	DUTHEU	Antoinette	1854/10/21	ECMAUVEZIN	MAUVEZIN
GASTON	LouisJeanEugène	UCASSE	Marie	1862/10/24	Etat-Civil	LECTOURE
GASTON	JeanBenjamin	LAFONT	Marie Antoinette	1868/06/07	ECMAUVEZIN	MAUVEZIN
GASTON	Louis	CASSAGNE	Marie	1872/11/07	ECMAUVEZIN	MAUVEZIN
GASTON	Jean Baptiste	MOUTON	Cécile	1878/02/20	ECMAUVEZIN	MAUVEZIN
GASTON	Louis	DELAVAT	Marie Léonie	1882/07/01	ECMAUVEZIN	MAUVEZIN
GASTON	Prosper	LAFFONT	Anne Céline	1885/10/26	ECMAUVEZIN	MAUVEZIN
GASTON	Eugène Clément	BARIC	Anne Albanie	1886/11/08	ECMAUVEZIN	MAUVEZIN

MESPLÉ	Jean	GASTON	Caserine	1709/07/23	Paroissial	COLOGNE
DUPIN	Jean	GASTON	Jeanne	1723/10/25	ST GERVAIS	LECTOURE
DAURIGNAC	Michel	GASTON	Thérèse	1772/07/08	Paroissial	SANSAN
AUTEFAGE	Thomas	GASTON	Jeanne Marie	1795/02/10	Etat-Civil	SAINT-JEAN-LE-COMTAL
CAZENEUVE	Jean Marie	GASTON	Jeanne	1802/07/26	Etat-Civil	BARRAN
MONTAMAT	Dominique	GASTON	Françoise	1802/12/26	Etat-Civil	AUTERRIVE
DUTECH	Jean	GASTON	Jeanne Marie	1845/08/24	EC MAUVEZIN	MAUVEZIN
MAZERES	François	GASTON	Marie	1854/12/26	Etat-Civil	LECTOURE
SENTIS	Bernard	GASTON	Jeanne	1856/08/08	Etat-Civil	LECTOURE
PRECHAC		GASTON	Marie	1863/05/24	Etat-Civil	LECTOURE
FOURAIGNAN	Antoine	GASTON	Jeanne	1868/02/02	Etat-Civil	LECTOURE
BARTHEROTE	Jean	GASTON	Jeanne	1874/12/05	Etat-Civil	LECTOURE
CAUBET	Louis Benoît	GASTON	Marie Hélène	1891/12/06	EC MAUVEZIN	MAUVEZIN
CARENTÉS	François	GASTON	Marie	1892/05/10	Etat Civil	MAS D'AUVIGNON

Munis de toutes ces informations et de bien d'autres, le Révérend Mitchell Eickmann (Gaston par sa mère) et son cousin Patrick .D.Gaston (Avocat à Kansas city) nous rendaient visite le 11 mai 2003 en compagnie de leur guide Valérie.



Christian Sussmilch Patrick Révérend Mitchell
Gaston-Eickmann



Patrick Gaston et leur guide Valérie

Ils étaient ensuite accueillis à la Mairie de Mauvezin et aux Archives Départementales d'Auch où Jean-Claude BRETTE les attendait pour les aider dans leurs recherches.

Bien sûr, pour démêler le puzzle GASTON toute aide de nos adhérents concernant cette famille sera bienvenue.

LES MIGRATIONS GASCONNES

LE QUÉBEC (1608-1825)

ET LA PLACE ROYALE

par Christian SUSSMILCH

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES GÉNÉRALES 1608-1729

Comme nous l'avons indiqué précédemment (voir Bulletin N°14 mars 1996), la population pionnière est celle arrivée entre 1608 / 1679 et l'on dénombre 3380 pionniers (1955 pionnières, 1425 pionniers). Les trois quarts des immigrants sont arrivés avant 1680 (le recensement de 1681 dénombre 10 000 habitants). La décennie 1670/1679 peut donc être considérée comme la fin d'une époque, celle de la formation d'une société coloniale, et celle qui vit par la suite augmenter ses effectifs plus par la croissance naturelle que par l'apport migratoire.

Cette époque d'avant 1680 peut donc être considérée comme celle de la naissance de la population canadienne.

Quel était le profil des pionniers à l'arrivée ? On peut faire un quadruple constat :

- L'effectif pionnier est constitué pour les plus nombreux de jeunes célibataires de sexe masculin.
- Les 3/4 des pionniers ont entre 15 et 30 ans
- L'âge moyen pour les hommes est de 25 ans et de 22 ans pour les femmes.
- Les enfants et les vieillards sont rares (1 pionnier sur 17 et 1 pionnière sur 18, ont moins de 15 ans).

Tous les pionniers sont d'origine française, à part 2 Allemands, 3 Anglais, 7 Belges, 1 Espagnol, 2 Irlandais, 4 Portugais, 5 Suisses, 1 Acadien, et 12 Amérindiens.

Quant à leur provenance, un quadruple constat peut aussi être fait :

- 2/3 des pionniers proviennent de régions situées au nord de la Loire.
- Les régions de provenance par ordre d'importance :
 - 1) Le Poitou
 - 2) La Normandie (le Perche inclus)
 - 3) Paris et sa Région (filles du Roi)
- Prépondérance des régions côtières (la Rochelle, Rouen, Dieppe).
- Apport modeste de la Bretagne et du Sud (Guyenne/ Gascogne).

Pour ce qui est de la nuptialité, un triple constat peut être fait :

- Les pionniers se marient entre 22 et 32 ans avec des pointes à 24 et 29 ans.
- La majorité des pionnières prend mari entre 14 et 23 ans avec un maximum à 19 ans.
- L'âge moyen au mariage est de 28 ans pour les hommes et de 20,9 ans pour les femmes.

Les courbes des taux de fécondité légitime (n naissances / N années en état de procréer) prennent la forme convexe des populations qui ne pratiquent pas la limitation volontaire des naissances. Ce constat amène à faire trois réflexions :

- On constate une progression rapide aux âges de l'adolescence
- les taux culminent entre 20 et 30 ans (période de fécondité maximale de la femme)
- Le taux de fécondité avant 30 ans est plus faible pour les pionnières que pour celles nées au Canada (les Canadiennes).

Comme pour les 100 premières années l'identification de la descendance de chacun de l'ensemble des Pionniers (1ers ancêtres américains de la souche canadienne française) a été possible (cf. les diverses études du PRDH) on peut dire qu'en moyenne :

- En 1680 (fin de l'époque pionnière), chaque pionnier est l'ancêtre de 5 personnes
- En 1700 de 15 personnes
- En 1730 de 58 personnes, soit un doublement tous les 15 ans.
- 1500 hommes et 1100 femmes sont aujourd'hui à l'origine des 2/3 des gènes des Canadiens Français.
- Et encore 575 pionniers ont fourni 1/3 du patrimoine génétique
- 70 couples ont pris au début du XVII^{ème} siècle une avance insurmontable et ont contribué à 1/7^{ème} au moins du sang des Québécois
- 13 à 14 générations plus tard, les pionniers les plus prolifiques apparaissent dans l'ascendance de tout nouveau-né issu de la même souche.

Si Samuel de Champlain meurt à 65 ans et l'explorateur bien connu Médard Chouart des Groseilliers à 80 ans, on est en droit de se demander quelles sont les raisons d'une telle longévité pour l'époque, ont-ils bénéficié d'une durée de vie exceptionnelle où sont-ils décédés aux mêmes âges que la moyenne des pionniers ?

L'indice qui résume le mieux la mortalité des pionniers est l'espérance de vie à 25 ans. Pour les hommes elle se situe entre 31,5 et 33,8 ans et pour les femmes entre 33,3 ans et 37 ans.

Il ressort que la mortalité est plus faible que celle des Français et que celle des Canadiens (Amérindiens) avant 60 ans pour 3 raisons :

- Des individus résistants sont arrivés au Canada (sélection en France, voyage de 2 mois, puis adaptation ou non au Canada puis retour en France)
- La faible densité de la population
- Un milieu favorable : avec des groupes isolés dans un environnement sain.

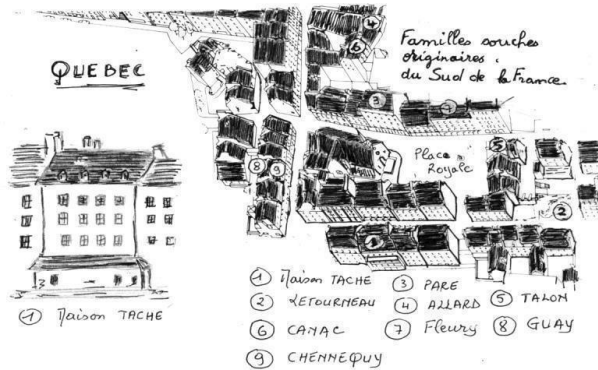


LES FAMILLES SOUCHES de LA PLACE ROYALE

La Place Royale

La Pointe de Québec, aujourd'hui Place Royale, était fréquentée depuis plus de 2000 ans par les Amérindiens. C'est dire que cette Pointe se révélait être très tôt un lieu propice aux campements et aux échanges. Ce n'est donc pas par hasard que Samuel de Champlain y entreprend le 3 Juillet 1608 la construction d'un poste fortifié avec pour vocation de faciliter la traite des fourrures avec les autochtones. Ce poste attire vite les convoitises et passe dans les mains des marchands Anglais de 1629 à 1632. Après la reprise Française il connaît une progression remarquable et en 1680 tout l'espace de ce que l'on appelle la basse ville de Québec est occupée par des maisons en bois pour la plupart.

En 1682 le feu détruit 55 maisons et l'on reconstruit. De hautes maisons de pierre, des murs coupe-feu, l'absence de décoration extérieure en bois, deviennent les caractéristiques de cette place du marché qui devient le centre commercial de la Neuve France et la plaque tournante du commerce de 1633 à 1759.



En 1759 les tirs de l'artillerie anglaise sur la basse ville (40 000 boulets et 10 000 bombes incendiaires) en font un amalgame de murs calcinés. Mais la Place Royale, tel un phénix, renaît de ses cendres et revient à sa vocation première : le commerce. Les commerçants anglais ont réinvesti les lieux en donnant une nouvelle impulsion. Québec devient jusque vers 1860 le grand port de l'Amérique britannique (commerce du bois...) et la Place Royale son centre des affaires.

Puis s'amorce un long déclin de près d'un siècle : elle redevient la simple place de marché d'un quartier devenu presque insalubre. En 1960 le gouvernement québécois initie un programme de restauration, faisant de cette place un des attraits touristiques de la ville.

C'est donc sur cette place du Marché que se trouvaient les maisons des principaux négociants de la colonie et où en 1688, fût bâtie sur les fondations de l'habitation de Champlain, l'église Notre Dame des Victoires. On se trouve bien ici dans le berceau de l'Amérique française.

Les Familles Souches

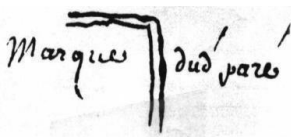
Dès 1608, l'emplacement actuel de la place royale, situé en basse ville, était occupé par les premiers immigrants français principalement des commis de marchands et les ouvriers à leur service. Les premiers habitants vivent dans la maison édifiée par Champlain et aux alentours. L'église Notre Dame des Victoires en 1688 a été bâtie sur les fondations de l'habitation de Champlain. Vers 1649 les particuliers obtiennent du gouverneur des concessions en basse ville et le tiers de ces premiers concessionnaires a fait souche.

Au Québec, une famille souche est celle qui a, encore de nos jours, conservé le nom de l'ancêtre arrivé de France.

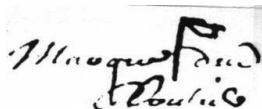
Comme on pourra le constater au vu du tableau ci-après et compte tenu des remarques démographiques faites plus haut, c'est de cette poignée d'immigrants que descendent bien des Québécois d'aujourd'hui. On notera aussi que ces immigrants sont soit des "entrepreneurs" au sens large du terme ou des personnes ayant un savoir-faire directement utilisable dans la colonie.

Certains d'entre eux ont leurs marques :

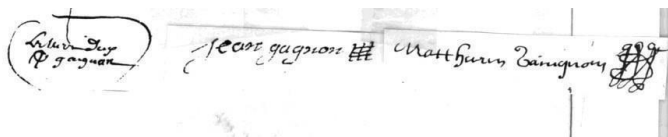
Le Maître Charpentier Robert Paré né vers 1626 dans le Périgord :



Zacharie Cloutier, lui aussi Maître Charpentier, né vers 1590 à Mortagne dans le Perche:



Les frères Gagnon, Pierre, Jean, Mathurin, eux aussi originaires du Perche, défricheurs et commerçants :



D'autres immigrants portent blason:

Aubert Damours



Couillard



Denis



Juchereau



et celui qui fit tant pour la jeune colonie naissante, l'intendant Talon:



Les Familles souches du Sud de la France

Comme on pouvait s'y attendre ces familles sont peu nombreuses 8 sur 31, mais les "sudistes" représentent 25% de l'effectif.

La famille TACHÉ trouve ses origines à Garganvillar actuellement située dans le département du Tam et Garonne. L'ancêtre, Jean Pascal TACHÉ, s'établit à Québec en 1730 pour y faire du commerce. Il amassa une fortune considérable, devint syndic des Marchands qui le déléguèrent à Versailles pour protester contre les manœuvres frauduleuses de l'intendant BIGOT. Jean Pascal TACHÉ avait épousé en 1742, Marie Anne JOLLIET la fille du découvreur du Mississippi. Actuellement de nombreux descendants perpétuent ce nom. Sir Étienne Pascal TACHÉ (1795- 1865) fut quant à lui, 2 fois Premier Ministre du Canada et l'un des pères de la Fédération (nous évoquerons cette figure et cette famille gasconne dans un prochain article).

La famille LETOURNEAU, comme beaucoup de familles du sud, était d'origine poitevine. Les 3 fils de Jean LETOURNEAU, tailleur de son état, devaient assurer la descendance de cette famille au Canada.

Le Maître Charpentier Robert PARÉ était originaire du Périgord où il était né en 1626. Il décéda en 1684 en laissant 9 enfants, qui laissèrent à leur tour 63 petits enfants, ainsi la pérennité du nom était assurée en Amérique.

Pierre ALLARD était né en 1653. Poitevin, lui aussi, il épousait en 1715 Hélène PERRON et mourut à l'âge de 29 ans, 12 jours après la naissance de celui qui devait perpétuer son nom : Jacques ALLARD.

Marc Antoine CANAC dit Marquis né vers 1666 à CASTRES, est arrivé en qualité de militaire à Québec en 1685. Son petit-fils fit construire la maison en 1759. Ses fils n'ont pas laissé de descendance.

Alexis FLEURY d'ESCHAMBAULT, Poitevin lui aussi et avocat au Parlement de Paris, arriva en Nouvelle France en 1671. Son fils Joseph, né en 1676, épousa Claire, la fille de Louis JOLLIET dont il eut 17 enfants et 7 ont assuré la descendance.

Jean GUIET, menuisier de son état, est l'ancêtre des deux souches des familles GUAY.

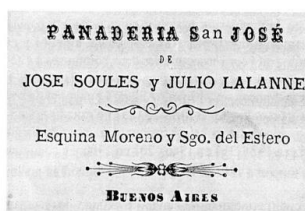
Basque, originaire de Bayonne, Martin CHENNEQUY s'installait par accident au Québec. Membre de l'équipage du navire "Le RUBIS", atteint d'une maladie contagieuse, il fut débarqué et soigné à l'hôtel-Dieu d'où il ressortit guéri. Il s'établit comme navigateur. Un de ses descendants, l'abbé Charles Chiniquy, s'installa à Chicago.

Le gouverneur Jean TALON, quant à lui, résida Place Royale de 1667 à 1687, au centre des affaires et des échanges comme on l'a vu. Il devait imprimer sa marque à la colonie dans le bon sens en impulsant une dynamique à la fois économique (développement de l'agriculture de l'industrie...) et démographique (fixation et augmentation sensible de la population).

AUX-AUSSAT ET LANNEFRANCON

Extrait de « La légende des siècles » *Histoire d'une commune gersoise*

Par Guy Sénac de Monsebernard



Joseph Soules, boulanger à Buenos Ayres, est né à Aux le 22 novembre 1823 ; il est le fils de Joseph Soulés et d'Anne Lussan,



Pierre Sénac Goby, boucher à la Nouvelle-Orléans, est né à Aux le 29 mars 1844 ; il est le fils de François Sénac et de Bernarde Labat ; rentré en France, il fait souche à Bernadets-Debat

L'EMIGRATION EN AMERIQUE

Nous n'avons que des indications incomplètes sur l'émigration des Auxois et Aussatois en Amérique. Le premier à s'être installé de l'autre côté de l'Océan est certainement Ambroise *Lavergne*, né à Aux le 27 avril 1736, fils de Blaise Lavergne, maître chirurgien, et de Jaquette Esquerré ; il épouse en 1761 à Louiseville, au Canada, Madeleine Joyal, et il a aujourd'hui une très nombreuse descendance, non seulement au Québec, mais aussi dans le reste du Canada et aux Etats-Unis. Sa famille habitait à Aux la maison Carrau (cf cadastre napoléonien, n° B 852) : Jean-Pierre Carrau, maître chirurgien à Aux vers 1725, était le premier mari de sa mère, Paul Carrau (1726-1786), lui aussi maître chirurgien, son demi-frère, et Jean Carrau (1754-1787), toujours maître chirurgien, son neveu.

Les départs ont été plus nombreux au XIXe siècle. C'est ainsi qu'en dix ans, de 1850 à 1859, la préfecture du Gers a délivré des passeports pour l'Amérique à dix-sept Auxois, dont neuf pour La Nouvelle Orléans, six pour Buenos Ayres et deux pour la Guadeloupe. Voici leurs noms :

pour La Nouvelle Orléans : en 1850, Jean *Palanque*, 26 ans ; en 1852, François *Dupin*, charpentier, avec sa femme Jeanne Bajon et leur fille âgée de 18 mois ; en 1853, Julien *Sénac* (Gouby), 39 ans, Baptiste *Fauries*, 18 ans, et Victor *Duffar*, 18 ans aussi, ces deux derniers d'Aussat ; en 1854, Jean-Pierre *Junca* (Micheron), 22 ans, d'Aussat, et son frère Bertrand, 18 ans ; en 1858, Marceline *Darros*, 18 ans, couturière, fille du meunier d'Aux, et en 1859, Henri *Sénac* (Mourillon), 17 ans.

pour Buenos Ayres : en 1850, Antoine *Soulès*, 18 ans, Jean *Sahuqué*, 12 ans, et Jean *Sénac*, 15 ans ; en 1851, Joseph *Soulès*, 28 ans, frère d'Antoine (v. fig. n° 1) ; en 1854, les frères *Dazet*, tous deux tailleurs d'habits, Bernard, 36 ans, avec sa femme, et Jean, 30 ans, avec sa femme et sa fille de deux ans.

pour la Guadeloupe : en 1855, Eugène *Roques*, 24 ans, et en 1859, Alexis *Roques*, 31 ans, tous deux fils de Mathieu Roques (Coumpayré).

En dehors de ces dix années, les registres des passeports n'ont pas été conservés et, de ce fait, il est impossible d'établir une liste exhaustive des candidats à l'émigration. Quelques noms apparaissent toutefois ici ou là, parfois parce que les émigrés sont rentrés dans la commune après leur séjour outre-Atlantique :

- Prosper *Burgade*, né à Aux en 1844, établi à Buenos Ayres, où il habite calle Lima, 666 ;
- Alexandre *Duffar*, frère de Victor, établi en 1870 à Galveston, Texas (v. page suivante) ;
- Louis *Sénac* (Courdou), dont la succession apporte 4075 fr. à ses neveux Daries en 1879 ;
- Pierre *Sénac* (Gouby), neveu de Julien, boucher à la Nouvelle-Orléans en 1870 (fig. n° 2) ;
- Pierre *Sénac* (Gentilhot), demeurant à la Nouvelle-Orléans en 1890
- Lucien *Planié* (Moujat), commerçant à Rio de Janeiro en 1895
- François *Gaubin* (Taillurquet), revenu au village où il achète la maison Armagnac et où il est surnommé « l'Américain » (ce nom est toujours donné à la maison Armagnac sur la carte IGN au 1/25000^e)
- Auguste *Cieutat*, natif d'Estampes, propriétaire en 1882 à Aussat de la maison de la Closure (C 165) où il habite avec sa femme et son fils de quatre ans né en Amérique.

A cette liste, il faut ajouter Jean-Marie *Sénac* et son épouse Céleste *Dours*, partis en 1867 pour la Nouvelle-Orléans ; Jean-Marie, né en 1848 à Bernadets-Debat, est le petit-fils de Guillaume *Sénac*, né à Aux en 1755 dans la maison du Jouanicou ; Céleste, née à Trie en 1852, est la fille de Louis *Dours*, né à Aux en 1811 dans la maison Fauries, sur la carrière. Ils ont une nombreuse postérité aux Etats-Unis, tant en Louisiane qu'au Texas et en Californie.

Lettres d'émigrés.

Cette première lettre n'émane pas d'un Auxois, mais d'un jeune émigré natif d'un village voisin. Elle est d'un grand intérêt, car elle témoigne des conditions dans lesquelles s'effectuait la traversée de France en Amérique. Elles étaient si mauvaises que le Gouvernement dut intervenir pour imposer aux compagnies de navigation un minimum de règles (décrets des 8 janvier et 28 avril 1857).

Nouvelle Orléans le 1^{er} décembre

Mon cher père

Je m'empresse à vous écrire ces deux lignes pour vous faire savoir mon arrivée et de la manière que fut ma traversée. Je vous dirai que la traversée a été très longue, nous avons mis soixante cinq jours, mais nous avons eu une traversée des plus belles qu'on puisse avoir. Mais nous sommes été bien mal nourri. On nous avait promis du pain, mais on nous en a donné que quatre fois et comme le poing à chaque fois. Autrement rien que le biscuit. Et du vin on n'en donnait qu'un quart et demi par jour et il a été fini à demi-traversée. Et l'eau était toute pourrie, elle sentait à cinq pas loin aux œufs couvés. Et du porc salé, sardines, morue, fromage, pommes de terre, haricot, des pois, du riz, et tout a été fini quatre jours avant notre arrivée. Il n'y avait rien que six barrils de biscuit. Mon cher père, je vous prie, lorsque Barraquet reviendra en France, de lui préparer un bon dîner avec un bon manche de fourche parce qu'il nous a trop bien traité dans notre voyage. Mon cher père, je ne suis pas encore placé, mais je suis mieux que chez nous. Je me porte bien, ainsi que mon frère se porte bien aussi et il vous fait beaucoup de compliments à tous, mais il n'a (*la seconde page de la lettre manque*)

Lettre d'Alexandre Duffard à son frère François resté à Aussia

(lettre à l'en-tête des « TEXAS CHEMICAL WORKS, Raor Bone Fertilizer, Tallow, Crease, Soap, Nent Foot Oil and Corns » (Engrais, Suifs, Graisse, Savons, Huiles et Cornes). On y trouve un écho du terrible cyclone de septembre 1875)

Gavelstone le 22 octobre 1875

Mon cher frère

Il me reste à t'apprendre, depuis la dernière lettre que je t'ai écrite en réponse de ta lettre datée du 8 juin dernier où tu nous a appris la triste nouvelle de la mort de notre cher père, que le 17 septembre nous avons été inondés dans cette ville et que par le fait j'ai, pour ainsi dire, tout perdu. Nous avions quatre pieds d'eau pendant quarante huit heures : par le reflux de la mer. Ma fabrique a été démolie, tous mes produits endommagés qui consistent en tout à peu près pour la somme de 42000 francs, et après tous ces malheurs, j'ai conservé ma famille. Nous avons le nombre de noyés dans le voisinage qui monte à 300 personnes, ça a été un des plus terribles fléau qui jamais se soit présenté sur la côte du Texas et qui du moins doit être remarqué comme un des plus terribles de l'époque. Comme par ce fait-là, je me trouve dans la même situation où j'étais il y a douze ans. La question d'aller te voir l'été prochain, il faut la laisser de côté, quoique cependant je ne suis point dégoûté de moi-même ; j'espère que j'ai

assez d'influence parmi les hommes de commerce pour que je continue à faire des affaires. Mon cher frère je suis beaucoup tracassé dans le moment pour t'en dire davantage. Les respects de la part de toute ma famille. Par la prochaine lettre je t'en dirai davantage. Je n'ai point reçu de réponse sur ma lettre du 8 juillet dernier.

Mes respects à toutes les connaissances, premièrement à ta famille.
Avec l'espoir d'aller vous voir un jour, tout en restant ton

A. Duffard

P.S. Laisse-moi te dire que mon enfant Auguste Alexandre Michael Duffard commence à faire ses dents.

Ma fille est bientôt capable d'aller à l'école.

Lettre d'Henri Sénac (Mourillon) à son frère aîné Antoine resté à Aux.

(Antoine et Henri Sénac Mourillon sont les fils de Dominique Sénac et de Marie-Thérèse Boutin)

Abbeville, 29 septembre 1893

Mon cher frère

J'ai appris avec plaisir que vous êtes tous en très bonne santé et j'espère que ma lettre vous en trouvera de même. Grâce à Dieu, je puis t'en dire la même chose de moi et de ma famille, car je suis marié et ai trois enfants, trois garçons. Il y a 22 ans que je suis à Abbeville. J'ai une jolie position et je ne me fais pas de mauvais sang car je commence à devenir vieux.

Je me suis bien épaté de voir que j'avais un fils à Rose en Amérique¹, car je ne pouvais le croire que lorsque je l'ai vu arriver. Il m'a tellement parlé du pays qu'il m'a presque mis à l'idée d'aller faire un tour en France.

Mon cher frère

Je te prie d'excuser ma très courte lettre. Car c'est tout ce que j'ai à te dire pour le moment en attendant le plaisir de nous voir et de causer du pays.

Je suis ton frère dévoué pour la vie.

Henri Sénac

Adresse :

Mr Henri Sénac à Abbeville, Louisiane, près Vermillion.

Mon cher frère

Je te prie de me faire passer les quelques lettres que je t'envoie à mes frères², car je ne connais pas leur adresse.

¹ Antoine et Henri ont une sœur Rose, mariée en 1869 à Jean-Marie Capdecemme, de Tillac, fils de Guillaume Capdecemme et d'Antoinette Sénac Jouanicou.

² Antoine et Henri ont deux frères Eugène et Louis ; ce dernier habitait à Pouylebon en 1875.

Pas de commission aux Trafiquers !



EN CHARGE, A BORDEAUX, POUR

BUENOS - AYRES

Touchant à MONTEVIDEO pour y déposer des passagers seulement.

Le joli 3 mâts français, tin voilier

BONNE-AIMÉE

Avantageusement connu par sa navigation régulière
de Buenos-Ayres et Montevideo.

DÉPART : 5 SEPTEMBRE 1851.

Ce navire, reconnu pour être d'une marche tout-à-fait supérieure, prendra des passagers de chambre et d'entre-pont qui seront admirablement bien traités.

La *Bonne-Aimée*, sous le commandement du capitaine BRIAND, partira pour sa destination le 5 septembre prochain.

Le capitaine BRIAND, ne voulant pas avoir affaire aux trafiquants et les spéculateurs de tous genres qui prélevaient sur les voyageurs d'énormes commissions, prévient MM. les passagers, dans leurs intérêts, de ne point se laisser accompagner, à leur arrivée à Bordeaux, par aucune personne, particulièrement par les maîtres ou garçons d'hôtels qui vont à leur rencontre à la descente des diligences et des bateaux à vapeur pour en faire un trafic. Les passagers, en s'adressant directement au correspondant ci-dessous, paieront un prix de passage bien réduit, vu que le capitaine n'aura pas à compter des commissions exorbitantes aux individus qui trompent si indignement les voyageurs.

S'adresser directement, pour traiter, à TARRÉS, à M. LARRIEU, imprimeur, rue des Grands-Possés, 14, seul fondé de pouvoirs du capitaine et de l'Agence générale d'embarquement des passagers pour outre-mer, de Bordeaux.

LES SENAC JOUANICOU ET LEUR DESCENDANCE AMERICAINE

1. Jouanicou **Sénac**, dit de Monsebernard
vivant à Miélan en 1650
2. Jean **Sénac**, dit du Jouanicou
marié en 1664 à Domenge Denguiraud, de Lannefranco
3. Pierre **Sénac**, dit Jouanicou, fils cadet de Jean
marié vers 1710 à Catherine Monbernard, de Troncens
4. Jean-Baptiste **Sénac** Jouanicou, fils de Pierre
né en 1715, mort en 1780 ; marié en 1747 à Pauline Fitte, d'Aux
5. Jean **Sénac** Jouanicou, fils de Jean-Baptiste
né en 1748, mort en 1799 ; marié en 1773 à Catherine Darrouy, d'Estampures
6. Jean-Baptiste **Sénac** Jouanicou, fils de Jean
né en 1785, mort en 1858 ; marié en 1808 à Marie Soules, d'Aux, fille de Paul
7. Baptiste **Sénac** Jouanicou, fils de Jean-Baptiste
né en 1815 ; marié à Laas en 1850 à Marie Escoubès, de Laas
8. Jean-Baptiste **Sénac** Jouanicou, fils de Baptiste
né en 1850, mort sans alliance.
Il fait héritier Germain Colin, grand-père de M. Michel Pérès.

BRANCHE AMERICAINE

5. Guillaume **Sénac**, troisième fils de Jean-Baptiste et de Pauline Fitte
(Aux, 1755- Mazerolles, 1816) marié à Mazerolles en 1784 à Jeanne Panassac
6. Pierre **Sénac**, dernier fils de Guillaume
(Mazerolles, 1807-Bernadets-Debat, 1893) marié à Bernadets-Debat en 1834 à Pauline Dufrechou
7. Jean-Marie **Sénac**, cinquième fils de Pierre
(Bernadets-Debat, 1848-La Nouvelle Orléans, 1908)
Il émigre en Louisiane en 1867 et épouse Celeste Dours (Trie, 1852-La Nouvelle Orléans, 1923),
fille de Louis Dours, d'Aux, et de Joséphine Aubian, de Trie.
Père de huit enfants dont quatre fils :
 - 8 a. Albert **Sénac** (La Nouvelle Orléans, 1881-), marié à Laura Christen ; sans postérité
 - 8 b. Henry **Sénac** (La Nouvelle Orléans, 1883-1935), marié en 1907 à Eva Mernan, père de :
 1. Jules **Sénac** (1910-), marié en 1937 à Juanita Leaman, dont une fille
 2. Charles **Sénac** (1911-2003), marié en 1931 à Elsie Ghergich, père de :
 - a) Ronald Charles **Sénac** (1934), marié en 1954 à Bessie Monies, dont postérité
 - b) Michael Henry **Sénac** (1943-1988), marié à Margaret Adams, remarié à Marilyn Schlumbrecht, dont postérité
 - c) Gary Stephen **Sénac** (1946), marié en 1970 à Carolyn Claire Breaux, dont postérité
 - 8 c. Jules **Sénac** (La Nouvelle Orléans, 1887-1957), marié à Berthe Bisconteau ; père de :
 1. Walter Albert **Sénac** (1914), marié en 1941 à Kathleen Eagan, dont une fille
 2. Raymond Adrian **Sénac** ((1926), marié en 1953 à Rosalie Costa ; père de :
 - a) Raymond **Sénac** (1954)
 - b) Donald Paul **Sénac** (1955)
 - 8 d. Emile **Sénac** (La Nouvelle Orléans, 1891-1960), mariée à Betty Seguin ; père de :
 1. Jack Emile **Sénac** (1916), marié en 1939 à Vera Muller, remarié à Jerry Walker ; père de :
 - a) Robert Emile **Sénac** (1940)
 - b) Jack Emile **Sénac** (1944)
 - c) Richard Léon **Sénac** (1949)
 - d) James **Sénac** (1954)
 2. Emile Romain **Sénac** (1918), marié en 1941 à Florelle Duplantier, dont :
 - a) Allen Russell (Rusty) **Sénac** (1949), marié à Jenny J. Morrow
 - b) David Thomas **Sénac** (1954), marié à Michele Castellano, dont un fils

CHARLES ET JOSEPH DUPATY

Par Christian SUSSMILCH

Combien d'Auscitains savent que deux des leurs, Joseph et Charles DUPATY, sont à l'origine du plus ancien journal hebdomadaire louisianais paraissant sans discontinuité depuis 1850, au Bayou Lafourche, à Napoléonville jusqu'à nos jours?

Napoléonville et le Bayou Lafourche

Les premiers explorateurs français s'aventurèrent dans la



région du Bayou Lafourche (en raison de la forme de fourche de ce débouché du Mississippi dans le golfe du Mexique).

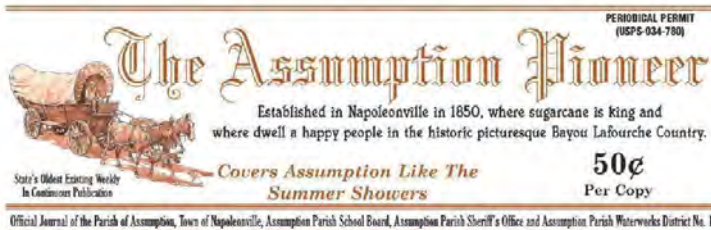
Les premiers explorateurs français s'aventurèrent dans la région du Bayou Lafourche (en raison de la forme de fourche de ce débouché du Mississipi dans le golfe du Mexique). Au début du XVIII^{ième} siècle, des indiens Wasah, Chawasha, et Chitimacha (tribus de la Louisiane en 1700) étaient présents dans les lieux. Les découvreurs Français donnèrent ainsi la nom de « rivière Chitimacha » au bayou et s'installèrent des deux côtés de la rivière. En 1779 et 1780 , le gouverneur Bernardo de GALVEZ fait venir un groupe venant des îles Canaries qu'on appela les Islenos, Dans les années 1785, Louis XVI accorda l'autorisation aux Acadiens réfugiés en France d'émigrer. Répartis dans 7 navires, 1 600 individus (soit trois quart de la population réfugiée en France) s'installèrent en particulier au bayou Lafourche. Ce nouvel afflux portait à 3 000 le nombre d'Acadiens réfugiés en Louisiane et contribua à faire du Bayou Lafourche une colonie prospère. Allemands et paysans anglophones viennent ensuite s'établir. Le Bayou Lafourche a été qualifié de « rue la plus longue du monde » en raison de ses rives très peuplées et de sa longueur 171 kms.

Les descendants de ces colons constituent encore aujourd'hui une partie importante de la population de la paroisse de l'Assomption où se trouve Napoléonville.

D 'après la tradition orale, Napoléonville, qui est le siège de la paroisse de l'Assomption doit son nom à un colon français ayant servi sous Napoléon Bonaparte. Le soldat est inhumé à Plattenville dans le cimetière de Notre Dame de l'Assomption; l'église d'obédience catholique est située Highway 308 south. Au début des années 1860 la principale culture est celle de la canne à sucre qui continue à jouer un rôle important. La population augmente rapidement, 487 habitants en 1880, 945 habitants en 1900, pour atteindre le pic de 1 301 habitants en 1940. En 2017 Napoléonville compte 610 habitants.

Trois évènements d'importance ont marqué l'histoire de Napoléonville. La création du premier journal de la paroisse, « le Journal de l'Assomption » en 1850, la construction en 1856 par Joseph DUPATY du "DUPATY- HOUSE" qui deviendra un hôtel renommé. Deux incendies causeront des destructions importantes et il ne resta que l'église pour témoigner du passé de la cité.

Le Pionnier de l'Assomption



Le Pionnier de l'Assomption était le premier journal de la paroisse. IL a été fondé en 1850 par Eugène Supervielle, émigré français et Devilliers. Le journal était publié en français et en anglais. Amadéo Morel deviendra propriétaire en 1853 et Conrad Mayor en 1856. Sous la direction de ce dernier le journal prendra le titre de *Assumption Pioneer*.

En 1858, Joseph DUPATY achète, avec son frère Charles le Pionnier de l'Assomption. Pendant les 25 premières années ils publieront le journal en français. Ensuite, les DUPATY donnent un nouvel essor en publiant annonces et avis publics en anglais. Si dans les années 1850 la dimension politique n'est pas absente, et même si un mélange de nouvelles judiciaires locales, nationales et internationales assurait une partie du contenu publié, le journal comportait aussi de la littérature, des conseils...et on faisait appel à une plume : PRUDENT d'ARTLYS ⁽²⁾ réfugié politique français et rédacteur en chef du journal *Le Meschacébé* à Lucy dans la paroisse voisine de St James.

En 1860, Charles cède sa part à son frère et part fonder un journal au Mexique. En 1867, Joseph DUPATY meurt. Son frère Charles qui était revenu du Mexique en 1866, et qui dirigeait *Le Courrier Français* à la Nouvelle Orléans, reprend son rôle d'éditeur dans le Pionnier de l'Assomption. Charles DUPATY s'implique beaucoup dans la vie locale et politique.

En 1884 Charles décède et sa veuve Susan Young - Dupaty prend la direction du journal.

En 1896 le journal est publié en Anglais.

En 1903 le journal passe à la famille Gianelloni qui en assure encore aujourd'hui la publication. Une fille de Joseph Dupaty épousa Edward Gianelloni et apporta ainsi la direction de la publication. Edward Gianelloni était avocat, un homme d'affaires prospère, et représentait la paroisse de l'Assumption au Capitole de l'Etat à Baton Rouge. Directeur, il a veillé à ce que toutes les informations concernant la communauté passent en premier. Ceci a contribué à pérenniser la publication du journal jusqu'à nos jours. Son fils Philip Gianelloni continue la publication dans cet esprit en utilisant les possibilités qu'offrent les technologies modernes de communication.



Place du Marché à Napoléonville en 1858

67. Hooded House in the Market-place, Napoleonville, (p. 236.)

JOURNAL OFFICIEL DE LA PAROISSE ASSOMPTION.

Samedi 13 Octobre 1877. No. 18.

Charles Dupaty, Editeur.

Une dépêche de Philadelphie datée du 7 courant nous a apporté la douloureuse nouvelle de la mort de la veuve de notre regretté frère Joseph Dupaty. Elle revenait de France, accompagnée de son fils aîné, et retournait chez elle jouir paisiblement d'une modeste aisance pécuniaire acquise par de longues années de labeur et de privations, lorsqu'elle a succombé. Mme Anna Dupaty était âgée de 51 ans et née à St-Flour, département du Cantal. Elle était arrivée à la Nouvelle Orléans en 1848 et elle habita cette ville jusqu'en 1858, époque où son mari vint se fixer avec nous à Napoléonville. Elle avait contracté en France le germe de la maladie qui l'a ravie aux siens et était restée, d'après sa dernière lettre, cinq ou six semaines malade à Paris. Il semble qu'elle sentait sa fin prochaine et qu'elle désirait mourir près de ses enfants, car malgré ses souffrances elle entreprit la traversée de l'Océan. Hélas ses forces l'ont trahie et elle a eu la triste douleur d'expirer en route, loin de sa famille.

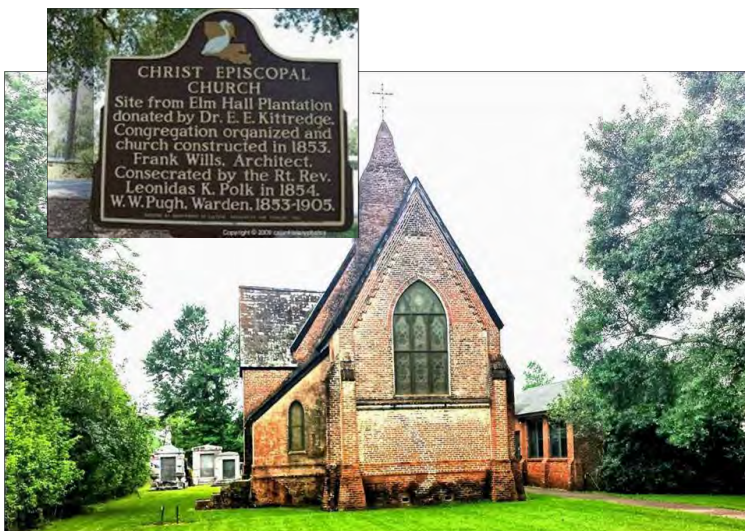
Le gouverneur Nicholls, en compagnie du général R. C. Bond et du colonel Rountree, est parti mercredi dernier pour Chicago. Il visitera l'Ohio, l'Indiana et le Kentucky. La politique est complètement étrangère à ce voyage. Il va dans l'Ouest pour récupérer ses forces épuisées par un travail excessif de plusieurs mois. Le lieutenant-gouverneur Wiltz le remplacera pendant son absence.

Nous avons en le plaisir de serrer la main la semaine dernière, à la Nouvelle-Orléans, de notre vieil ami le juge Désiré Le Blanc. Il arrivait des sources de la Virginie où il était allé chercher le rétablissement de sa santé. Le juge Blanc sera ici dans deux ou trois jours. *(Extrait du contenu d'une édition de 1877 annonçant aussi le décès de la belle sœur de Charles Dupaty, Anne Dupaty née Cussac.)*

Les incendies de 1884 et 1894

- 1884 le 7 novembre c'est l'incendie de l'Hôtel DUPATY, dans lequel mourut le capitaine JB WHITTINGTON, avocat, homme d'état et planteur, et qui entraîna la destruction des deux tiers de NAPOLEONVILLE . Les seuls bâtiments importants sauvés furent le palais de justice, la prison paroissiale, l'église catholique et l'église épiscopale. L'Hôtel DUPATY fut reconstruit à la suite de l'incendie dans son lieu historique. Au début des années 1920 l'hôtel fut démoli pour laisser la place à un magasin de marchandises sèches.

- 1894 un incendie s'est déclaré dans la résidence de l'avocat Vallere, se propageant rapidement, détruisant sept immeubles et la majeure partie du quartier des affaires . Il est relaté par le *Miami Leader* le 30 décembre 1894. Les pertes matérielles sont évaluées à 123 000 \$.



Christ Episcopal Church

L'Hôtel DUPATY (Dupaty House)

En 1856 Joseph Dupaty achète à Napoléonville un lot qui fait l'angle des rues Levee et Franklin à un certain Pierre Firmin Helluin. Avec l'aide de son épouse, Anne Cussac, l'Hôtel Dupaty voit le jour. « The Dupaty House » sera durant de longues années l'un des meilleurs hôtels de la Louisiane. Son bar somptueux, son salon gastronomique, ses salles de billard, de poker, et ses chambres confortables, attiraient une clientèle variée et huppée. Après la guerre de sécession il n'était pas rare d'y rencontrer les anciens combattants de la cause perdue comme les généraux Davis, Tillou-Nicholls, Beauregard et Lee et bien d'autres dirigeants.



Davis



Tillou-Nicholls



Beauregard



Lee

C'était une coutume pour eux de se réunir dans la soirée, en sirotant un Mint-Julep, et en se remémorant une fois encore les faits militaires de la guerre civile. Après la mort de Joseph Dupaty en 1867, sa femme Anne Cussac assumait la direction de l'hôtel jusqu'à sa mort dans les années 1877. Le frère de Joseph, Charles Dupaty, acheta l'établissement le 25 janvier 1879 et exploita l'*Assumption Pioneer* et la Maison Dupaty jusqu'à son décès, en 1884. Sa veuve Susan reprit alors l'hôtel et le journal et les a exploités pendant de nombreuses années.

En 1884 l'hôtel est détruit dans un incendie qui ravage les deux tiers de la ville. L'hôtel est ensuite reconstruit.



En 1889 l'hôtel devient la propriété de William.L.Phelps .
 En 1920 l'hôtel cesse de fonctionner et sa structure principale est détruite pour faire place à un entrepôt.
 En 1959 l'aile arrière de ce qui restait de l'hôtel est détruite.

LesDUPATY

Joseph DUPATY 1822-1867



C'est en 1840 que Joseph DUPATY arrive à la Nouvelle Orléans avec sa femme Anne CUSSAC. Imprimeur de métier Joseph travaille d'abord à l'Abeille (The BEE) un journal bien connu à la Nouvelle Orléans.

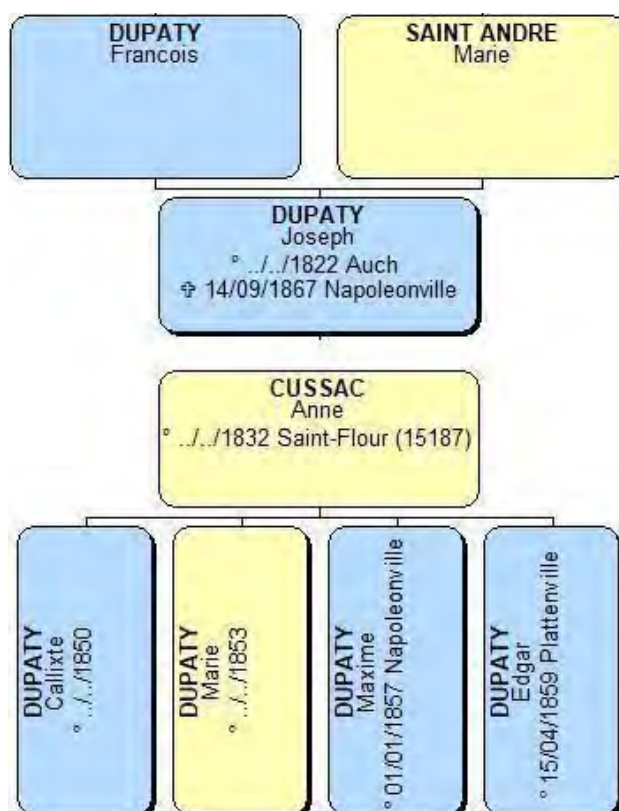
En 1856 il fait construire à Napoléonville un hôtel (The DUPATY HOUSE) qui deviendra un établissement réputé.

En 1858, Joseph DUPATY achète, avec son frère Charles le *Pionnier de l'Assomption*.

En 1864, Charles DUPATY vend à son frère la part qu'il détient du « Pionnier de l'Assomption » et part fonder un autre journal au Mexique.

En 1867 Joseph DUPATY décède et son frère prend la direction du journal. Son épouse, Anne CUSSAC, continua à gérer l'hôtel jusqu'à sa mort en 1877.

DUPATY Joseph.1822-1867



Charles DUPATY 1831-1884.

Charles DUPATY est né à Auch le 6 janvier 1831, fils de François DUPATY, maçon, âgé de trente ans, habitant Auch rue du Caillaou, et de Marie SAINT ANDRE son épouse, auquel on donne les prénoms de Charles et de Laurent.

Charles Laurent DUPATY, devient imprimeur et quitte Auch, sa ville natale en 1848. Il a dix-sept ans. Il part ainsi pour la Nouvelle Orléans rejoindre son frère Joseph , né en 1822, également imprimeur, qui travaille à l'Abeille. L'Abeille est un journal réputé de la Nouvelle Orléans. Charles travaille quelques temps avec son frère.

En 1855 les DUPATY forment une association de typographes qui lance un hebdomadaire: *Le National*.

En 1856, le National est repris par une nouvelle société (R .P.THEARD, de la BRETONNE et Compagnie), avec THEARD, Maître imprimeur, HELIE, EVEN, Charles de LA BRETONNE, Charles et Joseph DUPATY. Cette société aura une courte durée : Le National cesse de paraître en 1858. Charles DUPATY se rend alors à Napoléonville, et achète avec son frère Joseph « *Le Pionnier de l'Assomp- tion*

» a un certain Eugène Supervielle, qui l'avai t fondé huit ans auparavant. Charles a 27 ans et son imagination s'enflamme lorsqu'il apprend l'arrivée de Maximilien d'Autriche, frère de l'empereur François Joseph à Mexico le 28 mai 1864. Après le précédent empereur, Augustin 1er du Mexique, Maximilien devient, avec l'appui de Napoléon III et des conservateurs mexicains le 2ième Empereur du Mexique, sous le nom de Maximilien 1er. C'est une personnalité brillante, jaloué par son frère, l'empereur François-Joseph qui se méfiait de ses idées libérales.

Charles vend sa part du *Pionnier de l'Assomption* à son frère Joseph et se rend au Mexique pour fonder un journal français, le « Journal du Commerce » à Matamoras.

Durant son séjour il épouse à Mexico une jeune Allemande Susan Young (Jung). Il se brouille avec les autorités par sa critique du gouvernement de la cité en reprochant notamment que l'anniversaire de la naissance de Napoléon, le 15 août, ne soit pas célébré. Il s'indigne aussi que l'on tolère des discours contre Napoléon dans un banquet officiel. Selon les dires de Charles « Napoléon est venu offrir généreusement au Mexique l'appui de son drapeau glorieux quand le pays agonisait sous le coup de révolutions sans fin ». Sa boutique est fermée par la police pour un mois. Dégouté, Charles quitte le Mexique « résolu à n'y point remettre les pieds avant que Maximilien n'ait nettoyé les écuries d'Augias ».

En 1866, Charles est de nouveau à La Nouvelle Orléans et dirige alors Le Courrier Français.

En 1867, son frère Joseph meurt. Charles reprend le Pionnier de l'Assomption à Napoléonville. Il se jette dans la politique. Elu au Conseil Municipal de 1878 à 1880, il devient maire de Napoléonville de 1880 à 1884. Il représente aussi le district de la Paroisse de l'Assomption à la State Legislature de Baton Rouge. Le journal, sous la direction de Charles Dupaty, a aidé à élire un gouverneur de la Louisiane dont il était proche : Francis Tillou-Nicholls⁽⁵⁾.

Ces diverses et nombreuses activités ont contribué à l'affaiblir. Il souhaite se faire soigner en France, et retourne dans sa région natale à Auch. En dépit des soins qui lui sont donnés, Charles DUPATY meurt à Auch le 8 septembre 1884, 8 rue d'Alsace.

Sa veuve, Susan Young Dupaty (1843-1929), administrera Le Pionnier jusqu'en 1903, date à laquelle elle le vend à la Pionnier Publishing Co Ltd



8 rue d'Alsace, AUCH

Cette dernière société publie encore aujourd'hui le journal sous la direction éditoriale de E.D.Gianelloni, un petit-fils de Joseph Dupaty

DUPATY Maxime

Maxime Dupaty naquit à Plattenville le 1^{er} janvier 1857. IL est le troisième enfant et le deuxième fils de Joseph Dupaty et de Anne Cussac. Maxime Dupaty a été éduqué et élevé à Napoléonville. Il s'est étroitement intéressé aux intérêts commerciaux économiques et politique de la paroisse de l'Assumption. Son père était rédacteur en chef et propriétaire avec son frère Charles Dupaty de « l'Assumption Pioneer ».

Son oncle, Charles Dupaty, avait des idées libérales qu'il mettait en application lorsqu'il représentait les paroissiens à l'assemblée Législative de l'Etat au capitol de Baton Rouge.

Son père Joseph Dupaty l'intéressa tout jeune à son activité hôtelière et l'initia à la vie des affaires.

En 1885 il épousait Susan Young Dupaty. Bien préparé à la vie économique et politique il sera maire de Napoléonville de 1887 à 1894 et s'acquittera de ses fonctions avec beaucoup de compétence en ne ménageant aucun effort pour améliorer le bien-être général à la satisfaction de ses administrés dont il avait acquis un large soutien...

Il est aussi devenu propriétaire de la Dupaty House, premier hôtel de la ville. Maxime Dupaty et Susan Young étaient membres de l'église catholique romaine.

(1) Francis TILLOU–NICHOLLS

Francis Tillou Nicholls est né le 20 août 1834 à Donaldsonville en Louisiane. C'est le septième fils de Thomas Clark Nicholls et de Louisa Hanna Drake.



En 1855 il est diplômé de l'Académie militaire des Etats-Unis à West-Point. D'abord affecté comme sous-lieutenant au 2eme Régiment d'Artillerie il participe à la troisième guerre contre les Séminoles en Floride. Il démissionna au bout d'un an et, jusqu'au début de la guerre civile il fréquente l'université de Louisiane, aujourd'hui : Université Tulane. Il devint avocat et exerça à Napoléonville jusqu'au début de la guerre civile.

En 1861 il rejoint l'armée confédérée, participe à la bataille de Bull Run et à la campagne de la vallée de Shenandoa en Virginie où il perdit son bras gauche.

En juillet 1862 il devient colonel du 15eme régiment d'artillerie de Louisiane et en octobre il est élevé au grade de brigadier général d'infanterie de la Louisiane.

En mai 1863, à la bataille de Chancellorsville en Virginie un obus lui déchira le pied gauche et il est amputé; à la bataille de Richmond il perd un œil. Compte tenu de ces handicaps il est affecté à un commandement plus administratif.

Le 9 avril 1865 la guerre est officiellement terminée Le général Lee, signe la capitulation de l'armée Confédérée devant le général Ulysses S. Grant à "Appomattox Court House", Virginie. Deux semaines après la capitulation, notre héros épouse Caroline Guion dont il avait un fils Francis (né en 1863), une fille Caroline (née en 1865) , puis viendront Louisa (née en 1868), Harriet (née en 1870), Virginia (née en 1873), Margaret (née en 1875) et Elizabeth (née en 1877).Il reprend son bureau d'avocat.

(2) Hippolyte-Prudent de BAUTTE (*alias Prudent d'ARTLYS*)

Hippolyte-Prudent de Bautte, est un journaliste, écrivain né en Normandie en 1821. Lors de ses études à Paris il contracte le virus républicain ce qui en 1845-1848 était courant. Devenu rédacteur en chef du Corsaire il se distingua par la publication d'articles républicains violents - que l'on qualifiait d'incendiaires à l'époque - et fut emprisonné.

En 1848 on le retrouve à la Nouvelle Orléans où il est chargé de tenir une chronique, qu'il signait d'Artlys, dans la revue Louisianaise sous le pseudonyme de Prudent d'Artly. Puis il devient ensuite rédacteur en chef de l'Echo National, et, ensuite rédacteur en chef de La Presse des deux Mondes.

Par la suite il épouse Arthemise Landry, fille d'un créole, planteur sur la paroisse Sainte Mary et se fixe à Lucy en 1853. En janvier de la même année il fonde *Le Meschacébé*, qu'il vendit en 1857. En 1854, fonde le *Journal de la Côte* à Donaldsonville. En 1859, il acheta un journal à Marksville qu'il rebaptisa *Le Pelican*. De Bautte avait une plume facile, écrivant feuilletons, romans et pièces de théâtre sans nombre.

Les romans publiés en série dans *Le Meschacébé* (*Les Pauvres Garçons et Washington et Napoléon*, tous deux en 1855); le Pionnier de Napoleonville (*La Négresse du Diable*) en 1858, le Drapeau de Donaldsonville (*La Famille Gorgone*, 1858) et le Pélican de Marksville (*Le Pirate de La Fourche*, Gaston, Haidee).

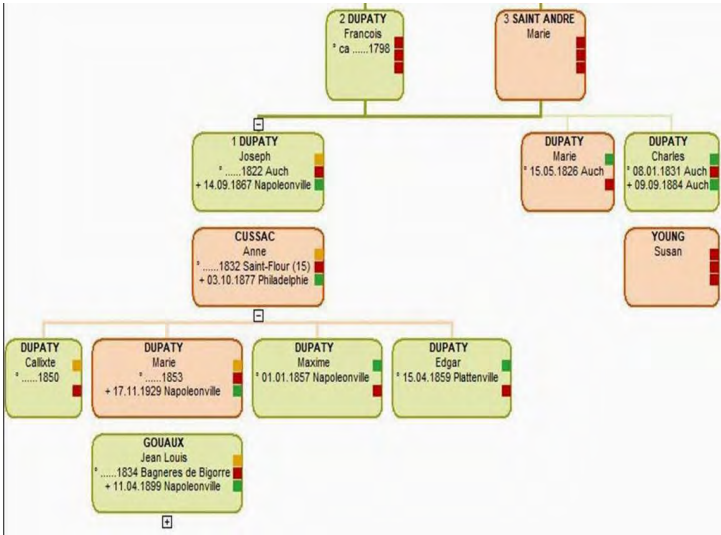
Des pièces de théâtre dont un drame historique « *Boston et Washington* », deux drames « *Les Brigands du Bayou Lafourche et la Mort de Porthos* », ont été joués à Donaldsonville les 7 septembre et 14 octobre 1851, respectivement.

Actif dans la politique nationale et locale, malgré un mauvais rhume, il voulut un soir assister à une réunion de démocrates et prendre la parole. Il contracta par la suite une pneumonie qui l'emporta dans la fleur de l'âge, à quarante ans, le 19 octobre 1861.



Ridgefield Plantation Oaks

DUPATY Joseph et Charles



NAPOLEONVILLE



Eglise Catholique Sainte Anne



Madewood Plantation

LA FAMILLE FAGET

De Berdoues à la Nouvelle-Orléans

par Christian Sussmilch

Berdoues



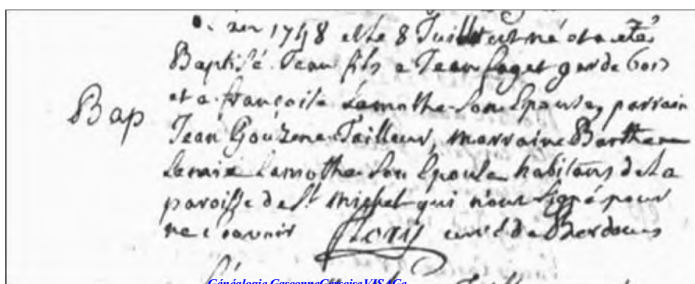
Eglise Notre Dame de la Pitié [Creative commons Florent Pecassou](#)

Jean FAGET

Généalogie

On trouve dans les registres paroissiaux de Berdoues mention de la famille de Jean Faget et Françoise Lamothe avec la naissance de Jean 1 Faget le 13 janvier 1739. Suivent ensuite trois enfants, Bernard 1, Bernard 2, Jacques et Jean 2 le 8 juillet 1748.

Comme on peut le voir dans l'acte de naissance, Jean Faget



Le 14 août 1781, Jean Faget épouse Marie Anne Normand fille de Jean Joseph Normand. Jean Joseph Normand était un marchand originaire de La Rochelle, mais qui était à la Nouvelle Orléans en 1767 et venu à Saint Domingue avant 1778 où il possédait une maison à Port de Paix

De ce mariage seront issus, à Saint Domingue, quatre enfants : Jean Baptiste le 22 juin 1782, Marie Louise le 24 juin 1784, Marie Joseph le 1er septembre 1788, et Jean François le 4 octobre 1789.



Abbaye de Berdoues

Parcours

Boulangier du Roi

Les statuts de la boulangerie - profession très suivie et règlementée - ont évolué au cours des siècles. A partir de 1719, pour accéder à la maîtrise, il fallait effectuer 3 ans d'apprentissage et 3 ans de compagnonnage. Après un apprentissage chez son grand-père boulanger à Berdoues et vraisemblablement chez Labat autre boulanger de Berdoues, proche de la famille. Une partie du compagnonnage de Jean Faget a été effectué à Marmande d'où il est parti pour les Isles. Ceci explique que certains historiens mentionnent son origine comme étant de Marmande et non de Berdoues. A noter que les boulangers du roi étaient ceux vivant sur les terres de roi et qui de ce fait avaient la possibilité de vendre leurs produits la semaine durant. Les boulangers étaient aussi détenteurs d'un sceau.



En 1770, Jean Faget a 22ans, il décide de partir pour les Isles.

Saint DOMINGUE, Port de Paix

St Domingue est situé sur la partie occidentale d'Hispaniola et devient une colonie française de 1626 au 1er janvier 1804 où elle devient indépendante sous le nom de Haïti. Port de Paix est un arrondissement qui se trouve au Nord Ouest de l'île.



Jean Faget s'installe à Port de Paix où il exerce son métier de boulanger du roi. Les affaires devenant florissantes il fait venir son frère Bernard Faget qui deviendra le parrain de son premier enfant Jean Baptiste.

En 1785, Bernard Faget, malade, retourne en France. Jean Faget est alors seul à gérer ses affaires qui prospèrent. L'aisance venant avec les années, Jean Faget achète le 27 avril 1787 à Raymond Labatut ⁽¹⁾, un lot de terrain de 200 carreaux (le carreau équivalant à 1,13hectare), à la source Mahé sur l'île de la Tortue. Il débute alors une activité de planteur de café. Lors de la naissance de son dernier fils Jean-François en 1788, il est bien mentionné que la famille Faget habite la Tortue.

A partir de 1789, Saint Domingue participe sans peine à la révolution française. Il est vrai que la décennie précédente a été marquée dès 1780 par le débat d'idée sur l'esclavage.

En 1789, Jean Joseph Normand, beau-père de Jean Faget, achète à Raymond Labatut, sur l'île de la Tortue, un lot de 100 carreaux.

En 1790 des colons pactisent avec les Britanniques, et des esclaves avec les Espagnols.

En 1791 les événements se précipitent ponctués par le soulèvement général des esclaves.

En 1792, la famille de Jean Faget (*Jean Baptiste, quant à lui, continue la course sur les océans*) se réfugie en France dans le Lot et Garonne. Jean Joseph Normand, resté sur place, gère les biens et l'habitation de son gendre à la Tortue.

Chaos et guerre civile s'installent suivis par l'administration autoritaire de Toussaint Louverture et l'expédition de 1802 à Saint Domingue commandée par Leclerc assisté de Rochambeau. L'expédition, minée par la fièvre jaune et les exactions du corps expéditionnaire, échoue.

En 1802, on retrouve la famille de Jean Faget, à la Nouvelle Orléans.

Acte de Mariage Jean FAGET : Marie Anne NORMAND août 1781

[illegible]

En 1808, Napoléon envahit l'Espagne. Les réfugiés de Saint Domingue sont chassés de Cuba et les terres qu'ils avaient valorisées sont confisquées. Une grande partie d'entre eux part pour la Nouvelle Orléans. Il est vrai que nombre d'officiers et de planteurs avaient participé à la guerre d'Indépendance américaine et bien des parents étaient déjà installés en Louisiane.

On retrouve ensuite l'ensemble de la famille Faget à la Nouvelle Orléans où Jean Faget décède le 6 décembre 1819.

Jean Baptiste FAGET

Généalogie

Jean Baptiste, naquit à Saint Domingue, à Port de Paix le 22 juin 1782, c'est le fils aîné de Jean Faget et de Anne Marie Normand. Des filles suivront, Marie Louise en 1784 et Marie Joseph en 1788, Jean François en 1789.

Jean Baptiste se marie ca 1806 à Port de Paix avec Marguerite Antoinette Laraillet.

Ils n'auront qu'un enfant : Jean Charles qui naquit le 26 juin 1818 à la Nouvelle-Orléans.



La Nouvelle-Orléans 1803
Creative Commons J.R. Bouqueto de Woiseri

Parcours

Le père de Jean Baptiste était boulanger du roi, son grand-père, Jean-Joseph Normand était marchand. Jean Baptiste Faget a donc été très tôt, et cela était la coutume à l'époque, initié aux affaires. Il n'est donc pas étonnant qu'on le retrouve plus tard qualifié de négociant qualité à laquelle s'ajoute celle de capitaine de navire.

Au début du XIXème siècle l'activité maritime dans les Caraïbes est perturbée par la guerre de course qui oppose notamment les Français de Saint Domingue, dont beaucoup deviennent corsaires ou pirates, et les Anglais.



L'exemple de la frégate Anglaise L'Endymion :

Cette frégate armée de 44 canons opéra sur les mers de 1797 à 1868 date de sa destruction. Le 16 juillet 1803, sous le commandement du capitaine Paget, par la capture de l'Adour. L'Adour était une corvette de 350 tonnes, armée de 16 canons, construite par les chantiers de Bayonne. Commencée en 1801 elle sera mise à flots en 1802. Le 7 juin 1803 elle quitte Fort de France et est prise le 7 juillet 1803, sur le chemin du retour, par le HSM Endymion commandé par le capitaine Paget.

Les corsaires, qui attaquaient principalement les navires marchands, bénéficiaient d'une lettre de marque (appelée aussi *lettre de course*) qui leur permettait, en cas de capture, d'être traité selon les lois de la guerre. Ainsi le vainqueur devait respecter la vie des prisonniers. L'objectif de la course était de s'emparer de la cargaison qui était ensuite vendue aux enchères; 10 à 20% de la prise revenait à la couronne, le reste était distribué à l'équipage. C'était une manière pour les puissances comme l'Angleterre et la France de se faire la guerre par corsaires interposés.



La valeur des prises dénombrées à Santiago de Cuba montre qu'une bonne partie provient des corsaires Français

La guerre de course fût déclarée interdite par les grandes puissances en 1856.

Durant ces périodes troublées, Jean Baptiste Faget, poursuit donc ses activités marchandes et maritimes entre St Domingue et Cuba. Santiago de Cuba sera son port d'attache jusqu'à 1809 où il s'établira à la Nouvelle Orléans. Il participe notamment à la fondation de la Société Philharmonique. Il exerce alors les professions de marchand et de courtier.

En 1814-1815 il participe à la bataille de la Nouvelle Orléans. Il est l'un des 18 « Musiciens » du « Battalion d'Orléans » commandé par le général Plauché. Composé de créoles Français, la création de ce bataillon, remonte au moment où Napoléon a équipé à la Nouvelle Orléans - après la perte de Saint Domingue-trois compagnies. Ce bataillon portait en lui « *La joie de vivre* » en dépit des misères de la guerre. Bien des marins et corsaires Baratarians, dont les frères Lafitte, f a i s a i e n t partie de ce bataillon



Général Plauché

ainsi que des officiers exilés de haut rang qui avaient participé aux campagnes Napoléoniennes et rejoint la Nouvelle Orléans après le retour des Bourbons. Ce bataillon se distingua par sa bravoure et son patriotisme pendant l'invasion de la Louisiane par l'armée Anglaise en 1814 et 1815 : participant à toutes les escarmouches et à la bataille finale. Sa discipline et sa rapidité dans les manœuvres fit tourner les combats sanglants du 28 au 30 décembre 1814 et ceux du 1er au 8 janvier 1815, à l'avantage des

Américains. En brillant uniforme, parfaitement discipliné, ce corps était composé d'hommes qui avaient participé à la guerre en Europe en tant que soldats.

- En 1841, Marguerite Antoinette Laraillet décède à la Nouvelle Orléans. Jean Baptiste Faget y sera inhumé le 3 avril 1862.

Jean Charles FAGET

Généalogie



Jean Charles Faget est né le 26 juin 1818 à la Nouvelle Orléans. Il est le fils unique de Jean Baptiste Faget et de Marguerite Antoinette Laraillet. Son enfance sera celle d'un fils unique dont on suivra de près l'éducation et on privilégiera la culture française à toute autre. Sa formation initiale se fera chez les Jésuites de la Nouvelle-Orléans puis en France. Petit enfant sa mère le conduisit en France et le mit dans une école à Rouen.

Il se marie, le 4 juin 1844 à Paris, avec Elisabeth Hortense LIGERET de CHAZET dont il aura treize enfants dont dix survivront.

- 05.09.1845 Jeanne Augustine
- 05.03.1848 Laure Marie
- 12.08.1850 Jacques Marie
- 02.10.1852 Marie Angele
- 06.11.1853 Auguste Adolphe
- 11.07.1855 Frank (Francois) (Jean Auguste)
- 06.06.1858 Joseph Leonce
- 24.01.1860 Gladys Josephine
- 25.08.1862 Louis Marie
- 07.08.1864 Hélène Marie

Parcours

- 1830 à 1844 Il est étudiant à Paris. Il fréquente d'abord de 1830 à 1837 le collège Rollin. Puis c'est la Faculté de Médecine et sept années en internat et externat dans les hôpitaux Parisiens. Le 28 décembre 1844 il obtient son diplôme de Médecin. Sa thèse porte sur " *Quelques faits anatomiques en faveur de la cystotomie sus-pubiennes chez les très jeunes enfants* ".

- 1845 il retourne à la Nouvelle-Orléans. IL se trouve à exercer sa pratique d'une manière novatrice avec une galaxie d'hommes distingués issus comme lui de la faculté de Médecine de Paris comme les Dr Charles Delery, Beaugnot, Rancé et bien d'autres... Il fut le premier praticien de la Louisiane à se servir du thermomètre et le premier à se servir du chloroforme dans les accouchements.

- 1856 il publie « Etudes sur les bases de la science médicale » ouvrage pour lequel il reçoit une médaille d'or de l'Académie de Médecine de Caen.

- 1858 « Le signe de FAGET ». Jean Charles Faget découvre le manque de corrélation entre le pouls et la température dans la fièvre. Ce que l'on observe notamment dans la fièvre jaune. Il publie « *Mémoires et lettres sur la Fièvre Jaune et la Fièvre Paludéenne.* »

En sémiologie, le signe de Faget (sphygmothermic dissociation chez les anglo-saxons) désigne la discordance entre le pouls "anormalement lent" et la fièvre. Chose qui va à l'encontre de " la Loi de Liebermeister ".

Cet état s'observe dans :

- 1 - La Fièvre typhoïde
- 2 - La Fièvre jaune
- 3 - La Fièvre pourprée des montagnes rocheuses
- 4 - La Tularémie
- 5 - La Brucellose
- 6 - Les Pneumonies à *Legionella pneumophila* ou bien à *Mycoplasma*

En 1858, Faget reconnut la bradycardie relative comme un trait distinctif qui distinguait la fièvre jaune de la «fièvre des marais». Faget a débattu publiquement de l'étiologie et de l'épidémiologie de la fièvre jaune avec le Dr Charles Deléry

Une polémique sur la distinction fièvre jaune/ fièvre paludéenne opposa pendant quinze ans Jean Charles Faget au Docteur Deléry. Deléry ira même jusqu'à le provoquer en duel en envoyant ses témoins. Mais Jean -Charles Faget avança qu'il était chrétien et refusa de se battre.

- 1864 il est élevé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur par Napoléon III pour les services rendus aux Français à la Nouvelle Orléans. Il devient aussi membre du Sanitary Consulting Committee.

- 1865. Il est de retour à Paris pour deux ans

- 1867 à 1884 il résidera à La Nouvelle Orléans se partageant entre sa pratique et de nombreuses publications. A sa mort , survenue le 26 juin 1884, il était membre lauréat correspondant de la Société de Médecine de Caen. Il appartenait, à l'Anatomical Society et à la Medical Observation Society de la Nouvelle Orléans,

Publications

- 1844, *Thèse de doctorat: "Quelques faits anatomiques en faveur de la cystotomie sus-pubienne chez les très-jeunes enfants; etc.."*



- 1856, *Paris* : *"Études sur les bases de la science médicale et exposition sommaire de la doctrine traditionnelle."*

- 1859, *New Orleans*: *"Études médicales de quelques questions importantes pour la Louisiane, et exposé succinct d'une endémie paludéenne de forme catalhale qui a sévi à la Nouvelle-Orléans, particulièrement sur les enfants, pendant l'épidémie de fièvre jaune de 1858"*.

- 1864, *Nouvelle-Orléans*. *"Mémoires et lettres sur la fièvre jaune et la fièvre paludéenne."*

- 1866, *Paris* : *"Notice scientifique sur Romanet de Saint-Pons (Hérault)."*

- 1875, *Nouvelle-Orléans*. *"Type et spécificité du paludisme avec sur-*

Guy Henri FAGET

Généalogie



Guy Henri Faget, né le 15 juin 1891 à la Nouvelle Orléans, est le quatrième enfant issu de l'union de Franck Faget et de Alice Beeg qui s'étaient mariés à la Nouvelle Orléans le 26 avril 1886. Un autre frère et quatre autres soeurs viendront compléter la famille.

- 19.02.1888 Francis
- 18.07.1889 James
- 15.06.1891 Guy Henri
- 01.01.1893 Edward Beeg
- 14.01.1895 Alice Gladys
- 14.01.1897 Marie Cithie
- 09.08.1898 Ettel
- 13.12.1909 Alice

Guy Henri Faget se marie à la Nouvelle Orléans en février 1917 avec Isabelle Leblanc. De cette union seront issus deux enfants:

- 26.08.1921 Maxime
- Frank

Parcours

Fils de Frank Faget et petit-fils de Jean Charles Faget, Guy Henri Faget, va lui aussi s'intéresser à la médecine et notamment aux problèmes de santé publique.

-1915. âgé de 25 ans, il intègre le service de Santé Publique Américain (Public Health Service) dont l' origine remonte à la création, en 1798, d'un système d'hôpitaux marins. Ces hôpitaux ont ensuite été regroupés dans le service hospitalier de la Marine, puis, au fur et à mesure de l'évolution du système, ils ont été intégrés en 1979 au Ministère de la santé et des Services sociaux.

Guy Henri Faget se distinguera, pendant 25 ans en tant qu'officier de santé s'intéressant aux questions relatives à la guérison de la lèpre.

- 1940. il devient directeur du National Leprosarium de Carville en Louisiane.

- 1942 invité à la 44^{ème} assemblée annuelle de Medical Library Association, à la Nouvelle Orléans, il lit un article dans lequel il laisse comprendre que des progrès significatifs pour le traitement de la lèpre allaient être réalisés.

- 1943 Il préconise l'utilisation du Promin qui ouvre une nouvelle voie dans la chimiothérapie des maladies mycobactériennes. Sa découverte ouvre la voie à la guérison complète de la lèpre et de nombreux agents chimiothérapeutiques ont suivi.

-1947 il décède à la Nouvelle Orléans au mois de juillet. Il a été honoré lors du 7eme Congrès International de Léprologie en 1958 à Tokyo et lors du centenaire du Hansen's Disease à Carville en 1994.



https://en.wikipedia.org/wiki/Guy_Henry_Faget

Maxime FAGET

Généalogie



Maxime Faget est né le 26 août 1921 à Stann-Creek au Honduras. Il est le fils aîné de Guy Henri Faget et de Isabelle Leblanc qui s'étaient mariés à la Nouvelle Orléans en février 1917. Un frère Frank suivra.

Par la suite Maxime Faget épousera Nancy dont il aura trois enfants : Ann, Carol et Guy.

Son fils Guy Faget, entomologiste, devait recevoir en 2014 le « Hathaway-Ritter Distinguished Achievement Award » pour sa contribution exceptionnelle à la lutte contre les moustiques en Louisiane.



Parcours

- 1943 il obtient son diplôme de Bachelor of Science dans une école d'ingénieurs en mécanique de l'université de la Louisiane.

Durant la seconde guerre mondiale il passe trois ans comme sous-marinier. Puis entre comme chercheur au Langley Research Center

- 1958 il est l'un des 35 ingénieurs qui forment, sous l'égide de la NASA à Hampton en Virginie, le Groupe de Travail sur l'Espace pour la construction du premier vaisseau spatial américain habité :

Mercury. A noter que 20 des ingénieurs sont issus du Langley Research Center. Maxime Faget est le concepteur à la fois du profil aérodynamique retenu pour la capsule Mercury, et de la tour de sauvetage du vaisseau. Il travaille par la suite sur les programmes Gemini et Apollo.

- 1972 .il dépose un brevet pour une navette spatiale qui est utilisé par la société North American pour concevoir une navette pouvant emporter une charge utile de 25 Tonnes. Ce projet n'est cependant pas retenu.

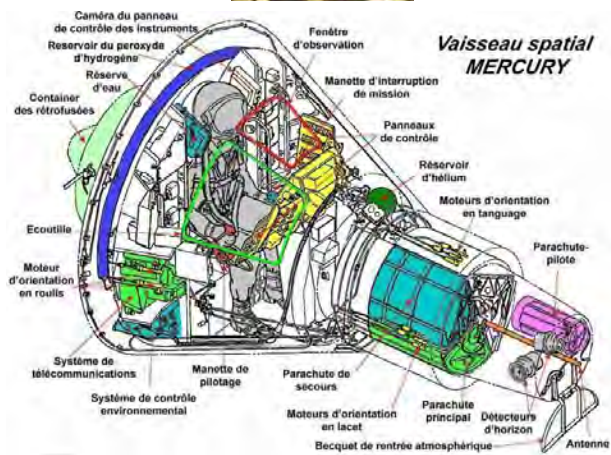
- 1981, il prend sa retraite de la NASA.

- 1982, il fonde la Société Space Industries Incorporated. Cette société est à l'origine d'un équipement scientifique destiné à créer un vide parfait dans l'espace. Cet équipement sera utilisé à 3 reprises par la navette spatiale.

- 2004 . Maxime Faget décède à Houston le 9 octobre 2004.

Il est membre du National Space Hall of Fame et du National Inventors Hall of Fame.





Tour de sauvetage Mercury



Par Soerfm — Own work, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=24581779>

https://en.wikipedia.org/wiki/Maxime_Faget

Mignon FAGET

Généalogie



Mignon Jacquelyne Faget est née en novembre 1933, benjamine de Eward Beeg Faget et de Mignon Josephine Cressy. Ses parents s'étaient mariés à la Nouvelle Orléans le 16 octobre 1916. De cette union sont issus quatre enfants :

- 1918 Shelby
- 1921 Edward
- 1927 William
- 1933 Mignon Jacquelyne

Mignon Jacquelyne devait épouser en octobre 1957 William Humphries dont elle aura trois enfants.

- Jacqueline
- John
- William



Parcours

- dans sa jeunesse elle a fréquenté l'Académie Catholique Romaine du Sacré Cœur où son activité créatrice se manifesta rapidement. Elle conçut notamment la robe que toute sa classe du Sacré Cœur portait jusqu'à l'obtention du diplôme.

- 1955, elle obtient son diplôme en sculpture du Newcomb College de l'Université Tulane. Un cours intitulé « Design in Nature » dispensé par Robert Duran a eu une influence majeure sur sa future carrière. Elle a également étudié notamment à Paris à l'Académie de la Grande Chaumière, à la Parsons School of Design de New York.

- 1969 elle lance sa première ligne de prêt à porter dans un studio du Riverbend à la Nouvelle Orléans.

- 1973 elle installe son atelier dans un chalet qu'elle a rénové abritant, studio, atelier, galerie et boutique de vente. 710 Dublin Street. La création de bijoux et accessoires inspirés de formes naturelles de la culture et de la nature Louisianaise oriente son activité. Son travail qu'elle qualifie de « biomorphique : lié, dérivant de, incorporant des formes d'êtres vivants comme celles utilisées dans les arts primitifs et abstraits ». Les titres des collections qui se succèdent illustrent bien ses préoccupations artistiques du moment : 1974 c'est « Animal crackers », 1976 c'est « Sea and Earth », 1990 « Romanesque return », 2003 « Corall collection », 2006-2007 « Iron works »...

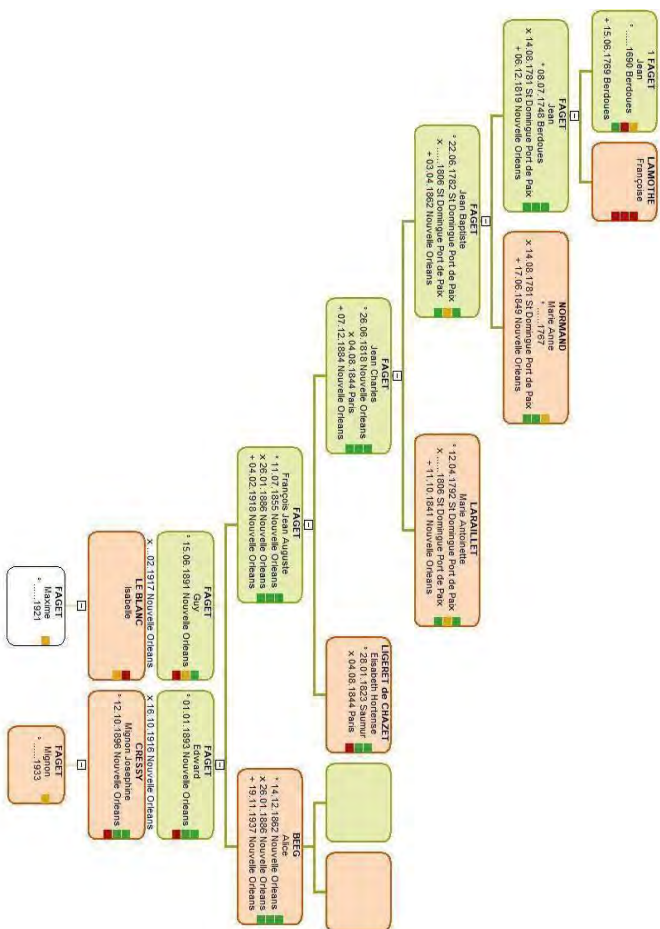
Elle a fait don de son emplacement d'origine, 710 Dublin Street, au Preservation Resource Center.

- 1997 elle installe sa société dans un ancien bâtiment de banque néoclassique, elle ouvre aussi des succursales à Métairie et Baton Rouge.

- 2005 suite à l'ouragan Katrina sa société contribue à hauteur de 150 000 \$ à aider artistes et organismes artistiques.

- 2010 elle est honorée par une exposition rétrospective intitulée « Mignon Faget une vie dans l'art ».

FAGET
(Nouvelle Orléans)
Arbre généalogique simplifié



ANNEXES

Ressources Bibliographiques et Archivistiques

Ne sont principalement indiquées ici que les ressources locales

ARCHIVES

Archives Départementales du GERS, 81 route de Pessan BP 21, 32001 Auch Cedex. Tél : 05 62 47 67 67 et Courriel: archives32@cg32.fr

- GUIDE DES ARCHIVES du GERS

USUELS

- BERNARD Gildas, Guide de Recherches sur l'Histoire des Familles, Editions Archives Nationales, 1981.
- GILLES Henry, Guide de la Généalogie, M.A. Editions, 1990
- DUPÂQUIER Jacques, Histoire de la Population Française, 4 vol, Editions, P.U.F, 1988-1991.
- JETTÉ René, Traité de Généalogie, Les Presses Universitaires de Montréal, 1991.

HISTOIRE REGIONALE

- MONLEZUN J.J abbé, Histoire de la Gascogne depuis les Temps les plus reculés jusqu'à nos jours, BRUN, Libraire-Editeurs, AUCH, 1849.
- LACOSTE Guillaume, Histoire Générale de la Province de Quercy, Laffite Reprints, MARSEILLE, 1982.
- SAMAZEUILH, Histoire de l'Agenais du Condomois et du Bazadais, ECHE Editeur, 1980.
- PESQUIDOUX de ,
- SAMARAN Charles, La Maison d'Armagnac au XV^{ème} Siècle, Slatkine Reprints, Genève, 1975.
- LEROY LADURIE EMMANUEL, "Montaillou, village occitan de 1294 à 1324", Paris, 1975, éd. Gallimard.
- SUPÉRY Joël, Le Secret des Vikings, Editions des Equateurs, 2005.
- WADE- LABARGE Margaret, Gascony England's First Colony 1204-1453, Hamish Hamilton, London, 1980.
- LODGE Eleanor, GASCONY UNDER ENGLISH RULE, Methuen et Co, London, 1926.

NOBLESSE

- O'GILVY G., "Nobiliaire de Guyenne et Gascogne", Bordeaux, 1856.
- VALETTE, "Catalogue de la Noblesse française", Paris, 1989, éd. Laffont.
- LA ROQUE de Louis, Armorial de La Noblesse du Languedoc, Laffite Reprints, Marseille, 1980.

- ESQUIEU Louis, Essai d'un Armorial QUERCYNOIS, Laffite Reprints, Marseille, 1975.
voiraussi page 35

NOMS DE LIEUX

- DAUZAT A. & EOSTAING Ch., "Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France", Lib. Guénégaud,
- FENÉ Bénédictet Jean, Toponymie Gasconne, Editions Sud-Ouest, 1992.

NOMS DE FAMILLE

- DAUZAT A, Les noms de famille en France", Editions Payot, 1945.
- Collectif, Les noms de famille du Sud-Ouest, Archives et Culture, Paris, 1999.
- SOUSSIEUX Philippe, Les noms de famille en Gascogne, Cluquelardit, 1991.
- BLANCHE Pierre, Dictionnaire et armorial des noms de famille de France, Fayard, 1974.

GASCON

- CENAC MONCAUT, DICTIONNAIRE GASCON-FRANÇAIS, dialecte du département du Gers, Librairie Archéologique de Didron, Paris, 1863.
- S*** abbé de, Dictionnaire Languedocien-François, réédition de l'original de 1716 par Christian Lacour, Nîmes, 1993.

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

N°	TITRE	AUTEUR	Page
1	Généalogie et généalogie	R. BOURSE	21
3	Généalogie d'un cadet : d'Artagnan	C. MORVAN	15
4	Souriguère	C. MORVAN	2
5	Héraldique et généalogie	R. BOURSE	3
6	300 ans après les Lerisson	M. LERISSON	19
6	4 siècles en compagnie des Estingoy	A. ESTINGOY	21
7	Les Larroque du Canada	R. BOURSE	2
7	Des alliances endevrées Plantagenets...	J. CASTAN	18
8	Jean Lannes Duc de Montebello	J. COURTES	11
8	Les seigneurs de Belleforest	M. DAUBRIAC	6
9	Livre terrier de Mouchan 1701	C. SUSSMILCH	19
9	Jean Marcel Souriguère	C. MORVAN	23
10	Passagers pour les îles au départ de Bordeaux (1717-1787)	C. SUSSMILCH	3
10	Jean Marcel Souriguère	C. MORVAN	19
11	Passagers pour les îles au départ de Bordeaux (1717-1787)	C. SUSSMILCH	5
11	54 pionniers gascons au Québec	C. SUSSMILCH	11
11	Tirage au sort pour l'Algérie (1848) : listes de remplaçants	A. ESTINGOY	16
12	Jean Marcel Souriguère	C. MORVAN	3
12	Le vœu de Biran	V. TREVEUR	7
12	Frédéric Gardarens de Boisse	J. CASTAN	9
12	Granier de Cassagnac (généalogie)	C. SUSSMILCH	30
12	Guillaume de Saluste du Barthas	J. LABARBE	31
13	Guillaume de Saluste du Barthas	R. CASTAGNON	19
13	Tirage au sort pour l'Algérie (1848) : listes de remplaçants	A. ESTINGOY	22
13	Voici Ambroise, un gascon bien enraciné dans notre terroir	J. CASTAN	61
14	Les migrations gasconnes vers les îles et le Québec	C. SUSSMILCH	3
14	De St Michel à St Michel, itinéraire d'un gascon.	H. SUBSOL	8
14	Tirage au sort pour l'Algérie (1848) : listes de remplaçants	A. ESTINGOY	15
14	Quand milice rimait avec malice	A. ESTINGOY	16
14	Armorial gascon	C. SUSSMILCH	19
14	Jean Marcel Souriguère	C. MORVAN	31
14	Généalogie et graphologie	J. BONIN	37
15	Noms et prénoms à l'Isle-Jourdain au moyen-âge	R. BOURSE	4
15	Protestants dans le vicomté de Fezensaguet au XVII ^e siècle	C. SUSSMILCH	15
15	Jean Marcel Souriguère	C. MORVAN	25
15	Tirage au sort pour l'Algérie (1848-1849) :	A. ESTINGOY	31
15	Volontaires gersois dans les Pyrénées An III	C. SUSSMILCH	34
16	Les ancêtres lectourois de la famille Lagourgue	E. DUCASSE	3
16	Etat nominatif des marins, ouvriers et condamnés décédés à Toulon	E. BETH	9

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

16	Jean Marcel Souriguère	C. MORVAN	10
16	Armorial de Gascons	C. SUSSMILCH	15
16	Graphogénéalogie	J. BONIN	19
16	Les mariages Lerisson	M. LERISSON	23
16	Liste des militaires gascons à l'Hôtel des Invalides 1673-1796	MORVAN, MARGARIT, LECHELON	27
17	La bastide de Mirande	Mme NAVAILH	5
17	Armorial de gascons	C. SUSSMILCH	13
17	Jules de Rességuier	C. SUSSMILCH	27
17	Jean Marcel Souriguère	C. MORVAN	53
18	Les Gersois migrateurs	MC. DYPUIY, G. GUIRAUD	3
18	Œil d'aigle, jambe de cigogne	E. ESTINGOY	5
18	Les Templiers à Marestaing	J. CASTAN	7
18	Jean Marcel Souriguère	C. MORVAN	20
18	Conjoints des familles Sansot sur plus de 300 ans	R. SANSEAU	24
19	Gascons en Nouvelle France	Mme LECHELON- BERTIN	8
19	Ce sont les Cadets de Gascogne...	A. ESTINGOY	21
19	Armorial gascon	C. SUSSMILCH	25
19	Graphogénéalogie	J. BONIN	40
20	Internet, Aline et moi	C. MAS	3
20	Une vieille famille gasconne, les Maniban	E. GAZEAU	8
20	Alphonse Desjardins, mon illustre cousin	C. MAS	13
20	L'œuvre de Jules de Rességuier	C. SUSSMILCH	15
20	Elise Bacon ou la double sépulture	J. CASTAN	19
20	Les filles du Roi au XVIII ^e	R. LECHELON- BERTIN	23
20	Le Lion héraldique	J. MOREAU	33
20	Onomastique	C. MORVAN	36
20	Toponymie	E. DUCASSE	46
20	Recherche de la maison Souriguère	C. MORVAN	52
21	Armorial gascon	C. SUSSMILCH	9
21	En juillet 96: la maison Souriguère	C. MORVAN	21
21	La double vie de JC Gardarens de Boisse	J. CASTAN	54
21	Les signes lapidaires	P. DUMONT	59
21	Onomastique	C. MORVAN	13
21	Onomastique +	E. DUCASSE	16
22	La double vie de JC Gardarens de Boisse	J. CASTAN	2
22	Petite histoire d'une confusion	J. CASTAN	8
22	Charte de Molas 1605	Mme DENIS	17
22	Onomastique	C. MORVAN	56
22	Gascons aux Antilles au XVIII ^e	C. SUSSMILCH	60
22	Histoire des Vernejoul	P. de VERNEJOUL	66
23	Gascons aux Antilles au XVIII ^e	C. SUSSMILCH	6
24	Deux Gascons à la prise de la Bastille	M. DOUYROU	4
24	Les folles années de Jegun	A. ESTINGOY	4
24	Histoire de la seigneurie de Lescout	JP BORDIER	6
24	Pérégrinations d'un émigré gascon vers le Canada	S. GALLENE	10
24	Terrier de Lamothe- Gondrin	JP. PASSAMA	11
24	Faget-Abbatial- Histoire d'un tableau	J. de la DEVEZE	14

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

24	Onomastique	C. MORVAN	22
25	Gérard de Cazaubon	P. MARION	7
25	Armorial gascon	C. SUSSMILCH	12
25	Pierre de Vernejoul- un témoin de la revocation de l'Edit de Nantes	P.de VERNEJOL	16
25	Un épisode de la terreur en Alsace	R. RUHLMANN	26
25	Livre des tailles de Lectoure 1551-1552	E. DUCASSE	28
25	Ambroise	J. CASTAN	50
26	Autour de l'émigration gersoise en Amérique	G.de MONSEMBERNARD	2
26	Gersois de la paroisse d'Estampes	G.de MONSEMBERNARD	6
26	Registres de Me Dallas à Masseube	C. SOL LAPORTE	15
26	Les tartes feuilletées à l'Armagnac	A. ESTINGOY	21
26	Armorial de la famille de Vernejoul	P.de VERNEJOL	22
27	Un paléontologue gersois : Edouard Lartet	G. BELLESERRE	3
28	Migrations gasconnes : Le Québec 1608-1825	C. SUSSMILCH	1
28	Une lettre de Frontenac, Gouverneur du Canada	G. de MONSEMBERNARD	8
28	L'émigration des « barcelonnettes »	C. GUIRAUD	14
28	Onomastique	C. MORVAN	18
28	Patronymes gascons	A. ESTINGOY	20
29	Regards sur la généalogie québécoise	H. SUBSOL	4
29	Le Capitaine Pomès	C. SUSSMILCH	9
29	Patronymes gascons	E. DUCASSE	16
29	Logiciel de dépouillement systématique	J.-P. PASSAMA	28
30	A la découverte de la Nouvelle France	E. GAZEAU	1
30	La Moudino , comédie	E. DUCASSE	2
30	Armorial gascon	Y. MANNESSIER	18
30	Les orgues Casavant	H. LOUBERT	24
30	Lotois dans les îles d'Amérique	P. DELADERRIERE	27
31	Programme franco-québécois de recherche	C. SUSSMILCH	10
31	Les Galériens à Marseille	E.BETH	6
31	Les élèves Gersois de Jean Baptiste LAMARCK	A. ESTINGOY	8
31	Blader : la flahuto- lo lop malau	E. DUCASSE	15-17
31	Alliance des familles de Vernejoul et Escayrac	P.de Vernejoul	46-47
32	Dépouillement nominatif abrégé	C. SUSSMILCH	1
32	Blader : le loup perdu-l'estene habile	E. DUCASSE	4-9
32	Onomastique	MR DAVASSE	21-23
32	Un auscitain victime de la Terreur dans les Landes	F. CASTEX	14-19
32	Les poèmes de Gabriel Dubarry	G.DUBARRY	36-37
33	Armorial gascon	Y. MANNESSIER	6-9
33	L'odyssée de Pierre Loubère	H. LOUBERT	10-20
33	Onomastique	A. ESTINGOY	21-23
33	La cuisine gasconne	Texte de G. DUBARRY	30-32
34	Les vieilles familles de Valence/Baïse	JJ. DUTAUT BOUE	8-11
34	Jus sanguinis	P. de VERNEJOL	12-20
34	Blader	E. DUCASSE	26-27
34	Les cousins d'Amérique	J. BEYRIES	28-31
35	Les vieilles familles de Valence/Baïse	JJ. DUTAUT BOUE	8-16
35	Larressingle	C. SUSSMILCH	17-20

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

35	La cour d'Angleterre à Larressingle ?	G. PRECHAC	27-30
35	A table : cuisine gasconne	Texte de G. DUBARRY	33-34
35	Livre des tournois du Roi René	E. GAZEAU	39
35	PNDS (Programme de Numérisation et Dépouillement Systématique)	C. SUSSMILCH	40-48
35	Liste des lieux-dits de Larroque St Sernin	E. DUCASSE	58-70
36	Les vieilles familles de Valence	JJ DUTAUT BOUE	8-13
36	Le terrier de Lamothe- Gondrin	J.P. PASSAMA	15-16
36	Filiation généalogique en danger	P. de VERNEJOUL	17-19
36	Mariages gersois à La Rochelle	A. BERNICARD	20-21
36	Dépouillement systématique	C. SUSSMILCH	22-23
36	Cuisine Gasconne	G. DUBARRY	24-25
36	Blader : Johan lo Pigre	E. DUCASSE	34-39
38	Les vieilles familles de Valence	JJ DUTAUT BOUE	9-13
37	Arnaud de Moles	E. GAZEAU	21-24
37	BLADE contes	E. DUCASSE	45-51
37	Lettre du TEXAS	S. DUFFAR	43-44
37	Il était Gascon	A. ROLLAND de DENUX	61
37	La Bastide de Villefranche d'Astarac	A. FERRERI	19-20
37	Index des Bulletins N°1 à 36	C. SUSSMILCH	57-60
37	La Famille de GABARRET	G. de MONSEMBERNARD	36-40
37	PONTIS de ORTEGA	G. PRECHAC	62-63
38	Les Vernejoul	P. de VERNEJOUL	15-29
38	Violences et Délinquance	JJ DUTAUT BOUE	39-45
38	Termes Viti-vinicoles à St SARDOS	R. GRANIE	28-34
38	Les Gascón	MC. ROCHE	35-36
38	Le Bagne de Marseille : Les Galériens	E. BETH	60-63
38	PNDS	C. SUSSMILCH	48-55
39	Le Poilu	J. DIDIER	11-18
39	Les vieilles familles de Valence	JJ DUTAUT BOUE	19-24
39	Programme franco-qubécois de recherche	C. SUSSMILCH	25-26
39	La Guerre des Escargots contre les Lectourois	E. DUCASSE	27-30
39	Violences et Délinquance	JJ DUTAUT BOUE	32-38
39	Le Bagne de Marseille : Les Galériens	E. BETH	39-42
39	CASTERA-VERDUZAN	A. ESTINGOY	43-45
40	Les vieilles familles de Valence	JJ DUTAUT BOUE	11-15
40	Le Poilu	J. DIDIER	16-23
40	Thibaud d'Armagnac	JL. QUEREILHAC	12-15
41	La Hire et Xaintraillies (compagnons de Jeanne d'Are)	C. SUSSMILCH	16-20
41	Les vieilles familles de Valence	JJ DUTAUT BOUE	21-24
41	Origines du patronyme DOAZAN	E. DUCASSE	25-26
41	Le Poilu	J. DIDIER	27-30
41	Le Bagne de Marseille : Les Galériens	E. BETH	31-36
41	Les Destrémau, Les Lavenère	G. SENAC DE MONSEMBERNARD	37-41
41	La Millasse	H. GRANIE	58
42	Les vieilles familles de Valence	JJ DUTAUT BOUE	9-14
42	Histoire de la commune de Ste Mere	A. GLAUDE	15-17
42	Histoire de la commune de Beaumont	G. PRECHAC	18
42	Une vieille famille Gasconne	G. SENAC DE MONSEMBERNARD	19

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

42	Le Poilu	J.DIDIER	21-31
42	La Croustade et les gâteaux au four	J.GRANIE	33-34
42	Principaux Patronymes de Lectoure 16 ^{ème} au 20 ^{ème} siècle	E.DUCASSE	35-37
42	Respectons Patronymes et Toponymes	R.GRANIE	38-40
42	Merignac 19 Juin 1940	A.ESTINGOY	41-42
43	Les vieilles familles de Valence	JJ DUTAUT BOUE	9-18
43	Gateau au Tapioca	H.GRANIE	26
43	La Famille FAGET à Mouchan	C.SUSSMILCH	27
43	Les GASTON de Mauvezin	C.SUSSMILCH	28-30
43	Généalogie de Jules de RESSEGUIER	C.SUSSMILCH	31-34
43	ESCAPADOS	P.MASSARTIC	35-38
43	Julie Sophie Gillette de Pardaillan d'Antin	G.PRECHAC	39
44	Le Château des Fours	G.SENAC DE MONSEBERNARD	8
44	Violences et Délinquance	JJ DUTAUT BOUE	9-14
44	In Memoriam Massarticum	A.ESTINGOY	19-27
44	Le Cuisinier Gascon	G.CALMELS	30-31
45	Artisanat dans le Lectourois 15 ^{ème} 18 ^{ème} siècle	E.DUCASSE	12
45	Violences et Délinquance	JJ DUTAUT BOUE	14-17
45	Le Bagne de Marseille : Les Galériens	E.BETH	21-23
45	PNDS	C.SUSSMILCH	26-40
45	Evolution de la Population Gersoise	E.DUCASSE	45-46
45	Mariages à Lectoure de 1588 à 1890	E.DUCASSE	56-60
46	Notaires du Gers à Toulouse	C.SOL-LAPORTE	9-11
47	Notaires du Gers à Toulouse	C.SOL-LAPORTE	14
47	BIANE...la Bastide oubliée	DUCASSE/SUSSMILCH/MONTANE	23-31
47	La Peste à Marseille 1720-1722	E.BETH	32
47	Le Bagne de Marseille : Les Galériens	E.BETH	34-39
48	Lettre d'un déporté en Algérie	M.PIERRE	9-12
48	La Famille FOUCHS ou FOUCH	JP.DAUCHY	14-15
48	Le Bagne de Marseille : Les Galériens	E.BETH	17-22
48	Le Père AMBROISE de LOMBEZ	E.GAZEAU	24-26
49	Un Mariage villageois en 1827	G.PRECHAC	20-21
49	Protection du Patrimoine Onomastique Français	P. de VERNEJOUL	22-24
49	Programme franco-québécois de recherche	C. SUSSMILCH	26-27
49	Blaise Cassaignoles	R.TOUTON	26
49	Légitime Défense sous la Terreur	G.LABEDAN	28-29
49	Une Famille Auscitaine : les CHAVAILLES	G.SENAC DE MONSEBERNARD	30-35
50	Noces à Beaumontville	A.ESTINGOY	8
50	Psychogénéalogie	H.THIRIET	11
50	Un Gascon aux Amériques : Pierre LOUBERE	Huguette LOUBERT	14
50	Généalogie de AUBERT Henriette		15
50	Aux Aussat et Lannefrancon : émigration en Amérique	G.SENAC DE MONSEBERNARD	16-21
50	Lescout	A.ESTINGOY	22
50	Les Origines du Patronyme LOUIT	H.LOUIT	28-34
50	Etat des Dépouillement systématiques(31.03.2005)	C. SUSSMILCH	35-39
50	Etat des Microfilms numérisés au 31 Mars 2005	C. SUSSMILCH	40-61
50	Index des Bulletins N°1 à 50	C.SUSSMILCH	57-60
51	Institut de France	Pierre de VERNEJOUL	20-21

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

51	Emigration Gersoise en Amérique	G.SENAC DE MONSEMBERNARD	22-32
51	Charivari à Lectoure	E.DUCASSE	33-38
52	Un bagne en Nouvelle Calédonie	C.JULLIEN	7-13
52	Livre d'Emigration de Jean LAPLACE	M.PAPY	14-15
52	Le Bagne de Marseille : Les Galériens	E.BETH	16-22
52	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	23
53	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	10-16
53	Parenté de J.F.BLADE	J.P.DAUCHY	22-27
53	Généalogie MAIGNE	M.MAIGNE	28-31
53	Recensement de BEAUCALIRE 1911	J.J.DUTAUT-BOUE	32-35
54	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	5-9
54	Recensement de BEAUCALIRE 1911	J.J.DUTAUT-BOUE	10-13
58	PNDS Numérisation (suite du programme de numérisation)	C.SUSSMILCH	14-53
54	La Leçon de Joanel	E.DUCASSE	54-55
55	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	5-9
55	Listes Patronymiques	Y.MONTANE	10-20
55	Mariages à Monfort	S.GALLENNE	21
55	Carte Généalogique de la Maison de Bourbon	de CHEVRIGNI	22
56	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	5
56	Mariages à Monfort	S.GALLENNE	10
56	Recensement de BEAUCALIRE 1911	J.J.DUTAUT-BOUE	11-15
56	Le Bagne de Marseille : Les Galériens	E.BETH	16
56	Famille de Bezolles	G.PRECHAC	16-18
56	Quand Mouchan s'appelait Moyssan	G.PRECHAC	19-20
57	Jean CAZES pilote Gersois	Claude R.GIRAUD	9
57	L'aviateur Jean CAZES	Jacques LAJOUX	10-12
57	Les Migrants gascons	C.SUSSMILCH	13-17
57	Recensement de BEAUCALIRE 1911	J.J.DUTAUT-BOUE	18-22
57	PNDS Dépouillement au 31.10.2006	C.SUSSMILCH	24-31
57	Le Bagne de Marseille : Les Galériens	E.BETH	32-34
57	Listes Patronymiques 22 ^{ème} édition	Y.MONTANE	49-51
58	Les Aviateurs Gersois	A.ESTINGOY	5-17
58	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	18-22
58	Recensement de BEAUCALIRE 1911	J.J.DUTAUT-BOUE	25-27
58	PNDS (suite et fin du programme de numérisation)	C.SUSSMILCH	31-39
59	Les Aviateurs Gersois	A.ESTINGOY	7-10
59	Etat des Empires <i>du commencement de l'ère vulgaire</i>	de CHEVRIGNI	11
59	Documents Anciens Transcription	J.MAIGNE	12-13
59	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	14-17
59	Recensement de BEAUCALIRE 1911	J.J.DUTAUT-BOUE	18-22
59	Le Bagne de Marseille : Les Galériens	E.BETH	23-28
60	1608 -2008 : les 400 ans du Québec	E.GAZEAU	5-7
60	Antoine Theroux :de St Michel à St Michel	H.SUBSOL	8-14
60	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	15-20
60	Le Bagne de Marseille : Les Galériens	E.BETH	22-27
60	Recensement de BEAUCALIRE 1911	J.J.DUTAUT-BOUE	28-36
61	Les Migrants gascons	C.SUSSMILCH	9-13
61	François FAURÉ dit Montferran	A. LEROI-GOURHAN	14

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

61	Petite histoire des Gayraud seigneurs de Rouillac	L.GAYRAUD	15-18
61	Dictionnaire des Familles Gersoises	MONSEMBERNARD/SUSSMILCH	23-26
62	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	5-10
62	Lo Viatge deu Joanòt	E.DUCASSE	10-13
62	Le Houga St Aubin	Y.TALFER	14
62	Bertrand de Goth	L.GAYRAUD	18-20
63	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	11-15
63	Soldats Gascons de Montcalm	C.SUSSMILCH	16
63	Le Houga St Aubin (des précisions)	MONSEMBERNARD/AUSTRY	25
63	250 ^{ème} Anniversaire de la naissance de La Fayette	C.SUSSMILCH	30
64	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	5- 9
64	Soldats Gascons de Montcalm	C.SUSSMILCH	10-17
64	Les aviateurs Gersois	A.ESTINGOY	18
64	La leçon de Joanet	E.DUCASSE	22
64	250 ^{ème} Anniversaire de la naissance de La Fayette	C.SUSSMILCH	24
65	Contrat de mariage CARPUAT	E.DUCASSE	9
65	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	13
65	Les Aviateurs Gersois	A.ESTINGOY	18
65	La Fayette Américain	C.SUSSMILCH	28
66	Autour de l'Emigration Gersoise en Amérique	G. de MONSEMBERNARD	8
66	Estampes et Castellfranc (Canton de Miélan)	G. de MONSEMBERNARD	11
66	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	24
66	Aux cadets de Masseuba	J.J.DUTAUT- BOUE	30
67	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	14
67	François et Pierre de Cazenove	J.P.DAUCHY	19
67	La Messa de las Hantaumas	E.DUCASSE	31
68	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	5
68	Le Mulet se vantant de sa généalogie		10
68	Soldats Gascon de Montcalm partis au Québec	C.SUSSMILCH	12
68	Lo vente deu Baptista	J.J.DUTAUT- BOUE	24
69	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	9
69	Inventaire d'un compte d'apothicaire		17
69	Las duas luas	J.J.DUTAUT- BOUE	20
69	Famille noble d'Aire sur Adour : du Moulin de la Barthete		23
70	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	5
70	François et Pierre de Cazenove	J.P.DAUCHY	10
70	Pourquoi nous avons perdu le Canada ?	E.GAZEAU	11
70	De Boubée, du Prat : deux valeureux combattants Gersois.	G.LABÉDAN	15
70	Dutrey-Deluc : un Gascon au Chili	J.P.VALET	16
70	Tres Grenadiers	J.J.DUTAUT- BOUE	18
70	Les Aviateurs Gersois	E.ESTINGOY	20
70	Généalogie Gardon		22
70	PNDS : état des dépouillements au 31/12/2010	C.SUSSMILCH	24
71	Barbotan , seigneurs, prêtres...	A.ESTINGOY	4
71	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	13
71	Mon cheminement avec les protestants de Mauvezin	G.ANSOS	26

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

72	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	5
72	Les Verrieux-Duclos		9
72	Le chevalier de Lavalette	L.GAYRAUD	16
72	Los Enemies	J.J.DUTAUT- BOUE	18
73	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	9
73	La famille FAGET à Mouchan	C.SUSSMILCH	13
73	Bernard FAGET sous-préfet	C.TOUHE-RUMEAU	14
73	Bernard FAGET analyse Graphogénéalogie	J.BONIN	26
73	Nord et Mejom	J.J.DUTAUT- BOUE	32
74	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	5
74	A la recherche des FORCADE	J.C.JAUREGUY	8
74	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	11
74	Familles Gasconnes : BASCOU /DUBASCOU	B.FRANZIN	25
74	Carnaval es arribat – Adiu Praube Carnaval	Traditionnel	34
75	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	9
75	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	12
75	Lo	J.J.DUTAUT- BOUE	26
76	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	5
76	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	8
76	Le nouveau site Internet du GGG	Y.TALFER	20
77	Les Migrants Gascons	C.SUSSMILCH	9
77	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	13
77	Le nouveau site Internet du GGG	Y.TALFER	23
77	Listes Patronymiques 28 ^{ème} édition	J.deVERNEJOUL	37
78	VISAGE (Visualiser Indexer Saisir un Acte Généalogique)	Y.TALFER	8
78	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	15
78	Las set beras demasalas	J.J.DUTAUT- BOUE	24
79	Le nouveau site Internet du GGG	Y.TALFER	4
79	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	8
79	Les SAINT-ARROMAN	S.SAINT-ARROMAN	18
79	Les LABADY	J.LABADY	22
79	MONFORT au XIX ^{ème} siècle	S.GALENNE	27
80	Le nouveau site Internet du GGG	Y.TALFER	4
80	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	8
80	Baptême d' un indien à Montégut-Bourjac	H.RESPAUT	14
80	Descendance d' Andrieu VAYSSE	J.C.BOUVAT-MARTIN	18
81	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	9
81	La Romieu autrefois d'après les notaires	E.DUCASSE	15
81	Bello Gleÿso dé Boupilloun	G.JOVELAR	20
82	Faire une recherche d'Acte avec VISAGE	Y.TALFER	4
82	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	12
82	La Prima	G.DASTROS	18
82	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	20
82	Lectures, Lectures : Les Wisigoths	G.PECHBERTY	34
82	Entraide	B.FRANZIN / C.BRETTES	39
83	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	5
83	Contes et Légendes de Gascogne	M.T.CASTAY	11
83	L'Estiou	G.DASTROS	18

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

83	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	20
83	Blog, Blogue, Cybercamet	collectif	38
83	Entraide	B.FRANNZIN / C.BRETTES	30
84	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	14
84	L'Aoutou	G.DASTROS	21
84	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	24
84	Entraide	B.FRANNZIN / C.BRETTES	39
85		J.DEGAN	5
85	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	32
85	L'Youèr	G.DASTROS	38
85	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	43
85	Entraide	B.FRANNZIN / F.BAQUÉ	51
86	Augustin ESTINGOY	C.SUSSMILCH	5
86	Les DESPIET	A.ESTINGOY	6
86	Notaires de Lectoure 1598-1713 : Lapèze-Labat	E.DUCASSE	10
86	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	17
86	SOUMEILHAN dit « Gascon la Tranquillité »	D.SOUMEILHAN	24
86	PND	C.SUSSMILCH / Y.TALFER	35
86	Lectures, lectures : Les Wisigoths	G.PECHBERTY	37
86	Entraide	B.FRANNZIN / F.BAQUÉ	43
87	Recensement Lectoure 1747	E.DUCASSE	5
87	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	28
87	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	31
87	Lectures, lectures : Les Nibelungen	G.PECHBERTY	34
87	Entraide	B.FRANNZIN / F.BAQUÉ	43
88	Evolution du Site Internet	Y.TALFER	16
88	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	21
88	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	8
88	Entraide	B.FRANNZIN / F.BAQUÉ	38
88	Blog, Blogue	collectif	49
89	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	6
89	Jean Henri LACASSAGNE	Y.TALFER	14
89	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	28
89	Entraide	B.FRANNZIN / F.BAQUÉ	38
90	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	5
90	Notes Historiques sur la Gascogne : ARCISAS...	LACAVE- LAPLAGNE- BARRIS	13
90	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	19
90	Entraide	B.FRANNZIN / F.BAQUÉ	29
90	Blog, Blogue	collectif	52
91	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	6
91	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	13
91	Notes de lecture	TALFER / PECHBERTY	17
91	Mariage en Martinique	GUEROUT	19
91	Lettres de la Nouvelle Orléans	J.J.DAGUZAN	20
91	Entraide	B.FRANNZIN / F.BAQUÉ	33
91	Notaires fantômes	F.BAQUÉ	58
92	Evolution du Site Internet	Y.TALFER	25

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

92	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	29
92	Gascons à Certe (Sète)	S.VINON	36
92	Entraide	B.FRANZIN / F.BAQUÉ	52
92	Notaires fantômes 2	F.BAQUÉ	56
92	Notaires frontaliers	F.BAQUÉ	63
93	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	5
93	Gascons à Certe (Sète)	S.VINON	12
93	La Famille GABARRET	G. de MONSEMBERNARD	18
93	Entraide	B.FRANZIN / F.BAQUÉ	35
94	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	5
94	Gascons à Certe (Sète)	S.VINON	14
94	La Famille de PEYRECAVE	C.SUSSMILCH	16
94	Entraide	B.FRANZIN / F.BAQUÉ	42
94	Blog, blogue, Cybercafé	collectif	58
94	La Gascogne (notes historiques) : MALABAT ...	LACAVE- LAPLAGNE- BARRIS	60
95	Notaires de Lectoure 1598-1713 :Lapèze-Labat	E.DUCASSE	5
95	Gascons à Certe (Sète)	S.VINON	12
95	Entraide	B.FRANZIN / F.BAQUÉ	24
95	La Gascogne (notes historiques) : ARCISAS...	LACAVE- LAPLAGNE- BARRIS	38
95	Archives Paroissiales de GIMBREDE	M.GAYRAUD	47
95	Randonnée en Gascogne	Y.PINEL	49
95	Notaires fantômes 3	F.BAQUÉ	55
96	Evolution du site internet	Y.TALFER	13
96	Gascons à Certe (Sète)	S.VINON	15
96	Entraide	B.FRANZIN / F.BAQUÉ	27
96	Quelques nouvelles des Archives	F.BAQUÉ	49
96	La Gascogne (notes historiques) : les Ecorcheurs	LACAVE- LAPLAGNE- BARRIS	53
97	Les présents à la Jurade de Lectoure en 1486	E.DUCASSE	5
97	Les VERNEJOUL	Pierre de VERNEJOUL	8
97	Gascons à Certe (Sète)	S.VINON	23
97	Entraide	B.FRANZIN / F.BAQUÉ	36
97	Blog, blogue, Cybercafé	collectif	46
97	La Gascogne (notes historiques) : CLARAC	LACAVE- LAPLAGNE- BARRIS	49
98	Les VERNEJOUL	Pierre de VERNEJOUL	5
98	Gascons à Certe (Sète)	S.VINON	12
98	Entraide	B.FRANZIN / F.BAQUÉ	24
98	Blog, blogue, Cybercafé	collectif	39
98	Larroque St Sermin en 1690	E.DUCASSE	41
98	La Gascogne (notes historiques) : ESTREPOUY	LACAVE- LAPLAGNE- BARRIS	58
99	Les VERNEJOUL	Pierre de VERNEJOUL	5
99	Gascons à Certe (Sète)	S.VINON	34
99	Entraide	B.FRANZIN / F.BAQUÉ	46
99	Blog, blogue, Cybercafé	collectif	62
99	La Gascogne (notes historiques) : de CHIC	LACAVE- LAPLAGNE- BARRIS	64
100	Gascons à Certe (Sète)	S.VINON	14
100	Les VERNEJOUL et la révocation de l'Edit de	Pierre de VERNEJOUL	16
100	Entraide	B.FRANZIN / F.BAQUÉ	46
100	La Gascogne (notes historiques) : Cieutat...	LACAVE- LAPLAGNE- BARRIS	60
101	Gascons à Certe (Sète)	S.VINON	6

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

101	La Gascogne (notes historiques) : Cieutat	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	43
101	Saint Sauvy 1810-1832 carnets de François GROS	Elie DUCASSE	56
102	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	5
102	Glossaire Gascon	Elie DUCASSE	49
102	La Gascogne (notes historiques) : Clay, Cluny	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	38
103	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	5
103	La Gascogne (notes historiques) : Gaure	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	35
103	Castéra Lectourois Terrier 1526	Elie DUCASSE	44
104	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	27
104	Les Monbeton de Bourrouillan	C.SUSSMILCH	32
104	La Gascogne (notes historiques) : Pannebeuf	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	57
105	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	6
105	Les Monbeton de Bourrouillan	C.SUSSMILCH	10
105	La Gascogne (notes historiques) : La Panouse	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	35
106	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	6
106	Les DUPATY	C.SUSSMILCH	9
106	Thibaud d'Armagnac	J.L.QUEREILLAH	37
106	Notre site Internet et son activité sur le web	Y.TALFER	45
106	La Gascogne (notes historiques) : BAUDEAN	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	62
107	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	6
107	La Famille TACHE	C.SUSSMILCH	9
107	La Réforme à Lectoure XVIIème XVIIIème	E.DUCASSE	42
108	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	16
108	François et Pierre CAZENOVE	J.P.DAUCHY	19
108	La Gascogne (notes historiques) : PARAVIS	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	50
109	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	6
109	La Famille FAGET de BERDOUES	C.SUSSMILCH	9
109	La Gascogne (notes historiques) : PARDIES	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	50
110	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	6
110	Génétiq ue et Généalogie	Dr BOURSE	10
110	Notre site Internet son activité sur le Web	Y.TALFER	28
110	La Gascogne (notes historiques) : Hatpoul, Clay	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	51
111	Elise Gazeaus	C.SUSSMILCH	6
111	Les Maniban	E.GAZEAU	10
111	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	23
111	Gascons à l'Île Bourbon	C.SUSSMILCH	28
111	La Gascogne (notes historiques) : Hatpoul, Clay	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	66
112	Le GGG sur Internet	Y.TALFER	17
112	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	21
112	Dessine moi un arbre : Vinsonneau, Conche	collectif	25
112	Alexandre Coppin de Lagarde	C.SUSSMILCH	30
112	Maisons rurales du Gers au XVIIIème	J.J.DUTAUT-BOUE	38
112	La Gascogne (notes historiques) : Hatpoul, Clay	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	58
113	Gascons à Cette (Sète)	S.VINON	6
113	Dessine moi un arbre : Fezas, Baradat	collectif	25
113	Patronymes Gascons	A.ESTINGOY	11
113	Estampes Castelfranc	Guy de MONSEMBERNARD	15
113	Jean Laborde à Madagascar	C.SUSSMILCH	32
113	Maisons rurales du Gers au XVIIIème	J.J.DUTAUT-BOUE	50
113	La Gascogne (notes historiques) : Espagne...	LACAVE-LAPLAGNE- BARRIS	56

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS LES BULLETINS 1 à 115

[illegible]

Administrateurs et Chercheurs au GGG

Jean Claude BRETTE
et Elise GAZEAU



Christian SUSSMILCH et Robert RUHLMANN



Christian ROLLIN



Pierre de VERNEJOUL



Charles MAS



Jean CASTAN

Yvette MONTANÉ



Augustin ESTINGOY



Guy de MONSEMBERNARD



Elie DUCASSÉ



Henri SUBSOL



Mrs GUIRAUD, NOGUES, Mlle FRANZIN



Jean DUMONT



Helene RESPAUT et Christian SUSSMILCH



Jean Jacques DUTAUT-BOUE



Yves TALFER

Christian SUSSMILCH

Pierre DAGUZAN



Yves MANNESSIER

Guy PECHBERTY

Jean BONIN



Adhérents au Château de Beaumont sur l'Osse



Mon arrivée dans le Gers et le GGG...

Par Guy PECHBERTY

A la pointe du Cotentin : " set in the silver sea " une ville : Cherbourg.

Son port où de beaux navires accostent ...Son arsenal, situé centre-ville où les sous- marins atomiques sont construits. Au Nord à 30km La Hague: on trouve l'usine de retraitement des combustibles usés, issus des centrales électriques. Plus bas Flamanville...(E P R)

Denise et moi venons de cette pointe et arrivons à Auch en novembre 1992. Année 1993.

Une réunion du G G G est organisée à l' Abbaye de Flaran ... Nous faisons connaissance de Me GAZEAU, nous bavardons ...

Plus tard, je reçois ma carte d'adhérent no 202 . Les A G se déroulent à Flaran. 1995 Me Jacqueline BACHELIER est secrétaire. 1999 Me Isabelle DUPUY ...

Ensuite le lieu de réunion des A G est variable. Les sorties de printemps superbes: Verdun / Garonne, Samatan, Plaisance ... Les C A en des endroits divers : Golf d 'Embats, chez Me et Mr ROLLIN.

Chez Rollin, à la fin d'un C A, n'a-t-on pas bu du Champagne ? Souvenirs. Puis les déjeuners au Golf: instants sympathiques.

Nombre de personnes font appel à Jean Claude BRETTE pour les aider dans leurs recherches. Et Jean Claude cherche et trouve...

Lors d'une A G, je fais la connaissance de Mr DUMONT, il vient de Toulouse. Pilote de chasse il fut. Ses derniers vols étaient à bord du Mirage III. Nous avons échangé des souvenirs de vol, moi-même pilote (avion léger) à l'aéro-club gascon .

An 2000, en mai : un séjour est organisé chez les Mormons par une société d'AIR FRANCE. Ce séjour est à Salt Lake City .

Nous y retrouvons Me et Mr DUMONT.

Tous les jours nous nous rendions à la *Bibliothèque Généalogique de Jésus - Christ des Saints des derniers jours*, " West Temple Street "

La société généalogique de l'Utah a été fondée en 1894.

206

Elle recueille des documents afin d'aider les personnes à retracer leur ascendance. La plupart des enregistrements datent de 1550.

Chaque jour à la Bibliothèque :

_Bonjour.

_Morning

_B1 s'il vous plaît

_Ay yes, Bi one, OK you can go

On monte les escaliers et arrivons dans une pièce immense. Nous nous présentons, la personne qui nous accueille parle français

_Voilà ; installez- vous à un bureau

La personne apporte les micro-films correspondants à notre département.

En effet, lors de notre inscription nous avons indiqué le lieu de nos recherches.

Et.... hop au travail

Dois-je dire que mon nom vient des Huguenots ? je le découvre, et ce nom apparaît dans la liste des nobles, mais "noble "imposé d'office !

(io...)

Les Mormons organisent une conférence à laquelle nous devons assister, le sujet : " la Famille " On termine en musique ...

Les jours passent, on découvre, on prend des notes, on remplit un cahier ...parfois on ne va pas à la biblio, nous visitons la ville ...

Trois jours avant notre retour, c'est un dimanche, nous décidons de " rent a car ".

On va donc se promener, visiter la mine de cuivre, les bords du lac salé. Déjeuner, retour en ville, conduite, terminus.

La voiture est rendue le lendemain. Et le mercredi, vol Air France.

A Auch, revenus nous sommes.

Reprises des activités CA, AG .

Nous pensons bien à Hélène RESPAUT, son activité est énorme; quel plaisir de lire ses rapports du GGG

(prévisionnels, ressources, dépenses) quel travail !

Bravo, des bisous de nous tous.

Les CA , maintenant se jouent au 4,rue Gabriel Fauré, les déjeuners à Pardailhan, école hôtelière si sympathique .

Arrive le Covid, on ne se voit plus .Si Skype ou Zoom, la technique est là, on n'est pas perdu !

A Bientôt

Assemblées Générales et Sorties de printemps



Plaisance du Gers 2002

Assemblée Générale Mauvezin 2004



*La Présidente
Mme Elise GAZEAU*



*Le vice Président
Christian SUSSMILCH*

*Le Trésorier
Pierre de VERNEJOL*



Sortie Vopillon- Beaumont en mai 2004



Sortie Sainte Mère en mai 2005



Assemblée Générale à Flaran en octobre 2005



Assemblée Générale à Marsan en 2007



Assemblée Générale à Marsan en 2007



Sortie de printemps à Lupiac chez les Batz de Castelmoré



Sortie de printemps à Lupiac



Réunion des Chercheurs à Ste Mère en décembre 2007



Sortie de printemps 2008 à Bassoues





Biran 2009



Barbotan les Termes 2010



Manciet 28 mai 2011



Assemblée Générale 2011 Auch



Assemblée Générale 2012 Lectoure



Assemblée Générale Octobre 2019 Golf d'Embats Auch





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
13 octobre 2019
Clichés CS



La Tour de BIRAN

Crédits photographiques : archives personnelles des auteurs et de la Généalogie
Gasconne Gersoise.



33520 BRUGES (France)
www.aquiprint.com

achevé d'imprimer septembre 2021





Vitrail de la Cathédrale Sainte Marie de Lombez